BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

Revere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus, monumentis sacra est.

PLINE LE JEUNE, liv. VIII; épît. XIV.

TOME ONZIÈME

(2me série)

ON SOUSCRIT

A SOISSONS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

MDCCCLXXX.

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

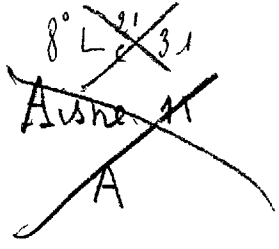

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

Revere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus, monumentis sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épît. XIV.

3063

TOME ONZIÈME

(2me série)

SOISSONS

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE DE A. MICHAUX

RUE DES RATS, 8.

1880

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE PRÊT NATIONALE

Pér 8° 1007

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE.

Lundi 5 Janvier 1880.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Mémoires* de la Société des Antiquaires de la Morinie, T. XXVI, 1878-1879.

2° *Mémoires et documents* de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, T. VIII (Miolan, *Prison d'Etat*).

3° *Bulletin* de la Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure, T. IV, 2e et 3e liv.

4° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), octobre novembre 1879, nos 10 et 11.

5° *Bulletin* de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, 3e volume, 2e livraison, 2e trimestre 1879 ; et *Mémoires* T. IX, 1re partie 1879.

6° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, 1879, n° 3.

7° *Bulletin* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, T. VII, n° 101, 2e trimestre de 1870

8° Société Belge de Géographie. *Bulletin*, 3e année 1879, n° 5, septembre et octobre.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU.

Le scrutin de vote, ouvert de deux heures à quatre heures, donne le résultat suivant :

Président :	M. De la Prairie ;
Vice-Président :	M. Piette ;
Secrétaire :	M. l'abbé Pécheur ;
Vice-Secrét-Archiviste :	M. Branche de Flavigny ;
Trésorier :	M. Collet.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. le Président donne lecture de son compte rendu annuel des travaux de la Société.

RAPPORT SUR LE 30e VOLUME

DU

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Par M. De la PRAIRIE

MESSIEURS,

Depuis tant d'années que vous me laissez à la tête de la Société, vous êtes fatigués, je le crains, d'entendre toujours la même voix vous en exposer la situation, dans cette première séance de janvier. Je n'abuserai donc pas de votre patience et cela ne me sera pas difficile, puisque le nombre d'articles contenus dans notre 30e volume n'est pas très grand.

Le nom de M. Piette est celui qui se montre le plus souvent dans nos volumes. Il en a été cette année, comme dans les années précédentes et nous nous en félicitons. En 1878 notre confrère nous avait communiqué des notes sur l'établissement des Lombards à Laon ; cette année il s'est occupé des maisons que les Templiers, ces précurseurs des Lombards, ont possédées à Soissons. M. Piette a réuni tout ce qu'on sait et tout ce qui reste de traditions, non-seulement sur les Templiers et sur les Chevaliers de Malte, leurs successeurs, mais encore sur les maisons qu'ils ont possédées à Soissons, en particulier sur celle de la rue des Rats. Des détails étendus sur une maison qui

n'a rien de monumental et qui n'a été témoin d'aucun événement important paraissent quelquefois inutiles à reproduire; Nous pensons au contraire que lorsqu'il s'agit d'une ville ancienne, tout ce qui se rattache à son histoire doit être éclairé et conservé, si l'on peut.

Saint-Gobain! ce mot prononcé par M. Piette n'éveille en vous que l'idée d'une immense industrie, l'honneur de la France! Mais vous êtes bientôt détrompés; dans la notice de M. Piette il n'est question ni de glace ni de verres, mais de l'ancien château de Saint-Gobain, dont il ne reste plus rien d'apparent. Construit dans les premières années du XIIIe siècle, ce qui en subsistait à la fin du XVIIe disparut complètement lorsque se constitua la manufacture de glaces. Un dessin du XVIIe siècle reproduit par M. Piette donne une idée exacte de ce qu'était le château de Saint-Gobain.

Quoique nous soyions une Société, surtout archéologique, je regrette que M. Piette, après l'histoire du château ne nous ait pas fait celle un peu détaillée de la manufacture; car elle aurait été fort intéressante. Les vicissitudes par lesquelles ce grand établissement a passé, sont très curieuses à étudier. On y voit la nécessité et aussi les inconvénients du monopole. On y voit aussi qu'à cette époque aucune industrie nouvelle n'aurait pu s'établir sans le monopole, aujourd'hui si décrié. Avant de condamner d'une manière absolue des institutions, qui à la vérité ont fait leur temps, il faudrait étudier leurs origines.

Indépendamment de ses articles sur la Maison du Temple et le château de Saint-Gobain M. Piette nous a lu une note sur la *Guerre de 30 ans* dont la déclaration a eu lieu sur les confins de notre département et a été dénoncée par un habitant de Neufchâtel-sur-Aisne.

M. Piette termine ses communications par une note sur une sépulture mégalithique récemment découverte à Ambleny et la compare aux sépultures de la même époque trouvées dans le voisinage.

Vous vous rappelez, Messieurs, l'excursion que nous avons faite en 1877, dans le canton de Villers-Cotterêts. M. l'abbé Poquet, membre correspondant, qui s'était joint à nous, a cru qu'une notice sur l'ancienne abbaye de Bourgfontaine, que nous avions visitée, était en quelque sorte demandée comme conséquence de notre excursion. Il nous a donc envoyé un travail étendu sur l'ancienne Chartreuse, qui, il faut le reconnaître, n'a jamais eu une très grande importance. Son histoire ressemble à celles de presque toutes ses sœurs Située au milieu de la forêt de Villers-Cotterêts elle a été souvent pillée et ravagée. Elle présente, aujourd'hui qu'elle est convertie en ferme d'exploitation, un triste aspect. M. l'abbé Poquet a tâché,autant que c'était possible, de retrouver dans ces ruines, la destination de chaque partie qui en reste. Enfin il termine son travail par l'assez courte énumération des possessions de Bourgfontaine.

Maintenant qu'en histoire, comme dans toutes les autres connaissances, on va au fond des choses, on publie partout à la recommandation du ministère de l'instruction publique les cartulaires et les vieux documents, de diverse nature,que l'on découvre ; la Société a décidé qu'elle insérerait dans son *Bulletin* un titre qui nous a été présenté par M. Michaux ; c'est l'inventaire fait il y a plus d'un siècle (en 1759) du mobilier existant alors au château de Villers-Cotterêts. Cet inventaire présente cet intérêt de montrer qu'au XVIIIe siècle l'ameublement tout entier des châteaux des princes du sang n'était pas d'une extrême richesse ; que certaines parties étaient au contraire très modestes.

M. Michaux, qui a de la peine à quitter Villers-Cotterêts, a ajouté à son inventaire du château une petite notice sur un poète bien inconnu, né dans cette ville, qui se nommait Auguste Lafarge et qui est cité quelque part par Alex. Dumas.

Notre titre de Société archéologique de Soissons et notre attachement pour la ville que nous habitons nous fait accueillir avec plaisir toute communication qui nous fournit des renseignements sur la ville elle-même ou sur ses anciens habitants. M. Collet a donc été bien inspiré en nous parlant avec quelques détails d'une aquarelle donnée à notre musée par Mlle Jarry de Mancy Ce tableau n'est pas intéressant par ce qu'il représente, c'est-à-dire le château de Clermont en 1793. Ce qui en fait l'intérêt ce sont les noms, inscrits sur ses marges,des Soissonnais et des hommes détenus alors dans le donjon de Clermont en Beauvaisis. M. Collet a reproduit dans une notice intéressante les noms de tous ces Soissonnais et Laonnois en les accompagnant, autant que ses recherches ont pu le permettre, des renseignements sur la famille et la position sociale de chacun des prisonniers du donjon de Clermont. Comme il est facile de le deviner le plus grand nombre était des prêtres.

Messieurs, c'est un devoir d'honorer ses ancêtres, Et c'est pour y obéir que la Société a, sur la proposition d'un de ses Membres, décidé la réimpression, dans le volume de 1879, d'une notice de M. le docteur Godelle (1) *sur un bassin de cuivre représentant l'aventure de Pyrame et Thisbé* trouvé à Soissons en 1833, M. Godelle a été archéologue avant que l'archéologie existât; il a rendu des services. Nous devons cet

(1) Publiée en 1837.

hommage à sa mémoire. La notice est accompagnée d'un beau dessin offert par M. Pilloy.

M. l'abbé Pécheur, notre secrétaire, qui a fait diverses lectures dans le courant de l'année n'a donné pour être imprimé dans le *Bulletin* qu'un article sur les seigneurs de Berzy-le-Sec.

La Société n'a pas manqué en 1879 à l'engagement qu'elle a pris, dès son origine, de faire chaque année une promenade archéologique qui serait destinée à étudier les monuments, dont notre pays est si riche. Quoique notre excursion ait été, en quelque sorte, la répétition de celle faite en 1855, elle n'en a pas moins été intéressante et M. Bernard-Wolff nous en a fait un compte rendu que nous avons entendu avec beaucoup de plaisir.

Nôtre volume de cette année se termine par la fin du 3e chapitre des *Recherches historiques sur l'instruction primaire dans le Soissonnais*, par M. Choron. L'auteur a traité des écoles rurales, sujet du plus grand intérêt. Le travail si important de M. Choron n'étant pas terminé, il est impossible d'en faire une analyse qui ait quelque valeur, nous le regrettons, en espérant que ce qui n'est pas possible cette année le sera l'année prochaine

Je finis mon compte rendu en vous rappelant que j'ai payé ma dette à la Société par un travail qui porte le titre : *Les Églises de l'arrondissement de Soissons classées chronologiquement*. Il m'a semblé qu'il pourrait être utile et commode quelquefois, de trouver rassemblées en quelques pages des indications sur l'âge et le style de nos églises ; et qu'il y aurait un véritable intérêt à montrer pour quelle part chaque siècle avait contribué à la construction de nos monuments religieux. Ce travail aurait pu être, je le reconnais, plus complet et avoir plus de valeur qu'il n'en a réellement, mais alors il aurait fallu par-

courir de nouveau l'arrondissement de Soissons et revoir encore une fois un certain nombre d'églises. Le courage m'a manqué, les ans en sont la cause.

MESSIEURS,

Je viens de vous indiquer la composition de notre dernier volume. Maintenant je vous demande la permission de poser une question. La manière dont la matière est distribuée dans nos *Bulletins* a été critiquée. Dans nos volumes les séances ne sont pas mises à part de ce qu'on appelle proprement mémoires ; il en résulte qu'une dissertation très longue est quelquefois suivie d'une observation de quelques mots sur un sujet tout différent. Pensez-vous que nous devions tenir compte de cette critique et imiter plusieurs Sociétés, qui commencent leurs volumes par le compte rendu de toutes les séances et mettent ensuite les mémoires dont l'impression a été votée?

M. Collet, trésorier, rend ses comptes pour l'année 1879, qui sont approuvés par la Société et signés par le Président et le Secrétaire.

M. le Président et plusieurs Membres de la Compagnie expriment les regrets qu'elle éprouve de la perte de l'un de ses Membres les plus actifs, M. Wattelet M. Fossé d'Arcosse se charge de la rédaction d'une notice biographique sur l'honorable défunt.

M. l'abbé Dupuy donne lecture d'un état des lieux de l'église et du monastère de Saint-Léger de Soissons daté de 1791. Des Membres de la réunion pensent qu'il serait utile de joindre à un extrait de cette pièce un

aperçu des travaux exécutés récemment pour la restauration de cet ancien monastère.

M. Collet, prenant la parole, lit une note sur l'installation d'un maitre d'école à Ostel (canton de Vailly), en 1807. Il lit la pièce elle-même, qui présente de curieuses particularités sur les fonctions qu'avaient à remplir, à cette époque, les maitres d'écoles dans les communes rurales.

INSTALLATION D'UN MAITRE D'ÉCOLE

A OSTEL, EN 1807.

En 1807, le jour de la fête de la Toussaint, entre la messe et les vêpres, la cloche du village d'Ostel annonçait aux habitants une réunion générale sous la présidence de M. le maire : il s'agissait de recevoir, d'installer solennellement le maitre d'école de la commune et de lui dicter, au vu et au su de tous, la conduite qu'il aurait à tenir dans l'exercice de ses modestes fonctions

Autour du maire, qui était un M. Charlier, vinrent alors se grouper l'adjoint, qui s'appelait M. Bretorne, le curé desservant, qui se nommait M Rossignol (1), tous les membres du conseil municipal et un grand nombre d'habitants.

Le maire présenta le maitre d'école a l'assemblée. Ce maitre d'école, dont les noms étaient Jean-Claude-

(1) Ex-religieux de Saint-Jean des-Vignes de Soissons, reçu le 18 mai 1756.

Noël Pillet, fut agréé par tous. Procès-verbal de la cérémonie fut dressé en termes aussi naïfs que bizarres, et le voici textuellement, afin de donner une idée de certains usages villageois sous le premier empire.

« Ce jourd'huy premier novembre de l'an mil huit cent sept, de l'an troisième de l'empire française, cé présenté par devant nous le sieur Jean Claude Noel Pillet, domicilié en cette commune en qualité de maître d'école.

« Nous, Maire et adjoint de la commune d'Hotel, soussignés, avons présenté dans une assemblée générale, à l'issu de la messe paroisse, au son de la cloche, le sieur Jean Claude Noel Pillet en qualité de maître d'école, et a été accepté moyénant un piché de blé méteille et cinquante centimes en argent par ans par ménage, les famines veuves tenant menage payeront moitié, sur les conditions suivantes : que ledit Pillet sonnera l'angeluse soire et matin, et midy à onze heures demi, portera l'eau bénite à chaque ménage tous les dimanche tant dans l'intérieur que dans l'extérieur, et tiendra les écoles avec assiduité à commencer tous les ans le trois novembre jusqu'au trante avril, et tiendra les enfans en respect le plus cour qu'il lui sera possible, ne les pas laisser vaquer dans les rue, aussitôt qu'il seront à sa charge leurs montrer exactement a lire latin et français suivant leur age, leur faire réciter leurs prière à genoux trois fois la semaine le lundi, le mercredi et le vendredi avec une aire respectable, la verge à la main, leurs aprandre à écrire, leurs aprandre les quatre règles suivant leurs clase, leur aprandre la note et le plain champt, leurs aprandre les reponse de la messe, leurs montrer avec exactitude la manière de biens sçavoire chanter une épitre et un benedicamuse, leurs donner des bon principes pour chanter à l'église au pupitre, tous cela à la gloire et au merite du maitre d'école, tenir les enfants avec un profond respect à l'église, leurs aprandre leurs catechisme trois fois la semaine sçavoire le lundi, le jeudi et le samedi pour qu'il ce trouvent en état de le reciter pardevant Monsieur le prieur a l'église, les conduire tous les jours deux à deux l'église pour assister à la

messe le jour qu'il en sera dit, et la même chose tous les jour pour assister au salu des écolier qui doit être chanté par le maitre d'école le jeudi excepté, et non pas laisser retourné un ché eux qu'auparavant avoir assisté à la messe et au salu, de leur recommander la biens séance envers tous le monde, les garçons défaire leurs chapeaux en passant devant le monde et les filles une révérance, tous cela en rentrant ché eux la même chose. Le maitre d'école tiendra une poigné de verge à l'église pour se faire craindre et respecté par les enfans. Le maitre d'école sonera ou fera soner la cloche tous les jour à une heurs de relevé pour la rentré de l'école et chantera tous les samedi et veille des fettes les vespres du jour, le temps de la moisson excepté.

« Pour les mois d'ecole premier classe cinquantes centimes, deuxième classe quarants centime, troisième classe trante centime, quatrième et dernier classe vingt-cinqt centime.

« Le maitre d'école balyera leglise tous les samedy et veille des grande fette et aura soin de hausser les arigné de tems à hautre.

« Fait et arreté le jour et an ci-dessus et avons signé. »

(Suivent les signatures.)

Neuf ans plus tard (le 4 octobre 1816) M. Pillet, qui avait ainsi été installé, était encore magister de la commune d'Ostel. Il était en outre clerc laïc; et le conseil municipal, de nouveau réuni, se trouvait présidé par son maire, qui n'était plus M. Charlier, ni même celui qui lui succéda (un M Brocheton), mais qui était un M. Lapie. Le conseil apportait quelque amélioration dans la position de M Pillet, et cet humble fonctionnaire s'obligeait encore à l'exécution des conditions contenues au curieux procès-verbal de son installation.

On se plaint aujourd'hui, et non sans raison, de la

maigre situation faite aux instituteurs communaux ; mais que l'on compare cette situation à celle d'il y a soixante ans, et l'on demeurera convaincu que l'avantage est encore au temps présent.

M. l'abbé Pécheur continue la lecture de l'*Histoire de l'Académie royale de Soissons* extraite de ses *Annales* du diocèse.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE

Lundi 2 Février 1880.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, 2e série, 4e vol. 1878.

2° *Bulletin* de la Société académique de Brest, 2e série, T. VI, 1re fascicule.

3° *Journal des Savants*, novembre et décembre 1879.

4° *Bulletin* de la Société de l'Histoire de Paris et de

l'Ile de France, 6e année, 4e livraison, Juillet-août 1879.

5° *Revue des Sociétés savantes*, T. Ier, 3e livraison.

6° *Etat religieux ancien et moderne* des pays qui forment aujourd'hui le diocèse de Soissons par M. l'abbé Ledouble, chanoine honoraire et secrétaire de l'évêché de Soissons (1880).

7° *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, par E. Fleury, membre de la Société,

8° *Les Classes ouvrières au moyen-âge*, par M. Félix Brun, Membre de la Société (*Annuaire de l'économie sociale* publié par la Société d'économie sociale, T. IV, 1879, 4e partie).

CORRESPONDANCE.

M. le Président donne lecture d'une lettre dont M. Edouard Fleury accompagne l'envoi à la Société du 3e volume de ses *Antiquités et monuments du département de l'Aisne.*

M. De la Prairie s'offre de rendre compte, à une prochaine séance, de ce nouveau volume qui n'est pas inférieur aux précédents, soit pour l'exécution, soit pour l'importance et la grandeur du travail.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

Un Membre dépose pour le Musée 3 médailles trouvées à Saint-Pierre-Aigle par M. Achille Lemaire, et M. Férus envoie aussi pour le Musée une pièce d'argent de Louis XIII (1642) donnée par M. Pétré, instituteur à Vénizel, et trouvée par celui-ci à Billy-sur-Aisne.

M. Lothe annonce à la Société qu'il a déjà classé les

médailles du Musée, et qu'il s'occupe actuellement de leur description.

M. Michaux donne lecture d'une note sur les tableaux de Jouvenet, existant dans le département de l'Aisne.

JEAN JOUVENET

ET SES TABLEAUX RELIGIEUX

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Pour répondre au désir du ministère des beaux-arts qui demandait l'inventaire des objets artistiques épars dans les églises nous sommes allé, il y a quelques jours, à Villers-Cotterêts.

Cette démarche nous fit connaître, entre autres choses, trois chefs-d'œuvres dus au pinceau des Jouvenet et qui, selon nous, méritent plus qu'un titre de catalogue.

Nous avons pensé qu'une courte notice ne serait pas sans intérêt pour la Société archéologique, qui a pour but la recherche et la conservation des monuments du passé, et aussi leur histoire. Dans cette note, sans prétention, nous donnerons quelques mots sur le peintre, sur ses œuvres et surtout sur celles qui sont restées dans nos environs. Nous avons cherché leur origine et la cause de leur présence chez nous.

On connaît cette nombreuse famille des Jouvenet qui a produit tant d'artistes. — Noël Jouvenet fut l'un des

maîtres du Poussin, dont la famille n'est pas étrangère à Soissons. L'un des fils de Noël, Laurent, eut quinze enfants parmi lesquels brillent Jean « le grand Jouvenet, dit M. Charles Blanc, l'un des peintres les plus originaux et les plus vigoureux de l'école française » et au second rang François qui marcha sur les traces de son frère et devint peintre ordinaire du roi.

Dans cette famille le talent était héréditaire, comme dans celle plus moderne des Vernet.

Jean Jouvenet excelle dans la disposition des grandes scènes, dans l'énergie et la fierté des poses, dans les effets de lumière et d'ombre; tous ses tableaux sont pleins de mouvement et de passion; le sentiment dramatique domine. Il n'imita point l'école italienne quoiqu'il fut élève de Lebrun et qu'on l'appelât le Carache français.

Il surpasse Lebrun par l'invention dans les groupes, par la tournure robuste de ses personnages, par un dessin magistral, hardi et sûr, sans hésitation.

Né à Rouen, en 1647, il était déjà connu à 19 ans. On dit que même en peinture, il ne cessait pas d'être Normand. C'est là une appréciation ingénieuse que justifie jusqu'à un certain point sa manière originale, sa verve, son style si animé, sa merveilleuse habileté dans l'arrangement de ses grandes compositions.

Pendant que ses contemporains imitaient les maîtres italiens, Jouvenet fit de la nouveauté. Il créa un genre. Aussi éloigné de Mignard que de Bouché, il n'a ni la majesté froide, ni la noblesse emphatique et légale de Louis XIV, ni la frivolité, ni le caprice, ni la lascivité de celle de Louis XV.

Il sert d'intermédiaire entre l'art du XVIIe siècle et celui du XVIIIe. On le place immédiatement entre le Poussin et Lesueur.

Le Musée du Louvre possède 10 tableaux de Jouve-

net. En première ligne est la *Descente de Croix* qui, même après Rubens et Daniel de Volterre est encore admirée comme un chef-d'œuvre.

Dans sa grande histoire des peintres, M. Ch. Blanc a consacré à Jean Jouvenet un article spécial où nous puisons ces renseignements. Il décrit les principaux tableaux du maître, mais dans la nomenclature qu'il donne ne figurent ni l'*Adoration des Mages* ni une *Sainte Anne apprenant à lire à la Vierge*. Nous allons combler cette lacune d'autant plus volontiers que ces œuvres sont dans nos contrées.

L'*Adoration des Mages* se trouve dans l'église de Villers-Cotterêts, du côté de l'autel de la Vierge ; c'est une grande toile de 2 mètres 50 de haut sur 2 mètres de large. Malheureusement nous n'avons pu voir la signature ; le tableau paraît avoir été rogné sur les bords par un vandalisme que rien n'explique, pour entrer dans un cadre trop étroit. Mais on y reconnaît l'animation ordinaire des tableaux du maître, sa vigueur de dessin, ses effets de clair obscur, et cette teinte jaunâtre qu'il répandait malgré lui, dit Voltaire, « à cause de la conformation particulière de ses yeux ». Un peintre habile, M. Guichard, l'un des restaurateurs de la galerie d'Apollon au Louvre et qui a pendant quelque temps habité Villers-Cotterêts, nous a affirmé à nous-même la valeur de cette toile.

La *Sainte-Anne* orne l'église d'Haramont, près Villers-Cotterêts. Pour celle-ci, il ne peut y avoir aucun doute ; elle est signée : *Jouvenet 1699*, et a été, il y a quelques années, restaurée par les soins de M. le vicomte de Montesquiou. La figure de la vierge est admirable de fraîcheur et de grâce. Les cheveux relevés et retenus par une bandelette, les mains jointes, rappellent cette jeune fille qui, le regard étonné, contemple le mourant dans le tableau de l'*extrême onction* du

musée du Louvre. C'est la même pose, la même finesse de dessin, la même pureté de coloris.

Sainte-Anne assise dans une stalle, lui montre les caractères hébraïques et les lui fait déchiffrer ; derrière apparait la figure vénérable de Saint-Joachim.

Malgré les dimensions restreintes, il n'a guère qu'un mètre 50 sur un mètre, ce tableau peut passer pour une des œuvres capitales de Jean Jouvenet. On ne se lasse point d'admirer cette scène intime si merveilleusement réussie, si touchante.

Malheureusement ce tableau est placé dans un jour qui lui est loin d'être favorable et les fleurs et ornements de l'autel qui s'élèvent jusqu'au milieu de la peinture, en cachent les beautés. Nous espérons que cette toile magnifique, déjà préservée de la destruction par une restauration intelligente, sera bientôt placée dans un endroit plus convenable. On n'enfouit pas un diamant lorsqu'on veut le faire admirer.

Enfin le troisième tableau a pour sujet *Jésus descendu de la croix et rendu à sa mère.* Il est signé F. Jouvenet, 1741. Il a appartenu longtemps à M. l'abbé Chollet, curé doyen de Villers-Cotterêts ; après son décès, il a été vendu à M. Devaux, propriétaire en la même ville et aujourd'hui il appartient à M. Varlet, son beau-frère.

On pouvait à peine distinguer la peinture à travers le voile épais que le temps, la poussière et la fumée avaient formé. Remis à neuf par un habile réparateur on en voit maintenant toutes les beautés.

Il est facile de reconnaitre dans le faire de François Jouvenet, l'école de Jean. Ce dernier avait traité le même sujet dans un tableau daté de 1714 et qui se trouve au musée de Toulouse ; à cette date Jean, paralysé du côté droit, peignait de la main gauche.

Nous ne savons si François a copié le tableau de Jean ou s'il a essayé à nouveau le même sujet. Quoi-

qu'il en soit la toile que nous avons vue mérite l'attention.

La mère du Christ, par son attitude, sa tristesse résignée, est saisissante ; à terre, le corps du sauveur, froid, rigide, inerte, a bien cette paleur cadavérique qui fait frissonner.

Partout une vérité d'expression, un art dans la disposition des groupes, dans l'arrangement des draperies, dans ces merveilleux effets de lumière et d'ombre que les Jouvenet traduisaient si bien.

Une telle peinture dans une vente publique est une véritable rareté : les Jouvenet ayant peint surtout des tableaux d'église ou de musée, on n'en rencontre que très peu dans les collections particulières. Depuis 1735, jusqu'à présent, il n'en a été vendu que deux aux enchères publiques. En 1770, à la vente de M. de la Live de Jully, une *Adoration des mages* a atteint le chiffre de 1,200 livres 1 sol, et en 1845, à la vente du cardinal Fesch, à Rome, une *Descente de croix*, répétition ou copie de celle du Louvre, a été adjugée 700 fr.

On voit par cette dernière vente que Jean Jouvenet copiait parfois ses tableaux. Cela nous expliquerait pourquoi l'église de Villers-Cotterêts pourrait avoir une autre *Adoration des mages* que celle vendue en 1770, et pourquoi aussi le tableau de François Jouvenet peut être la répétition du *Jésus descendu de la croix* du musée de Toulouse.

Nous avons cherché à savoir comment ces œuvres de Jouvenet se trouvaient chez nous.

A défant de preuves authentiques, la tradition locale répond.

Nous avons dit que Laurent Jouvenet, le père de Jean et de François avait eu 15 enfants. Or, l'une de ses filles devint abbesse au prieuré de Longpré, couvent situé entre Haramont et Largny.

C'est pour le couvent de Longpré que Jean et François firent les tableaux dont nous avons parlé et probablement d'autres encore que nous ne connaissons pas.

Lors de la révolution ces chefs-d'œuvres se dispersèrent et c'est ainsi qu'on en retrouve un dans l'église d'Haramont, un autre chez un de nos compatriotes.

Annonçons de plus que l'église de Villers-Cotterêts possède encore une réduction de la fameuse *Descente de croix* de Jean Jouvenet, réduction habilement exécutée.

Il existe en outre dans le département de l'Aisne d'autres œuvres du même artiste dont nous allons dire quelques mots.

La chartreuse du Val St-Pierre près Vervins, possédait un grand nombre de tableaux de maîtres qui furent dispersés au moment de la supression des ordres religieux et recueillis en partie par plusieurs églises du voisinage. Vervins, indépendamment des orgues et de la chaire, eut pour sa part plusieurs tableaux de prix parmi lesquels on remarque au premier rang *le repas chez Simon* : c'est une grande toile où les personnages sont représentés de grandeur naturelle. Si le coloris et le moëlleux des formes laissent un peu à désirer, le relief des figures, leur expression, leur exécution ferme et savante, en font une œuvre qui étonne et saisit. Placé longtemps contre des murailles humides, il a éprouvé de graves détériorations, heureusement réparées aujourd'hui. (Ce tableau est signé et daté).

Un autre tableau du même peintre orne une des chapelles de la même église, il représente *Jésus au jardin des Oliviers* ; une couche épaisse de couleur dont un mauvais peintre l'a recouvert sous le prétexte de le réparer, le rend aujourd'hui méconnaissable. La

tête du Christ et un ange qui la soutient sont seuls restés intacts pour nous faire regretter davantage la perte du reste du tableau.

L'hospice de Vervins avait également sa chapelle ornée d'un tableau de Jouvenet représentant *Saint-Charles Boromée* administrant l'extrême onction aux pestiférés de Florence ou peut-être *Saint-Pierre* guérissant les malades dans les rues de Rome, je ne sais trop lequel des deux.

Il y a une quarantaine d'années les administrateurs ont jugé à propos de vendre pour une misérable somme de 4 à 500 francs cette œuvre d'un des plus célèbres peintres français du XVIIe siècle. Ce tableau orne aujourd'hui le maître-autel de l'église de La Fère qui a eu le bon goût et le bon esprit d'en faire l'acquisition de seconde main.

La collégiale de Saint Quentin possède aussi un tableau qu'on attribue à Jouvenet, c'est comme à Vervins la représentation du *repas chez Simon*, mais il en diffère par la dimension qui est beaucoup moindre. On y remarque en plus qu'à celui de Vervins, un ange entouré de nuages qui plane au-dessus de la table et en moins un chien qui ronge un os et qui n'est pas la partie la moins curieuse de celui de Vervins. A part ces différences le tableau de Saint-Quentin n'est que la reproduction réduite de celui de Vervins. On sait que Jouvenet se plaisait quelquefois à varier un même sujet par des différences légères.

L'église de Beaurieux, canton de Craonne, possède trois tableaux provenant de l'abbaye des Prémontrés de Cuissy, ils ont chacun environ 2 mètres de longueur sur 1 mètre 60 de hauteur. Le premier représente *Jésus chassant les marchands du Temple*. Jésus est vêtu d'une robe rouge et d'un manteau bleu Sa tête est couronnée d'une auréole lumineuse. Les marchands

s'enfuient emportant les objets de leur commerce, soit dans leurs bras, soit sur leur tête.

Le deuxième *Jésus discourant devant les docteurs*. Le Christ est représenté comme dans le tableau précédent, il se tient debout au sommet de quelques degrés sur lesquels sont assis des personnages à barbes blanches qui l'écoutent avec attention. Des arcades supportées par des colonnes forment le fond du tableau.

Le troisième tableau nous montre la *Femme adultère*. Elle est debout, tête nue, vêtue de blanc, les mains croisées sur la poitrine dans l'attitude de la résignation. Jésus, toujours vêtu de rouge et de bleu, la désigne à un groupe d'hommes dont les uns ramassent des pierres, tandis que d'autres se disposent à lui en jeter.

On dit qu'il existe encore deux tableaux de Jouvenet, l'un dans l'église de Bucilly, canton d'Hirson, l'autre dans celle de Martigny, canton d'Aubenton.

Je ne puis en rien dire ne les connaissant pas.

Dans une des salles de l'Hôtel-Dieu de Soissons se trouve un tableau de grande toile représentant *Saint-Pierre guérissant les malades dans les rues de Rome*, je n'ose dire si c'est un original ou une copie. Je n'ose encore moins me prononcer sur son auteur mais si on l'examine avec attention on est forcé d'y reconnaître un pinceau habile, une touche large et vigoureuse et un coloris qui se rapproche singulièrement de ceux que Jouvenet donnait d'ordinaire à ses productions.

Quoique Jouvenet soit un des peintres français qui aient produit le plus, il faut néanmoins prendre garde de lui en attribuer plus qu'il n'avait pu en faire pendant toute sa vie.

M. Lhote dépose une note descriptive des médailles

et du sceau donnés à la dernière séance au Musée de la ville.

DESCRIPTION

DES

PIÈCES DE MONNAIE ET D'UN SCEAU

DONNÉS AU MUSÉE

Par M. l'Abbé PÉCHEUR

1° Grand bronze (fruste et illisible).

2° Moyen bronze de Vespasien frappé l'an 71 de J.-C. IMPerator CAESar VESPASIANus AVG ustus COSul III tête diademée. R. VICTORIA NAVALIS. Victoire debout sur une proue de navire tenant une couronne et une palme ; dans le champ S enatus C onsulto.

3° Gros d'argent de Philippe IV Roi de France (1285-1314) + BeNeDICTVm : SIT : NOMEn : DomiNI : NostRI : DEI : I.HV (Jésus) XPI (christi). Ensecon le légende + PHILIPPVS. REX dans le champ croix patée. R. TVRONVS. CIVIS. châtel tournois, bordure de douze fleurs de Lys.

4° Quart d'écu de Henri quatre au millésime de 1591 =SIT. NOMEN. DOMINI BENEDICTVM. Ecusson aux armes de France couronnées accosté de H, H.

5° Denier d'Henri trois. 1579 + HENRI III. Roi DE FRANCe ET. POLogne, tête laurée. R + DENIER. TOVRNOIS 1579. Dans le champ deux fleurs de Lys.

6° Liard de Charles Ier de Gonzague, Duc de Nevers, et Rethel (pièce frappée à Charleville) CARolus GONZaga Dux NIVernensis ET RETHelensis. Exergue 1611, tête. nue R. SVPra PRINCEPS. ARCHENSIS Arches-Charleville). Ecusson aux armes du Duc surmonté d'une couronne.

7° Denier de Charles II (pièce frappée à Charleville) CHARLES. II. DVc De Mantoue. R. + DENIER. TOVRNOIS. dans le champ deux fleurs de Lys et A.

8° Liard de Louis XIV, roi de France, 1656, en mauvais état.

9° Denier de Louis XIV — LOVIS. XIIII tête d'enfant laurée. R† DENIER. TOVRNOIS. 1649 dans le champ deux fleurs de Lys et A.

10° Liard de Ferdinand de Bavière, archevêque de Cologne, évêque, prince de Liège, 1612-1650. Pièce dont les légendes sont effacées.

11° 1/4 de Stubert de Maximilien Joseph, duc de Bavière — 1745-1777 chiffre composé de deux J et d'une M, surmontés de la couronne électorale d'Allemagne. R 1/4 STUBER. 1705. I. K. dans un entourage fleuronné.

12° et 13° Deux jetons en mauvais état.

14° Un sou de Louis XVI roi de France.

15° Un sou de Léopold premier, roi des Belges.

16° Un petit poids ? ?

17° Un cachet, sur lequel on lit + S' : PETRI : DE : MARISIACO : SCE GENOVEFE. Sigillum Petri de Marisiaco sancte Genovefe. La figure debout est assez fruste et difficile à déterminer.

D'autres pièces présentées par M. l'abbé Happillon sont soumises à l'examen de M. Lothe.

M. Joffroi communique les renseignements suivants sur le grand hiver de 1709 et ses tristes effets dans le Soissonnais :

L'HIVER DE 1709

—

On a dit avec raison que les archives des communes et des notaires, contenaient les meilleurs éléments pour l'histoire de France Dans les nombreuses recherches que j'ai faites pour arriver à rédiger mon manuscrit sur les signatures parlantes au XVIIe siècle, j'ai été à même de constater combien il y a encore de documents ignorés, documents précieux pour l'histoire du pays.

Dans le courant de l'année dernière, j'ai compulsé les archives des communes du canton de Soissons et j'y ai recueilli des renseignements intéressants que je me propose de communiquer à la Société dans ses prochaines séances, mais aujourd'hui il m'a paru opportun, à cause de son actualité, de commencer la série de ces travaux, par quelques notes et appréciations sur l'hiver de 1709, l'un des plus rigoureux qui aient affligé la France. Tout à l'heure je vous lirai les annotations qui se trouvent consignées sur les registres de l'état civil de diverses communes du départe-

ment de l'Aisne; les curés rédacteurs de ces notes sont complétement d'accord avec les auteurs contemporains sur la date exacte de la brusque apparition du grand hiver de 1709, que l'on fixe à la nuit du 5 au 6 janvier.

Le froid fut tellement rigoureux que Louis XIV, d'après les mémoires du marquis de Dangeau, ne voulut pas sortir du palais de Versailles, pendant la durée des frimats. Le duc de Berry, qui, pour ne pas contrarier ses habitudes, se rendait quand même à la chasse, fut obligé aussi de céder à la rigueur du froid et Dangeau ajoute qu'il y fut surtout amené par le triste spectacle de l'amputation des doigts de l'un de ses pages, qui eut la main complétement gelée en portant son fusil.

Dans une de ses lettres du 14 janvier 1709, la marquise d'Uxelles s'exprime ainsi : « Les nouvelles sont « courtes, plus de commerce à cause du temps....., « l'encre gèle au bout de la plume. »

Les mêmes constatations sont faites par le greffier du Parlement de Paris, qui ne pouvait alors rédiger les arrêts, l'encre gelant dans son écritoire, malgré le grand feu qu'il faisait dans sa chambre.

Dans son journal du 14 janvier, Dangeau constate que ce froid excessif fit cesser beaucoup de tribunaux dans Paris et y suspendit tous les spectacles

Le froid fut un peu moins rigoureux dans les derniers jours de janvier, mais il sévit avec une nouvelle intensité le 4 février et les jours suivants. Il fut général en France et dans les pays voisins.

Simonde de Sismondi, dans son *Histoire des Français*, T XXVII, page 71, résume dans les lignes suivantes la situation de la France à la suite de cet hiver rigoureux :

« Le 5 janvier, veille des Rois, un froid subit, ri-« goureux, extrême, surprit les arbres et toute la vé-

« gétation en pleine sève, tant la température avait été « douce jusqu'alors et se prolongea tout un mois. « Presque tous les produits de la campagne, dans toute « la France, furent détruits, les oliviers, les vignes, « les arbres fruitiers gelèrent sur pied, les blés d'au- « tomne gelèrent également et ceux qui restaient dans « le commerce s'élevèrent aussitôt à un prix excessif « dans la prévision d'une prochaine famine et par la « nécessité d'en réserver une grande part à ense « mencer de nouveau les champs dévastés par la « gelée. »

Ces appréciations sont d'accord avec les renseignements locaux que j'ai recueillis et concordent également avec celles que l'on peut lire dans les mémoires et notes de Saint-Simon, de madame de Maintenon, de de Villars, de la marquise d'Uxelles, du marquis de Dangeau, d'Isambert, de Gaillardin, etc., etc.

Le premier résultat des rigueurs de l'hiver de 1709, fut d'amener la famine ; un faux dégel ayant fondu les neiges partout, la gelée reprit si vivement sur l'humidité qu'elle causa la perte absolue de tous les blés semés à l'automne ; les arbres fruitiers, les poiriers, les pommiers, les abricotiers, les noyers, les vignes, périrent presque tous par la gelée et on dut les faire abattre pour les remplacer par de nouveaux plants.

Dès le commencement de mars, le renchérissement du pain fut si sensible, que les harengères de la halle de Paris se levèrent en masse pour aller à Versailles demander un rabais, mais elles furent ramenées par les troupes de d'Argenson ; peu de temps après, les mêmes manifestations durent être réprimées de la même manière ; cette agitation dura plus de six mois et ne fut calmée que par l'intervention énergique du maréchal de Boufflers

Les mesures de police, les édits se succédaient pour

atténuer les effets de cette horrible famine ; les doléances du peuple étaient des plus vives et souvent portaient atteinte à l'autorité royale dont elles diminuaient le prestige.

Les mémoires du temps nous apprennent que des placards aussi injurieux que menaçants étaient affichés sur les statues royales : et le document le plus impitoyable peut être de cette époque, fut le *Pater noster* de Louis XIV (1).

Si les misères du peuple parisien sont décrites par les historiens du temps, celles des habitants de la province sont souvent consignées d'une façon navrante dans les registres de l'état civil ; c'est ainsi que sur ceux de la commune de Noyant, près Soissons, j'ai copié ce qui suit :

Remarque. — « La nuit du 5 au 6 de janvier de l'année 1709, l'hiver commença avec rigueur, une gelée avec une bise horrible, arrêta toutes les eaux qui étaient tombées jusque là en abondance ; il vint après de la neige en quantité ; elle fondit, la gelée reprit, puis il en tomba d'autres jusqu'à 3 et 4 fois, de sorte qu'elles durèrent bien avant dans le mois de mars. Les blés parurent fort beaux à tous les dégels, de sorte qu'on croyait l'hiver passé tout à fait à la fin du mois de mars, quand il vint encore une gelée sèche dans le mois d'avril qui perdit entièrement tous les blés. On fut longtemps dans l'espérance de les voir repousser, mais enfin à la mi-mai, on fut convaincu qu'il n'y avait point du tout de blé. Alors les grains enchérirent à un point que le muid de blé valait 200 livres à la fin de mai ; en juin 300 livres et en juillet

(1) Notre père qui êtes à Versailles, votre nom n'est plus glorifié, votre royaume n'est plus si grand, votre volonté n'est plus faite sur la terre ni sur l'onde. Donnez-nous notre pain qui nous manque de tous côtés ; pardonnez à nos ennemis qui nous ont battus et non à nos généraux qui les ont laissés faire. Ne succombez pas à toutes les tentations de la Maintenon et délivrez-nous de Chamillard. (Chamillard était ministre de la guerre, il fut destitué le 9 juin 1709.)

plus de 400 livres. C'était une misère extrême. Heureux ceux qui pouvaient avoir du pain de blé ; le peuple et les gens de la campagne avaient bien de la peine à avoir du son et de l'avoine pour faire du pain. Le roy fit donner le trentième de tous les biens par les propriétaires, pour empêcher les pauvres de mourir de faim. Toutes les vignes furent gelées jusque dans la terre. Il n'y eut aucun fruit, presque tous les arbres fruitiers étant morts ; cet hiver horrible fut suivi d'un printemps fort vilain et pourtant favorable aux menus grains qui profitèrent merveilleusement ; l'orge pour semer a valu 25[l] l'essain et le sarazin 18 livres, on n'a jamais vu ces sortes de grains en ce pays ci si haut et si beaux. Dieu s'est laissé toucher aux larmes de son peuple qu'il a chatié à cause de ses péchés et qu'il a consolé à cause de sa pénitence. »

A la suite du dernier acte de 1709, le curé de Noyant a encore écrit ce qui suit :

Remarque. — « On a augmenté considérablement à la fin de cette année les droits de contrôle des registres; cette paroisse ne payait que 25 sols et on en demande 30.

« On n'a recueilli aucun blé cette année, mais il y a eu beaucoup d'orge. C'est un miracle de la Providence, elle valait 10 livres l'essain à la moisson et maintenant (15 février 1710) elle ne se vend plus que la moitié, toutes les terres sont semées de vieux blé et il est vert à merveille; la famine qu'on croyait devoir être extrême diminue et le blé qui valait 18 livres l'essain à la semence ne se vend plus présentement que 13 et 14 livres. Les commissaires que la cour a envoyés l'an passé pour les blés, ont été cause qu'on en a tant cachés,qu'il y en aurait d'avantage à présent qu'on en trouvait il y a six mois.

« Il est vrai cependant, malgré tout cela qu'il y a une quantité incroyable de pauvres ; plusieurs meurent de faim; presque tout le peuple mange du pain d'avoine et de sarrazin ; il n'y a que les plus accommodés qui en mangent d'orge ; le pain de blé n'est plus que pour les riches.

« La guerre de toute l'Europe contre la France, met le comble à tous ces malheurs ; la dureté avec laquelle on exige les subsides, met les fermiers hors d'état d'assister

les pauvres. On leur envoie des dragons pour les obliger à fournir de l'orge, de l'avoine et du foin pour le Roy et l'invention diabolique de la solidité va réduire généralement tout le monde à la mendicité; si nous n'avons la paix cette année; nous n'en pouvons plus tous tant que nous sommes, si Dieu ne nous la donne. *Amen.*

« On n'a point recueilli de vin non plus, toutes les vignes ont été gelées jusque dans la terre; tous les noyers et presque tous les arbres fruitiers; le vin vaut présentement cent cinquante livres le muid, j'en ai vendu deux il y a trois mois, à quatre-vingts écus. »

Le curé de La Bouteille, près Vervins, écrit aussi sur les registres de sa paroisse les réflexions suivantes :

Remarque. — « En ici fait-on une remarque extraordinaire pour la postérité que les gelées de l'hiver ayant commencé la nuit du 5 au 6 janvier 1709, ont duré six semaines au moins entières et continues sans interruption ni modération Le froid a été si grand et si âpre, non-seulement en ce pays et la France, mais encore dans toute l'Europe que la gelée a pénétré jusque dans les celliers et par les cheminées qu'on n'en pouvoit rien garantir jusque-là tous les blés qui étaient en terre ont été abymés et que toutes les vignes ont été gelées, ce qui a fait notablement renchérir les blés et le vin, n'ayant fait aucune dépouille en l'un ni en l'autre et pour prévenir une famine qui se présentoit ont été semées par tous pays des orges à leur place et sur les terres ensemencées en blés qu'on n'a pu resemer, lesquelles orges ont servi avec l'avoine à faire le pain pour manger, à défaut de blé qui a été longtemps rare, car on ne pouvoit en importer du dehors, faute de ressources d'argent qui était très rare. »

Le curé de Pinon, canton d'Anizy-le-Château, a également inséré la note suivante dans le registre de sa paroisse :

« Pinon, 1709. — Cette année l'hyver commença le sixième janvier, à quatre heures du matin, qui dura dans sa grande rigueur trois mois entiers.

» Les gelées furent si violentes qu'elles gattèrent tous les bleds généralement, à la réserve toutefois de quelques petites pièces de coltés et d'autres quy se trouvèrent à l'abri des bois et où les neiges ne purent fondre et quy empêchèrent le verglas.

« L'orge pour ensemencement, au mois de may et suivants vallait dix et onze livres le pichet, mesure d'Anisy, et les autres graines à proportions.

« Le bled s'est vendu l'année suivante, huit, dix et douze livres.

« Ce qui l'a fait baisser de prix, ça été la grande quantité d'orge que l'on a dépouillée et dont beaucoup plus de la moytié du peuple de Pinon, estait même réduit, pour la pluspar, à manger du pain de son, quy estoit aussy fort cher jusques à 40 sols le pichet.

« L'avoine dont la plus part se nourrissoit valloit 40 à 45 sols le pichet.

« Les noyers sont tous morts, les chasteniers, les peschers et abricottiers, comme aussi la plus grande partie des poiriers et pommiers..... prouniers.

« Ce qui a causé une perte irréparable d'un demi siècle au moins. »

Sur les registres de l'état civil de la commune de Taillefontaine, canton de Villers-Cotterêts, on peut lire les notes très-intéressantes dont nous donnons la copie littérale :

« Hystoire remarquable.

« La postérité remarquera qu'en cette année 1709, le froid de l'hyver ayant commencé la veille des Roys a reigné l'espace de trois mois avec une telle violence, que de mémoire d'homme on n'en a pas remarqué de semblable. En sorte que presque toute l'Europe en a été tellement affligée que tous les bleds ont été gelés n'en ayant recueilli dans cette paroisse au lieu de 12 ou 15 muids que trois pichets, deux pichets de blé froment et l'autre de seigle ; on n'a

pas été plus heureux dans la récolte du vin puisque on n'en avait pas recueilli pour faire une pinte de vin ; la moitié des arbres fruitiers ont été perdus, tous les noyers sont morts ; et les hommes qui se sont trouvés dans le voyage ont été trouvés morts aussi, tous les animaux de la terre, gros et petits et particulièrement les oyseaux sont tous péris, les nids à plusieurs portes ont été glacés et les hommes quoyque fournis de bled ont manqué de mourir, ne pouvant avoir de farine, tous les moulins ayant été glacés ; en sorte que dans une telle calamité, on a été obligé de recourir à l'orge, au sarazin, à la vesce, à l'avoine et autres menues graines pour ensemencer ces terres et ces graines sont venues abondamment dont on a vécu toute l'année avec bien de la peine, hormy les menües gens ayant souffert une famine extrême, dont la plus part sont morts et qui a durée dix-huit mois.

« *Audite hœc omnes gentes, auribus percipite, omnes qui habitatis orbem, apprehendite disciplinam, nequando irascatur Dominus.*

« Que ceux qui liront cette hystoire, l'apprennent aux autres et que tous les hommes apprennent à craindre le Seigneur affin qu'ils évitent un tel châtiment. »

Signé : Philippe Le Breton,
Curé de Taillefontaine.

Scripti eodem anno quo supra 1709.

Les registres de la paroisse de Reuilly-Sauvigny, canton de Condé-en-Brie, contiennent aussi les observations suivantes :

1709. Rigoureux hiver. — Le froid extrême et de trois degrés plus fort qu'on ait jamais senti a commencé le 6 janvier et toujours augmenté ; il tomba de grandes neiges pendant deux mois La suite en a été que tous les blés et seigles ont été gelés ; tous les noyers, tous les deux tiers des autres arbres et tous les jardins, tous les arbres hâtifs et tendres, avec tous les arbrisseaux, tant ceux qui en faisaient l'ornement que portant fruits, avec tous les légumes et herbes potagers qui ordinairement y passent

l'hiver, presque tout le gibier et les bêtes fauves sont mortes aussi dans la campagne et dans les forêts, jusqu'aux ours. L'incertitude où on en est resté pour les blés a duré jusqu'à la mi-avril, auquel temps il a fallu recourir à l'orge pour ensemencer ; ce qui l'a fait monter à un si haut prix qu'elle a été jusqu'à 12 liv. le pichet et l'avoine pour manger jusqu'à 3 livres jusqu'à la moisson ; et par la bénédiction que Dieu a donnée aux mars, l'orge ne vaut à présent que 4 livres et l'avoine la meilleure pour manger que 30 sols ; nonobstant la rareté des blés avant la moisson, il n'a pas passé 12 livres et par la prudence de labour pour les semences, il n'a été vendu que 7 à 8 livres. — Les vignes ont été pareillement endommagées de l'hiver, qui pour elles a été presque toute l'année, qu'elles n'ont rien produit non plus que l'année précédente ; de sorte que nous pouvons dire ainsi : pour une moisson sans blé, deux vendanges sans raisin. — Outre ce, plusieurs personnes sont mortes de froid dans la campagne, plusieurs pauvres dans leurs maisons et même des vieilles gens dans leur lit. Le vin commun a coûté pendant deux ans 150 livres la cuvée ; le bon vin était sans prix Les septiers d'orge qu'on a semés ont rapporté un muid à la moisson ; les meilleurs dans les bonnes terres ont été de 15 à 18 **septiers.** »

La France était alors courbée sous le poids de ses humiliations et de ses revers et un hiver aussi rigoureux devait mettre le comble à ses maux en amenant la famine et son cortège ordinaire de misères. Beaucoup de gens crurent que les commissaires envoyés partout dans le royaume, ainsi que le déclare le curé de Noyant dans ses intéressantes « *Remarques* », saisirent cette occasion pour s'emparer des blés et se livrer ensuite dans l'intérêt de personnages de hant rang, à des spéculations scandaleuses ; Saint-Simon dans ses *Mémoires* prétend que beaucoup de courtisans, de complicité avec les traitants, exercèrent ce monopole odieux de l'acquisition et de la revente des

blés à gros bénéfices. Il faut évidemment faire la part de l'exagération populaire dans ces récits souvent calomnieux, inspirés par les clameurs du peuple affamé. Il est probable toutefois que des intendants et des personnes ayant même leur entrée à la Cour, grossirent leur fortune particulière par une exploitation coupable de la souffrance publique, et ce qui donne un certain crédit à cette supposition, c'est ce passage fort grave dans le fameux sermon sur l'aumône, prêché par Massillon devant la Cour durant le carême de 1709 :

« *Ne mettez vous pas peut-être à profit les misères* « *publiques? Ne faites-vous pas peut-être de l'indi-* « *gence comme une occasion barbare de gain? N'a-* « *chevez-vous pas peut-être de dépouiller les malheu-* « *reux en affectant de leur tendre une main secou-* « *rable?* »

M. Henri Martin, dans son *Histoire de Soissons*, affirme qu'aussitôt que l'on vit l'espoir de la moisson prochaine anéanti, les spéculations sur le froment commencèrent surtout au marché de Soissons, qui approvisionnait Paris et l'Ile de France.

C'est alors qu'un édit du Roi, du mois d'avril 1709, ordonna de faire des perquisitions dans les provinces du royaume pour voir ce qu'il pouvait y avoir de blé dans chaque ville et dans la campagne; aux termes de cet édit ceux qui n'auraient pas donné de déclarations justes devaient être condamnés aux galères, à la mort même, les dénonciateurs devaient avoir moitié du blé qui n'aurait pas été déclaré et mille francs sur l'amende que devaient payer ceux qui n'auraient pas obéi à l'édit.

Le Parlement de Paris rendit aussi plusieurs arrêts menaçants contre les accapareurs de grains, arrêts qui furent exécutés avec énergie par le bailliage de Sois-

sons ; il y eut peine de mort contre les accapareurs, primes aux importations de grains, ordre à tous les citoyens de déclarer leurs subsistances

Dans les archives du bailliage de Soissons, on peut remarquer à la date du 26 avril 1709, une sentence particulière, qui ordonnait à tous ceux qui avaient en magasin, sarazin, vesce, lentille ou dravière, de les exposer en vente avant le 8 mai, au marché le plus prochain, sans en garder plus que la quantité nécessaire pour leur usage à peine de 3,000 livres d'amende et la confiscation du surplus trouvé chez eux ; malgré ces mesures on ne constata point de baisse dans le prix des grains, parce que les accapareurs continuaient à exercer leur coupable industrie.

Dans cette situation le bailliage de Soissons rendit deux autres ordonnances, l'une contre les détenteurs de blé qui auraient refusé d'obéir à la sentence du 26 avril, l'autre ayant pour objet de faire fixer l'évaluation en argent et la réduction en un quart du droit de stellage sur les grains et légumes dans les marchés de Soissons.

Mais malgré toutes ces dispositions pour remédier aux maux causés par la cherté des céréales, la misère fut extrême ; cette crise se fit sentir surtout sur l'Hôtel-Dieu de Soissons ; aussi le 14 mars 1709, une assemblée générale des administrateurs, fut tenue à l'évêché sous la présidence de Fabio Brulard de Sillery, évêque de Soissons, pour aviser aux moyens de faire subsister les religieuses et les pauvres de l'Hôtel-Dieu. Il fut décidé :

« Qu'il était nécessaire d'acheter au moins dix muids de blé nouveau, pour, avec une pareille quantité qui se trouve dans les greniers de l'établissement, faire celle de 20 muids ou environ, afin de les distribuer aux fermiers dudit Hôtel-Dieu pour semer à la couvraine prochaine. Il fut décidé en

outre qu'on achèterait dix à vingt muids de blé vieux pour avec 15 à 16 muids de blé vieux dans lesquels on pourra mêler dix muids d'orge après la récolte afin de faire environ 36 muids de grains, pour couler et passer cette mauvaise année jusqu'à la récolte de 1710 et parce que l'achat du blé dans la cherté qui est à présent montera bien à la somme de six mille livres et qu'outre cela il faudra de l'argent pour les provisions de gros bois, fagots, charbons, fournitures de viande de boucherie, provisions de marché, poissonnerie et autres besoins journaliers, les administrateurs décidèrent qu'il était d'une nécessité indispensable de faire des emprunts tant en blé qu'en argent jusqu'à la concurrence de dix mille livres. »

Du reste, avec la misère, publique, la disette et la famine, les charges de l'Hôtel-Dieu augmentaient chaque jour ; on dût recourir à tous les moyens possibles pour tirer parti des grains pouvant servir à l'alimentation des pauvres ; c'est ainsi que dans les archives de cet établissement on peut lire la note suivante :

« Le 16 octobre 1709, a été mis au moulin trois essains d'avoine pour éprouver, si, mêlé avec de la farine de blé et d'orge, on pouvait faire du pain passable pour la nourriture des gens de journée, ce qui n'a pas été continué. »

Du reste la famine était universelle en France, de tous côtés les archives de l'état civil des communes sont remplies de constatations navrantes :

Ainsi le curé de Vincelles, (Yonne), a inséré cette note sur le registre de 1709 :

« L'on voyaient les hommes et les femmes, enfants petits et grands, le visage et les mains terreux, raclant la terre avecque leurs ongles, cherchant certaines petites racines qu'ils dévoraient lorsqu'ils en avaient trouvé ; les autres, moins industrieux paissent l'herbe avecque les animaux, les autres entièrement abattus, étaient couchés le long des grands chemins et attendais la mort. »

Le curé d'Asquins, dans le même département, a inscrit cette remarque sur son registre de l'année 1709.

« La famine fit mourir de faim une infinité de personnes, des paroisses et des villages presque tout entiers qui ne mangeaient que de l'herbe et des racines des champs ; quelque peu de pain fait avec de la racine de fougère, j'en mangeai moi-même, il était de la couleur du pain ordinaire des paysans, mais d'un mauvais goût. »

Dans la paroisse de Montarcher, (Yonne), le curé après avoir enregistré les décès de cinq personnes du 13 au 15 janvier 1709, fait suivre ces actes de cette note aussi éloquente que navrante dans sa brièveté :

« *Omnes mortui supra scripti fame perierunt.* »
« Tous les morts désignés ci-dessus périrent de faim. »

Si dans les archives du Soissonnais nous n'avons pas trouvé de notes aussi désolantes, c'est que partout la charité publique fut sublime.

L'évêque Fabio Brulard de Sillery, durant cette famine, eut occasion de faire éclater sa bonté et sa charité qui lui gagnèrent tous les cœurs, aussi en souvenir de ses bienfaits, on grava sur son tombeau l'inscription suivante :

IN MANSUETUDINE ET CHARITATE OPERA SUA PERFECIT.

Les registres de l'Hôtel-Dieu de Soissons renferment encore des indications précieuses pour l'histoire de la charité locale, qui savait toujours répondre au premier appel des administrateurs. Ainsi dans les pièces de comptabilité de l'époque, nous avons relevé les attestations suivantes :

« Le 7 février 1710, M. de Héricourt, doyen et chantre à l'église de Soissons a aumoné six essains d'orge.

« Madame d'Ormesson, femme de M. l'intendant à Sois-

sons, de la quête qu'elle fit dans la ville le trois avril 1710, deux muids et huit essains d'orge.

« De M. le Prévot, doyen et chanoine de l'église de Soissons, outre un muid de blé a été aumôné un muid d'orge par M. Vuillefroy grainetier le 10 avril 1710. »

Le 23 janvier 1710, l'administration de l'Hôtel-Dieu prit encore une délibération afin d'être autorisée à emprunter cinq à six mille livres pour acheter des grains destinés à faire subsister, jusqu'au mois de septembre suivant, les pauvres de l'Hôtel-Dieu qui sont des trois quarts en plus grand nombre que les années précédentes. En effet d'après les archives de cet établissement, le nombre des pauvres malades secourus dans les années antérieures à 1709, variait de 40 à 75, suivant les diverses saisons, tandis que pendant les années de 1709 et 1710, il a souvent dépassé 200 et le chiffre moyen des admissions a atteint 180.

Des comptes annexés aux archives de l'Hôtel-Dieu de Soissons, il résulte qu'en 1709, l'administration de cet établissement hospitalier a fourni aux fermiers dudit Hôtel-Dieu de grandes quantités de blé pour ensemencer les terres en l'année 1709.

L'un de ces comptes est précédé des observations suivantes :

« Il est à noter que toute la France n'ayant recueilli de blé en 1709, au sujet d'un hiver extraordinaire, les maîtres ont été obligés de fournir la semence à leurs fermiers, pour couvrir la terre, ce qu'a fait l'hôtel Dieu. »

Les comptes dont s'agit étaients présentés devant Fabio Brulard de Sillery, évêque de Soissons, conseiller du roi en ses conseils, Pierre Levesque, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Soissons, en présence de Nicolas Quinquet, conseiller du roi et son procureur en ladite mairie, Me Robert Vuillefroy,

prêtre chanoine de l'église cathédrale de Soissons, député par les prévot, doyen, chanoine et chapitre de ladite église et Me François Quinquet, avocat, l'un des gouverneurs et échevins de ladite ville.

Nous avons dit plus haut que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu s'étaient vus dans l'obligation d'acheter de grandes quantités de blé, pour les distribuer aux fermiers de l'établissement qui devaient les employer exclusivement aux semences des couvraines de l'année 1709.

Les propriétaires durent recourir aux mêmes mesures pour ne point laisser les terres en friche.

Dans les actes notariés de l'époque, nous avons trouvé des indications intéressantes sur le mode de fourniture des blés de semences par les propriétaires aux fermiers.

Tantôt ces derniers s'engageaient à payer à leurs propriétaires, dans un délai déterminé, le montant de la somme que le blé de semence leur avait coûté ; dans ce cas le fermier était nécessairement dupe du marché, car la valeur du blé à la récolte suivante ayant été inférieure, il subissait donc une perte réelle ; aussi ces conditions ont amené un certain nombre de résiliations de baux.

Tantôt les propriétaires fournissaient le blé pour ensemencer les terres à condition de partager la récolte par moitié ; le propriétaire payait, dans ce cas, la moitié des frais de sciage, de battage et des droits de dîme et abandonnait en outre les pailles au fermier qui devait les faire consommer dans sa ferme ; le fermier prenait de son côté l'engagement de conduire à Soissons, dans les greniers du propriétaire, la moitié des grains provenant de la récolte ; c'était le mode le plus fréquemment employé, ainsi que cela résulte des nombreux actes que nous avons compulsés à Soissons

et que MM. les notaires de cette ville ont mis à notre disposition avec une extrême obligeance.

Dans quelques actes les propriétaires, en fournissant la semence des blés ont tenu à recevoir les deux tiers de la récolte des grains et la moitié des pailles.

Enfin dans un acte du 14 octobre 1709, un propriétaire s'engage à fournir le blé de semence à son fermier à condition de recevoir seulement le tiers des grains à la récolte et la paille nécessaire pour la nourriture de son cheval.

En compulsant ces nombreux actes notariés nous avons relevé des constatations intéressantes concernant le prix du blé à ces diverses époques sur le marché de Soissons.

Ainsi le 8 juillet 1709, le muid de blé s'est vendu		360 livres.
Le 21 septembre	—	450
Le 28 septembre	—	433
Le 30 septembre	—	407
Le 6 octobre	—	416
Le 7 octobre	—	350
Le 11 octobre	—	330
Le 14 octobre	—	300
Le 17 octobre	—	375
Le 20 octobre	—	312
Le 23 octobre	—	375
Le 25 octobre	—	450

Il y eut aussi à cette époque un certain nombre de résiliation de baux, à cause de la gelée des vignes :

« Ainsi le 4 mai 1709, Jean Durand, marchand à Soissons et Jean de Courcy, vigneron à Crouy, comparaissent devant leur notaire et Jean de Courcy dit : que n'étant pas en état de faire valoir les vignes à lui affermées par le sieur Durand sur le terroir de Crouy, attendu la stérilité et la calamité générale en cette année et que dans leurs vignes il n'y a aucune assurance de dépouiller de vin..... pour

quoi il prie le sieur Durand de reprendre ses vignes et les faire valoir..... Ledit Durand connaissant la vérité de la proposition dudit de Courcy et voyant bien qu'il lui laisserait sa vigne en friche, sans pouvoir avoir aucun recours contre lui a bien voulu accepter ladite proposition. »

Le 4 décembre 1709, par acte notarié un sieur Visinier consent la résiliation d'un autre bail de vignes aux époux Brodin-Dupré, de Saconin, en raison de la misère du temps. Le sieur Visinier les tient quitte des arrérages et de l'année échue à la Saint-Martin dernière, se réservant toutefois une cuve, deux trantins, une foulette, qui sont dans la grange de la maison.

Dans les remarques intéressantes du curé de Noyant, nous avons vu qu'il déclarait que toutes les vignes du pays furent gelées jusque dans la terre et qu'il n'y eut aucun fruit, presque tous les arbres fruitiers étant morts.

Les actes notariés que nous avons compulsés confirment cette déclaration ; parmi les mentions qu'ils renferment nous pouvons signaler les suivantes :

« Dans un acte notarié du 15 décembre 1709, contenant bail pour neuf ans d'une Maison et d'un Jardin, le preneur s'engage à planter dans les deux premières années douze pommiers ou poiriers pour remplacer ceux qui étaient morts ou qui mourraient, dont le bois appartiendrait au bailleur et non au preneur.

Dans un autre acte du même jour 15 décembre 1709, contenant bail pour 18 ans d'un jardin à arbres fermé de haies, à Missy-aux-Bois, au milieu duquel il y a maison étable, contenant un arpent, à la charge par le preneur de payer 15 deniers de cens à la seigneurie de Missy ; de planter pendant le temps du bail une douzaine de pommiers de reinette pour remplacer plusieurs pommiers, pruniers et cerisiers morts et abandonnant ledit bailleur trois pommiers morts et les branches mortes des noyers ; ledit bail moyennant la somme de quinze livres d'argent et *un panier de noix, quand il en croîtra aux arbres.*

Le 20 juin 1709, acte notarié contenant bail de la ferme de Messemain, paroisse de Rozières ; le bailleur en considération de ce que les noyers sont morts la présente année, a cédé aux preneurs les branches d'iceux au-dessus de dix à douze pieds de hauteur du sol et le corps des arbres appartiendra aux bailleurs

Par suite de la gelée un grand nombre de vignes furent quelque temps sans produire ; aussi les ventes de terrains couverts de vignes étaient presque sans valeur ; le 21 janvier 1710 une vente de quatre septiers de vignes n'atteignit que le chiffre de six livres neuf sols.

Il y eut aussi à cette époque entre les boulangers et les meuniers de Soissons des difficultés assez sérieuses au sujet du mode de paiement des droits et frais de mouture, mais ces difficultés furent bientôt apaisées, du reste elles n'avaient été soulevées qu'à cause des « *malheurs du temps* ». Je vais transcrire ici les documents que j'ai trouvés dans les archives notariales sur cette question.

1709, 25 juin,

REQUÊTE A M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL AU BAILLIAGE DE SOISSONS

« Supplie et vous remontre humblement la communauté des maîtres boulangers de ladite ville de Soissons, disant que contre l'intérêt public et celui des suppliants, les meuniers de ladite ville de Soissons, ont fait un traité par lequel ils se sont promis réciproquement de ne point moudre de blés audit boulangers qu'à la charge de prendre mouture en blé et non plus en argent quoique de tout temps lesdits boulangers n'ont fait moudre leurs grains qu'en donnant seulement de l'argent et si cela était autrement, lesdits boulangers seraient ruinés pourquoi ils sont obligés d'avoir recours à vous ; ce considéré, Monsieur, il vous plaise leur permettre de faire faire une expédition

dudit traité par le notaire qui l'a passé avec injonction audit notaire de le faire aux offres de lui payer ses salaires raisonnables, pour pouvoir prendre dans la suite par lesdits suppliants contre lesdits meuniers les conclusions qu'il appartiendra.

Signé : Moilin, de la Haye, Martin Tingry, Tingry.

« Vu la présente requête, nous avons enjoint à Me Pourcelles, notaire, de délivrer aux suppliants une expédition de l'acte mentionné en la présente requête, en lui payant des salaires raisonnables.

Le 25 juin 1709

Signé. Labouret.

1709, 23 juin. Pardevant les notaires du Roy au baillage provincial et siège présidial de Soissons, y résidant, soussignés furent présents en leurs personnes, Pierre Roland, meunier du moulin Botté, Jean Lepage, meunier du moulin Levesque, Jean Rolland, meunier du moulin Notre-Dame, Mathieu Yolaire, meunier du moulin de St-Crépin-le-Grand et Crèvecœur; François Roland, meunier du Pré-Foireux et St-Jean, Jean Dupré, meunier de Chevreux et du Moulin Neuf; Jean Villette, meunier du moulin de la Place; Etienne Boudin, meunier du moulin de St-Mard; Antoine Moreau, meunier du moulin sur le pont de Soissons,

« Lesquels ont volontairement reconnu avoir fait le traité qui en suit : C'est à savoir que se trouvanit engagés de payer par les baux qui leur ont été faits de leurs moulins, leurs redevances en blé pour la plus grande partie et que pour y satisfaire ils sont obligés d'acheter des blés et grains à un prix excessif et même pour faire subsister leurs familles à cause que la plupart d'entre eux avaient la facilité pour obliger les bourgeois de cette ville de percevoir leurs droits en argent au lieu de les prendre en nature conformément à leurs anciens réglements en usage et co ils ont reconnu que cette manière d'agir leur était extrêmement préjudiciable, tant par rapport à ce qu'ils se trouveraient absolument hors d'état de payer leurs maîtres, de faire vivre leurs familles et hors de pouvoir par conséquent

d'entretenir leurs dits moulins, payer et nourrir des « garçons ».

« Pour remédier donc à ces abus si considérables et si contraires au bien public qui serait au risque de voir lesdits moulins abandonnés et après avoir délibéré entre eux sur ce sujet si important, ils ont par ces présentes déclaré..... qu'ils entendent que chacun d'eux percevra dans la suite à commencer de ce jourd'huy, leurs droits de mouture en nature et au moulin et non par argent selon qu'ils ont accoutumé de le prendre et ainsi qu'il est porté par les réglements de messieurs de ville à raison du seizième, à peine contre celui qui contreviendra au présent traité de payer la somme de deux cents livres applicables 1/2 à l'Hôtel-Dieu et l'autre 1/2 à l'hôpital général. Bien entendu, lorsque la contravention sera prouvée par deux témoins et dans les formes ordinaires de Justice à l'exception seulement des boulangers de boulangerie tourtonnière de la ville et banlieue dudit Soissons, auxquels ils veulent bien modérer leurs droits pour qu'ils puissent gagner leur vie et ne leur prendront qu'un essain, du muid, lorsqu'ils le feront bulter et à l'égard des abbayes, ils percevront leurs droits à l'ordinaire, sans le pouvoir prendre en argent et sur le pied de trois pichets le muids et a été accordé entre les parties que si quelqu'un d'entre eux arrivait à rétrocéder un ou plusieurs moulins, il ne le pourra faire, qu'au préalable il n'oblige le preneur au contenu du présent traité. Ce qui a été passé et accordé entre les parties et promettent accomplir le présent traité en tous ses points, sous les peines ci-dessus.

« Fait et passé le 23 janvier 1700. »

En terminant cette étude sur l'hiver de 1709, nous ne pouvons omettre d'autres indications qui appartiennent à l'histoire du pays.

Saint-Simon affirme dans ses mémoires qu'en 1709, la mortalité fut presque double de la moyenne ordinaire et qu'une grande partie de la population qui survécut fut tellement affaiblie par les privations que la race française s'en ressentit jusque dans la génération suivante.

Les morts par congélation furent très nombreux, si l'on en croit les renseignements émanant des archives locales des divers points de la France. On trouvait souvent de pauvres familles mortes de froid dans leurs chaumières ou leurs greniers ; le nombre de cadavres relevés dans les champs ou sur la voie publique fut aussi très considérable ; la rigueur des frimats n'épargna point les victimes.

L'inscription tumulaire suivante qu'on peut lire encore dans l'intérieur de l'église de Septmonts, près Soissons, en est l'une des preuves les plus navrantes :

CIRCUMSPEX ET NON ERAT AUXILIATOR
QUŒSIVI ET NON FUIT QUI ADJUVARET.
ISAIE, C LXIII V. V.

ANNO SEPTENGENTESIMO NONO SUPRA MILLESIMUM
RUSTICANA QUŒDAM MULIER E NAMPTOLIO SUBTUS MURETUM ORIUNDA, ARCTA VIA DECLINANS ET ADVENIENS DE SEPTEM MONTIBUS, INSTANTE NOCTE ET SŒVIENTE FRIGORE PROPERANS CECIDIT ET CLAMANS DEFICIENDO TANDEM EXPIRAVIT VIA PLUMBARIA UT REPERT. EJUS CORPUS HUMI JACENS PROSTRIDIE REPERTUM. IN HAC SACRA ŒDE CONDITUM EST, ADSTANTE POPULO ET STUPENTE, PRIDIE IDUS JANUARII, ILLA SCILICET HIEME QUA PERIERE FRUMENTA, FRUCTIFERŒ ARBORES ET VINEŒ, IN COMPITIS HOMINES, IN STABULIS PECORA, IN AERE VOLUCRES, ILLA TANDEM HIEME QUŒ AB ORBE CONDITO NON ASPERIOR ALTERA. — SIT IN PACE LOCUS EJUS.

« J'ai regardé autour de moi et il n'y avait personne pour venir à mon aide, j'ai appelé et personne ne m'a secouru.

« Une paysanne originaire de Nampteuil-sous-Muret, descendant par un chemin étroit et venant de Septmonts, en se hâtant à cause de l'approche de la nuit et de la rigueur du froid, tomba à diverses reprises et après avoir appelé à son secours perdit connaissance et enfin mourut, à ce que l'on rapporte, sur le chemin des Plombs (1).

(1) Sur la 2e feuille de la portion B du cadastre de Septmonts figurent un lieudit : Les Plombs et un chemin des Plombs ; J'ai donné ces explications et la mention de l'acte de décès de ladite femme pour prouver à de savants traducteurs qu'ils avaient commis une erreur en disant que cette femme *était morte dans ce qu'on appelle un Plomb*.

Son corps qu'on trouva le lendemain étendu à terre fut inhumé dans cette Eglise, la veille des Ides de janvier, (2) en présence de toute la population épouvantée, dans cet hiver où périrent les blés, les arbres fruitiers et les vignes, les hommes dans les carrefours, les troupeaux dans les étables, les oiseaux dans les airs, enfin dans cet hiver le plus rigoureux qui ait sévi depuis la création du monde. »

« Qu'en ce lieu, elle repose en paix. »

Son acte de décès est ainsi constaté sur les registres de l'état civil de la commune de Septmonts :

1709 Janvier. « Décés d'une femme morte de froid au chemin des Plombs ; Elle avait 40 ans environ et selon le bruit public elle était de la paroisse de Nampteuil-sous-Muret et se nommait Marie Lamber femme de Henri Medar. »

Un de nos amis de Festieux vient de nous adresser un couperon en cuivre, ayant dix-sept centimètres de hauteur et dix centimètres de diamètre ; sur le pourtour extérieur de ce couperon est gravé une croix entourée de la mention suivante gravée également en lettes majuscules :

1709. « Année stérille par une longue gellée à la fin du dégel un verglas qui a fait mourrir les blez point de vandange tous les gros noyers morts les pauvres mouraient par les champs ce présent couperon a été donnée par Julien Le Grix et Anthoine Fleury marguillier de la Parroisse de Fetieux, Fleury chirurgien, Le Grix marchand porte balle de Normandy habitant Il a réitéré les noms de Julien a toutes les Foy que vous liré cela vous diré un Paster Noster e un Ave Maria Requiescant in pace. »

(2) La veille des Ides de Janvier, c à. d. le 12 Janvier. On sait que les Ides étaient une division des mois chez les Romains, c'etaient les 15 Mars, Mai, Juillet et Octobre et 13e jours des autres mois.

On le voit, les tristes résultats de l'hiver de 1709 sont constatés de toutes façons par les contemporains de cette funeste année pendant laquelle suivant l'expression d'un éminent historien, *la vie sociale était suspendue comme la vie de la nature.*

Le rigoureux hiver que nous venons de subir, a causé aussi bien des désastres, mais ils sont loin encore d'atteindre l'importance de ceux de 1709, qui ont amené la famine avec son cortège de misères ; toutefois il est certain maintenant que les pertes des horticulteurs seront considérables. Espérons que les progrès de la science horticole permettront de réparer à bref délai et d'une façon intelligente et efficace les dégâts causés par la rigueur des derniers frimats ; du reste chacun s'est mis à l'œuvre pour le grand travail de la réparation, et le retour du printemps et de la douce saison va ramener l'espoir dans les cœurs.

Solvitur acris hyems grata vice Veris et Favoni.

HOR. L. I. OD. IV.

M. le Président, en conséquence d'une lettre circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, concernant la réunion des Sociétés savantes qui doit avoir lieu le 30 mars-2 avril, à la Sorbonne, demande les noms des Membres de la So- qui voudraient la représenter en cette circonstance.

MM. Laurent, Bernard-Wolff et Corneau se font inscrire pour cette délégation.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : DE LA PRAIRIE.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

DOUZIÈME SÉANCE

Lundi 1er Mars 1880

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Annales* de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, 4e série, T. II 1877.

2° *Mémoires* de l'Académie des sciences et belles-lettres de Lyon, classe des lettres, T. XVIII ; classe des sciences, T. XXIII.

3° *Travaux* de l'Académie nationale de Reims, T. LXII, 1876-77, n° 3-4.

4° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura) novembre et décembre.

5° Société des sciences et arts, agricoles et horticoles du Havre, 15e *Bulletin*.

6° *Bulletin* de la Société archéologique du Midi de la France, séances du 25 mars 1875-3 août 1879.

CORRESPONDANCE.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts contenant des instructions relatives à la réunion prochaine des Sociétés savantes à la Sorbonne.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Michaux, auteur d'un *Mémoire sur la paix de Crépy* conclue entre Charles Quint et François Ier, lit diverses notes à l'appui de son sentiment qui fixe la conclusion du traité à Saint-Jean-des-Vignes où logeait l'empereur et sa signature à Crépy-en-Valois, ville située entre les deux armées, et notamment sur l'itinéraire suivi par ce prince, de Dormans à Château-Thierry et de cette ville vers Villers-Cotterêts et Soissons. L'honorable Membre ne dissimule pas qu'il y a une opinion opposée à la sienne et qui se prononce pour Crépy-en-Laonnois, opinion soutenue par M. Paillart de Maroilles, après d'autres critiques, et dont il communique une lettre à ce sujet.

M. Joffroi déclare n'être pas convaincu par les arguments de M. Michaux. Au reste il informe la Compagnie qu'il rédige lui-même un Mémoire où il espère prouver que si les préliminaires ont eu lieu à Soissons, c'est bien à Crépy que la paix a été signée.

Après cette intéressante discussion à laquelle prennent part quelques Membres de la société, M. Fossé d'Arcosse prend la parole et lit la Notice biographique sur M. Watelet, Membre de la Société, décédé en décembre 1879, qu'il s'était engagé à rédiger à la dernière séance.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

DE M. WATELET

MESSIEURS,

La nature seule produit des génies de premier ordre, mais il est permis à tout homme laborieux d'aspirer à prendre son rang parmi ceux qui ont servi les sciences. Ces paroles, que j'emprunte à l'illustre Georges Cuvier, ne sauraient, ce me semble, s'appliquer plus heureusement qu'au regretté confrère dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui. En effet, les services que M. Wattelet a rendus aux sciences naturelles sont unanimement appréciés et je ne serai démenti par personne en affirmant que ses persévérants efforts lui ont fait prendre un rang des plus honorables parmi les propagateurs de ces sciences dont l'étude a occupé une grande place dans sa laborieuse carrière.

M. Jean François-Adolphe Watelet était né à Paris le 24 septembre 1811. Orphelin de père, dès l'âge de cinq ans, il fut confié aux soins de son oncle Louis-Etienne Watelet, l'un des peintres paysagistes les plus féconds de notre époque et neveu de Claude-Henri Watelet, membre de l'Académie de peinture et de l'Académie française.

Tout en poursuivant ses études sous la direction d'un professeur spécial, M. Watelet avait appris à dessiner dans l'atelier de son oncle et, parvenu à l'âge de dix neuf ans, il pensa d'abord à suivre la carrière brillamment parcourue par les deux artistes auxquels le rattachaient les liens de famille, mais après réflexion il se détermina pour la carrière de l'enseignement et entra à l'Ecole normale primaire de Versailles d'où il sortit au bout d'une année avec le brevet du premier degré. Après une autre année passée à Paris dans un pensionnat secondaire où il professait les mathématiques, M. Watelet fut appelé au Collége de Chartres dont il dirigea l'école primaire annexée. Il prit en cette ville le brevet supérieur et fut ensuite successivement attaché en qualité de professeur dans deux pensionnats secondaires à Gien et à Passy. On était alors en 1836: l'administration municipale de Soissons, à la tête de laquelle était placé l'honorable M. Quinette, se préoccupait du choix à faire d'un directeur pour l'école primaire supérieure qu'il s'agissait de créer, conformément à la loi du 28 juin 1833. Cette création n'était pas sans difficultés: la loi comptait déjà plus de deux années de date et Paris seul avait pu arriver à posséder une de ces écoles dont le type se retrouve dans celles qui portent aujourd'hui les noms de Lavoisier, Turgot, Chaptal. Enfin toutes les mesures étant prises, on ouvrit à Soissons, pour remplir la place de directeur de l'école projetée, un concours dont M. Watelet sortit triomphant. Il entra en fonctions après avoir prêté le serment prescrit par la loi de l'époque, et fut installé le 6 juillet 1836 en présence de MM. Hardouin, procureur du roi; Jeulain, commandant du génie; Thomas, conservateur des hypothèques; Delabarre, curé-archidiacre et Quinette, maire, tous membres du comité d'instruction. Je crois devoir donner ici ces détails qui forment en quelque sorte une page de notre histoire locale par les noms qu'ils rappellent.

Douze élèves, en ce moment, composaient non pas ce qu'on pourrait appeler une école mais une classe élémentaire placée dans l'une des salles du Collége. Grâce au zèle du directeur, on vit le nombre de ces élèves s'accroître

J. F. AD. WATELET

1811-1879.

Membre des Sociétés géologique et botanique de France,
de la Société archéologique de Soissons et de plusieurs
Sociétés savantes de France et de l'Etranger.

successivement. A la fin de la troisième année il s'élevait a près de 60 et la classe qui formait alors véritablement une école, fut transférée dans une maison particulière qu'elle quitta bientôt pour prendre possession, en 1841, d'une habitation spéciale dont l'administration municipale fit l'acquisition. Le personnel enseignant se composait de quatre professeurs, outre le directeur. Les études scientifiques étaient activement dirigées à l'aide d'une méthode claire, précise, accompagnée de démonstrations pratiques dont plusieurs fois le public fut appelé à devenir le témoin. On n'a pas oublié les intéressantes séances de physique expérimentale auxquelles M. Watelet convia, à plusieurs reprises, les familles et les personnes notables de la ville : celle surtout où l'on vit pour la première fois fonctionner le télégraphe électrique eut un plein succès à raison de la nouveauté du sujet, dont l'assistance n'avait aucune idée et et qu'elle ne connaissait que de nom. A cette époque, l'école comptait 75 élèves, dont 27 pensionnaires qui trouvaient auprès de la digne épouse que M. Watelet s'était associée, peu après son arrivée à Soissons, tous les soins qu'inspire la plus tendre sollicitude.

Voici en quels termes le Conseil général de l'Aisne s'exprimait, dans l'une de ses sessions, par la bouche d'un de ses membres, M. Martin, au sujet de cette école dont le directeur, après avoir successivement reçu la médaille de bronze et la médaille d'argent, s'était vu décerner, dès l'année 1846, le premier en France, parmi les instituteurs, le titre d'Officier d'Académie. « Au risque de répéter une fois de plus, disait l'honorable M. Martin, ce qui a été dit si souvent et à si juste titre de l'Ecole supérieure de Soissons, votre rapporteur éprouve le besoin d'ajouter son tribut personnel aux nombreux témoignages de satisfaction qu'elle a reçus de vous. Elévation et pureté de sentiment qu'on sait inspirer aux élèves, hauteur et variété de l'enseignement, ordre, discipline, moyens matériels d'instruction, tout contribue à faire de cette école un des établissements les plus remarquables qui existent en France et le département de l'Aisne peut et doit s'enorgueillir de le posséder dans son sein. »

Tout marchait donc au gré du directeur, de la ville et des familles, l'Ecole continuait d'être florissante, même après la promulgation de la loi de 1850 qui, sans mettre fin à l'existance des écoles supérieures, cessait cependant de les rendre obligatoires, lorsque en 1853, l'administration municipale de Soissons, par des motifs que nous n'avons point ici à apprécier, crut devoir supprimer l'Ecole supérieure et l'annexer au Collége sous le titre d'enseignement spécial.

M. Watelet, non sans douleur assurément, mais avec un esprit d'abnégation qui l'honore, résigna ses fonctions de directeur et suivit ses élèves au Collége où il fut chargé, en vertu d'une délégation du recteur de l'Académie de Douai, des cours d'histoire naturelle, de mathématiques et de dessin linéaire. M. Watelet auquel manquait nécessairement, à raison de la direction qu'avaient suivi jusque-là ses études, la connaissance de quelques-unes des matières qui forment le fond de l'enseignement secondaire, n'était pas pourvu du grade de bachelier et, depuis qu'il appartenait au personnel enseignant du Collége, il souffrait de ce qui lui paraissait une sorte d'infériorité. Pour en triompher, et tout en continuant à faire son cours avec son dévouement habituel, il se mit à l'œuvre en vue de subir l'examen exigé pour obtenir ce grade : il avait alors 44 ans. Il fallait être animé d'une bien ferme résolution pour se résoudre à cet âge à descendre, ne fut-ce que momentanément, du rôle de professeur à celui d'écolier. Notre excellent confrère ne faillit point à la tâche et obtint bravement son diplôme. Qu'on me permette d'évoquer ici à cette occasion un souvenir personnel. Je ne puis me rappeler, sans une douce émotion, un jour du mois d'avril 1855 où M. Watelet, arrivé la veille de Paris, entra, rayonnant de joie, dans mon cabinet pour m'annoncer la nouvelle d'un succès qui donnait à sa situation comme professeur au Collége le complément nécessaire, succès dont il savait bien que je serais heureux d'être l'un des premiers à le féliciter. Je ne m'étendrai pas davantage sur les services rendus par M. Watelet dans la carrière de l'enseignement jusqu'à l'époque de sa retraite en 1878 ; j'ajouterai seulement que ces services ont reçu

leur sanction par le titre d'Officier de l'instruction publique qui lui fut décerné en 1870.

Dès le temps où il dirigeait l'Ecole supérieure, mais surtout depuis celui de son professorat au Collége, qui lui donnait plus de loisirs, M. Watelet s'occupa sans relâche d'études géologiques et publia sur ces matières, où notre époque a commencé à jeter la lumière, des travaux qui lui ont fait un nom. Le naturaliste Deshayes, entre autres, le tenait en haute estime et le cite maintes fois avec éloge dans son grand ouvrage intitulé: *Description des mollusques fossiles du bassin de Paris*. Notre société doit aussi beaucoup à M. Watelet, ainsi qu'en témoignent nos volumes où ses travaux figurent à de nombreuses reprises: il me suffira de rappeler: *Recherches faites dans les sables tertiaires inférieurs du Soissonnais*, avec description de nombreuses coquilles. — *Catalogue des fossiles observés dans les couches de sables comprises entre les fausses glaises et lignites et le calcaire grossier dans l'Aisne*. — Rapport sur *un gisement de lophiodons à Aizy et sur la découverte à Chouy du corps d'un paléothérium minus*: puis sur le *Grand dépôt géologique de Cœuvres* qui attira en 1864 l'attention de nombreux savants, etc., etc.

Parmi les travaux dus à la sagace persévérance que M. Watelet apportait dans ses recherches et dans ses études, le plus important, par son étendue comme le plus remarquable par sa valeur scientifique, est sans contredit l'ouvrage qui a pour titre: *Description des plantes fossiles du bassin de Paris*. Je ne saurais donner ici une analyse de ce beau travail: je me bornerai à rappeler son légitime succès et le rang distingué qu'il fit prendre dans la science à notre estimable confrère. Honoré du suffrage des hommes les plus compétents tels que les Brongniard, les Isidore Geoffroy-St-Hilaire, les Hébert, les Deshayes, M. Watelet eut encore la satisfaction de trouver auprès du Conseil municipal de Soissons d'abord, puis du Conseil général de l'Aisne ainsi que du Ministère de l'Instruction publique et de celui des Beaux-Arts, un concours pécuniaire qui lui facilita la publication de l'œuvre qui devait mettre le sceau à sa réputation. Il eut encore une satisfaction d'un autre genre, mais assurément bien douce pour son cœur, et que je me reprocherais de laisser en oubli, ce fut celle

de l'aide de sa fille, Mademoiselle Eugénie Watelet, dont le crayon délicat et élégant reproduisit avec une rare perfection la figure de toutes les plantes dont l'ouvrage donne la description. Enfin il eut l'honneur de voir le Muséum d'histoire naturelle se rendre acquéreur des types qui avaient servi à cette importante publication et conserver sur ses vitrines le nom de l'auteur.

Un écrit de moins longue haleine que celui dont je viens de parler, mais qui ne saurait non plus demeurer oublié, est un fascicule in-4° avec planches également dues au talent de Mademoiselle Eugénie Watelet et qui a pour titre : *L'âge de pierre et les sépultures de l'âge de bronze dans le département de l'Aisne.* Dans cet écrit, publié avec la collaboration de MM. de Saint Marceaux et Papillon, M. Watelet se montre, comme il l'est toujours, observateur consciencieux, sachant douter à propos, et n'alléguant comme exacts que les faits dont la certitude lui est démontrée. Il n'est pas l'homme de l'hypothèse ; il *n'affirme*, suivant une expression qui lui était familière en conversation, que ce dont il a une preuve certaine, irréfutable. C'est là un des traits caractéristiques de son talent d'observation.

Après avoir ainsi interrogé le sol et les premiers travaux de l'homme, M. Watelet commença l'étude de l'homme lui-même et avait réuni à cet effet un certain nombre d'éléments précieux dont il fit admettre à l'exposition universelle de 1878 plusieurs spécimens qui lui attirèrent des félicitations de la part des savants. Sa fin prématurée est venue interrompre cette partie de son œuvre.

M. Watelet n'était pas seulement un maître habile, comme l'ont démontré l'éclatante réussite de l'institution qu'il fut d'abord chargé de diriger et plus tard ses succès comme professeur au collège, c'était encore un amateur : il laisse une riche collection de gravures, d'autographes, d'objets d'art qui, outre son précieux herbier et ses fossiles, démontrent que le savant était en même temps un homme de goût n'ayant sans cesse devant les yeux que ce qui peut élever l'âme et orner l'esprit.

Dès la formation du Comité, archéologique de Soissons qui précèda de deux années celle de notre Société, à laquelle ce Comité se réunit quelque temps après, M. Watelet s'était empressé d'en faire partie, voulant témoigner ainsi de son désir de s'associer à tout ce qui, dans la contrée, pouvait être un encouragement à l'étude. Depuis longtemps membre de la Société géologique de France, et de la Société de botanique, il avait été nommé en 1875 membre correspondant de la Société malacologique de Belgique. Ces différentes Sociétés faisaient, comme la nôtre, grand cas de ses travaux et de sa personne. Rien en effet ne peut honorer davantage un homme que ce labeur persévérant, ces études courageusement poursuivies, ce goût pour les travaux de la pensée dont M. Watelet ne cessa d'offrir l'exemple. Les qualités de l'homme privé n'étaient pas moindres en lui que celles du savant, néanmoins pourquoi tairais-je une légère imperfection qui n'ôte rien à son mérite, complète sa physionomie et qui d'ailleurs lui était commune avec un grand nombre d'hommes éminents voués comme lui aux études abstraites? Quoiqu'il fût doué d'un grand fonds de bienveillance, on ne pouvait s'empêcher de regretter parfois qu'une certaine timidité naturelle, un certain embarras dans la manière d'être l'enveloppât d'une réserve gênante pour lui et pour les autres. Il fallait le fréquenter, le voir à l'œuvre pour apprécier sa réelle valeur et on était alors amplement dédommagé.

Grand admirateur de la nature, désireux d'en scruter les profondeurs, M. Watelet a défriché avec infiniment de patience et un notable succès des portions inconnues jusqu'à lui; on lui doit aussi la découverte de plusieurs coquilles entr'autres celle de la *Grande rostellaire* qu'il dédia à M. Isidore Geoffroy St-Hilaire.

Toujours infiniment réservé dans ses conclusions en fait de découvertes, M. Watelet, suivant son expression favorite que je rappelais il y a un instant, n'affirma jamais que ce dont il avait une entière certitude. A quelqu'un qui crut devoir un jour lui adresser, par une lettre rendue publique, quelques objections assez

vives sur un passage de sa *Flore fossile*, il répondit : « Je n'ai point parlé de dogmes parce que je les respecte trop pour les mettres en parallèle avec les théories éminemment discutables auxquelles j'ai fait allusion ; il n'entre pas dans mes habitudes d'entretenir des discussions religieuses et je désire rester sur le terrain de la science où je me suis tenu jusqu'à présent. » On doit savoir gré à notre confrère de cette sage réserve qui le mit à l'abri des critiques passionnées et souvent injustes auxquelles ces grandes questions ayant trait à l'histoire des phénomènes de la nature donnent trop souvent lieu dans les champs adverses.

Quoique exclusivement placé sur le terrain de la science, M. Watelet se gardait bien de méconnaître qu'il existe au-dessus d'elle un principe suprême et, au milieu de ses graves méditations, il avait sans cesse présentes à la pensée ces admirables paroles que Linnée a mises en tête de son Système de la Nature : *Deum sempiternum, immensum, omniscium, omnipotentem* ; *expergefactus, a tergo transeuntem, vidi et obstupui*. Eveillé soudain, j'ai vu passer le Dieu éternel, infini, tout sachant, tout-puissant ; je l'ai vu passer derrière son œuvre et je suis tombé en extase. »

Doué d'une santé robuste, habitué à une vie sobre et régulière, M. Watelet semblait devoir, malgré les fatigues inséparables du professorat et d'une application continuelle à l'étude, poursuivre sa carrière jusqu'à un âge avancé. Il n'en a malheureusement pas été ainsi. Un mal soudain est venu le surprendre au moment où on s'y attendait le moins, dans la journée du 25 décembre 1879, et peu d'heures après il expirait entre les bras de sa famille éplorée. Cette mort si imprévue n'est pas seulement un deuil pour les siens, elle l'est aussi pour la science à laquelle M. Watelet était appelé à rendre d'utiles services ; elle l'est surtout pour nous, Messieurs, qui perdons en lui un confrère que son mérite et ses qualités privées nous rendaient cher à tous et dont les travaux ont heureusement contribué pour leur part au rang qu'occupe aujourd'hui parmi les Sociétés savantes celle de Soissons à laquelle chacun de nous s'honore d'appartenir.

M. De La Prairie lit un rapport sur le 3e volume des *Monuments historiques du département de l'Aisne* par M. Edouard Fleury et s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Dans notre séance de février j'ai déposé sur le Bureau le 3e volume des *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne* par M. Edouard Fleury, dont l'auteur a bien voulu nous faire hommage. Cet ouvrage a trop d'importance et de valeur pour que je le laisse passer sans vous en parler.

Dans son premier volume M. Fleury s'est occupé : premièrement de tout ce qui se rattache aux temps dits préhistoriques, c'est-à-dire des villages souterrains, des menhirs, dolmens, etc., et de l'âge du bronze ; deuxièmement de l'époque Gauloise ; troisièmement de l'époque Gallo-Romaine : Camps et forteresses, chaussées, enceintes fortifiées, palais, bains, théâtres, villas.

Dans son deuxième volume M. Fleury continue l'étude de l'époque Gallo-Romaine, traitant des peintures murales, des mosaïques, des statues, des vases, des armes, des monnaies, de la religion, des sculptures ; puis il passe à un long et savant examen de ce qu'ont produit les époques mérovingienne et carlovingienne. Enfin il aborde le style Roman qu'il doit traiter avec une sorte de partialité dans le volume suivant.

Ce 3e volume comprend donc premièrement le Roman primitif : savoir les cryptes, les plans d'églises, les colonnes, les chapiteaux et les contreforts ; deuxièmement, le Roman secondaire et le symbolisme ; troisièmement ; l'époque de transition ; dans ce dernier

chapitre l'étude et l'appréciation de la cathédrale de Laon tiennent une très grande place.

Vous voyez que M. Fleury poursuit avec une persévérance et un courage que rien n'arrête, même les plus grandes difficultés, l'immense travail qu'il a entrepris. Je sais qu'on lui reproche d'avoir modifié le plan qu'il semblait avoir adopté. On croyait qu'au moyen de nombreuses gravures il devait se borner à une description restreinte des monuments et des antiquités du département de l'Aisne. Au lieu de cela il s'est livré à des discussions, il est vrai d'un grand intérêt, qui portent sur des questions de style, de dates, de rapprochement et de comparaison des monuments entre eux. Ce reproche, est-on dans son droit lorsqu'on l'adresse à M. Fleury ? Je ne le pense pas. M. Fleury a entrepris à lui seul un ouvrage qui entrainera à des frais capables d'effrayer de grands établissements publics et même les conseils généraux des départements Il lui est donc permis de l'exécuter comme il le comprend en traitant parfois, plus longuement que les autres, des sujets qu'il a particulièrement étudiés et qui lui paraissent avoir un grand intérêt d'actualité.

Quoiqu'on ait beaucoup étudié depuis quelques années l'architecture des premiers siècles du moyen-âge, on est loin d'être arrivé à une certaine unité de vue, et on n'est guère d'accord quand il s'agit de classer chronologiquement les monuments, qui ont été élevés en France depuis le VIe siècle jusqu'à la fin du XIIe. Cette grande question M. Fleury l'a examinée, sous toutes ses faces et il a prodigué les dessins pour l'éclairer et pour amener le lecteur à adopter ses idées. Il faut le déclarer, M. Fleury jette un peu le désarroi parmi les archéologues en reculant d'une manière assez notable, contrairement aux dates généralement admises jusqu'à présent, les églises appartenant aux

styles Roman primaire, Roman secondaire et même de transition. Cette discussion savante et très intéressante ne peut être analysée ; elle demande à être lue avec beaucoup d'attention et sans parti pris.

La cathédrale de Laon sur laquelle on a tant discouru et qui a donné lieu à des jugements si divers ne pouvait pas être négligée par M. Fleury. Aussi y a-t-il consacré un grand nombre de pages. Tout le monde lira cette dissertation avec beaucoup de plaisir. Je crois qu'elle est complète et qu'il est difficile—par conséquent — d'y rien ajouter. Cependant il faut reconnaître qu'il reste encore quelqu'incertitude sur l'âge respectif de diverses parties de ce beau monument. Mais cette incertitude ne sera sans doute jamais levée.

Je n'ai pas besoin de répéter qu'à l'appui de la description et de l'appréciation de tous les monuments qu'il veut faire connaître au lecteur, M. Fleury a donné un grand nombre de dessins qui sont assez fidèles et exécutés avec assez de soin pour remplacer, autant que cela est possible, la vue même des monuments. Et il faut le faire remarquer : pour reproduire les édifices du moyen-âge il faut des dessins beaucoup plus difficiles à exécuter que pour ceux des époques qui ont précédé.

A mesure qu'il a marché, M. Fleury a vu le plan, qu'il avait d'abord adopté, grandir devant lui, aussi, il est obligé, ce qu'il n'avait pas prévu, d'ajouter un 4e volume aux trois qui ont déjà parus.

Les personnes qui liront les *Monuments et antiquités du département de l'Aisne* pourraient sur certains points différer dans le jugement qu'ils en porteront, mais toutes proclameront que l'auteur, lui aussi, en écrivant son livre, a élevé un monument à la gloire de notre pays et elle formeront le vœu que dans cha-

que département de la France il se trouve un homme qui suive son exemple.

S'il en était ainsi une statistique monumentale de la France deviendrait possible et même facilement réalisable. Quel immense intérêt elle présenterait ! Celui qui l'entreprendrait aurait à faire bien souvent des découvertes inattendues ! Quand par exemple étudiant le style ogival, et ayant pu établir son *lieu de naissance* et son rayonnement autour de ce point, quel serait son étonnement de le voir faire une longue *fugue* et aller s'implanter sans transition, sans préparation, dans une région où il était completement inconnu.

Bien d'autres surprises attendraient l'auteur d'une statistique monumentale de la France.

M. l'abbé Pécheur dépose sur le Bureau pour le Musée, un sceau du moyen-âge et diverses monnaies, dont une en argent du roi Henri II trouvée à Crouy ; et pour les archives de la Société une reconnaissance en parchemin portant la signature de *Loyse de Lorraine*, abbesse de Notre-Dame de Soissons.

Le même Membre s'exprime ainsi au sujet de tapisseries anciennes des environs de Soissons :

Il est regrettable que dans l'une de nos excursions on n'ait pu descendre à Chacrise, ancien chef-lieu d'un doyenné. On eut pu voir au hameau de Villeblain un château et une ferme attenante d'une certaine antiquité ; et à Chacrise même, outre l'église, qui n'est pas sans intérêt, visiter la maison habitée encore aujourd'hui par l'ancienne famille Dufay, si avantageusement connue dans le pays. Là on se fut empressé de montrer les grandes et belles tentures en tapisserie qui décorent les principaux appartements et qui n'ont d'émules ici que dans celles de Mme

de la Tour du Pin, de Rozières. Ces tapisserie, qui sont du xvie siècle, conservées avec le plus grand soin, représentent de grandes scènes de l'antiquité biblique et profane, grecque et romaine. Plusieurs tentures de Rozières sont en cuir de Russie.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : DE LA PRAIRIE.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE

Lundi 5 Avril 1880.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, T. Ier, 3e livraison.

2° *Bulletin* de l'Académie du Var, nouvelle série, T. IX, 1879-1880.

3° *Recueil des notices et mémoires* de la Société archéologique du département de Constantine, 19e vol., 2e série, 19e de la collection, 1876.

4° *Mémoires* de la Société des antiquaires du centre, 1879, 8e vol.

5° *Romania*, janvier 1880.

6° *Mémoires* de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, T. X, 3e partie.

7° *Bulletin* de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, 6e année, 15e livraison, septembre et octobre 1879.

8° *Bulletin* de la Société des antiquaires de la Morinie, 28 année, nouvelle série, 112e livraison, octobre et décembre 1879.

9° *Mémoires* de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, 1877-1878.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

MM. Bernard-Wolf et Laurent, délégués de la Société à la dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne indiquent les points saillants des sujets d'archéologie et d'art traités dans cette réunion et notamment une intéressante discussion entre M. Quicherat et le P. Delacroix, jésuite, relative à une épogée désignée par ce dernier sous le nom de *Martyrium* de Poitiers ; et un travail de M. Corroyer, architecte diocésain, concernant l'architecture du Mont-Saint-Michel. Ces deux honorables membres ss proposent de donner un rapport plus détaillé sur les séances auxquelles ils ont assisté.

M. Collet lit l'inscription suivante qu'il a déchiffrée

sur une cloche paraissant provenir de l'église détruite de Saint-Quentin de Soissons :

Frère Papnus, natif (de) Brene m'a fait fondre pour Saint-Quantin. 1667.

Dans les derniers temps cette cloche servait à annoncer l'ouverture du marché aux grains sous la halle de la Grand'place. Hauteur 30 centimètres, diamètre 97 centimètres.

M. De la Prairie parle d'un tuyau en plomb découvert dans le jardin du séminaire et accompagne sa lecture de la production d'un dessin et plan des lieux ; à cette occasion il s'occupe de nouveau du théâtre romain.

NOTE

Sur le Théâtre antique de Soissons.

Tous les Membres de la Société savent sans doute que les Romains avaient élevé à Soissons, dans les terrains qui forment aujourd'hui le jardin du grand séminaire, un théâtre dont il ne reste plus maintenant aucune ruine apparente. J'ai publié en 1849 dans le 2e volume de notre *Bulletin* une notice sur ce monument considérable. Les différents historiens de la ville avaient parlé à plusieurs reprises d'un cirque ou d'un

amphithéâtre ; mais par suite des découvertes, qui avaient été faites et à l'aide d'un plan d'une exactitude absolue que l'ingénieur des ponts et chaussées d'alors avait bien voulu me faire dresser par M. Lévêque, un de ses employés, j'ai pu établir, sans qu'il reste de doute, qu'il s'agissait bien d'un théâtre et non de tout autre édifice.

Une découverte, quoique n'ayant pas un très grand intérêt par elle-même, est venue ramener mon attention sur un sujet, qui m'avait tant occupé il y a 30 ans.

Le théâtre de Soissons avait des proportions énormes, puisqu'il pouvait contenir de 22 à 25,000 spectateurs. Je pense, Messieurs, que vous trouverez, comme moi, qu'il faut recueillir les moindres détails, lorsqu'ils se rapportent à un monument, qui devait être un des plus importants, peut être le plus important de l'*Augusta Suessionum*.

L'objet qui donne lieu à cette note est simplement un tuyau de plomb de 5 mètres de longueur, rencontré par des ouvriers occupés à défoncer une partie du jardin du grand séminaire. Le diamètre de ce tuyau mesure 0.15 centimètres, l'épaisseur du plomb est de 7 millimètres, n'ayant pas été coulé il est formé d'une bande repliée, dont le joint est recouvert par une soudure très épaisse, faisant une saillie plate de un centimètre d'épaisseur et de cinq de largeur.

Lorsqu'en 1853 je rédigeais ma note sur le théâtre de Soissons j'avais été surpris, bien que les fouilles aient été loin d'être complétés, que nulle trace d'aqueduc ou d'autre conduite d'eau n'avait été mise à nu. Voilà cette lacune, au moins en partie, comblée. Je dois aujourd hui déterminer : premièrement, où, relativement au théâtre, était placé le bout de tuyau, dont j'entretiens la Société, deuxièmement, d'où il

venait; troisièmement quelle était sa direction ; quatrièmement où il allait aboutir.

Sans le grand plan dont j'ai parlé plus haut, aucune réponse à ces questions n'aurait été possible ; en l'ayant sous les yeux au contraire j'ai pu arriver à un résultat assez concluant.

Je demande la permission de rappeler en quelques mots la disposition d'un théâtre romain. Il y avait d'abord ce que l'on nommait la *Cavea*, c'est-à-dire l'hémicycle rempli,sauf une faible partie nommée l'orchestre, de gradins où se plaçaient les spectateurs, puis un espace vide nommé avant-scène ou *pulpitum* dans lequel on élevait une petite plate-forme en bois destinée aux acteurs ; enfin venait un grand bâtiment qui faisait face à l'hémicycle et contenait toutes les salles et dégagements, dont ne pouvaient se passer les théâtres antiques, surtout ceux des Romains, qui exigeaient un personnel très nombreux et un matériel immense. La façade interieure de cette construction portait le nom de scène ou *scenum* et le bâtiment lui-même *postscenium*.

Comme ici on a retrouvé assez de portions du mur circulaire pour pouvoir tracer le demi-cercle tout entier et comme aussi on a mis à découvert une vingtaine d'assises des deux grands pignons qui fermaient les gradins du côté de la scène il a été possible de tracer la corde où si l'on veut le diamètre de l'hémicycle et on a eu pour sa longueur 144 mètres. La partie du théâtre destinée aux spectateurs a donc pu être déterminée d'une manière certaine ; malheureusement il n'en a pas été de même pour le grand bâtiment formant chez les anciens comme la seconde partie d'un théâtre; car des fouilles importantes n'ont pas été faites sur l'emplacement qu'il devait occuper. Voici ce que j'ai dit à ce sujet dans ma notice sur le théâtre Romain de Soissons, d'après les renseignements qui

m'avaient été fournis par MM. les abbés Labrusse et Gabelle : « A 14 mètres en avant de la cavea il exis- « tait à une profondeur de quelques centimètres deux « socles de colonnes et les fondations d'un mur ré- « gnant parallèlement à la corde, sur une longueur « de 70 mètres » : et j'ai ajouté qu'on paraissait suffi- samment autorisé à supposer que ces restes de constructions avaient fait partie de la façade intérieure du grand bâtiment dont je viens de parler, façade qui, selon Vitruve, devait être ornée de colonnes et de statues.

J'arrive enfin au tuyau, qui a été trouvé dans le jardin du séminaire. En étudiant les plans des différents théâtres Romains, qui ont existé en France, j'avais remarqué qu'à celui d'Arles il y avait des conduites d'eaux, établies le long et très près de la corde de la cavea, passant, par conséquent, devant l'orchestre et les deux grands pignons Cette observation m'a fait penser que pareil système avait été adopté à Soissons. Pour m'en assurer j'ai eu recours au plan bien exact dont j'ai parlé plus haut.

J'ai commencé par tracer sur le terrain la corde de l'hémicycle ; puis d'un point de cette ligne qui s'est trouvé être à 49 mètres de son extrémité orientale (41 mètres du mur du jardin) et nécessairement à 43 mètres de son centre puisque le diamètre du théâtre est de 144 mètres, j'ai abaissé une perpendiculaire sur l'endroit où avait été trouvé le tuyau et cette perpendiculaire a donné 26 mètres, en d'autres termes la distance entre la corde et la place occupée par le tuyau est de 26 mètres.

On voit que l'analogie que j'avais cru pouvoir établir entre le théâtre de Soissons et celui d'Arles n'existait pas puisque au second la conduite était très près de la corde tandis qu'à Soissons elle en était à une distance assez considérable ; distance telle qu'elle ne se

trouvait pas dans le théâtre proprement dit, mais qu'elle devait passer sous le grand bâtiment appelé *scenium* et *postscenium* ou même au-delà. Malgré cet éloignement de la corde de la cavea, le tuyau qu'on a trouvé lui était parallèle. Cependant comme il ne décrivait pas tout à fait une ligne droite on ne peut pas affirmer qu'il n'inclinait pas un peu à gauche, en se dirigeant vers la rue de Panleu actuelle, qu'on croit avoir remplacé un bras de la rivière Crise ; sa pente était naturellement dans cette direction.

Il me reste à chercher à quel endroit cette conduite d'eau en plomb entrait dans l'enceinte présumée du théâtre.

Si, comme c'est probable elle était parallèle à la corde de la cavea, cet endroit pourrait être près d'une petite fontaine, qui existe contre le mur de clôture du jardin du séminaire, à 25 mètres de distance de cette corde. Mais d'où venait l'eau qui arrivait au théâtre ? J'avoue qu'il m'est impossible de répondre à cette question. Je me borne à remarquer qu'en dehors des murs de la ville il y a dans le fossé vis-à-vis de l'ouvrage à corne une fontaine, bien connue autrefois sous le nom de fontaine *Myon* et qui sert maintenant à l'arrosement du jardin de la garnison. Sont-ce les eaux de cette fontaine qui auraient coulé autrefois dans le tuyau, dont je viens de parler si longuement ? Ce n'est pas impossible, mais pour que ce soit probable il faudrait supposer que le débit de la fontaine aurait été plus grand il y a 14 ou 15 siècles qu'aujourd'hui ; et comme en prolongeant jusqu'au fossé la direction que j'ai attribuée au tuyau, on le fait déboucher à 150 mètres plus bas, du côté de la porte Saint-Christophe, que l'endroit où se trouve la fontaine Myon, il faudrait admettre que là on aurait fait faire un coude à la conduite d'eau, déviation qui au-

rait été exigée par la disposition du terrain, qui va en s'élevant du côté du Midi.

On a dit, je ne sais dans quelle histoire de Soissons, que les Romains avaient amené dans la ville, au moyen d'un petit aqueduc, des eaux prises dans les fonds de Maupas, mais comme rien n'a confirmé à mes yeux la réalité de cet aqueduc je n'ai pas dû penser à y rattacher la découverte du fragment de tuyau, qui a donné lieu à cette notice.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président, De la Prairie.

Le Secrétaire, l'abbé Pécheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE.

Lundi 3 Mai 1880.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE. Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin* de la Société académique de Laon, T. XXIII, 1877-1878.

2° *Bulletin* de la Société linéenne du nord de la France, 1er avril au 1er septembre 1879 inclusivement.

3° *Bulletin* de la Société des antiquaires de la Morinie, 29e année, nouvelle série, 113e livraison, janvier-mars 1880.

4° Travaux de l'Académie nationale de Reims, 73e volume 1877-1878, n° 1-2.

5° *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie, T. XIII, 1877-1879 ;

6° *Bulletin* de la Société historique de Langres, T. 1er.

7° *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, T. 1er, 4e livraison.

8° *Mémoires* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, T. XVII avec Atlas.

9° *Journal des Savants*, janvier et février 1880.

10° *Revue naturaliste de Philadelphie*, numéros de décembre 1878-mars 1879

11° *Etudes sur les hospices civils de Soissons*, par par un Soissonnais.

CORRESPONDANCE.

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée à M. Michaux par M. Frédéric Moreau père, membre de la Société, sur la découverte par cet infatigable investigateur de notre Soissonnais souterrain, à Breny-sur-Ourcq, près d'Oulchy-le-Château, d'un nouveau cimetière Mérovingien, le quatrième qu'il exploite depuis ceux de Caranda, de Sablonniere et d'Arcy-Sainte-Restitute.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Branche de Flavigny dépose sur le Bureau de magnifiques dessins polychrômes représentant l'établissement de *Pompeianus*, envoi de la Société archéologique du département de Constantine.

M. Collet propose un échange de publication avec la Société historique et archéologique de Pontoise et

du Vexin, de la part du Président de cette Société. Adopté.

M. Bernard-Wolf dépose son rapport sur les séances de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne auxquelles il a assisté avec M. Laurent et M. l'abbé Corneau.

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS

des Sociétés savantes des départements

A LA SORBONNE

—

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

Séance du 1er Avril 1880.

La séance à laquelle nous avons assisté ainsi que MM. Paul Laurent et l'abbé Corneau comme délégués de la Société archéologique de Soissons, avait lieu dans l'amphithéâtre de théologie, orné pour la circonstance de faisceaux, de drapeaux, et sous la présidence de M. Léon Rénier, membre de l'Institut.

M. Camille de la Croix, de la compagnie de Jésus, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, a le premier la parole et lit un mémoire des plus intéressants sur l'*Hypogée martyrium* de Poitiers dont la découverte ne remonte qu'au commencement de l'année 1879. Cet édifice, à peu près uni-

que en son genre, placé sur les hauteurs qui dominent la ville, porte plusieurs inscriptions qui parlent de 72 martyrs, bien qu'on n'ait retrouvé que les ossements de 34 squelettes.

Selon le modeste et infatigable chercheur, le martyre de ces chrétiens a pu avoir lieu dans le courant du IIIe siècle et le Martyrium a été construit un siècle plus tard. Le style et la construction elle même dénotent une grande barbarie.

L'édifice a été détruit par les Visigoths au commencement du Ve siècle et rebâti peu de temps après par les descendants d'un nommé Mellebaudus qu'une inscription qualifié d'*Abbas*.

M. Quicherat, vice-président de la section d'archéologie, expose de la façon la plus courtoise, son opinion personnelle sur ce monument ancien qu'il a visité avec beaucoup de soin sous la conduite du père de la Croix. Ce n'est d'après lui qu'au VIe siècle qu'il faudrait en placer la construction sur l'emplacement où depuis longtemps gisaient les corps des martyrs.

M. de la Croix répond brièvement et termine en disant qu'il espère fixer prochainement d'une façon certaine et indiscutable la date de la construction.

Cette lecture présentait d'autant plus d'intérêt que la description était suivie pour ainsi dire pas à pas sur un plan lithographié, distribué à tous les assistants.

Ensuite, M. Braquehaye, président de la Société archéologique de Bordeaux, a lu un mémoire sur la chapelle funéraire des ducs d'Epernon à Cadillac.

L'intérêt de cette lecture est concentré sur un point : il s'agit de démontrer si une statue de la Renommée en bronze qui figure dans les galeries du Louvre et qui surmontait primitivement le tombeau du puissant

favori d'Henri III est bien l'œuvre du sculpteur G. Berthelot.

M. Braquehaye s'est livré à de consciencieuses recherches mais n'a pu, malgré ses efforts, découvrir le nom de l'artiste qui a sculpté la Renommée. Il résulte de son travail assez volumineux la probabilité que ce n'est pas Berthelot.

M. Braquehaye a retrouvé des débris du mausolée qui a été mutilé par le vandalisme révolutionnaire, comme tant d'autres édifices.

Parmi ces débris de pierres sculptées figurent notamment les têtes du duc et de la duchesse d'Epernon que tous les assistants ont pu examiner à loisir sur le bureau de l'amphithéâtre.

M. Rapin, vice-président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive, a donné lecture de notes sur certains émaux de Limoges. Il a décrit une colombe eucharistique du XIIe siècle, en cuivre doré et émaillé qui est encore suspendue par des chaînes dans l'église de Lanquenne. Ces colombes étaient désignées sous les mots de Tabernacle, Pyxide, Custode, Ciboire.

M. Rapin a décrit également une boîte aux saintes huiles, un petit reliquaire et une croix, le tout d'un émail et d'une ancienneté remarquables

M. Morel, receveur des finances à Nyons (Drôme), correspondant du ministère de l'instruction publique, a lu un mémoire sur des sépultures Gauloises découvertes à Courtisols (Marne), dans l'une desquelles se trouvait un torque avec figure humaine.

Les armes ou objets de parure gaulois présentent très rarement cette particularité.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, avait pris place au bureau pendant cette communi-

cation. Il examina avec grande attention le torque en question qu'avait apporté M. Morel et félicita de ses explications le zélé archéologue.

M. Benjamin Fillon, correspondant du ministère à la Cour de Saint-Cyr en Talmendais (Vendée), nous a entretenus d'une entreprise qui devrait être imitée dans toute la France, celle de la confection des cartes cantonales pour le département de la Vendée. Ces cartes donnent non-seulement des renseignements géographiques sur chaque localité, mais encore des détails archéologiques importants.

D'autres lectures après lesquelles M. le Ministre leva la séance, furent également faites par divers archéologues et écoutées avec toute l'attention qu'elles méritaient.

Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

—

Le même jour, 1er avril, la section de l'histoire de l'Art tenait séance dans la salle Gerson, sous la présidence de M. Barbet de Jouy, administrateur des Musées nationaux.

Parmi les communications remarquables qui furent faites, il faut citer en première ligne celle de M. Corroyer, architecte attaché à la commission des monuments historiques qui a lu une étude d'une profonde érudition sur l'architecture militaire au Mont-Saint-Michel.

M. Corroyer a publié récemment sur le Mont-Saint-Michel un ouvrage très-complet, illustré de vignettes et de gravures dues au crayon de notre collègue M. Paul Laurent

On sait que l'éminent architecte qui est membre correspondant de notre Société, est actuellement chargé des travaux de restauration de la cathédrale de Soissons.

M. Joffroi fait passer sous les yeux de la Compagnie un vase en cuivre nommé *Couperon* (petite coupe) qui a servi à contenir la veilleuse d'une lampe d'église et est de même forme que celles en verre en usage aujourd'hui. Il porte gravée à l'extérieur une inscription rappelant les dégâts causés par le rude hiver de 1709.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secrétaire : l'abbé Pécheur

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

SIXIÈME SEANCE

Lundi 7 Juin 1880.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Travaux* de l'Académie nationale de Reims, 59e volume, nos 1 et 2

2° L'*Investigateur*, 45e année, novembre-décembre 1879.

3° *Mémoires* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, 2e série, t. 14, 1876-1878.

4° *Mémoires* de la Société des sciences et arts de Saint-Quentin, 4e série, t. 2.

5° *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges,* par l'abbé Joseph Nadaud, curé de Teyjac, t. 4, 1880.

6° *Société belge de géographie*, 3e année, juillet-août 1879, n° 4 et 4e année 1880, n° 1er janvier et février.

7° *Société malacologique de Belgique.* Assemblée générale du 6 juillet 1879.

8° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 21e année, n° 3, mars 1880.

9° *Bulletin* de la Société des sciences et arts de Pau, 1878-1779, 2e série, t. 8.

10° *Répertoire des travaux* de la Société archéologique du Midi de la France, t. 11, 7e et 8e livraisons 1880, séance du 25 novembre 1878 29 mars 1879 inclus.

12° *Journal des Savants*, avril 1880.

13° *Bulletin* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. 7, n° 102, 3e trim. 1879.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. de Marsy, invitant la Société à prendre part au Congrès de la Société française d'archéologie à Arras (1880).

Lettre de M. Emile Deviolaine réclamant en son nom et en celui de M. Frédéric Moreau, des renseignements historiques sur Breny où s'opèrent en ce moment des fouilles importantes dans un cimetière mérovingien. Des réponses seront adressées à ces Messieurs.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. De la Prairie dépose pour les archives des lettres de provision de prévôt royal de la maréchaussée du département de Soissonnais et en donne l'extrait suivant :

MESSIEURS,

Je dépose sur le bureau et j'offre à la Société des lettres de provision écrites sur parchemin et datées du 13 mai 1747 En vertu de ces lettres le roi Louis XV autorise le sieur Antoine Varlet, prévôt provincial de la maréchaussée, et prévôt général d'une compagnie de maréchaussée établie dans le département du Soissonnais, à la résidence de Soissons à résigner la charge de prévôt général, à condition de survivance et de retenue de service en faveur du sieur Louis-Antoine Varlet son fils, lieutenant dans le bataillon de milice du Soissonnais. Par ce moyen, dit le roi, « Nous met-« tons le sieur Varlet fils en état de nous servir et le « public aussi utilement que l'a fait jusqu'ici le dit « sieur son père et que l'on fait depuis plus d'un « siècle les sieurs Jean-Jacques et Michel Varlet, ses « ancêtres, dans la charge de prévôt provincial des « maréchaussées en la ville et comté de Soissons qu'ils « ont remplies successivement avec la plus grande « distinction. »

Outre diverses franchises dont jouissait le prévôt de la maréchaussée il était exempt de collecte de logement de gens de guerre, curatelle, etc Il avait 900 livres de *gages* et 2100 livres de solde.

Au bas de ces lettres de provision se trouve la signa-

ture du roi (Louis XV). Au dos se trouve 1° la mention : De par le roi. Signé De Voyer d'Argenson ; 2° un vu ou enregistrement par les maréchaussées de France en la connétablie et maréchaussée de France, au siège de la table de marbre du palais à Paris ordonnant que le sieur Louis-Antoine Varlet soit reconnu et obéi par qui de droit en sa qualité susénoncée. Cette mention est signée Le Mal. duc de Biron.

3° Mention que ces lettres de provision ont été enenregistrées au greffe du siège général de la connétablie et maréchaussée de France à la table de marbre du Palais à Paris.

4° Mention d'enregistrement au greffe de la maréchaussée générale du Soissonnais.

5° Enfin mention d'enregistrement au greffe du présidial de Soissons, en vertu d'un jugement dudit siège présidial.

On voit que ces nominations à des places dans la maréchaussée passaient par un grand nombre de formalités.

Quoique le brevet, dont je viens de vous parler, avec quelques détails, ne presente pas un grand intérêt il m'a paru qu'il était bon de le conserver dans nos archives et même de vous le faire connaître. En effet n'est-il pas dans le rôle des sociétés d'histoire et d'archéologie de conserver le souvenir de tout ce qui se rattache, aux mœurs, aux habitudes, aux usages des temps qui nous ont précédés ; comme aussi de recueillir et de rassembler tous les titres, tous les documents, tous les renseignements qui peuvent être utiles à ce but. On y rencontre d'ailleurs presque toujours quelqu'enseignement. Une observation qu'on ne manque jamais d'avoir à faire, au moins à Soissons,

c'est à quel point l'époque qui a précédé en révolution différait de la nôtre Aujourd'hui tout est changeant et mobile ; non-seulement les institutions et les habitudes se modifient mais les familles et les hommes changent aussi. Souvent un petit nombre d'années ont suffi pour faire disparaître les noms des personnes qui occupaient les diverses positions de la ville. On pourrait presque rappeler les paroles de l'Ecriture : je n'ai fait que passer il n'était déjà plus. Dans le livre de raison de la famille du Tour que j'ai donné à la Société j'ai fait ressortir la permanence de cette famille en montrant que pendant 300 ans ses membres avaient occupé les mêmes emplois et par conséquent étaient restés dans la même position sociale. Les lettres de provision dont nous venons de nous occuper nous montrent qu'il en a été de même pour la famille Varlet puisqu'il y est consigné que déjà depuis plus d'un siècle les ancêtres de Louis-Antoine Varlet remplissaient les mêmes fonctions de prevôt provincial de la marechaussée de Soissons. Mais ces deux familles n'etaient pas les seules en possession de l'estime du pays ; il y en avait d'autres : les de Héricourt, les Berthemet, les Petit . . . . . Aucune de ces familles n'a plus de représentants dans notre ville.

J'énonce un fait laissant à chacun à en tirer les conséquences qui lui paraîtront en découler.

M. Bouchel, instituteur à Presles et Boves, a bien voulu m'adresser plusieurs actes de baptême et de décès de la fin du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe d'où il semble resulter que la famille Varlet habitait la paroisse de Boves ou celle de Presles-la-Commune.

M. l'abbé Pécheur lit la seconde partie de son

étude biographique sur l'abbé Houllier, auteur de l'*Etat ecclésiastique du diocèse de Soissons*, sur l'abbé Gravier, vicaire-général de Mgr de Bourdeille pendant la Révolution et l'abbé Hinaux, ancien curé de Bucy-le-Long, mort curé des Blancs-Manteaux, à Paris, ses co-accusés dans l'affaire du Concordat.

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE

SUR

L'ABBÉ HOULLIER

Auteur de l'*Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons* et sur les *Anciens Poullés*, avec notices sur l'abbé Gravier, curé de Jaulzy, et l'abbé Hinaux, curé de Bucy-le Long et des Blancs-Manteaux, à Paris.

Une biographie en soulevant un coin d'une histoire privée sert souvent à éclairer bien des points de vue de l'histoire générale.

(Mgr. de M Grégoire, ancien évêque de Blois, t. 1, p 315.)

L'un des premiers devoirs qui s'imposent, aujourd'hui plus que jamais, aux écrivains traitant de matières historiques, c'est celui de produire leurs autorités, d'indiquer les sources où ils ont puisé leurs renseignements ; de mettre en lumière les travaux de ceux qui les ont précédés dans la voie ou ils s'engagent et leur ont laissé souvent avec des modèles à suivre, l'indication de nouvelles mines à exploiter.

Ce devoir nous nous sommes toujours efforcé de le remplir, notamment à l'égard de l'abbé Houllier, auteur de l'*Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons*, non-seulement en le citant avec exactitude toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, mais encore en consacrant à sa mémoire quelques lignes d'éloge dans nos *Annales* de ce diocèse.

Aujourd'hui nous irons plus loin encore. La publi-

cation récente d'un *Etat ancien et moderne du diocèse de Soissons* (1), dont il a été l'inspirateur et le guide, nous a suggéré la pensée de faire de nouvelles recherches sur cet ecclésiastique estimable et d'en composer une étude biographique simple et modeste comme celui qui en serait l'objet.

Les hommes de son temps faisaient le bien, sans bruit, sans éclat, et souvent leur mort passait inaperçue comme leur vie Aussi nos investigations ne nous ont fait découvrir que de faibles traces du passage de l'abbé Houllier sur la terre ; au moins ne sont-elles pas sans importance et sans intérêt. La première et la plus belle partie de sa vie s'est écoulée obscurément dans deux cures de campagne, partagées entre l'étude et le ministère pastoral ; la Révolution absorba la seconde ; la dernière fut un instant troublée par les tracasseries de la police impériale à laquelle il avait été dénoncé comme un factieux et un adversaire du Concordat, lui l'homme le plus calme et le plus inoffensif. Mais un simple livre d'utilité locale, a sauvé son nom de l'oubli immérité où les circonstances l'avaient trop longtemps enseveli.

La famille de l'abbé Houllier ayant donné, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, plusieurs ecclésiastiques au diocèse et lui-même ayant été en relation avec d'autres prêtres du Soissonnais, tels que l'abbé Gravier, curé de Jaulzy et l'abbé Hinaux, curé de Bucy le-Long, lesquels furent compromis avec lui dans l'affaire du Concordat, on ne s'étonnera pas si, en racontant sa vie, nous donnons un souvenir à ces vénérables contemporains. Hélas ! les temps où ils ont vécu et les évène-

(1) *Etat religieux* ancien et moderne des pays qui forment aujourd'hui le diocèse de Soissons, par l'abbé Ledouble, chanoine honoraire, secrétaire de l'évêché, dédié à Mgr Odon Thibaudier, évêque de Soissons et Laon.

ments tragiques dont ils furent les victimes, sont déjà si loin de nous, qu'on ne saurait trop en saisir les traits quelque fugitifs qu'ils nous semblent à la première vue.

I.

De la famille Houllier qui appartenait à la classe marchande, c'est-à-dire à la bourgeoisie de Soissons, il ne reste plus de survivants connus. Presque tous ses derniers représentants paraissent avoir embrassé l'état clérical. Le premier en date, J. Houllier, était, au 17 janvier 1748, vicaire-chapelain de Morsain, doyenné de Blérancourt. Ce poste, avec logement pour le titulaire, avait été créé en 1633, en même temps que ceux du même genre de Bitry-Saint-Sulpice et de Nampcel, par Mme Hotteman, dame de ces lieux (1).

Le curé de Morsain, de Laage, étant mort le 25 janvier 1762, J. Houllier administra la paroisse comme *prêtre desservant* ou intérimaire, et reprit ses fonctions de vicaire sous Picard qui figure en qualité de curé le 17 mars 1762, dans les actes religieux (2). Un second Houillier (*sic*) fut aussi *desservant* de Vregny et de Chivres, doyenné de Vailly, après la mort de messire Nicolas Morize, curé de cette paroisse, arrivée le 7 septembre 1754 (3) Ce doit être le même prêtre qui fut curé de Lucy le-Bocage de 1786 à 1789, lequel signait de la même maniere, le 17 juil et 1797, à Lucy, en présence de Denys-Philippe Boucicault, curé de Bussiares, « prêtre catholique », son voisin, sa rétrac-

(1) *Etat du diocèse* par Houllier, p. 297.
(2) Registres de baptêmes, et mariages, de Morsain.
(3) Registres de Chivres et de Vregny.

tation de « la soumission qu'il avait faite aux loix de la République, dans tous les sens où elle est improuvée par les supérieurs » (1).

Le troisième est Claude-Antoine Houllier, ancien curé de Cutry, qui mourut en 1785 et fut remplacé, en 1786, dans cette paroisse par l'abbé Vigneux (2). Le quatrième, frère de celui qui fait l'objet de cette notice, et fut le plus éminent de ce groupe de prêtres de la même famille, aurait été curé de Rocourt (3), mais il faudrait peut-être l'identifier avec l'un des précédents.

Pierre Houllier, l'auteur de l'*Etat ecclésiastique et civil du diocese de Soissons*, naquit en cette ville, l an 1731, de l'union de Claude-Simon Houllier et d'Elisabeth Savoisy. On ne connaît absolument rien de son enfance, de sa jeunesse, de son entrée dans la cléricature, de ses premiers pas dans le ministère pastoral On sait seulement qu'il fut nommé, en 1768, curé de Coincy, doyenné d'Oulchy, et que ses parents se retirèrent avec lui au presbytère de ce bourg où ils finirent leurs jours. Elisabeth Savoisy fut inhumée, le 30 août 1773, dans la chapelle du Saint-Rozaire en l'église paroissiale de Notre-Dame.

Coincy, localité d'une certaine importance, paraissait offrir à Houllier une position honorable, mais il y avait là un prieuré opulent de la réforme de Cluny, qui occupait le premier rang ; son prieur commendataire présentait à la cure, était seigneur du lieu et faisait exercer sa justice haute, moyenne et basse par un tribunal composé d'un prévôt, d'un lieutenant, d'un procureur fiscal, de plusieurs autres procureurs et d'un

(1) Autographe en ma possession. *Ordo* de Soissons de 1785 et 1789
(2) *Ordo* de 1786.
(3) *Hist. de Coincy*, par de Vertus, p 111.

sergent, tous à sa nomination. Les religieux prélevaient toutes les dîmes et il y avait eu, dans le passé, bien des débats entre le prieuré et le presbytère. Le revenu de la cure se composait d'une prestation de deux muids de blé, de 72 pichets d'avoine, d'une rente de 160 livres dont 60 pour les *novales* (1); d'une *dîme* dite *du sacristain*, de six pièces Marne de vin, indépendamment de 40 arpents de terre. Le bourg comptait 200 feux, 6 à 700 communiants ou adultes, était bien situé, régulièrement bâti, son église vaste, et en son clocher résonnaient trois belles cloches. Malgré cela et d'autres avantages qu'il énumère, l'abbé Houllier n'en inflige pas moins à cette cure la note M. B (médiocrement bonne) (2).

Houllier dut être présenté à Henri de Bourdeilles, évêque de Soissons, pour la cure de Coincy, par l'abbé Romelot, prieur commendataire. Ce prieur, natif de Charly, était le grand vicaire et l'ami de Frédéric-Jérôme de Roye de La Rochefoucault, archevêque de Bourges, abbé de Cluny, cardinal et ambassadeur à Rome, auquel il avait été recommandé par Catherine-Marguerite-Marie de Roye de Larochefoucault, abbesse de Notre Dame de Soissons et dame de Charly. Romelot, modèle accompli de charité et de dévouement, fut le bienfaiteur de son prieuré, chose rare dans un commendataire, et mourut en 1777 (3).

Pour quel motif Houllier quitta-t-il la cure *médiocrement bonne* de Coincy, pour occuper celle, qu'il qualifie de *mediocre* de Berry-Saint Christophe, doyenné de Vic-sur-Aisne ? On l'ignore. Cette paroisse partagée

(1) Dîme des terreins *nouvellement défrichés*.
(2) *Etat du diocese*, art. Coincy.
(3) Voir pour de plus amples détails sur l'abbé Romelot les *Annales* du diocese, partie manuscrite du XVIIIe siecle.

entre trois puissants seigneurs : l'évêque de Soissons, le duc d'Orléans et l'abbé de Saint-Médard ayant chacun leur justice, prêtait à justifier en partie le vieux proverbe féodal : « Seigneur, rivière et grands chemins sont trois mauvais voisins » Ajoutons que l'evêque, collateur de la cure et seigneur du hameau de Saint-Christophe, où est située l'église, y dimait par moitié avec le curé, et que tout le reste des dîmes se partageait entre le prélat, l'abbé de Saint-Médard et le prieur de Sainte-Léocade de Vic-sur-Aisne, que le curé n'en avait qu'une faible partie et des *novales* La note *médiocre* donnée à cette paroisse est donc bien appliquée (1).

Quoiqu'il en soit, l'abbé Houllier quitta Coincy après le 7 novembre 1775, et de son plein gré, puisqu'il jouissait, comme tous les pasteurs ayant charge d'âmes et la juridiction ordinaire, de l'inamovibilité

Il emmena avec lui un jeune enfant de la famille de Vertus, à laquelle appartenait l'abbé de Vertus qui a laissé des mémoires sur la Révolution, pour lui faire suivre un cours de latin, et une sœur qui mourut à Berry. Sa signature sur les registres paroissiaux parait depuis le 7 janvier 1776 jusqu'au 6 janvier 1782 (2). Son successeur fut Moinet qui, après avoir prêté à la Constitution civile du clergé des serments restrictifs ou ambigus, se rallia à l'intrus François Marolles, et finit par se marier, ayant pour témoin de son union sacrilège, Fournier, ex-curé de Vic-sur-Aisne, qui lui avait le premier donné ce bel exemple.

(1) *Etat du diocèse*, par Houllier.
(2) *Hist. de Coincy*, p. 114.

II.

C'est pendant son séjour à Coincy et à Berry que l'abbé Houllier composa l'*Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons*. Henri de Bourdeilles, qui paraît avoir suivi attentivement la marche de ce travail, récompensa son auteur en le nommant chanoine titulaire du chapitre de la cathédrale, où il fut reçu le 1er septembre 1783, et en lui donnant, auprès de sa personne, un emploi digne de ses capacités et de ses talents. La preuve que l'Etat du diocèse avait été composé à la campagne, particularité sur laquelle il est bon d'insister, c'est que l'avis favorable pour l'imprimer est du 28 janvier 1783, le privilège du roi du 26 mars, l'enregistrement du 4 avril et la réception de l'auteur comme chanoine du 1er septembre de cette même année où l'ouvrage fut publié

On a dit que Houllier avait été secrétaire de l'évêché et même grand vicaire de Mgr de Bourdeilles. Rien ne vient justifier l'attribution de ces titres (1). Le secrétaire de l'évêché était alors le chanoine Jean-Baptiste Montmignon qui devint archidiacre de Tardenois, le 22 septembre 1788 ; publiciste distingué, né à Lucy-le-Bocage et qu'il ne faut pas confondre avec son parent, Nicolas-Victor Montmignon, lequel mourut chapelain de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry le 26 mai 1808 (2). Houllier fut « l'agent des affaires spiri-

(1) L'auteur de l'*Histoire de Coincy* dit, p. 111, que l'abbé Houllier « fut grand vicaire de Mgr de Bourdeille ». Jamais il n'a eu ce titre

(1) Jean-Baptiste Montmignon publia un grand nombre d'ouvrages ayant trait aux affaires politiques et religieuses de son temps. Nous donnons sa biographie dans nos *Annales du diocèse*, au XVIIIe siècle. Voyez Feller, *Dictionnaire biographique*.

tuelles et temporelles » de l'éminent prélat, ce sont les expressions dont il se servit lui-même dans l'interrogatoire qu'il subit. en 1805, à propos de l'affaire du Concordat. Indépendamment de ce poste de confiance il mérita d'être choisi par ses collègues du chapitre, à la veille des circonstances les plus difficiles et les plus délicates, pour remplir la charge de secrétaire de cette compagnie alors composée de quarante membres, parmi lesquels il y avait des hommes d'un véritable mérite.

L'abbé Houllier dédia son livre à « Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles. » dont il avait reçu de sérieux encouragements et qui, ainsi qu'il s'en exprime lui-même, « avait eu la bonté de lui communiquer des avis nécessaires à sa perfection ». Cette dédicace est pleine de délicatesse, de bon goût et de sobriété dans la pensée et l'expression. « Cet intérêt dont vous avez daigné honorer mon travail, y disait-il encore, lui servira de recommandation auprès de vos diocésains ; il sera un nouveau témoignage du zèle avec lequel Votre Grandeur s'occupe de tout ce qui peut leur être utile. »

Telle était la modestie de l'abbé Houllier qu'il ne signa même pas sa dédicace en toutes lettres et que son nom ne paraît en entier ni dans une préface, ni dans le privilège du roi. Il faut deviner que ces lettres H C. D. S C., se traduisent par Houllier, *curé de Saint-Christophe*. L'ouvrage forme un bon volume de 574 pages (1).Il est accompagné d'une carte du diocèse, dont le cuivre se conserve au musée de Soissons et qui avait été dessinée par Noël Le Vacher, « prestre, bachelier en droit canon, chanoine de l'église de Laon, doyen et curé de Berzy le-Sec, et député du clergé du

(1) Imprimé à Compiègne, chez Bertrand, imprimeur du roi, 1783.

même diocèse, gravée et mise au jour par Estienne de Vouillemot, 1656 ». Cette carte petit in-folio est dédiée à « Mgr l'Illustrissime Simon Le Gras, évêque de Soissons » (1) et a été rééditée, en 1706, par Minouflet, aussi curé et doyen de Berzy, et réduite pour l'état du diocèse. Elle contient toutes les paroisses par archidiaconnés et doyennés.

L'*Etat du diocèse de Soissons* est devenu assez rare, d'abord parcequ'il a dû s'en perdre beaucoup d'exemplaires dans la Révolution, ensuite parce qu'il a été depuis fort négligé et peu apprécié avant que la renaissance des études historiques en province l'ait fait mettre à la place honorable qu'il occupe aujourd'hui. Disons-le avec franchise, on y faisait même si peu d'attention dans le clergé que des exemplaires en feuilles se trouvant parmi les livres légués au séminaire par M. Fromentin, libraire à Soissons, nous pûmes en acquérir un, en 1835 ou 1836, au prix de 25 centimes. Cependant, dès 1826, M. Devisme en rendait, dans son *Manuel historique de l'Aisne*, le témoignage suivant : « La dénomination de *Pouillé*, sous laquelle on a coutume de désigner ce livre, n'en donne qu'une idée fort imparfaite; c'est une véritable statistique, telle qu'on a pu la concevoir à une époque où la science ainsi appelée, n'était pas encore définie, où même son nom était à peine connu. Cet ouvrage peut toujours être consulté utilement ». Nous ajouterons à cette judicieuse appréciation qu'on y trouve des informations précises, des détails topiques sur l'ancienne organisation d'un diocèse, sur l'administration civile et ses nombreux rouages avant la Revolution,

(1) Bibl. historiq. de Lelong, n° 1153. — Bibl. nation. département géographique Prioux *Civitas suessionum* p. 2. — Outre ces cartes particulières, il y a celles de la province de Reims où figure le diocèse de Soissons; la carte de N. Sanson intitulée *Suessiones*, Evesché de Soissons (1656), etc., etc.

et par là même un tableau spécimen de l'état de la France sous l'ancien régime.

Nous ne donnerons ici qu'un aperçu sommaire des matières traitées dans cette statistique, laissant à ceux qui voudront la consulter le plaisir d'y rencontrer des renseignements qu'ils chercheraient en vain ailleurs. L'ouvrage se divise en trois parties subdivisées en chapitres.

Dans la première, qui en contient huit, l'auteur donne la description du diocèse de Soissons, sa situation, son étendue, ses limites, ses cours d'eau, ses bois et forêts, ses villes et bourgs principaux. Il y traite de l'administration civile, financière, forestière, des impôts qu'on appelle aujourd'hui indirects, de la justice, des tribunaux; des coutumes, juridictions consulaires, postes, etc.

La deuxième partie est consacrée surtout à l'ordre ecclésiastique. Il y est question de l'évêque, de l'administration du diocèse, du chapitre cathédral, de l'officialité, des curés cardinaux et de la chambre épiscopale; des conciles, synodes, calendes et autres assemblées du clergé; de la division du diocèse en archidiaconnés, doyennés, cures, vicariats, dessertes, succursales et annexes; et enfin de chaque paroisse en particulier et de tout ce qui peut l'intéresser: son nom latin, sa position topographique, l'archidiaconné, le doyenné où elle se trouve; sa distance de Soissons et des villes les plus proches; la généralité, l'élection, subdélégation, maîtrise, direction, grenier à sel, mesure, bureau de poste desquels elle dépend, le chemin pour s'y rendre de Soissons; ses hameaux, sa mesure; le baillaige dans le ressort duquel elle est placée, la coutume qui la régit; ses seigneurs ecclésiastiques et laïques et leurs différentes justices; le présentateur, collateur ou patron de la cure, le patron de l'église et le jour de sa fête; les décimateurs sur

son territoire, les oblations, le nombre de feux, de communiants, ou adultes, celui des cloches, l'indication de ceux à qui incombent les réparations des diverses parties de l'église, la taxe de la paroisse au secrétariat, sa valeur approximative; ses productions, son commerce, ses foires et marchés; ses pèlerinages, ses écoles et leurs fondations pour la gratuité des enfants pauvres; les prieurés, chapelles, annexes de sa dépendance; enfin de courtes particularités historiques et archéologiques.

La troisième partie renferme : 1° des notices sur les chapitres, collégiales, abbayes, couvents et communautés, établissements hospitaliers, de charité et d'instruction; collèges, écoles, séminaires, la régie de leurs biens, leur personnel. 2° un état général des bénéfices du diocèse, canonicats, chapelles, prévôtés, prieurés, prébendes, etc.; des tables des collateurs et présentateurs à ces bénéfices, de la généralité de Soissons divisée par subdélégations; de la maréchaussée et de ses diverses résidences; enfin, un supplément relatif à la suppression des Célestins de Villeneuve, au partage et à l'emploi de leurs biens, à la répartition des charges et fondations et à la création d'une bibliothèque publique à l'évêché

On voit par ce rapide exposé que l'*Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons*, est un livre d'érudition et on se demandera comment, dans ses cures de Coincy et de Saint-Christophe, Houllier, loin des bibliothèques et des dépôts publics et particuliers, a pu amasser les éléments nécessaires à sa composition. Pour la partie historique il pouvait facilement, comme il l'a fait, consulter les œuvres de Fleury et de Mabillon, les histoires de Soissons par Dormay et du Valois par Carlier, les savantes dissertations de l'abbé Lebeuf; mais pour la statistique, où a-t il puisé ces renseignements minutieux sur la valeur des cures,

les seigneuries qui s'y partageaient la justice, les décimateurs qui levaient les dîmes, les accords, les transactions, arrêts qui y avaient modifié les droits et privilèges et tant d'autres détails presque microscopiques? C'est un secret qu'il ne nous a pas révélé. On doit supposer qu'il ne ménagea ni le temps, ni les voyages; qu'on lui ouvrit les archives de l'évêché, de l'intendance, des communautés, des paroisses; qu'il eut à sa disposition et compulsa attentivement ces anciens états du diocèse connus sous le nom de *pouillés*, manuscrits trop longtemps aussi négligés ou peu appréciés, qu'on regarde aujourd'hui comme des sources précieuses d'informations pour l'histoire et la topographie historique de l'ancienne France et sur lesquels nous allons entrer dans quelques détails.

III.

Tout d'abord on nous demandera ce que c'est qu'un *pouillé* et quelle est l'étimologie de ce mot assez bizarre. *Pouillé* est une corruption du mot *polyptique*. Or, les anciens appelaient *polyptique* (*polypticum* en grec *poluptucon*) (1), un livre à plusieurs feuillets où l'on consignait les actes publics et particuliers, comme on appelait dyptiques, tryptiques des tablettes à deux, à trois feuillets. Mais le polyptique était surtout le rôle des cens, où l'on inscrivait les noms des *censuales*, censitaires ou tributaires, la quotité et la nature de leurs redevances. Les polyptiques les plus connus sont celui de l'abbaye de Fosseux édité par Baluze;

(1) *Poluptucon*, de *poluptucos*, *polus* beaucoup et *ptus* pli (Littré, dictionnaire).

ceux d'Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés du temps de Charlemagne, et de Saint-Remy de Reims édités et annotés par le savant Guérard. Ce genre de manuscrit est regardé par Mabillon comme antérieur aux cartulaires qui ne remontent pas au-delà du xe siècle.

De *Polypticum* sont sortis les formes suivantes : *puletucum*, *polyticum*, *polegium*, *pulegium*, *puletum*, d'où, selon Ducange, est venu *pouillé* qu'on a latinisé en *pullarium*, *pullularium* (2). Polyptique, dit à son tour Littré, est donc synonyme de pouillé registre et catalogue des églises et bénéfices ecclésiastiques d'un évêché Et en effet, le pouillé n'est pas autre chose qu'un polyptique où sont consignés les biens ecclésiastiques avec leurs charges C'est ce qu'expriment fort bien les titres de deux pouillés de Soissons, l'un de 1573, et l'autre de 1755, dont nous allons parler.

Chaque diocèse devait posséder son pouillé particulier dont on faisait des copies et qui avait diverses éditions. La nature même de ce livre comportait des modifications, retranchements, additions, rectifications, rénovations selon les changements apportés par le temps. On en connait plusieurs de Soissons dont voici l'énumération par ordre de date :

Le plus ancien serait celui que l'abbé Carlier, dans son *Histoire du Valois*, (t. II, p 78) fait remonter au XIIIe siècle ; le même sans doute que Dormay, dans son *Histoire de Soissons*, appelle : « Pouillé descritive fort ancienne », que posséderait la Bibliothèque nationale sous ce titre : *Sequuntur beneficia civitatis et diœcesis Suessionensis*, et qui serait en effet du XIIIe siècle. (Départ. des Mss. fond latin, n° 5218).

Dans le tome 78 de la collection de D. Grenier, sur

(1) Cette expression a fait croire que *pouillé* vient de *pullarium* poulailler que dans le Soissonnais on abrège souvent en *pouillier*.

la Picardie, on trouve des pouillés de Soissons de 1511, en latin, de 1640, 1742 et 1757 en français. Il y a également à la Bibliothèque nationale un *Pouillé de l'Evêché de Soissons* des XVIe et XVIIe siècle, (ancien fond latin).

La bibliothèque de l'évêché de Soissons possède un précieux manuscrit intitulé : *Le Poullier des bénéfices du diocèse de Soissons par lequel est monstré à qui appartient la présentation ou collation d'iceulx*, 1573 (1). C'est un volume in-4° relié en velours rouge de 57 folios avec deux feuilles de garde. Il est en parchemin, d'une bonne écriture imitée de celles des XIIIe ou XIVe siècle quoiqu'il soit réellement du XVIe, puisqu'il porte la date de 1573 et qu'il y est question des décrets du concile de Trente, sauf quelques pages tracées en mauvais caractères gothiques. Les lettres illustrées bleu et or et les majuscules des alinéa à l'encre bleue et rouge n'offrent rien de remarquable. Il était connu sous le nom de *Livre rouge de l'evêché de Soissons* et fut cité dans un plaidoyer de l'avocat Tartarin relatif à un procès célèbre, porté au Parlement en 1701, contre l'élection du chanoine Raquet à la prévôté du chapitre, et dans le réquisitoire favorable au chanoine de l'avocat-général Omer Joly. Le premier décrit ainsi le manuscrit : *Livre rouge intitulé Pouillé des bénéfices ;* et le second, « livre couvert de velours rouge intitulé: *Pouillé des bénéfices* (2). C'est ajoute l'avocat général, une copie collationnée en 1573. Il peut en effet se faire que ce ne soit là qu'une copie d'un manuscrit ant rieur, dont on aura imité l'écriture, mais il faut admettre qu'on y a introduit des additions.

(1) Pullularium Ecclesie Suessionensis sive collectirium in quo omnia beneficia diocesis Suessionensis denominantur ; et ad cujus presentationem vel collationem pertineant.

(2) *Mém. du clergé*, t. 12, p. 1386 et 1399.

Un autre pouillé, qui n'est guère qu'une nouvelle copie de celle-ci, à laquelle on a ajouté un certain nombre de renseignements fort intéressants, se voit à la bibliothèque communale de Soissons. En voici le titre : « Le Pouillé de Soissons ou le ramas de tous les bénéfices qui sont situés dans la ville et dans le diocèse de Soissons avec les preuves du plan ancien de la dite ville qui la représente comme elle estoit avant son augmentation, comme aussi quelques traits d'histoires tirées de l'*Histoire de Soissons* par M. Claude Dormay, chanoine régulier de l'abbaye royalle de St-Jean-des-Vignes, à Soissons 1755 » (1).

Ajoutons que la bibliothèque du grand séminaire possède aussi deux pouillés, l'un d'après les déclarations de 1736 et de 1761, in-8°, et l'autre un pouillé de la France dans lequel se trouve celui de Soissons, auxquels il faut joindre un pouillé de Laon qui fait partie de celle de l'évêché de Soissons.

Enfin nous mentionnerons le *Pouillé général des bénéfices de l'archevêché de Reims* imprimé par Alliot en 1648 ; le *Grand Pouillé des bénéfices de France* de 1626, in-8° ; le *Pouillé général de France* du XVIIIe siècle (Bibl. nation.) ; un *Pouillé général* MS. in-folio, de la bibliothèque de Jardel de Braine, cité dans la *Bibliothèque* de Lelong et Fontette, dans lesquels sont compris les bénéfices du diocèse de Soissons.

Plusieurs de ces pouillés ne consistent guère qu'en une simple nomenclature des benefices et des cures, de leurs charges et revenus, mais il en est, tels que le *Livre rouge de l'évêché de Soissons* et celui de la bibliothèque de la ville, où l'abbé Houllier a puisé une bonne partie de ses matériaux, ceux surtout relatifs à l'histoire et à l'etat ecclésiastique du diocèse.

(1) Nous avons supprimé les fautes d'orthographe qui émaillent ce titre.

Ils nous ont été à nous-mêmes d'un secours inappréciable pour nos *Annales*. Du reste on comprend aujourd hui la valeur de ces monuments trop longtemps dedaignés. Des pouillés ont déjà été imprimés et de plus la Commission de géographie historique de l'ancienne France, créée le 20 janvier 1880, se propose de dresser un inventaire des *pouillés* pour préparer ensuite un *Recueil général des pouillés de France*. Remarquons toutefois, à l'honneur de l'érudition bénédictine, que Dom Jean Hugues, religieux de la Congrégation de Saint-Maur, archiviste de St-Germain-des-Prés, se proposait de faire un Pouillé général des bénéfices de France lorsqu'il mourut le 18 août 1651 (1). On commence à employer ce mot au lieu de celui d'*état*, par exemple, on a donné le nom de *Pouillé de l'instruction primaire* à des recherches sur le nombre des écoles d'une province avant la Révolution. Mais après avoir fourni quelques éclaircissements sur les manuscrits précurseurs de l'*Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons*, revenons à son auteur.

IV.

L'abbé Houllier ayant non pas obtenu mais mérité par ses travaux littéraires d'entrer dans le chapitre, alors si florissant de la cathédrale, en possession par conséquent d'un titre honorable et supérieur, n'avait plus ce semble qu'à jouir d'un repos bien acquis, mais il n'en fut pas ainsi. L'agitation sourde qui remuait la société en France, ne tarda pas à se changer en tourmente révolutionnaire, et il fallut bientôt opter entre

(1) *Hist. littéraire* de la Congrégation de Saint-Maur.

le parjure, l'exil ou la mort. Non-seulement il refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé, œuvre du jansénisme et du gallicanisme parlementaire, mais, en sa qualité de chanoine et de secrétaire du chapitre, il signa et contresigna l'admirable lettre du 3 novembre 1790, adressée par cette compagnie au district de Soissons, en réponse à sa sommation d'adhérer à la Constitution. Si Houllier ne fut pas l'auteur unique de cette lettre, il est du moins probable qu'il y collabora (1).

Lors du règlement des pensions assignées aux chanoines de Soissons par le directoire de l'Aisne, le 15 octobre 1791, celle de Houllier fut fixée à 775 livres (2). Il n'en jouit pas longtemps, si toutefois même il en jouit, car il ne devait pas tarder à être inquiété, puis arrêté et mis en réclusion avec les prêtres réfractaires qui n'avaient pu rester cachés ou gagner la frontière. Dirigé sur Clermont en Beauvaisis, il dut faire partie des convois venant de Laon et qui se renforçaient en passant des réfractaires Soissonnais Lorsqu'on divisa les prisonniers entre le château de Clermont et deux autres maisons de réclusion des environs, Houllier fut envoyé au château de Nointel, tandis que les grands vicaires Couchot, Savart et Maër restèrent à Clermont (3). La proximité de ces prisons de Paris ne laissait guère d'espoir à ces malheureux prêtres d'échapper au tribunal révolutionnaire, mais la chute de Robespierre et la fin de la Terreur furent pour eux

(1) Cette pièce devenue rare a été reproduite par M. H. Congnet, dans sa « vie de l'abbé Marprez ».

(2) *L'abbé Houllier devant le Concordat* par M. Collet, *Bulletin* de la Société archéologique de Soissons, 1878.

(3) Tableau du musée de Soissons représentant le château de Clermont, avec deux listes d'internés du Soissonnais et du Laonnois par M. Carrier, Bellusse, l'un d'eux.

le signal de la délivrance ; beaucoup du moins furent élargis après le 9 Thermidor 1794 (1).

L'abbé Houllier avait regagné Soissons en 1795 car à cette date, il était signalé dans un « Etat des oratoires de cette ville et des ministres du culte qui les desservaient » dressé par quelqu'obscur policier, avec cette note : « Je l'ai toujours connu assez tranquille » (2). Il continua, grâce aux moments de répit que la Révolution accordait aux prêtres et à la liberté qu'elle voulait bien reconnaître aux cultes, à habiter sa ville natale. Il desservait même, en 1797, son ancienne paroisse de Berry-Saint-Christophe, dont le curé Moinet, son successeur, s'était marié, témoin la pièce suivante où il rétracte, son acte de soumission aux lois de la République, lequel n'impliquait aucun serment.

« Je soussigné, prêtre desservant St-Christophe de Berry, rétracte volontiers ma soumission aux lois de la République dans tous les sens où elle peut être contraire à celle de l'Eglise et à la fidélité due à la puissance légitime, en présence de M. Nicolas de la Rue, curé de Croutoy. Ce jourd'hui vingt-deux mai 1797 ; signé Houllier ; Nicolas de la Rue, curé de Croutoy (3) ».

Le 7 septembre 1800, Houllier servit de témoin sous son titre de chanoine de Soissons, avec Charles Wallet, curé de Saint-Nicolas de la Chaussée de La Ferté-Milon, à l'abbé Nusse, curé de Chassemy, qu'il ne faut pas confondre avec ses homonymes de Chavignon et de Pinon, lorsqu'il rétracta à Soissons « par-

(1) Devisme, *Manuel hist.*, p. 278.

(2) Autographe (Bulletin ibid).

(3) Autographe en notre possession avec beaucoup d'autres du même genre provenant de M. Gravier, curé de Jaulzy. Nous les avons reçus de M. Delahaigue, doyen de Vic-sur-Aisne, qui les tenait de M. Lefèvre, doyen d'Attichy, son voisin.

devant M. Gravier, vicaire général de Monseigneur de Bourdeille, évêque de Soissons » les serments de haine à la royauté, de fidélité à la République et tous les autres qu'il avait prêtés (1).

Pendant ces dernières années de la Révolution Houllier ne paraît pas même avoir été à Soissons un objet de suspicion; plus heureux en cela que les vicaires-généraux nommés par Henri de Boudeilles à son départ, pour administrer le diocèse en son absence, les chanoines Couchot, Savart et Maër qui étaient encore en réclusion dans cette ville, en 1800, après y avoir été transférés de Clermont (2) et qui durent leur délivrance au citoyen Dauchy, le premier préfet de l'Aisne, sous le Consulat. Ce magistrat en tournée à Soissons visitait la maison de détention ; ayant interrogé ces ecclésiastiques et appris d'eux qu'ils étaient détenus sans cause depuis longtemps, uniquement en qualité « de chanoines, n'étant assujettis au serment de la Constitution civile », en considération de leur âge « et sur l'assurance des autorités que leur mise en liberté n'offrait aucun danger » il ordonna qu'ils fussent élargis et que la municipalité leur donnât des passeports pour se rendre dans les communes où ils trouveraient des moyens d'existence (3).

L'abbé Houllier, retiré avec ses nièces dans une maison de la rue de l'Hôtel-Dieu, se livrait, autant que les circonstances le permettaient, aux exercices du mi-

(1) Autographe. Cet abbé Nusse devint doyen d'Anizy.

(2) Charles Savart, Soissonnais, reçu chanoine le 15 décembre 1784, mourut en 1803. — Jean Couchot, de Tulle, reçu le 12 juin 1787, mort en 1808. — Philippe Louis Maër, parisien, reçu le 11 avril 1788.

MM. Mayaudon, doyen du chapitre ; Gravier, curé de Jaulzy, Moyrou, curé de Saint-Gengoulph ; Geoffroi chanoine, crurent avoir reçu également des pouvoirs de grand-vicaire, mais, probablement à tort quoique de bonne foi.

(3) M. Collet *ubi supra*, p. 39

nistère et d'une vie studieuse (1). Il avait pu sauver ou se reconstituer une assez nombreuse bibliothèque qui dut être vendue ou dispersée à son décès, car on en trouve des débris dans celle du séminaire et chez des particuliers, portant son estampille imprimée. Il atteignit, dans cette existence silencieuse, l'époque du Concordat qui fut pour lui l'occasion d'une nouvelle épreuve.

En vertu de ce célèbre traité Jean-Claude Leblanc de Beaulieu, ancien religieux génovefain de Saint-Léger, ex-métropolitain constitutionnel de Rouen, fut nommé par le Premier Consul au siège de Soissons, dont il prit possession le 2 mai 1802. Imitant le système de Bonaparte, qui avait fait entrer dans l'épiscopat français reconstitué un certain nombre de prélats, anciens assermentés, l'évêque de Soissons, composant un nouveau chapitre, y fit recevoir des prêtres constitutionnels tels que Delabat, son ancien prieur à Saint-Léger, et Jean-Simon Lévêque, qui de secrétaire de l'évêché devint chanoine et official. Il semble que l'abbé Houllier devait, l'un des premiers, faire partie de cette compagnie fort restreinte à la vérité ; il dut se contenter du titre inférieur de chanoine honoraire qu'il reçut en 1803 (2).

Toutefois le prélat paraît avoir eu en lui quelque confiance. N'ayant pas encore pu établir de séminaire, il le chargea de donner des leçons de théologie à l'abbé Marprez, ordonné diacre par Primat, évêque constitutionnel du Nord, et dont l'éducation cléricale

(1) C'est à cette époque et non en 1790, qu'il aurait fait faire à Berry une première communion dont le dernier survivant, un nommé Melaye, est mort il y a quelques années En 1790 le curé Moinet n'avait pas encore fait son serment définitif et Houllier était toujours chanoine de Soissons.

(2) L'abbé Couchot fut aussi nommé chanoine honoraire le 11 octobre 1806.

avait été fort imparfaite. On employait en même temps ce jeune clerc au secrétariat où la besogne ne manquait pas, puisqu'il s'agissait de créer un vaste diocèse composé de portions de trois diocèses différents. L'élève de Houllier fut le premier et seul prêtre ordonné, le 4 juin 1803, par le nouvel évêque qui l'appelait pour cela son *fils premier-né*.

V.

Le Concordat conclu en 1515, entre Léon X et François Ier, avait rencontré en France bien des oppositions. Clergé séculier et régulier, universités, parlements se soulevèrent contre cette convention qui apportait de si grands changements dans l'Eglise gallicane en abolissant surtout la Pragmatique-sanction qu'un écrivain appelait : *Libertatum gallicanarum palladium*. Il fallut que le roi usât de toute son autorité pour en obtenir l'enregistrement et bien du temps s'écoula pour arriver à son application pacifique.

Le Concordat de 1801, conclu, après une grande révolution, entre Pie VII et le Premier Consul, et qui bouleversait de fond en comble en France tout l'ordre ecclésiastique ancien, ne pouvait manquer, à plus forte raison, d'exciter bien des répugnances. Cet acte d'autorité papale ne donnait-il pas le coup de grâce aux libertés de l'Eglise gallicane? D'un autre côté l'introduction dans l'épiscopat de prélats schismatiques qui se détachaient ainsi de l'Eglise constitutionnelle, n'anéantissait-elle pas celle ci sans retour? D'antiques sièges étaien supprimés, de nouveaux érigés, des évêques fidèles dépossédés, des constitutionnels mis à leurs places; les chapitres détruits, sauf ceux des cathédrales reduits à un fort petit nombre de titulaires;

des confesseurs de la foi placés sur le même plan que certains ecclésiastiques infidèles ! Et puis, ignorait-on que ce traité avait été ratifié par le souverain pontife après les plus laborieuses négociations entachées de ruse et de violence, et enfin que les concessions de Rome avaient été poussées jusqu'aux extrêmes limites ? (1) Il n'est pas surprenant, disons-nous, que ce traité ait rencontré de vives repugnances et même de violentes hostilités ?

L'opposition au Concordat de 1802 se manifesta surtout par d'ardentes controverses, par de nombreux écrits qu'on faisait circuler clandestinement et qui fomentaient la fermentation dans les esprits, non-seulement des ecclésiastiques, mais des simples fidèles et même des femmes lesquelles prirent part à la lutte d'une manière plus ou moins ostensible. Il se forma même de ces opposants une secte tenace connue sous le nom de *Petite Eglise*. Ici aussi il fallut toute l'autorité du Saint-Siège et la volonté inflexible de Bonaparte pour faire passer le Concordat dans les habitudes, et aujourd'hui qu'il a fait ses preuves, l'espace de près d'un siècle, il est regardé à son tour comme le *Palladium* de l'Eglise de France.

Quoiqu'il en soit, un certain nombre de prêtres, dont trois soissonnais, furent compromis, en 1805, dans cette campagne anticoncordataire : l'abbé Gravier, l'abbé Hinaux, l'abbé Houllier, et avec eux l'abbé Couchot, l'abbé Sauthier, l'abbé de la Neuville, neveu de l'archevêque d'Aix ; Mlle Rochepot, nièce de Houllier, receveuse de la loterie impériale à Soissons ; Mme de France, parente de Gravier ; Marie-Anne de Beauvisage, ancienne religieuse minimesse de Soissons, aussi parente de Gravier, et tenant un pensionnat en

(1) Mémoires du cardinal Gonsalvi.

cette ville ; son jardinier, Charlon, qui servait les messes dans l'ancien oratoire des Minimesses (1), Mme Falize, lingère, rue des Cordeliers, parente de Houllier : un sieur Mérot, etc., etc. On accusait les uns d'être les auteurs ou les propagateurs d'écrits clandestins contre le Concordat, les autres d'être les intermédiaires de correspondances ayant trait à cette matière et de faire partie de complots contre la sûreté de l'Etat. Nous connaissons l'abbé Houllier, il nous faut maintenant faire connaissance avec ses deux principaux co-accusés Gravier et Hinaux.

Le premier, ancien professeur de théologie, chanoine de Notre-Dame-des-Vignes, était curé de Jaulzy (doyenné de Viviers, aujourd'hui d'Attichy (Oise). C'était un prêtre respectable et fort instruit. Il refusa tous les serments et resta caché pendant la Révolution chez Mme de France, sa parente, à Crontoy, paroisse voisine de Jaulzy. Il avait ou croyait avoir reçu de l'évêque légitime des pouvoirs de vicaire-général qu'il exerça en effet pendant son absence Il inspirait une très-grande confiance à ses confrères, dont il était le conseil et le guide en ces temps difficiles où ils ne pouvaient correspondre avec H de Bourdeilles, alors en Allemagne au prieuré de Granouf, ni avec ses autres grands vicaires enfermés à Clermont. Mais c'est surtout après la Terreur que le rôle de Gravier acquit toute son importance.

La Convention se relâchant enfin de ses intolérantes rigueurs, contre le clergé catholique, avait accordé, par son décret du 11 Prairial an III (30 mai 1795), la liberté des cultes à condition que leurs ministres feraient un « acte de soumission aux lois de la

(1) Ces religieuses occupaient alors l'hôtel où demeure actuellement le général, rue Richebourg.

République », ce fut le signal d'une heureuse réaction dont le clergé et les fidèles de Paris donnèrent l'exemple. Beaucoup de paroisses rouvrent leurs églises, redemandent leurs curés, et ceux-ci reviennent de toute part ; les assermentés eux-mêmes se rapprochent et la plupart ne croient pas manquer aux règles en faisant l'acte de soumission. L'abbé Gravier, comme représentant de l'évêque exilé, lève l interdit qu'il avait jeté sur la cathédrale, le 25 février 1791, et délègue les chanoines Mayaudon, doyen du chapitre, et Nicque pour en faire une nouvelle bénédiction. Mayaudon se croit même en droit de réconcilier environ quatre-vingt prêtres ayant prêté divers serments, et, le 15 août 1795, jour de l'Assomption de Notre-Dame, patronne de l'église, on célébra la messe en présence d'une foule immense et d'un grand nombre de prêtres réconciliés. Toutefois, on ne put continuer d'y célébrer avec autant de pompe que jusqu'au mois de décembre 1796, car la persécution s'étant ranimée, il ne resta plus pour officier le jour de Noël que les chanoines Hubert et Démolier et l'abbé Delabat, anciens assermentés, Mayaudon et les autres ayant été déportés (1).

Cependant ces divers actes donnaient lieu entre le clergé de Soissons qui en était l'auteur et les grands-vicaires Savart et Couchot, détenus à Clermont, à une grave polémique où, de part et d'autre, on déploya une érudition canonique et historique des plus remarquables. Ces « messieurs de Clermont » soutenaient que Gravier n'était pas en droit de réconcilier la cathédrale

(1) Pierre Hubert, du diocèse de Paris, avait été reçu chanoine le 25 mai 1780 et nommé grand archidiacre le 29 juin 1788. — Sulpice-Marie Demolier, du diocèse de Condom, oratorien, principal du collège de Soissons, reçu chanoine le 4 novembre 1784, devint prêtre habitué de la cathédrale sous Marolles. — Delabat, ancien prieur de Saint-Leger, suppléant de l'abbé Delettres, curé de Berny-Rivière, député à l'Assemblée constituante. — Mayaudon partit pour la Guyane en 1797.

interdite par l'évêque légitime ; que l'acte de soumission n'était pas plus permis que le serment à l'égalité et à la liberté qu'ils assimilaient au serment à la Constitution civile, et qu'il fallait par conséquent soumettre ceux qui les avaient faits aux rigueurs des brefs du pape du 13 avril 1791 et 19 mars 1792, contre ceux qui avaient prêté celui-ci, c'est-à-dire à une rétractation publique, authentique, et à l'absolution des censures encourues, la suspense et l'irrégularité.

A ces assertions l'assemblée des prêtres soissonnais, qui avait imité la conduite du clergé de Paris dirigé par l'abbé Emery, avec l'approbation de son archevêque exilé, répondait: que Gravier ayant reçu de M. de Bourdeilles les pouvoirs de grand-vicaire, sans restriction aucune, pouvait, sauf l'exercice de l'Ordre, dans le diocèse, tout ce que pouvait l'évêque lui-même, et par conséquent lever l'interdit de la cathédrale au lieu et place du prélat absent. Quant à l'acte de soumission aux lois de la République, elle soutenait qu'il n'impliquait pas la soumission à toutes ces lois, mais une simple promesse de ne rien faire contre elles; que dans les circonstances présentes, il fallait user d'indulgence, que le pape ne s'était pas expliqué sur ce point et qu'on croyait même qu'il ne condamnerait pas cet acte. Il se compliquait à la vérité d'une question plus politique que religieuse, l'obéissance due au souverain légitime s'y trouvant atteinte, mais n'y a-t-il pas une opinion qui place l'origine du pouvoir dans la volonté générale des citoyens, et n'est-il pas admis que tout pouvoir venant de Dieu, il faut s'y soumettre?

Ces arguments ne purent fléchir l'obstination des deux vicaires. Il est vrai que de part et d'autre on s'appuyait sur les raisons les plus graves et sur les considérations même les plus élevées dont nous ne pouvons donner ici qu'un léger aperçu, nous réservant de les exposer ailleurs avec leurs développements les

plus saillants Aussi de cette polémique résulta un véritable schisme dans le diocèse, les uns portés à la sévérité se rangeant du côté des grands vicaires, les autres inclinés vers l'indulgence adhérant au parti Gravier-Mayaudon. Enfin, M. de Bourdeilles ayant pu être informé de l'état des choses, écrivit de Granolf une lettre qui parvint à l'abbé Couchot à Clermont en août 1796. Le vénérable prélat y blâmait sévèrement la rigidité de ses principes ; il le rappelait à des sentiments de douceur et de charité, et lui reprochait d'aller au-delà des règles tracées par le souverain-pontife, lequel en effet ne condamna pas l'acte de soumission (1). On rapportait, toutefois, que dans une conversation, il avait déclaré que Mayaudon avait outrepassé ses pouvoirs et s'était montré trop facile dans certaines réhabilitations, mais ce n'était là qu'un bruit. Quant à Gravier, il prit le parti de conseiller une rétractation du serment à la liberté et à l'égalité et de l'acte de soumission, en ce qu'ils pouvaient avoir de contraire aux lois de l'Eglise. C'est à peu près en ces termes que sont conçues toutes celles qui sont en notre possession. Venons maintenant à l'abbé Hinaux, l'un des plus fortement compromis à propos du Concordat.

L'abbé Hinaux, né à Brecy, près de Coincy, était fils d'un garde chasse de M de Conflans, marquis d'Armentières, vicomte d'Oulchy. Ses études terminées, il avait reçu la prêtrise et avait été nommé vicaire de Saint Antoine de Compiègne, puis curé de Bucy-le Long où il fit son premier acte religieux le 10 janvier 1786, et son dernier le 16 août 1792 ; le 31 il était remplacé par un desservant et le 30 septembre par un curé

(1) Recueil précieux de pièces imprimées et manuscrites concernant les affaires de l'Eglise de France et en particulier de l'Eglise de Soissons. Il provient de la bibliothèque de M. Hennet, curé de la Ferté Milon.

constitutionnel nommé Silvy (1). Ayant refusé serment à la Constitution civile du clergé, Hinaux avait dû quitter sa paroisse et se réfugier dans son pays natal. Il se cacha d'abord au presbytère chez l'abbé Fouillette, qui, ayant prêté les divers serments avec des restrictions mentales, demeura à Brecy pendant la Révolution. Il y trouva l'abbé de Vertus, de Coincy, et d'autres prêtres réfractaires. La rumeur publique ayant ensuite signalé cette retraite, il leur fallut se cacher dans les bois où le curé de Brecy leur faisait passer des vivres par des gens sûrs (2). Enfin Hinaux ayant été obligé, avec un de ses confrères et un noble, de chercher un asile chez un chirurgien de Coincy, nommé Michel, ils furent dénoncés; le noble s'échappa, mais Hinaux fut pris, emmené à Laon et mis en réclusion, puis transporté au château de Clermont avec beaucoup de prêtres et de nobles du Laonnois et du Soissonnais (3).

Ayant été élargi à la suite du 10 Thermidor, il vint reprendre son ministère à Bucy, le 5 avril 1795, date de son premier baptême. Le dimanche 19 il baptisa sous condition et pour plus de sureté, vingt-six enfants qui avaient été baptisés à domicile depuis la fermeture de l'église. Ayant fait l'acte de soumission aux lois de la République il put exercer le ministère non-seulement à Bucy, mais aussi dans les paroisses environnantes privées de pasteurs, et en vertu du « pouvoir particulier qui lui avait été conféré par le supérieur légitime » (4). L'abbé Hinaux avait-il émigré à l'extérieur? Le fait paraît au moins douteux

(1) Registres de l'état civil de Bucy.

(2) *Hist. de Coincy*, par de Vertus, p. 171. — Mémoires de l'abbé de Vertus.

(3) Ibid.

(4) Actes de baptêmes, etc. de la paroisse de Bucy. Le registre de ces actes, sous l'abbé Hinaux, ayant été mutilé, on ne peut savoir jusqu'à quelle date il y exerça après la Révolution.

d'après ce qu'on vient de dire de son séjour à Brecy et à Coincy, à moins qu'on ne suppose qu'il quitta Bucy pour échapper à la recrudescence de la persécution sous le Directoire; mais il est certain qu'il fut porté sur la liste des émigrés dont il ne fut rayé qu'en 1801. En effet le citoyen Dauchy, préfet de l'Aisne, par une lettre du 17 Frimaire an X (8 décembre 1801), annonçait, au maire de Bucy, sa radiation définitive, après qu'il aurait souscrit devant ce magistrat « la promesse de fidélité à la Constitution » et indiqué la commune où il se retirerait, à cause de la surveillance à laquelle il était soumis. Toutefois, il paraît que l'élimination eut lieu, sans ces deux formalités et l'on ignore même si l'abbé Hinaux était encore à Bucy. Toujours est-il qu'en 1802, l'abbé Nusse, ancien curé assermenté de Chassemy, réhabilité, et futur doyen d'Anizy, s'intitulait « desservant en chef de Bucy » et qu'en 1804 Hinaux était vicaire à Paris (1).

VI.

Tels étaient les personnages que l'on avait dénoncés comme auteurs et propagateurs d'écrits contre le Concordat. Un historien avance que Houllier fut, « quoiqu'on en ait dit, un des auteurs de la fameuse brochure contre ce traité et avec l'abbé Hinaux, son compagnon de captivité pendant la Terreur » (1). On va voir de quelle brochure il s'agit et, par des pièces authentiques, ce qu'il faut penser de cette assertion qu'on eût dû au moins présenter sous forme dubitative.

1) *Ubi supra.*

Donc, vers le 13 février 1805, le ministre de la police, Fouché, ex-oratorien, qui avait professé au collège de Soissons, ainsi que l'académicien Daunou, envoyait au préfet de l'Aisne, un ordre d'arrestation contre Houllier et Gravier « sous l'inculpation de délits graves intéressant essentiellement le gouvernement français ». Le conseiller de préfecture Pompières, en l'absence du préfet, prit ses mesures en conséquence, donna ses instructions et, la nuit du 23 Pluviôse an XIII, le brigadier de gendarmerie de Laon, Leguéry, chargé de l'arrestation ; le sous-préfet de Soissons, de Plancy ; le lieutenant de gendarmerie, Capitain ; le maréchal-de-logis, Moreau, se rendirent la nuit au domicile de l'abbé Houllier. On juge de la frayeur que dut éprouver le pauvre chanoine, alors plus que septuagénaire, à la vue d'un pareil déploiement de la force publique qui lui rappelait les arrestations arbitraires des jours de la Terreur.

Sur le champ on opère la saisie des papiers, écrits, brochures, qui se trouvent chez lui et dont on fait des paquets cachetés; on dresse procès-verbal et les scellés sont apposés sur les meubles, qui en contiendraient encore. Le sous-préfet l'ayant constitué prisonnier, le remit à la garde du lieutenant et du maréchal de-logis de Soissons qui l'emmenèrent en voiture à Laon où il fut déposé en la maison de justice et mis au secret. Pendant que ceci se passait à Soissons, le brigadier de Laon poussait jusqu'à Jaulzy ou plutôt jusqu'à Crouloy, devenus du département de l'Oise, pour y remplir l'autre partie de la mission à l'égard de l'abbé Gravier, mais celui-ci averti à temps avait eu recours à la fuite. On fit main basse sur ses papiers dans lesquels on trouva des lettres qu'on espérait devoir être compromettantes pour Houllier et leurs complices.

Le lendemain de son arrivée à Laon cet abbé fut

conduit à la préfecture et parut devant le conseiller Pompières qui, après lui avoir demandé ses nom et prénoms, son âge, ses antécédents, lui fit subir un minutieux interrogatoire. Répondant à chacune de ses questions, il avoua qu'il avait correspondu avec Hinaux à Paris et avec Gravier, mais déclara qu'il n'avait entretenu aucune correspondance ou liaison avec de la Neuville « sur des questions religieuses »; qu'il n'avait pas reçu de brochures de Gravier pour les distribuer, mais seulement des lettres pour d'autres personnes; qu'il n'avait distribué d'ailleurs « aucun écrit, libelle ou brochure »; celle dont parle Gravier dans une lettre qu'il lui écrivait, le 20 octobre 1804, il l'a achetée d'un colporteur qu'il ne connaissait pas; elle est intitulée: *Réclamations canoniques et très respectueuses adressées a Notre Saint-Père Pie VII.* Il en a reçu une autre de l'abbé Gravier, intitulée: *Controverse pacifique sur les principales questions qui divisent et troublent l'Eglise gallicane*, et ajouta qu'elles étaient dans son cabinet du côté de la fenêtre sous un couvercle ayant pour titre: *Le Procès de M. de la Lourdonnaye.* Le conseiller lui ayant dit que les *Réclamations respectueuses* étaient « en partie son ouvrage, et en partie celui de quelqu'un d'outremer », c'est-à-dire de l'un des évêques anti-concordataires réfugiés en Angleterre, il répondit: qu'il n'y avait pas travaillé, ni fourni de matériaux, et il lui donna sans hésitation une note des titres des brochures restées à son domicile.

L'accusé ayant été reconduit en prison, le lieutenant de gendarmerie porta à Soissons, au sous-préfet, l'ordre de lever les scellés apposés sur les meubles, et de rechercher ces écrits et tous ceux qui s'y trouveraient ayant trait au gouvernement ou au concordat. Tandis que Houllier subissait un second interrogatoire à Laon, on procédait donc à un nouvel examen de ses

papiers et correspondances, à Soissons. On en voulait surtout aux lettres de Gravier, qui d'ordinaire signait *Gros Jean*, et on aurait bien voulu aussi mettre la main sur le pamphlet : *Oraison funèbre du duc d'Enghien*, mais on ne découvrit que la *Défense du jugement de l'Eglise sur la constitution civile du clergé* qui fut saisie, et rien qui put compromettre Gravier.

Cependant, quelque secrète qu'eût été l'arrestation de l'abbé Houllier, le bruit n'avait pas tardé à s'en répandre dans Soissons et ses nièces étaient accourues à l'évêché pour en avertir M. de Beaulieu. Le prélat, sans tarder, intervint auprès du ministre de la police, répondit de la conduite de Houllier qu'il aurait d'ailleurs dépeint, dit-on, comme « un barbouilleur de papier » inoffensif, et Fouché ordonna sa mise en liberté immédiate, sauf à le tenir sous la surveillance, en son domicile, pendant quelque temps. Le 27 Pluviôse an XIII, au soir, il était de retour à Soissons. Il fallait encore procéder à de nouvelles investigations auprès des autres accusés.

Mlle Rollepot était soupçonnée d'avoir donné avis soit à Mme de France, soit à Gravier lui-même de ce qui se passait à Soissons pour qu'il s'esquivât ; d'avoir été mêlée aux correspondances de ces messieurs pour la propagation des brochures des évêques émettant des principes contraires au Concordat. Le sous-préfet, le lieutenant Capitain, et le commissaire de police Boullefroy, ancien vicaire épiscopal de Marolles (1) firent chez elle une descente pour y rechercher les écrits en ce sens, qui seraient propres à jeter le trouble dans l'empire, et pour savoir d'elle qui les payait pour être

(1) Jean Simon Boullefroy, ex-chapelain de la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste et curé des Bonis dans la cathédrale, devint vicaire épiscopal de Marolles, se maria et fut nommé commissaire de police.

distribués . On emporta ce qu'on y trouva à la sous-préfecture où Mlle Rollepot dut se rendre secrètement. Elle déclara, dans son interrogatoire, ne connaître ni Gravier, ni les ouvrages qu'il aurait pu faire contre le Concordat ; si elle connaît l'abbé Hinaux, elle n'a pas correspondu avec lui, ces messieurs se faisaient passer réciproquement de leurs nouvelles ; elle n'a pas entendu Houllier émettre d'opinions sur le Concordat, ni reçu de lui, pour les distribuer, de brochures « relatives aux questions religieuses » ; elle n'a pas prévenu Gravier de l'arrestation de son oncle qu'elle n'a connue que le lendemain, n'a jamais vu Mme de France, qu'une seule fois au spectacle, il y avait quelques années ; elle a seulement appris, comme tout le public, qu'il s'était évadé ; elle ne connaît pas davantage de la Neuville, ni les écrits qu'il aurait répandus donnant lieu à de nouvelles dissentions religieuses, ni les moyens qu'il aurait employés pour les répandre. Bref, on ne trouva pas de charge contre cette demoiselle qui fut renvoyée et ses papiers rendus.

Mais, comme dans une perquisition faite à Paris au domicile de La Neuville, on aurait trouvé dans une correspondance la preuve que Houllier avait reçu et distribué divers écrits, d'où l'on induisait qu'il était coupable d'intrigues et qu'il avait déguisé la vérité, on continua les investigations à Soissons. Le 20 ventôse (11 mars 1805), Mme de Beauvisage reçut la visite du commissaire Boullefroy, lequel saisit ces papiers, et Mme Falize celle du juge de paix, de la Barre, qui les invitèrent à se rendre à la sous-préfecture où l'abbé Houllier vint aussi à huit heures du soir. Dans ce nouvel interrogatoire les réponses du bon chanoine furent celles-ci : non-seulement il n'a pas écrit à La Neuville, mais il ne le connaît même pas, non plus que les deux pamphlets *Le Jugement* et l'*Arlequin*, loin de les avoir

distribués et de lui avoir adressé, le 13 novembre 1804, un accusé de réception de l'*Oraison funèbre du duc d'Enghien*, et une demande de 12 autres exemplaires de cet ouvrage, qu'il ne connaît pas davantage, avec plus de 67 d'un autre qui n'est pas désigné ; il n'a parlé de personne attendant « le grand gouvernement » (1). Il ne connaît ni Charton, le jardinier des Minimesses, qui est en fuite et à qui on adressait des lettres sous le couvert de Mme de Beauvisage qui ne les lisait pas ; ni le sieur Mérot, ni Mme Dombert, lingère sous les charniers des Innocents à Paris (2) ; ni l'abbé Gauthier, mais il connaît l'abbé Couchot, son collègue au chapitre avant la Révolution, depuis deux ans en Russie, et avec lequel il n'a pas de correspondance ; il connaît Mme Falize, mais n'a pas reçu de lettres sous son couvert ; Mme de Beauvisage aussi, mais il n'a pas remis de paquets à Mlle Soulié en pension chez elle et qui allait parfois à Paris.

L'ancienne Minimesse, questionnée à son tour, déclara qu'elle ne connaissait pas non plus La Neuville et n'avait pas reçu de lettres de lui pour Houllier, qu'elle voyait rarement Gravier, que son embonpoint empêchait de voyager, et n'en avait reçu que très peu de lettres auxquelles elle ne répondait pas. Sur les autres inculpés Mme de Beauvisage ne fournit que des réponses négatives, ainsi que Mme Falize, dont les papiers ne procurèrent aucune révélation. Tous se retirèrent, vers dix heures du soir, et la police ayant ainsi échoué dans ses investigations, le ministre fit cesser les poursuites (3).

(1) Sans doute celui des Bourbons.

(2) Il y avait un côté du charnier du cimetière des Innocents occupé par des lingères.

(3) Archives de Soissons. *L'abbé Houllier devant le Concordat*, par M. Collet (Bulletins de la Société historique de Soissons, année 1878).

VII.

Depuis cette échauffourée, qui nous offre une esquisse de la polémique anti-concordataire et des soucis qu'elle causait à l'empereur, ceux qui y avaient joué un rôle passif rentrèrent dans l'ombre et reprirent le cours ordinaire de la vie sacerdotale. La mort ne tarda pas d'ailleurs à les visiter. L'abbé Gravier s'éteignit le 31 juillet 1807 (1) et fut inhumé dans le cimetière de Soissons. L'abbé Houllier l'y précéda de quelques mois, étant mort le 15 mars « laissant, dit le chanoine, H. Congnet, dans la Vie de l'abbé Marprez, son élève, la plus honorable réputation » (2). Une de ses nièces, qui lui survécut, légua à cet auteur un bel *Ecce homo* que chacun a pu voir dans la collection du digne chanoine aussi distingué par sa piété que par son goût pour les arts et pour les belles lettres (3).

Quant à l'abbé Hinaux, de vicaire il devint, en 1815, curé des Blancs-Manteaux à Paris, où il acquit l'estime et la vénération générale par son activité pastorale, sa piété, sa science profonde des choses sacrées et l'amabilité de ses mœurs. Il mourut, après une longue maladie, le 18 décembre 1817 (4), emportant les regrets des pauvres et accompagné des larmes de tous les citoyens C'est le bel éloge que fait de lui une épi-

(1) *Nécrologe du clergé de Soissons*, par H. Congnet, ms.
(2) *Soldat et prêtre*, p. 95.
(3) *Nécrologe*.
(4) *Ibid.* et *Ordo* de l 18. — *Hist. de Coincy*, p. 192.

taphe latine gravée sur une pierre funéraire que ses paroissiens dédièrent à la mémoire de leur pasteur :

Ad memoriam Jacobi Hinaux, hujus ecclesiæ pastoris vigilantissimi, hunc lapidem doloris simul et venerationis, mœrentes parochiani posuere. Virum pietate, facundia, divinarum rerum doctrina, nec non amabili morum comitate insignem, diuturno morbo extinctum, egeni patronum desiderantes, cives omnium ordinum lugentes. Natus die 22 octob. anno Domini 1748, in vico Suessionensi dicto Brécy, *obiit Parisiis die 18 decemb. anno Dom. 1817.* (1)

Sur la proposition de M. le Président, on arrête les points principaux de l'excursion annuelle du mois de juin. On visitera Braine, le Mont-Notre-Dame, Bazoches, etc.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président, De la Prairie.

Le Secrétaire, l'abbé Pécheur.

(1) *Hist. de Coincy*, p. 193.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE

Lundi 5 Juillet 1880.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, T. II°, 2e livraison.

2° *Journal des Savants*, Mai 1880.

3° *Mémoires* de la Société d'agriculture de la Marne 1878-1879.

4° *Société des Sciences et Arts* de Vitry-le-Français, T. IXe 1878.

5° *Mémoires* de l'académie d'Arras 2e série T. XI.

6° *Mémoires* de la Société Eduenne nouvelle série T. VIII.

7° *Mémoires* des antiquaires de la Picardie 3e série T. VI.

8° *Travaux* de l'académie de Reims 1877-1878 nos 3 et 4,

9° *Bulletin* de la Société des sciences de l'Yonne 1879 3e série TOME 1er.

10° *Mémoire* de la Société des sciences de l'Aveyron 1874-1878.

11° *Bulletin* de la Société industrielle de Saint-Quentin nos 23 et 24 février 1880.

12° *Bulletin* Archéologique de Tarn-et-Garonne T. VII 4e trimestre 1879.

13° *Société Belge de géographie* n° 2 Mars-Avril 1880.

14° *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris 6e livraison Novembre-Décembre 1879, 1re livraison 1880.

15° *Bulletin* de la Société d'agriculture et des sciences de la Sarthe, 2e fascicule, 1879-1880.

16° *L'Exploration*, 2 Juin 1880.

CORRESPONDANCE.

Parmi la correspondance dont M. le président donne lecture, se trouve une lettre de M. l'instituteur de Presles-et-Boves contenant d'intéressants renseignements sur l'ancienne paroisse de Boves avant la Révolution ; cette paroisse, alors distincte de Presles, se composait de trois hameaux : les Boves, Saint-Audebert et Boismorin. La même lettre renferme encore

l'acte de baptême d'un sieur Nicolas Varlet, écuyer, né à Boismorin.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Piette lit une notice sur l'*église de Vasseny* et ses desservants pendant le XVIIIe siècle; l'un des plus curieux de ces derniers est assurément l'abbé Robert qui écrivit l'histoire de cette église et de ses prédécesseurs dans la cure, et qui croyait voir dans ses robustes paroissiens les descendants directs des Celtes.

M. Michaux communique un sceau particulier trouvé à Coulonges, près Fère-en-Tardenois, et sur lequel on lit : *Japotel Billet* ou *Aillet.*

Il y a quelque temps, à Coulonges, on a découvert un cachet en cuivre portant cette inscription : JAPOTEL BILLET OU AILLET.

La première lettre du deuxième nom est difficile à lire.

Dans le milieu un écusson au centre duquel se trouve un G, et au-dessus un buste tenant une verge et une palme.

Quel était ce Japotel ? Nous ne pouvons le dire. L'écriture est gothique et paraît être du XIVe ou XVe siècle.

Le même membre présente aussi une hachette polie en silex, trouvée, ainsi que plusieurs autres et de nombreux fragments, non loin de la station de Caranda, si consciencieusement explorée par M. Frédéric Moreau.

Après M. Frédéric Moreau, il n'y a plus guère à glaner, ses recherches sont faites avec tant de soin

qu'on est à peu près certain de ne rien trouver, il a épuisé la mine pour ainsi dire, mais à côté gisent encore de rares débris.

C'est ainsi que dans le voisinage des fouilles de Caranda, on a découvert les silex que je vous présente :

Une hachette polie en silex verdâtre,

Une autre en silex gris,

Une autre, mutilée par le haut, jaunâtre,

Des lames, des grattoirs, des pointes de flèches, et d'autres silex taillés ou affutés.

C'est en passant seulement et sans chercher beaucoup que ces objets d'un autre âge ont été trouvés à fleur de terre.

Une discussion s'ouvre sur l'utilité d'une table des matières pour les vingt volumes de la première série du *Bulletin de la Société*. L'importance de cette table est reconnue et une commission est nommée pour examiner la question et prendre une décision à ce sujet.

M. Collet donne lecture du travail suivant, intitulé : *La Fête nationale du 14 Juillet dans l'ancien district de Soissons.*

LA FÊTE NATIONALE

DU

14 JUILLET

Dans l'ancien District de Soissons.

La révolution de 1789, qui s'étendit à tant de choses, amena l'institution de nombreuses fêtes devant en quelque sorte remplacer celles qui existaient sous le régime précédent.

Je compte présenter prochainement, à la Société historique de Soissons, un travail sur plusieurs de ces fêtes dans l'ancien district de ce pays. Mais, en attendant, il en est une qui s'impose à mon esprit comme actualité, c'est celle du 14 juillet.

Les fonctionnaires qui ont administré le Soissonnais sous la première république avaient contracté l'habitude, sinon l'obligation, de dresser des procès-verbaux, de rédiger des délibérations et de prendre des arrêtés qui relataient la plupart de leurs actes et de leurs agissements. Ces écrits n'ont pas été conservés tous; il y a même pénurie en ce qui concerne ceux spéciaux

aux villes de Soissons, Vailly et Villers-Cotterêts ; mais il s'en trouve encore assez pour qu'il me soit possible d'atteindre mon but, et notamment pour que je puisse reconstituer à propos le tableau local de la fête du 14 juillet.

J'aborde donc ce sujet en puisant dans les matériaux du temps et en me servant de leurs propres termes, comme je l'ai fait d'ailleurs pour mes *Episodes de la Révolution*.

La Convention nationale venait de s'occuper du citoyen Lherbon, ce premier juge de paix que Soissons ait eu, et dont la détention préventive pour de prétendues malversations était blâmée par des patriotes, lorsque le 18 floréal an II (7 mai 1794), le terrible Maximilien Robespierre fit au nom du comité de salut public un rapport des plus emphatiques sur la création de fêtes nationales. « L'homme est le plus grand objet qui soit dans la nature, dit il ; et le plus magnifique de tous les spectacles, c'est celui d'un grand peuple assemblé... Un système de fêtes nationales bien entendu serait à la fois le plus doux lien de fraternité et le plus puissant moyen de régénération... »

Robespierre proposa en conséquence une loi qui établissait, entr'autres fêtes, celle du 14 juillet. L'assemblée entière adopta sa proposition. Et le 10 thermidor de la même année (28 juillet) le conseil des anciens, considérant que la république française était fondée sur les immortelles journées du 14 juillet et du 10 août, considérant que les représentants du peuple devaient consacrer ces glorieuses époques de la manière la plus solennelle, fixait au 26 messidor (14 juillet) la date de la célébration annuelle de la fête de ce jour, dans toutes les communes de France, tandis que se prononçait aussi sur la célébration de la réjouissance du 10 août.

Soissons, en ce temps-là, était le chef-lieu d'un dis-

trict composé de onze cantons (1). Il était, en outre, le siège de deux municipalités : celle de la ville même et celle d'un canton rural. La ville avait une administration à part, à cause du chiffre relativement élevé de sa population (2), et le canton rural avait son administration propre à cause des quinze communes qui le formaient (3).

Comment la fête du 14 juillet fut elle célébrée, dans les villages du district, l'année qui suivit son institution, en l'an III? On ne saurait le dire, car aucun écrit ne le constate, et les souvenirs s'y rattachant sont par trop vagues et incertains. Cette fête n'a pas non plus laissé de traces en l'an IV, ni en l'an V. Il nous faut aller jusqu'à l'an VI (1798) pour rencontrer enfin des documents qui s'occupent d'elle; et encore ces documents ne s'appliquent-ils qu'à huit chefs-lieux de canton sur onze: l'incendie du 5 mars 1814, qui a détruit l'hôtel de ville de Soissons, a dû consumer ce que nous n'avons pas.

Donc, en 1798, l'administration départementale de l'Aisne, sous la date du 19 messidor (7 juillet), et l'administration municipale de Soissons, quatre jours après, songent à la fête du 14 juillet. Elles écrivent à l'administration du canton externe de Soissons, qui avait pour président M. Jean-Charles Chadelas et qui siégeait (nous l'avons dit) à Soissons même. A son tour, l'administration cantonale prend un arrêté de circonstance; et il demeure entendu que la municipalité de Soissons et l'administration externe se réuni-

(1) Ces onze cantons, formés des 1790, étaient: Soissons, Acy, Bazoches, Braine, Bucy-le-Long, Cœuvres, Oulchy-le-Château, Septmonts, Vailly, Vic-sur-Aisne, Villers-Cotterêts.

(2) 7.900 habitants.

(3) Belleu, Breuil, Chavigny, Courmelles, Crouy, Cuffies, Juvigny, Leury, Mercin, Osly-Courtil, Pasly, Pommiers, Vauxrezis, Vauxbuin, Villeneuve.

ront ensemble pour célébrer cette fête du 14 juillet. Ce jour-là, en effet, dès dix heures du matin, les autorités civiles, judiciaires et militaires sont rassemblées à Soissons, « en la maison commune. » Un cortège se forme. On se rend sur la place de la Liberté (de nos jours la Grand'Place). On y rejoint la garde nationale sédentaire. On fait une « promenade civique » dans l'enceinte de la ville Et l'on retourne sur la place publique Des discours patriotiques y sont alors prononcés. Des chants nationaux sont exécutés. Une musique guerrière prête son concours à la cérémonie. Et la fête se termine par des cris de : *Vive la République* que mentionne un procès-verbal sommaire signé Chadelas.

L'an VII nous ramène la même fête à la même date et au même lieu. Cette seconde fois, qui sera déjà la dernière, les deux administrations se confondent encore fraternellement et célèbrent le 14 juillet « avec toute la pompe et l'éclat possibles » Mais aussi bref que cela est le compte-rendu de la solennité.

Au contraire, à Acy, qui est un petit chef-lieu de canton composé de onze communes (1), tout est décrit longuement, tout est recueilli avec soin, et c'est en vain qu'on chercherait, dans les autres chefs-lieux de canton du district, des administrateurs rendant compte aussi complètement de leur mandat.

Un cultivateur d'Ambrief, républicain ardent, nommé Charles Lemoine, est président de l'administration du canton. Il est orateur ; il parle dans toutes les cérémonies publiques, et il est toujours écouté avec plaisir.

La fête du 14 juillet 1798 est proche. Le citoyen

(1) Acy, Ambrief, Billy sur-Aisne, Droizy, Launoy, Muret et-Croutles, Maast-et-Violaine, Nampteuil-sous-Muret, Serches, Sermoise, Venizel.

Lemoine a envoyé une « lettre circulaire » aux fonctionnaires civils et militaires de son canton, pour les inviter à se rendre à cette cérémonie ; et le grand jour venu, tout le monde a répondu, par sa présence, à l'invitation. On remarque effectivement dans « la maison ci-devant presbytérale de la commune, » affectée aux séances municipales, les agents de chaque village, leurs adjoints, le juge de paix, son greffier, son huissier, ses assesseurs, les secrétaires et employés de l'administration, le commandant et d'autres officiers de la garde nationale, ainsi que le commissaire du pouvoir exécutif, le citoyen Jacques Pacquenot. Ce fonctionnaire prend d'abord la parole. Il fait « un discours énergique » dans lequel il indique le sujet de la fête ; il rappelle « le fameux 14 juillet 1789 qui vit tomber en ruines la forteresse de la Bastille et rendit la vie et la lumière aux infortunées victimes du despotisme royal. » On applaudit le citoyen Pacquenot. Et il allait continuer son discours, lorsque le bruit du tambour se fit entendre : c'était un détachement de la garde nationale, commandé par le citoyen Maurice Sagny, meunier, capitaine de la compagnie d'Acy, qui s'annonçait. Il arrivait, drapeau déployé, afin d'accompagner et d'escorter les fonctionnaires sur la place publique, où était dressé un autel de la patrie. Le cortège se mit alors en marche suivi d'un petit nombre seulement de spectateurs, la moisson des seigles étant ouverte depuis quelques jours. Il gagna la place. Des cris de *Vive la République* furent poussés Le commandant Sagny fit battre un ban pour imposer silence, et le président Lemoine fit « un discours dans lequel il développa cette grande vérité, que la force des empires réside dans la volonté suprême du peuple et dans l'union des citoyens. Si vous en voulez la preuve, ajouta-t-il, considérez les grands événements de la révolution française qui se sont passés à vos yeux.

Depuis longtemps le despotisme royal accablait cette nation courageuse ; et les moyens vexatoires qu'il employait pour se soutenir ne faisaient qu'accélérer sa chute. Enfin le moment de sa dissolution arrive ; le trône chancelle ; le vrai souverain, le peuple, sort du sommeil léthargique dans lequel l'oppression l'avait plongé ; il sent ses forces ; il se lève, et le fantôme qu'il avait élevé au-dessus de sa tête lui paraît tel qu'il est en réalité, il lui paraît réduit au néant

« Il me semble, citoyens, entendre le peuple souverain adresser ces paroles foudroyantes au despote de la France : « Tu as régné parce que je t'ai donné mon « pouvoir. Tant que tu t'es servi de mon autorité pour « travailler au bonheur des individus qui composent la « société, je l'ai vu avec plaisir déposée dans tes mains ; « mais la corruption de ta cour, les basses flatteries de « tes courtisans, les plaisirs efféminés, enfants des ri- « chesses que je t'avais confiées, ont nourri ton orgueil,, « ont mis sur tes yeux un bandeau fatal qui t'a dérobé « la vérité. Tu t'es méconnu ; tu as pensé que tu n'étais « plus un homme égal aux autres hommes ; tu t'es cru « une divinité, mais divinité d'argile qui n'existait que « par moi. Tu as voulu fouler aux pieds les hommes « tes semblables ; et tes atrocités m'ont indigné ; j'ai « cessé de te soutenir de mon bras puissant. J'ai dit. « C'en est fait ! La dernière heure du trône est « sonnée. »

« Et le trône a été précipité dans le néant. Grande et terrible leçon qui répétera, dans tous les siècles, aux dépositaires de l'autorité, qu'ils ne la conserveront qu'autant de temps qu'ils s'en serviront pour assurer le bonheur du peuple qui la leur a confiée.

« Quoiqu'il en soit, citoyens, ces grands événements, dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire nous sont une preuve convaincante que c'est du désordre même que vient le bon ordre et la rectification des abus. Et,

en effet, la Bastille, cette antique prison royale, existerait encore, des milliers de victimes y seraient encore englouties si la cour de Louis XVI eût été moins corrompue ; mais toutes les fureurs de la tyrannie étaient à leur comble, et les abus étaient innombrables et la cour ne les voyait pas. Le peuple était épuisé d'impôts en tous genres : les droits féodaux, les terrages, les dîmes, les champarts, le droit exclusif de la chasse, les corvées, tout pesait sur le peuple. Ses sueurs et son sang ne servaient qu'à contenter les voluptés et les caprices de la tourbe innombrable des courtisans et des courtisanes. Et le monarque ne répondait aux plaintes du peuple que par l'insolence et la dureté de ses agents, plus despotes encore que lui-même. Tant de crimes ne devaient pas manquer de révolter une nation généreuse. C'était un feu qui couvait sous la cendre et qui n'attendait qu'un vent favorable pour éclater et causer un incendie terrible. Incendie qui a régénéré toute la France et qui régénérera l'Europe entière. Admirez, citoyens, les prodiges de la révolution : le peuple rentré dans tous ses droits, tous les membres de la grande nation égaux devant la loi, tous ces odieux privilèges abolis, la liberté proclamée et étendant son auguste empire sur toute la France, l'agriculture dégagée de toutes les entraves qui arrêtaient son essor, le commerce revivifié, les aides, les gabelles supprimés, enfin le bonheur souriant de toutes parts au peuple français Ah ! pourquoi faut-il que les nations voisines, qui admirent aujourd'hui notre révolution, aient d'abord été armées contre nous par des mains ennemies ? Pourquoi faut-il que la guerre soit venue ensanglanter une révolution si belle, si sublime, si étonnante ? Mânes généreuses de nos intrépides guerriers qui avez scellé notre révolution de votre sang, c'est ici le moment de verser des larmes de tendresse sur votre tombe honorable. Ah !

que ne pouvons-nous, avec une partie de notre sang, ranimer le vôtre et célébrer avec vous vos grandes actions, vos victoires ! Mais, citoyens, ce fléau destructeur va cesser. Encore quelques moments, encore un dernier effort, et le dernier ennemi que nous ayons à combattre, l'Anglais vaincu, l'olivier de la paix, et avec elle toutes les douceurs de la véritable félicité viendront vous convaincre à jamais que la révolution a fait et fera pour toujours le bonheur du peuple français. Vive la République ! »

Ce discours, exagéré en la forme et dans le fond, étant terminé, le cri de *Vive la République!* fut répété par l'assistance. Des hymnes patriotiques furent chantées comme d'usage. Des violons et autres instruments jouèrent des airs consacrés à la révolution. Le commandant fit battre le tambour pour annoncer le départ. Le cortège se remit en marche vers la maison commune, et procès-verbal de la cérémonie fut rédigé, puis signé.

De même qu'à Soissons la manifestation patriotique du 14 juillet fut renouvelée à Acy l'année suivante. Dans l'intervalle, le commissaire Pacquenot, agissant en vertu d'ordres de l'administration centrale de l'Aisne, avait fait fermer l'église de Billy, « pour cause de défectuosité, » et s'était attiré ainsi des menaces de mort de la part d'habitants de cette commune. Tombé malade, il avait été remplacé par le citoyen Fournier, agent municipal de la commune de Droizy, avec la qualité de substitut ; puis, revenu à la santé et ayant repris ses fonctions, il avait fermé, par ordres supérieurs toujours, les « édifices connus ci-devant sous le nom d'églises, dans les communes d'Acy, Droizy, Maast, Nampteuil-sous-Muret, Serches, Sermoise et Venizel ; » il avait tonné un jour contre le cumul des places dans son canton, et l'administration l'avait soutenu ; il avait proposé, un autre jour, la

transformation de l'église d'Acy en salle des séances de l'administration, en salle d'audience de la justice de paix, en maison d'arrêt, en maison d'école, en salle de réunions pour les fêtes républicaines; et quand était venu le 14 juillet, il avait obtenu satisfaction au moins sur ce dernier point, et avait montré le patriotisme que réclamait sa situation.

Le 15 messidor an VII (3 juillet 1799), l'administration du canton d'Acy, « considérant que le 26 messidor se rencontre avec le 14 juillet (v. s.) et que ce jour a été consacré à une fête nationale en mémoire des grands événements qui en ont fait une des principales époques de la révolution, le commissaire du pouvoir exécutif entendu, et faisant droit à ses conclusions, » décidait que la fête du 14 juillet serait célébrée dans le canton, et principalement au chef-lieu, avec toute la solennité que pouvaient permettre les ressources de la localité, chargeait son président d'envoyer les invitations habituelles, requérait les agents municipaux de faire annoncer cette fête à son de caisse et défendait tous travaux pour le jour où elle aurait lieu.

Le 14 juillet, à midi, l'administration se rendit d'abord en la ci-devant église paroissiale, qu'on appelait maintenant temple décadaire. Les fonctionnaires civils et militaires s'y transportèrent aussi. De simples citoyens suivirent, et alors on fêta l'anniversaire du 14 juillet. Le président, le commissaire du directoire et quelques administrateurs firent successivement « des discours analogues à la fête », dit le compte rendu officiel. Ces discours, assurément conçus dans l'esprit du temps, furent applaudis aux cris de *Vive la République*. Des hymnes civiques furent chantés comme l'année précédente, et la journée s'acheva « en jeux et autres divertissements innocents. »

Après les fêtes du 14 juillet à Acy viennent celles

du chef-lieu de canton Bazoches, dans l'ordre alphabétique de nos documents.

Dix sept communes formaient ce canton (1) Un arrêté départemental avait fait défense de sonner les cloches dans aucune d'elles ; mais, à défaut d'horloge publique, l'administration cantonale leur avait octroyé une exception afin seulement de pouvoir marquer l'heure du repas de midi aux travailleurs des champs, le son de la cloche ne devant point « rappeler les exercices d'un culte dominant. » L'administration avait même convoqué devant elle, par un arrêté du 21 germinal an IV (10 avril 1796) treize citoyens qui exerçaient le culte catholique dans le canton (2). Le commissaire du pouvoir exécutif avait engagé ces citoyens « à unir leur ministère à celui de la loi et à enlever tous les signes de leur culte qui se trouvaient exposés à l'extérieur, pour les renfermer dans leurs temples ; » ce qu'ils avaient promis de faire avec tout le zèle dont ils étaient capables. Et, interpellés de justifier des cartes de garantie civique dont ils avaient dû se munir en vertu de la loi du 7 vendémiaire dernier (29 septembre 1795), il les avait à l'instant présentées. Dans une autre circonstance, le 27 frimaire an VI (17 décembre 1797), ils avaient consenti à reporter leurs cérémonies aux décadis, jours de repos pendant lesquels se faisait la lecture des lois, arrêtés,

(1) C'étaient : Barbonval, Bazoches, Blanzy, Chéry-Chartreuve, Glennes, Longueval, Mervil, Mont-Notre-Dame, Mont-St-Martin, Paars, Perles, Revillon, St-Thibault, Servat, Vauxcéré, Villers en Prayères, Villesavoye.

(2) Resert à Paars ; Devic à Mont-St-Martin et Chery Chartreuve ; Dezothé, charpentier à Mont-Notre Dame ; Sergent, vigneron à Barbonval ; Sergent, de Dhuizel, à Vauxcéré ; Bizon, berger à Perles ; Bailly-Baucheron à Bazoches ; Chevalier, de Fère, aussi à Bazoches ; Billet à Longueval ; Buret, de Blanzy, à Glennes ; Daspic à Blanzy ; Gaury, de Pargnan, à Villers ; Michelet, vigneron à St-Thibault.

proclamations et autres actes des autorités. Les instituteurs, de leur côté, devaient faire chanter, par leurs élèves, des airs patriotiques, de manière à former les citoyens à la morale républicaine.

Le président de l'administration cantonale s'appelait Jean Charles Bizon ; le commissaire du pouvoir exécutif était un ancien président de Montcornet, qui se nommait Decanogne, et le juge de paix (un cultivateur de Longueval) était le citoyen Pierre Graux. Il fallait, au 8 frimaire an IV (29 novembre 1795) un local pour les séances de l'administration : on pensa à une maison « qui avait été destinée, par les ci-devant seigneurs, aux logements et aux bureaux des commissaires aux terriers des domaines de Bazoches et dépendances, » et l'on s'arrêta provisoirement au presbytère. Une délibération y fut prise qui disait : Le 26 messidor répondant au 14 juillet, jour mémorable de la grande époque de la révolution, le président, accompagné de l'agent municipal, de l'adjoint de la commune et du commissaire du directoire, se rendit « dans la cour de l'administration, » pour solenniser la fête nationale du 14 juillet. La compagnie de la garde nationale s'y réunit de même. Beaucoup d'autres citoyens se firent un devoir d'y marquer aussi leur présence. Le juge de paix, ses assesseurs et son greffier, dûment convoqués, arrivèrent également dans cet endroit. Les corps constitués s'y formèrent en groupe. On gagna, par les principales rues, la place publique, où, suivant l'usage, un autel de la patrie dominait. Le président prononça un discours sur les avantages qu'avait remportés le peuple français à l'époque du 14 juillet 1789, « époque mémorable pour son affranchissement. » Et, après ce discours, les cris de *Vive la Liberté ! Vive la République !* » éclatèrent dans l'espace. Le cortège reprit ensuite sa marche pour retourner au lieu de réunion. Il chanta des hym-

nes patriotiques. Le commissaire prit à son tour la parole et témoigna aux citoyens sa satisfaction sur l'empressement qu'ils avaient montré pour « la célébration d'une cérémonie aussi auguste. »

L'administration a borné à cette fête ses démonstrations en l'honneur du 14 juillet. Du moins aucune autre de ses délibérations ne mentionne à nouveau la solennisation de cette journée.

Braine, autre chef lieu de canton, qui était formé de vingt-et-une communes (1) et qui avait pour président d'administration le citoyen Pierre-Adrien Ferté, d'Eprétel; Braine, dont l'agent municipal était le citoyen Pierre-François Gosselin, fut aussi le théâtre d'une seule fête du 14 juillet. Elle eut lieu régulièrement en l'an VI, c'est-à-dire le 26 messidor, mais rien n'en décrit le programme, ni les détails d'exécution.

Bucy, dont le canton se composait de onze communes (2), trouve que la date de cette fête est mal choisie. Elle tombe dans la moisson, et le temps de la moisson ne peut guère être employé aux cérémonies civiques. La fête du 14 juillet, celle du 10 août, et, en outre, celles des 9 et 10 thermidor, du 18 fructidor et de la fondation de la République, décrétées comme les deux premières, seront confondues en vertu d'une décision locale du 15 fructidor an VI (1er septembre 1798) et seront célébrées ensemble le 1er vendémiaire (22 septembre).

Il convient de le dire, l'administration de Bucy, qui avait à sa tête le citoyen Cullot, était républicaine,

(1) Augy, Braine, Branges, Brenelle, Bruys, Cerseuil, Chassemy, Ciry, Courcelles, Couvrelles, Cuiry, Dhuizel, Jouaignes, Lesges, Limé, Loupeigne, Lhuys, Quincy, Tannières, Vasseny, Vauxtin.

(2) Bucy, Braye, Chivres, Clamecy, Laffaux, Margival, Missy, Neuville, Terny, Vregny, Vuillery.

mais tous les habitants de Bucy n'étaient pas républicains, et si ces quelques fêtes eurent lieu réellement un même jour, il n'en fut pas conservé trace dans les archives. En revanche, et soit dit en passant, on y trouve la défense de sonner les cloches pour les convocations publiques ou l'exercice du culte ; on y trouve la défense aux agents et adjoints chargés de rédiger les actes de naissance, mariage et décès, d'exiger la preuve que les cérémonies religieuses ont été observées ; on y trouve la défense de s'assembler sur les places, dans les lieux publics, salles de danse ou cabarets, les jours autres que les décadis et quintidis, pour y danser ou s'y adonner à quelque autre exercice ; on y trouve la défense de travailler, les jours de décadis, dans les rues, places et lieux publics, et même de conduire, dans ces endroits, des voitures ou bestiaux ; on y trouve la mission, pour les gardes, de veiller à ce que la cocarde nationale soit portée par tous les citoyens, principalement les jours de repos ; on y trouve enfin l'obligation pour chaque agent municipal ou adjoint de s'assurer que dans les cérémonies du culte, il ne soit fait aucune invocation contraire à la constitution, ni aucune prière pour les anciens évêques, le pape ou toute autre personne dont le titre est proscrit par cette constitution.

Un sixième chef-lieu de canton célèbre le 14 juillet, c'est Cœuvres, dont l'enclave comprend quatorze communes (1) et dont les signes extérieurs du culte ont été supprimés. Sa garde nationale se rassemble, commandée par le capitaine Dijon. Les administrateurs ceints d'écharpes tricolores, le commissaire du directoire exécutif (le citoyen Baudet, notaire public à

(1) Ambleny, Cœuvres, Cutry, Dommiers, Laversine, Missy-aux Bois, Montigny-L'Engrain, Mortefontaine, Perrant, Ressons le-Long Saconin, St-Bandry, St-Pierre-Aigle, Valsery.

Cœuvres), les notabilités du pays et le peuple se rendent, le 26 messidor, sur la place publique, où s'élève, orné de fleurs et de feuillages, un autel de la patrie, et où se trouve planté, depuis l'automne, un arbre de la liberté, « signe précieux de l'amour des Français, » selon l'administration du lieu. Le président prononce alors un discours que l'on qualifie, comme souvent, d'*analogue à la fête*. On crie *Vive la République, Vive la Constitution de l'an III*. On chante, comme ailleurs, des couplets patriotiques. On fait des décharges de mousquetterie, et l'on occupe le reste du jour par des jeux et des divertissements.

L'administration d'un septième chef-lieu, celui de Septmonts, dont douze communes faisaient partie (1) et dont le président s'appelait Basle, prit ses mesures le 20 messidor pour la fête du 26 du même mois, en l'an VI. Elle invita les agents et adjoints des communes du canton, les autorités constituées et la garde nationale; mais le 14 juillet arrivé, elle célébra la fête et n'en conserva point le souvenir par écrit.

Enfin Vic-sur-Aisne, qui commande à treize communes (2) et qui est le dernier canton du district dont nous puissions parler, célèbre aussi la fête du 14 juillet.

Les administrateurs, assemblés extraordinairement sous la présidence du citoyen Tassart, et reconnaissables aux écharpes qu'ils portent, sont accompagnés du juge de paix, de ses assesseurs et des membres du bureau de bienfaisance. Tous se rendent au pied d'un arbre de la liberté, précédés d'un détachement de la

(1) Buzancy, Berzy, Chacrise, Chaudun, Noyant, Ploizy, Rozières, Septmonts, Taux, Tigny, Vierzy, Villemontoire.

(2) Bagneux, Berny-Rivière, Bieuxy, Cuisy, Epagny, Fontenoy, Morsain, Nouvron, St-Christophe, Tartiers, Vezaponin, Vic-sur-Aisne, Viogré.

garde nationale sédentaire. Un discours prononcé par le commissaire du directoire « fait connaître tous les avantages de la liberté et de l'égalité, et combien il est important de les conserver. » Le cortège retourne à son point de départ. Une conférence y est faite « sur les principaux événements de la république française et notamment sur les époques de son affranchissement. » Des jeux sont organisés. Et la fête prend fin.

C'est ainsi que, dans le district de Soissons, fut compris, salué et fêté le 14 juillet 1789. Fort peu de citoyens avaient vu la Bastille, car, à cette époque, le voyage de Paris n'était pas à la portée de tous comme aujourd'hui ; mais tous avaient entendu parler de sa sombre existence, et plutôt comme prison d'Etat que comme château fort. N'ayant guère inspiré que l'effroi à certaines gens, pendant près de quatre siècles, elle avait, dans ces derniers temps, ameute contre elle tous les esprits avancés, tous les promoteurs des idées nouvelles, en un mot tous les révolutionnaires. Aussi, attaquée d'une manière énergique, elle avait succombé promptement au profit de la cause de la liberté. Et alors on avait bien accueilli cette victoire avec des transports de joie, on avait bien dansé ensuite sur les ruines de la forteresse, et on avait bien fait de ses matériaux autant d'objets de curiosité que l'on avait répandus et distribués partout ; mais l'enthousiasme s'étant refroidi, Robespierre avait voulu le faire revivre par l'institution de la fête du 14 juillet. Seulement d'autres que lui devaient jouir de son œuvre, car, deux mois ne s'étaient pas écoulés depuis le jour de son rapport, qu'il portait sa tête sur l'échafaud, dont tant de fois il s'était fait le sinistre pourvoyeur.

Plusieurs Membres échangent diverses propositions et observations concernant la rédaction d'une table des matières contenues dans les vingt premiers volumes des *Bulletins*, et se sont partagés ce travail, dont l'importance n'échappe à personne, en prenant pour base le projet déjà présenté à la Société.

M. l'abbé Pécheur signale en quelques mots, sauf à y revenir plus tard, la ténacité de certaines erreurs historiques péremptoirement réfutées. Il cite celle qui fait jouer un rôle à Agnès Sorel auprès de Charles VII, dans sa campagne avec Jeanne d'Arc, tandis qu'Agnès ne parut à la cour de ce prince qu'au plus tard en 1443 ; celle relative à *Brennacum*, dont on veut, au dépend de Braine, gratifier Bragny, Bretigny, Berny ou Breny, près d'Oulchy, pourquoi pas aussi Berny-Rivière, etc. L'obstination qu'on met à placer le miracle de la source miraculeuse de S. Bandry, évêque de Soissons, au village d'Arthèse (aujourd'hui Saint-Bandry) dont le vallon est rempli de sources, tandis qu'il eut lieu dans la forêt de Villers-Cotterêts, en un endroit nommé *Esdin* où l'on voit cette source qui alimentait l'étang carré au-dessus duquel était la chapelle Mentart ou de Saint-Bandry. Là, ajoute-t-il, on voyait la statue du saint en jardinier et les habitants de Saint-Bandry y allaient chaque année en pélerinage honorer leur patron. La chapelle est ruinée, mais on en voit encore les débris et M. de La Prairie y a découvert plusieurs tombeaux. Il n'y a à Arthèse ou Saint-Bandry d'autre fontaine sacrée que celle connue sous le nom de Saint-Blaize.

M. de La Prairie rend compte de l'excursion du, mois de juin dernier à Braine, le Mont-Notre-Dame

Bazoches, localités déjà visitées et décrites dans les premières années de l'existence de la Société.

EXCURSION DE 1880

PAR M. DE LA PRAIRIE

MESSIEURS,

Notre excursion archéologique de cette année est la 33e que nous ayons faite. Ce nombre de 33 explique à lui tout seul pourquoi nous sommes obligés de revoir de nouveau des lieux et des monuments que nous avons déjà étudiés ; mais depuis 34 ans que la Société archéologique de Soissons existe il y a eu bien des changements dans la composition de son personnel. Un grand nombre de nos collègues d'aujourd'hui n'ont pu prendre part à nos premières excursions ; il est donc naturel de ne pas rejeter une promenade proposée, seulement parcequ'elle a déjà été faite en partie ou même tout entière. Mais les *anciens* de la Société font-ils dans ce cas un sacrifice envers leurs plus *jeunes* collègues Non ; car les édifices du moyen-âge, qui sont les plus nombreux dans notre pays, peuvent être vus et admirés plusieurs fois Souvent même un second examen vous fait découvrir des beautés qui ne vous avaient pas frappé à la première étude, que vous aviez faite du monument.

Précisément la promenade archéologique de cette année a été la répétition de celle de 1847. Notre

Bulletin contenant un compte rendu de cette première excursion par M. l'abbé Poquet, le mien devra être très court.

Le Mont-Notre-Dame était notre principal objectif. Nous aurions pu prendre la voie ferrée pour nous rendre à Braine, mais ce moyen de transport nous a paru de trop récente invention pour être employé par des antiquaires. Décidés à revenir au système employé par nos pères, c'est-à-dire la voiture attelée de chevaux, et trouvant l'ancienne route pavée de Braine dure et monotone nous avons pris le plus long chemin en choisissant la route de Vailly dont les paysages sont si frais et si variés.

Le premier village que la Société traverse c'est Bucy-le-Long. Elle ne peut passer sans entrer dans son église qui n'a de remarquable qu'un arbre de Jessé, magnifique vitrail du XVIe siècle (1557) donné par une ancienne famille de Soissons, la famille Quinquet. Louons la commune de Bucy-le-Long de s'être imposé des sacrifices pour faire restaurer par Didron leur précieuse verrière.

Nous apercevons, mais sans nous arrêter, la petite église de Sainte-Marguerite où l'on reconnaît le XIIe et le XIIIe siècle.

A Missy-sur-Aisne nous nous arrêtons pour voir de près et étudier le portail, ouvert dans le transept du midi de l'église. Il est curieux par différents sujets de la légende de Sainte-Ragonde, qui y ont été sculptés. Les sculptures exécutées dans une pierre de mauvaise qualité s'endommagent tous les jours.

La Société traverse la rivière et passe de la rive droite à la rive gauche, et elle se dirige vers Vasseny, dont le clocher surmonté de quatre pignons ajourés est d'un si heureux effet dans le paysage. Dans l'église une discussion intéressante, mais que je ne puis reproduire, s'établit entre les excursionnistes sur certaines

parties de l'édifice. Ces discussions, lorsqu'on a les monuments sous les yeux, sont fort utiles pour le progrès de la *science*. Peut-être la Société a-t-elle un tort, celui de tenir à voir trop de choses dans la même journée, ce qui force à ne pas consacrer beaucoup de temps au même sujet.

De Vasseny nous apercevons la belle église de Braine qui vient de recevoir sur sa tour une flèche couverte en ardoises. Les plus habiles architectes se trompent quelquefois sur l'effet que devra produire la partie d'un édifice qu'ils ont à placer à une grande hauteur, à leur grande surprise l'élévation a produit un rapetissement plus grand qu'ils ne l'avaient supposé, c'est ce qui est arrivé à Saint-Yved ; la Société est entrée dans l'église et elle en a admiré, comme elle l'avait déjà fait plusieurs fois, son plan, ses heureuses proportions et la pureté de son style ogival de la fin du XIIe siècle ; malheureusément elle n'est plus complète, ayant perdu son portail et les premières travées de sa nef.

La Société remonte en voiture et se rend à Limé, elle visite rapidement l'église de Limé dessinée en 1847 par Victor Petit, et se rend au château dont M. de Saint-Marceaux lui fait les honneurs avec la plus grande obligeance.

Le moyen-âge procure des étonnements que notre époque, je le crains, ne renouvellera pas. Au milieu d'une large plaine où sont dispersés de tous côtés de modestes villages, s'élève un mont isolé et sur ce grand mamelon a été construit au XIIIe siècle une immense et belle église, aujourd'hui bien mutilée par les hommes et par le temps Si l'étonnement est grand lorsqu'on l'aperçoit de la vallée il augmente encore lorsqu'on est arrivé à ses pieds et l'on est saisi de tristesse en contemplant cette grande ruine où le culte se célèbre pourtant encore. Le zélé curé qui dessert la

paroisse de Mont-Notre-Dame demande, sollicite ; mais comment obtenir les fonds considérables indispensables pour faire les simples travaux de consolidation. L'histoire et la description du Mont-Notre-Dame ont été faites plusieurs fois et se trouvent dans notre *Bulletin* ; je n'ai pas à les refaire. La Société passe plusieurs heures dans l'église à l'étudier et à se rendre compte des premiers travaux qu'il faudrait exécuter pour préserver l'église d'une ruine totale.

M. le curé du Mont-Notre Dame, qui est un excellent musicien, nous a montré que dans la vieille collégiale l'orgue et les voix s'y produisaient dans les meilleures conditions.

Mais M. le curé du Mont-Notre-Dame ne s'est pas borné à nous montrer son église, il nous a reçus avec la plus grande cordialité dans son presbytère et il a bien voulu ensuite nous accompagner jusqu'à Bazoches. Là nous nous sommes quittés regrettant que des heures si bien remplies passent si vite Je reviens au Mont-Notre-Dame pour rappeler qu'il y existe une crypte très ancienne puisque M. Edouard Fleury l'attribue au xe siècle. Cette crypte, il nous a été impossible de la voir, elle sert de cave à un habitant du pays,qui en avait emporté la clé dans les champs.

Bazoches est une des localités les plus anciennes de notre pays. On a toujours cru que les romains y avaient un établissement; les mosaïques, qui ont été trouvées sur son territoire lors des travaux du chemin de fer de Reims à Soissons, sont venus enlever les doutes qui pouvaient encore exister à cet égard. Bazoches est célèbre dans les fastes religieux par le martyre des saints Rufin et Valère.

L'église, d'abord dédiée aux deux saints, est maintenant sous le vocable de Saint-Pierre. Construite dans les xiie et xiiie siècles elle présente des parties intéressantes.

Bazoches est un des rares villages de notre pays, qui ont conservé des restes importants de leurs anciennes fortifications. Plusieurs tours et deux portes subsistent encore et aident à reconstituer l'enceinte fortifiée. Dans l'intérieur de cette enceinte avait été élevé (au 12e siècle?) un château défendu par de grosses tours et formant une seconde ligne de défense. Il a été converti en ferme et malgré la destination qu'il a reçu il se trouve conservé presqu'entier.

En repassant à Braine la Société va faire une visite à un collègue, M. le docteur Wimy, qui veut bien lui montrer sa belle collection d'objets appartenant aux temps dits préhistoriques. Il donne en outre des explications qui ajoutent beaucoup à l'intérêt que présente la vue des objets mêmes.

En rentrant à Soissons tous les membres faisant partie de l'excursion se sont félicités de leur journée, les uns contents d'avoir vu ce qu'ils ne connaissaient pas, les autres heureux d'avoir revu des paysages et des monuments qu'ils avaient déjà admirés.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secrétaire: l'abbé Pécheur

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

HUITIÈME SÉANCE

Mardi 3 Août 1880.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Mémoires* de l'Académie de Nîmes, 7e série, T. I, 1878.

2° *Bulletin* de la Société archéologique et historique du Limousin, T. XXVI, 2e livraison, T. XLII, T. IV, 2e série et T. XXVII, 1re livraison, T. V de la 2e série.

3° *Mémoires* de la Société du Midi de la France, T. XII, 1re et 2e liv.

4° *Journal des Savants*, juin 1880.

5° Société des antiquaires de la Morinie, 29e année, nouvelle série 114, liv, d'avril-juin 1880.

6° *Romania*, T. IX.

7° *Mémoires* de la Société historique et archéologique de Langres, T. III.

8° *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.

9° *Bulletin* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, T. VII, n° 103, 4e trimestre de 1879.

10° *Bulletin* de la Société archéologique de Bordeaux, T. VI.

11° *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie, 1880, n° 1.

CORRESPONDANCE.

Demande d'échange de publications avec la Société archéologique de Bordeaux, par son président, du 6 juillet 1880. Adopté.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Joffroy lit le mémoire suivant sur le traité de Crépy entre François Ier et Charles-Quint et le lieu où il a été signé.

DISSERTATION

sur le

TRAITÉ

DE

PAIX DE CRÉPY

Du 18 Septembre 1544

MESSIEURS,

Lorsque vous me fîtes l'honneur de m'admettre comme Membre de la Société archéologique et historique de Soissons, l'un de mes premiers devoirs fut de parcourir les annales de votre Société ; parmi les travaux importants et remarquables qui composent votre collection, mon attention fut portée particulièrement sur une discussion relative au traité de Paix de Crépy, entre Charles-Quint et François Ier et fixant à Crépy-en-Valois, le lieu où ce traité a été discuté, conclu et signé. M. Michaux, l'un de nos honorables collègues, dont je vais combattre les conclusions, invoque à ce sujet les traditions locales. Pour moi, qui suis originaire du Laonnois, et qui ai habité à plu-

sieurs reprises la ville de Laon, j'ai conservé aussi le souvenir des traditions de ce pays, qui indiquent Crépy-en-Laonnois, comme la localité où fut signé ledit traité de paix ; ces traditions se sont perpétuées avec tant de précision, que les historiens du Laonnois s'en sont toujours fait l'écho et qu'aujourd'hui encore, ceux qui sont initiés aux détails de l'histoire locale sont plus affirmatifs que jamais sur ce point historique contesté.

En ce qui me concerne, j'ai toujours partagé et je partage encore cette conviction, que le traité dont s'agit, a été signé par les plenipotentiaires, à *Crépy-en-Laonnois*, après que les bases en ont été discutées et arrêtées à l'abbaye de Saint-Jean des-Vignes de Soissons.

Pour faciliter la discussion, je crois utile de la faire précéder d'un précis historique relatant très brièvement les faits.

En l'année 1544, Charles-Quint et Henri VIII, roi d'Angleterre, s'étant ligués contre la France, entreprirent d'en faire la conquête. Charles-Quint devait pénétrer en Champagne, avec une puissante armée et Henri VIII avait mission d'envahir la Picardie ; l'objectif de ces deux monarques était Paris et ils devaient se rencontrer à bref délai dans les environs de la capitale, s'en emparer et frapper ainsi la France au cœur, pour en opérer plus sûrement la conquête.

Afin d'arriver à ce but, Charles Quint et Henri VIII avaient décidé qu'ils ne s'attarderaient point à faire le siège des villes qu'ils rencontreraient sur leur passage ; ce programme fut loin d'être suivi par les coalisés

Henri VIII à peine débarqué en France, commença par assiéger Boulogne, pendant que le duc de Norfolck investissait Montreuil.

Charles-Quint de son côté s'arrêta devant St-Dizier

plus longtemps qu'il ne l'avait présumé ; il s'imaginait avoir raison de cette ville, par une simple démonstration hostile, car Saint Dizier, qui, selon l'expression pittoresque de du Bellay, n'était qu'une ville « *champêtre* » ne semblait point en état de soutenir un siège ; mais le comte de Sancerre s'y était renfermé et secondé par les intrépides défenseurs de la place, il sut montrer que l'habileté et le courage sont les plus solides remparts. La ville de Saint-Dizier ne fut prise que par suite d'une trahison habilement concertée.

Ici, il est de notre devoir de saluer en passant un brave et intrépide Laonnois, Eustache de Bimont, connu dans l'histoire sous le nom de capitaine Lalande, qui fut tué au siège de Saint-Dizier, par un boulet de canon ; le comte de Sancerre cacha cette perte aux soldats ; cette précaution n'est-elle pas le meilleur éloge du capitaine Lalande ? Aussi sa ville natale tint à lui faire des obsèques magnifiques, son corps fut reçu à la porte de la ville de Laon par toute la population, ayant à sa tête le clergé et la magistrature, et le capitaine Lalande, par un honneur exceptionnel, fut inhumé dans la cathédrale de Laon.

Charles Quint, poursuivant le cours de ses conquêtes prit successivement Epernay et Château-Thierry ; la terreur ut salors au comble dans Paris ; le roi était malade, mais il fut dompter sa douleur et dissimulant ses inquiétudes, il parcourut à cheval les rues de Paris, accompagné du duc de Guise, afin de rassurer les habitants de sa capitale.

Toutefois et dans cet intervalle, c'est-à-dire vers la fin d'août 1544, des conférences pour la paix avaient été entamées à la Chaussée, village entre Châlons et Vitry et peu s'en fallut que les résultats ne fussent décisifs.

Quelques jours après, les mêmes tentatives furent opérées sans succès, par les plénipotentiaires de François Ier, que ce monarque désireux de la paix, envoyait au camp de l'empereur.

De son côté, le Dauphin, à la tête d'une armée qui grossissait chaque jour, tenait l'Empereur Charles-Quint en échec et ce dernier, voyant bien que Henri VIII, toujours retenu sous les murs de Boulogne, n'opérerait pas sa jonction en temps utile, comprit qu'il s'était lui-même trop avancé ; sa situation était devenue très critique, car il courait le risque d'avoir à lutter seul contre toutes les forces réunies de l'armée française, puisque François Ier qui ne considérait pas Henri VIII comme un ennemi bien redoutable, avait, par une tactique habile, dégarni la Picardie de la majeure partie de ses troupes, pour renforcer l'armée du Dauphin et lutter ainsi avec plus de vigueur contre Charles-Quint. Ce dernier fit dès lors opérer à son armée un mouvement en arrière, son plan était de gagner au plus tôt les plaines du Soissonnais, où il espérait ravitailler plus facilement ses troupes; toutefois pour donner le change à l'armée du Dauphin qui le harcelait par des manœuvres hardies, il fit attaquer, par un gros détachement, la petite ville de Neuilly-Saint-Front, mais ses troupes échouèrent devant la résistance énergique des habitants: aussi François Ier, pour les récompenser de leur vaillante attitude, leur confirma tous leurs privilèges dont le principal était de tenir leurs héritages en Francs-Alleux (1).

Charles-Quint quitta Château-Thierry le 10 septembre et étant arrivé le 12, sous les murs de Sois-

(1) *Alleu*, nom de la terre libre, dans le régime féodal, *Francs-Alleux*, c'est-à-dire, francs de tout impôt.

sons, logea d'abord au château de Chevreux et s'installa le lendemain dans l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, qui, alors était encore en dehors de l'enceinte de la ville de Soissons et il y resta les 13, 14, 15 et 16 septembre.

Pendant son séjour en cette abbaye, les plénipotentiaires français vinrent l'y trouver dans le but d'ouvrir de nouvelles conférences pour arriver à la paix désirée de part et d'autre ; ces tentatives furent suivies de succès et dès le 16 septembre la paix fut considérée comme conclue.

Le 17 septembre, Charles-Quint quitta Soissons avec toute son armée qui alla camper à Anizy-le-Château ; les plénipotentiaires l'avaient suivi et arrivèrent avec lui à Crépy-en-Laonnois le 18 septembre, où la paix fut conclue définitivement dans la journée du même jour, après l'arrivée de l'évêque d'Arras (1) et celle du duc d'Orléans.

Le lendemain 19 septembre, l'empereur Charles-Quint assista à la messe dans l'église Notre-Dame de Crépy-en-Laonnois et devant le St-Chrême (2) qui lui fut présenté par l'évêque d'Arras, il jura solennellement d'observer la paix qu'il venait de conclure la veille à *Crépy-en-Laonnois* et le même jour il retint à dîner l'amiral d'Annebaut, qui, avec ses collègues, avait assisté à la cérémonie imposante du serment de l'empereur.

L'amiral d'Annebaut prit congé de Charles-Quint le 20 septembre, après lui avoir laissé en ôtage le seigneur de la Hunaudaye son fils, ainsi que d'autres per-

( ) L'Évêque d'Arras, Perrenot de Granvelle, était le fils du premier ministre de Charles-Quint ; il avait été député par ce dernier, le 7 septembre à Henri VIII pour une mission particulière et on attendait son retour à Crépy-en-Laonnois avant d'y conclure et signer la paix.

(2) Dans quelques manuscrits, il est dit que ce serment a été juré par Charles-Quint sur les Saints-Canons et les Evangiles.

sonnages marquants, parmi lesquels nous pouvons citer le duc de Guise, le cardinal de Meudon (1) et le comte de Laval ; Ils accompagnèrent Charles-Quint jusqu'à Bruxelles, où fut signée par l'empereur la ratification du traité de paix de Crépy-en-Laonnois. A cet effet l'amiral d'Annebaut, accompagné d'une suite nombreuse, se rendit à Bruxelles et trouva l'empereur Charles-Quint si affligé de la goutte, qu'il pouvait à peine remuer la main droite. Cette ratification eut lieu en présence de l'amiral d'Annebaut et d'un grand nombre de seigneurs français.

La paix de Crépy-en-Laonnois fut suivie partout de réjouissances publiques notamment à Laon et à Paris ; le Pape prit part à la joie commune et fit solenniser cette paix à Rome, avec plus de pompe que nulle part ailleurs, pour saluer la réconciliation de deux princes chrétiens. A cet effet, le 19 novembre 1544, il publia une bulle dans laquelle il invitait toute l'Eglise à se réjouir d'une paix qui levait l'unique obstacle qu'il y avait, à la tenue du Concile dont il fixait la réunion à Trente pour le 15 mars 1545 (2).

Je vais m'attacher maintenant à démontrer l'exactitude des faits historiques dont je viens de tracer les principales lignes.

A l'appui des arguments auxquels je vais avoir recours, pour combattre les conclusions du travail de mon honorable collègue, je citerai toujours les sources sur lesquelles je m'appuie et au début je ne veux pas tarder à remercier M. Pierre Maquest (3), le savant

(1) Antoine de Sanguin, oncle de la Duchesse d'Etampes.

(2) Histoire de Charles-Quint, en Italien. Par M. Leti. — Historia del Concilio de Trento Scritta dal Padre Sforza Pallavicino ; même histoire par Paolo Sarpi.

(3) M. Pierre Maquest est auteur d'un ouvrage ayant pour titre: *La France et l'Europe pendant le siège de Paris*. C'est, d'après le journal le Nord, une vaste et émouvante encyclopédie faite avec impartialité, à l'aide de documents précieux et qui trouve naturellement sa place dans la bibliothèque de tout homme qui pense, étudie et réfléchit.

archiviste de Tournai et M. Gachart, l'éminent archiviste du royaume de Belgique, des renseignements et des documents précieux qu'ils m'ont fournis pour me faciliter la tâche que j'ai entreprise.

J'invoquerai en outre l'autorité de M. Paillard, de Maroilles, lauréat de l'Institut, qui s'occupe d'un grand travail sur l'histoire des luttes de Charles-Quint et de François Ier et qui a entre les mains des documents diplomatiques importants pour la démonstration de la thèse que je poursuis. M. Paillard a déjà bien voulu m'informer qu'il est de mon avis et les premières communications qu'il nous a faites et auxquelles j'aurai recours me paraissent tout à fait décisives. Or, M. Paillard a recueilli à l'étranger de nombreuses pièces justificatives et il est à même plus que toute autre personne, quelque soit le haut rang qu'elle puisse occuper, soit comme historien, soit comme critique, de donner une appréciation exacte sur ce fait historique ; il sera pour nous un juge aussi impartial qu'éclairé, pour apporter le dernier mot, au sujet de cette question toujours controversée.

J'aborde donc immédiatement ma discussion du mémoire de M. Michaux, en suivant autant que possible l'ordre qu'il a admis dans sa savante démonstration.

Mon honorable collègue reconnaît tout d'abord que la plupart des historiens généraux disent que le traité de paix du 18 septembre 1544, a été signé à Crépy-en-Laonnois ; il cite notamment : Blanchart, *Compilation*, page 338 ; Mézerai, *Abrégé de l'Histoire de France*, page 533. Garnier, *Histoire de France*, t. xxve page 453, Henri Martin, *Histoire de France*, 4 édit. t. viiie, page 305. A ces quatre noms! nous pourrions en joindre un grand nombre encore puisque nous avons compulsé plusieurs bibliothèques de Province et de Paris et que sur nos notes particulières, nous avons relevé plus de

cinquante noms d'historiens et de géographes français et étrangers, qui ont admis *Crépy-en-Laonnois*, comme le lieu où a été signé le traité dont s'agit, tandis que le nombre de ceux qui sont de l'opinion contraire est bien moins considérable.

Quelques-uns d'entre eux, comme Jean de Bussières, comme MM. Michelet et Dareste, en indiquant *Crépy-en-Valois*, font faire un mouvement en arrière à l'armée de Charles-Quint, qui, selon eux, aurait quitté Soissons pour aller camper autour dudit Crépy en-Valois, erreur grave qui ne s'explique chez ces historiens que par ce fait qu'ils savaient bien que le traité de paix avait été conclu et signé devant Charles-Quint et qu'il était alors de toute nécessité d'installer cet empereur à Crépy-en-Valois, pour la justification de leur opinion.

Mais, ainsi que le déclare notre collègue, toutes ces autorités, dont quelques-unes sont assez importantes, ne prouveraient rien s'il n'y avait autre chose pour soutenir la discussion.

M. Michaux dit que les faits, les dates et même les documents authentiques sont en faveur de son opinion ; que la position des armées, au moment de la signature du traité, est presque décisive et, empruntant une citation de l'ouvrage de M. Carlier, *Histoire du Valois*, t. II, liv. 7, page 579 :

« Il est étrange, dit-il, d'aller chercher pour rendez-vous un bourg du Laonnois, situé derrière Soissons, plutôt que de choisir une ville, Crépy-en-Valois, qui fait la juste séparation des deux corps d'armée. »

Enfin et pour lui c'est un argument irréfutable il se place sous le haut patronage de l'opinion de M. Mignet, membre de l'académie française, qui, en approuvant ses conclusions lui a transmis les lignes suivantes :

« François Ier traitant vers le même temps de la paix avec le roi d'Angleterre Henri VIII, donne au cardinal du Bellay, au maréchal de Riez, à Pierre Rémond, Ier président du parlement de Rouen et au secrétaire des finances, Claude de l'Aubépine, des instructions dans lesquelles il dit personnellement : « Et sur ce point feront bien en- « tendre audit sieur Roy d'Angleterre, que jamais le Roy « n'a voulu consentir que ses députez allassent au camp « de l'Empereur pour traiter afin qu'il n'eut aucun avan- « tage ; mais que les députez d'une part et d'autre vien- « droient entre les deux armées avec sauf-conduit de « chaque costé. » (Voy. Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat*, etc., t. I, p. 575).

Malgré la haute estime que nous professons pour M. Mignet et pour les œuvres remarquables de cet éminent académicien, nous avons le regret de ne pouvoir partager son opinion ; d'ailleurs, les faits historiques sont en désaccord avec les prétentions de M. Mignet, car si tous les divers plénipotentiaires de François Ier, ont reçu de semblables ordres du roi, ils les ont enfreints avec un ensemble parfait ; pourquoi donc en effet le sieur de Berteville, lieutenant de la bande du comte de Brienne, s'est-il présenté le 11 août 1544, avec le bailli de Dijon au camp impérial (1) ?

Pourquoi le duc de Lorraine s'y est-il rendu le 14 août (2) ? Et les 21 et 22 août, le secrétaire d'Etat, Claude de l'Aubépine, n'eut-il pas de longues confé-

(1) Voir lettre de Granvelle à la Reine de Hongrie et les lettres de l'Empereur à la même, les 31 juillet et 11 août, analysées dans les manuscrits du Comte de Wynants et notes de M. Gachard.

(2) Voir dépêche du 14 août du camp devant St-Dizier. — Journal de Vandenesse. — Lettre de Granvelle à la Reine de Hongrie du 18 août, analysée dans les manuscrits du Comte de Wynants.

rences au camp de l'empereur Charles-Quint avec Granvelle et Gonzaga (1) ?

Pourquoi donc l'amiral d'Annebaut et les autres plénipotentiaires français se rendirent-ils le 29 août 1544 au bourg de la Chaussée, sur la limite du camp impérial ? Pourquoi y restèrent-ils pendant cinq heures en conférences dans une église avec les plénipotentiaires de Charles-Quint (2) ?

Pourquoi ces derniers ont ils eu une nouvelle confé le premier septembre au château de Sarry près Châlons avec l'amiral d'Annebaut et le conseiller de Neuilly ?

Pourquoi Bayard retourna-t-il au camp impérial le 4 septembre ?

Pourquoi le bailli de Dijon s'y présenta-t-il le lendemain cinq septembre et y fut-il en pourparlers toute la nuit avec les ministres plénipotentiaires de l'empereur (3) ?

Pourquoi enfin les dernières conférences avant la paix de Crépy-en-Laonnois, eurent-elles lieu à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons et toujours où se trouvait le camp de l'empereur ?

Les instructions données par François Ier étaient pour la forme, pour sauvegarder en apparence sa dignité personnelle, pour paraître au dehors conserver tout son prestige royal, mais jamais, dans la période historique dont nous avons à nous occuper, ces grandes

(1) Voir les lettres de l'ambassadeur Vénitien Navagero, au conseil des Dix et l'ouvrage de M. Gachard, intitulé : *trois années de l'histoire de Charles-Quint* 1543-1546.

(2) Il n'y eut pas de résultat, ce qui fit dire à Navagero dans sa dépêche du 31 août au conseil des Dix : « *Tutti uscissero molto manco allegri che non introrno.* » Tous sortirent de l'église moins contents qu'ils n'y étaient entrés.

(3) Dépêche de Navagero au conseil des Dix datée du Camp le 6 septembre.

règles diplomatiques n'ont été scrupuleusement observées ; au contraire, elles ont été constamment enfreintes (1). En effet dès que Charles-Quint est installé à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons et pendant son séjour en cette abbaye, c'est à-dire les 13, 14, 15 et 16 septembre les conférences pour la paix reprennent leur activité ; les plénipotentiaires français ayant l'amiral d'Annebaut à leur tête, y arrivèrent le 14 septembre, pour y continuer les négociations avec d'autant plus d'ardeur, qu'à peine installés dans la salle des conférences à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, l'amiral d'Annebaut reçut un courrier du Roi qui lui donnait l'ordre de conclure la paix à quelque prix que ce fût. La discussion fut menée vivement et selon quelques historiens locaux, la paix fut même conclue définitivement à Soissons, avant le départ de Charles-Quint, c'est-à-dire avant le 17 septembre ; mais ce point ne nous paraît pas suffisamment démontré car pour nous, nous avons la prétention de prouver que si la résolution de la paix (2) a été faite à Soissons, avant le départ de Charles-Quint, les dernières formalités ont été accomplies à *Crépy-en-Laonnois* les 18 et 19 septembre. L'inscription suivante qui se trouve gravée en lettres gothiques sur pierre dans le clocher de Pommiers, près Soissons, prouve encore que la paix était résolue et connue dans le pays le 17 septembre 1544, jour du départ de Charles-

(2) Voir en outre ce qui s'est passé au traité de Paix du 7 juin 1546, au champ entre Ardres et Guines. Ce n'était donc point toujours dans une ville entre les deux armées ! Les conférences se tinrent au camp ; les plénipotentiaires pour François Ier furent l'amiral d'Annebaut et Raymond premier Président du parlement de Rouen. Le roi Henri VIII y fut représenté par Milord Dudelei amiral d'Angleterre.

(1) D'après une lettre de Villefrancon, frère du seigneur de Tavannes, dont nous parlerons plus loin, la résolution de la paix fut faite à Soissons ; Jean de Mariana et Jean de Vandenesse que nous citerons également ci après déclarent aussi que la paix a été conclue à Soissons ;

Quint avec son armée pour Anizy-le-Château et Pinon.

« Ecript par moy Martin Lelotte pbre et clerc de la pa-
« roisse de Pomiers le xii de mai mil vxlv 1545 : »
« Le xii de septembre furet les Bourgignons en la ville de
« Soissons et le xvii dudit moy fut la paix fête et cryee en-
« tre le Roy et l'Empereur ce fut en l'an mil vxliiii 1544. »

Pour étayer notre opinion, c'est ici le cas de citer quelques historiens français et étrangers qui peuvent apporter la lumière dans cette discussion. Nous transcrirons d'abord ce passage de l'*Histoire de Soissons* par MM. Lacroix et Henri Martin, t. II, page 387:

« Charles-Quint, après avoir pris Ligny, Saint-Dizier, Epernay et Château-Thierry, marcha sur Soissons par Villers Cotterêts et quoiqu'il eut défendu de rien brûler, les gens de sa suite mirent le feu au château de Chevreux, où il était venu loger le vendredi 12 septembre 1544, et qu'il quitta dans la journée pour aller établir son quartier général dans l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes; Charles-Quint avait une armée de 80,000 hommes logés à Vauxbuin, Courmelles, Berzy, Ploisy et Vignolles (1).

« François Ier qu'on avait persuadé de la nécessité d'un prompt accommodement avec Charles Quint, dépêcha vers celui ci l'amiral d'Annebaut, autorisé à traiter à tout prix; les conférences pour la paix eurent lieu dans la grande salle de Saint-Jean-des Vignes. Tout était à peu près convenu avant que l'Empereur reprit le chemin de Valenciennes par Anizy et Crépy-en-Laonnois, où on conclut définitivement le traité le 18 septembre 1544. Le dominicain qui avait servi avec succès son royal pénitent et la maîtresse du Roi eut pour récompense l'abbaye de Longpont. »

(1) Ces renseignements sont conformes aux indications contenues dans les manuscrits de Bertin et de Berlette qui se trouvent à la bibliothèque de la ville de Soissons.

Pierre Cabaret, chanoine de l'église de Soissons, dans ses mémoires manuscrits, pour servir à l'histoire de cette ville, s'exprime ainsi, page 218 de la première partie :

« L'empereur Charles-Quint continuait toujours la guerre contre François Ier. Il ne fallut rien moins que la levée d'une armée de 30,000 hommes pour le porter à la paix : Il était à Villers-Cotterêts lorsqu'il en reçut la nouvelle et l'effet de son étonnement fut de charger le P. Gusman, jacobin, d'en écouter les propositions. En attendant, au lieu d'aller droit à Paris avec son armée impériale, il résolut de gagner la Flandre et pour abréger son chemin, il descendi dans la plaine de Soissons, le vendredi 12 septembre 1544. Arrivé, il logea ses équipages au château de Chevreux, fit camper son avant-garde dans la vallée de Maupas et établit sa demeure à l'abbaye de Saint-Jean, qui n'était point encore renfermée dans la ville. Quant à son armée, il la logea et la dispersa dans les villages de Vauxbuin, Courmelles, Ploizy, Berzy, Vignolles, Belleu et autres circonvoisins..... Charles-Quint fit passer son armée sans désordre par la ville de Soissons ; un soldat qui avait volé le saint-ciboire de l'église de Saint-Jean fut pendu avec un autre qui avait volé la belle couronne donnée à l'église de Saint-Médard par l'abbé Hilduin ; Charles les fit pendre aux créneaux des abbayes. Pendant que ces actes de justice et de piété se passaient, l'amiral d'Annebaut et le père Gusman arrivèrent munis des pouvoirs de conclure et de signer le traité de paix au nom du Roi ; Charles-Quint le lut, l'approuva et le signa dans la salle de l'abbaye de Saint-Jean le 18 septembre 1544 (1), jour fortuné qui sauva notre ville de la crise où elle se serait trouvée si la paix n'y eut pas été acceptée. »

(1) Ici le savant historien commet la même erreur que les auteurs que nous citerons plus loin ; il est certain en effet que le traité de paix fut signé le 18 septembre, à Crépy en Laonnois où les Plénipotentiaires Français, comme nous le démontrerons, avaient suivi Charles-Quint.

Dormay, chanoine régulier de Saint-Jean-des-Vignes, expose ainsi les faits dans son *Histoire de Soissons*, 2e vol., chap. 33, p. 440, édition de 1663.

« Cependant l'empereur qui s'estoit avancé jusqu'à Villers-Cotterêts, reprit la route de Flandre et vint un vendredy 12e jour de septembre, descendre dans nostre vallée où il demeura quelques jours. L'avant-garde campa dans la plaine et tenoit presque toutes les avenues de la ville deçà la rivière. Le quartier impérial estoit à Chevreux et le reste logea dans les villages de Vauxbuin, Courmelles, Berzy, Ploizy, Vignolles et autres, soit que Charles redoutâst le passage de la rivière d'Aisne, où son arrière-garde pourroit estre deffaite, ou qu'il se lassast de la guerre, soit que François eust une passion d'empescher la perte de Boulogne ou qu'il craignist qu'après la prise de cette ville là, on ne lui tinst le marché plus haut qu'auparavant les esprits se disposeraient des deux costés à la paix. Dès lors Charles quitta le logement de Chevreux, qui estoit incommode et estroit et vint à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes qui n'estoit pas encore enfermée dans la ville. Aussitost on mit le feu à Chevreux, mais on ne put scavoir si cela se fit par accident ou à dessein. Quoy qu'il en soit, l'amiral d'Annebaut arriva peu après en la mesme abbaye, avec pouvoir de conclure et de signer le traitté au nom du Roy ce quit fust fait dans la grande salle de cette abbaye, le 18 de septembre. »

Dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes*, Charles-Antoine de Louen, chanoine régulier de la même abbaye fait un récit conforme à celui des précédents auteurs (1).

Nous citons immédiatement les lignes ci-après, ex-

(1) Tous indiquent que la discussion et la conclusion de la paix eurent lieu à l'abbaye de St-Jean-des-Vignes. Il n'est donc jamais question de Crépy-en-Valois.

traites des mémoires de Martin de Bellay (1), t. vie, page 41 :

« Il fut résolu que l'amiral irait trouver l'empereur qui avait pris son logement dans l'abbaye de Saint-Jean des-Vignes au fauborg de Soissons. A peine d'Annebaut y fut-il arrivé, que le roi lui envoya ordre par un courrier de conclure à quelque prix que ce fût, parce que l'on venait d'apprendre la reddition de Boulogne et qu'il était à craindre que si l'empereur était informé de la prise de cette place, l'espérance d'être secondé par l'armée d'Angleterre, ne le rendît moins traitable. »

M. Devismes dans son *Histoire de Laon*, dont le manuscrit original est en la possession de l'un de nos honorables collègues, s'exprime ainsi, tome Ier, page 337.

« Les plénipotentiaires se rendirent de part et d'autre à Crépy-en Laonnois et la paix ne fut pas difficile à conclure entre deux adversaires dont l'un en avait grande envie et l'autre grand besoin. Quelques historiens disent que la paix de 1544 a été conclue à Crépy-en-Valois ; nous renvoyons pour la preuve de leur erreur au traité qui se trouve dans le *Recueil* de Léonard et ailleurs et qui est ainsi daté : au lieu de Crespi-en-Laonnois, le 18e de septembre 1544. »

Un historien qui a toujours été exact dans ses récits, a traité très-consciencieusement cette partie du règne de François Ier ; son grand travail sur l'*Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon*, a été et est encore très-apprécié des érudits et dans l'examen critique de cet ouvrage, qui a été inséré au *Mercure*

(1) C'est le frère du cardinal Jean du Bellay qui mourut en 1560. Martin du Bellay continua les mémoires du cardinal son frère.

de France, mois de janvier 1785, page 128, on lit la note suivante :

« Dans les auteurs exacts comme Dom le Long, on n'a que des bagatelles à relever. »

Dans ledit ouvrage, ce religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache, raconte ainsi les faits, page 403 :

« L'armée de l'empereur souffrit beaucoup de la disette depuis Saint Dizier jusqu'à Château-Thierry, car le duc d'Aumale d'un côté et le Dauphin à la tête de 40,000 hommes d'un autre, cherchaient à leur couper les vivres. Ainsi, à la Chaussée, village entre Vitry et Châlons, on entama des conférences sur la paix ;. . . . . l'empereur. se porta de Château-Thierry vers Soissons où son armée campa dans la plaine de Saint-Médard. Les conférences se renouvelèrent en sa présence à Saint-Jean-des-Vignes et la paix fut conclue le 18 septembre à Crépy-en-Laonnois. Les plénipotentiaires de l'empereur étaient Ferdinand de Gonzague, Granvelle et deux autres du nom de Gusman (1) dont l'un religieux dominicain et l'autre confesseur de l'empereur. Ceux de la France étaient l'amiral d'Annebaut, Chémans, garde des sceaux, Gilbert Bayard et Neuilly, maître des requêtes ; celui-ci s'emporta jusqu'à donner un soufflet au religieux dominicain, à qui il était échappé quelques paroles indiscrètes, mais cette violence déplut à ses collègues. »

Nous devons placer également ici les appréciations d'un grand écrivain Belge qui a fait en latin sous le titre suivant l'histoire des rois et princes de Belgique.

(1) D'après les mémoires du temps l'autre moine qui seconda Gusman se nommait Garcia.

Francisci Harœi annales Ducum seu principum Brabantiæ Totius Belgii, t. III, page 631, édition de 1623.

Car V. Imp. Hisp. Rex.

« Inde per Vallosios ad Suessonum antiquam urbem Cœsar Castra ponit; ubi paulo post iterum de pace agi est cœptum, cujus leges à parte Cœsaris moderabatur Ferdinandus Gonzaga, Nicolaus Perenotus Granvellii, Dominus ac commendator Calameœ ordinis Alcantaræ; à parte regis Claudius Annibaldus, Carolus Nullius ac Baiardus, eamque tandem Crespii, post varias disceptationes die septembris decimo octavo his conditionibus concluere. »

M. Gustave Martin, dans son *Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et ses environs*, t. IIe, page 35, expose ainsi en quelques lignes ce point de notre histoire :

« L'empereur Charles-Quint après avoir pillé Soissons (1), qui vit se renouveler les conférences relatives à la paix, alla camper à Crépy-en-Laonnois où l'avait suivi l'amiral d'Annebaut, négociateur de François Ier et où elle fut conclue et signée le 18 septembre 1544. »

Dans l'*Historia general de Espana*, par Jean de Mariana, t. II, page 593, édition de 1650, le passage suivant résume bien la situation :

« El Cesar, y el Rey de Inglaterra avian hecho liga, y juntado. Sus fuerças en dano de Francia entro el Empérador por las fronteras de Flandre, apoderose de muchas plaças por aquella comarca. Passó tam adelante que llego cerca

L'Empereur et le Roi d'Angleterre avaient fait ensemble une ligue et devaient joindre leurs forces contre la France. L'Empereur entra dans le Royaume par les frontières de Flandre et prit de ce côté-là plusieurs places ; il poussa si

(1) D'après les historiens les plus accrédités, les soldats de Charles-Quint n'envahirent que les maisons abandonnées de leurs propriétaires.

de Paris. Fue tan grande el miedo que aquella gente cobro, que los mas ciudadanos de Paris desamparavan aquella ciudad la mas principal de Europa y se retiravan a otras partes. Especial à por el mismo tiempo el Rey de Inglaterra por la parte de Tercoana se apodero de la ciudad de Bolona. »

« En aquella est rechuta ultimamente se vino a tratar de paz: juntaron se los Embaxadores destos principes en la ciudad de Suesson, donde assentaron las pazes con estas condiciones. »

loin ses armes victorieuses qu'il vint jusqu'aux portes de Paris. La consternation fut si grande que la plupart des plus riches habitants de cette ville, la plus considérable de toute l'Europe l'abandonnèrent pour se retirer dans les villages les plus éloignés. Dans le même temps le roi d'Angleterre entra en France du côté de Térouane et s'empara de la ville de Boulogne.

Enfin pendant que les affaires paraissaient les plus brouillées, on parla de Paix. Les Plénipotentiaires des deux princes s'assemblèrent en la ville de Soissons, où la paix fut conclue aux conditions suivantes.

La bibliothèque de la ville de Laon possède aussi de nombreux manuscrits ; l'un d'eux est un abrégé des choses les plus remarquables qui se sont passées sous les règnes des évêques qui ont gouverné l'église de Laon ; le nom de l'auteur de ce manuscrit n'est point indiqué, ce manuscrit est classé sous le n° 481 et à la page 55 on lit ces quelques mots :

« En 1544, François Ier fit la paix avec Charles-Quint à Crépy-en-Laonnois. »

A la page 570 du 9e volume de son *Histoire de France*, le père Daniel s'exprime ainsi :

« Les députés des deux parties s'assemblèrent à la Chaussée entre Châlons et Vitry, mais les conférences n'aboutirent pas..... Le roi envoya l'amiral à l'empereur pour reprendre les négociations, il le trouva dans l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons..... L'affaire fut terminée à Crespi-en-Laonnois le 18e de septembre 1544. »

Nous pourrions encore multiplier les citations, mais abordons immédiatement le côté décisif de la question, c'est-à-dire la démonstration que les plénipotentiaires ne se sont pas trouvés à Crépy-en-Valois, les 14, 15, 16, 17, 18 et 19 septembre 1544 et qu'ils n'ont pu par suite y discuter, y conclure, y signer aux dates admises sans conteste, par tous les historiens, le traité du 18 septembre 1544.

Nous invoquerons tout d'abord la grave autorité de Sandoval, généralement fort exact.

L'ouvrage de Sandoval est intitulé : *Historia de la vida y hechos del imperador Carlos V*, por el maestro Don Fray Prudencio de Sandoval (anno 1614) livre 26, page 506.

La première édition de son ouvrage a paru à Valladolid en 1604.

Estuvo aqui el Emperador sabado, y domingo, lunes y martes. En los quales dias passo por una puente que ay en el rio todo el exercito. En este tiempo se acabaron de concluyr las pazes. El Miercoles siguiente el almirante de Francia vino a besar las manos al Emperador, y su magestad lo recibio muy bie. Este mesmo dia diez y siete de setiembre camino el Emperador la buelta de Flandres con su corte, y alguna Infanteria Allemana, y cavallos y llevava consigo al almirante de Francia. (1) Jueves en la Tarde estando en un lugar que se llama Crépy vino el Duque de Orléans a besar la mano al emperador, y salio

L'Empereur y resta (à Soissons) les samedi. dimanche, lundi et mardi. Pendant ce temps toute l'armée traversa la rivière sur le pont qui se trouve là C'est alors qu'on acheva de conclure la paix. Le mercredi suivant, (17 septembre) l'Amiral de France vient baiser les mains de l'Empereur et sa Majesté le reçut fort bien. Le même jour dix sept septembre, l'Empereur se mit en route pour la Flandre, avec sa cour, escorté d'un peu d'Infanterie Allemande et de Cavalerie et accompagné de l'Amiral de France (1) Le jeudi soir (18 septembre en un lieu nommé Crépy le Duc d'Orléans vint baiser la main à l'Empereur

(1) L'amiral d'Annebaut se rend donc directement de Soissons à Crépy-en-Laonnois, le 17 septembre.

su majestad a recibirlo con mucha alegria, y le aposentaron en Palacio, y el viernes el y el Principe de Hungria y el almirante de Francia, y otros cavalleros Franceses, fueron con el Emperador acompañandole la gente de guerra.

En Crespio a diez y nueve de setiembre deste ano de mil y quinientos y quarenta y quatro se publico la concordia y assiento de la paz entre el Emperador y el Rey Francisco, que ordenaron y trataron Claudio Annibaldo Amirante de Francia, Carlos Nullio, y Bayardo por el Rey. Don hernando de Gonzaga general del campo Imperial, Nicolas Penenoto sênor de Granvella, y el comendador mayor de Alcantara Don Pedro de la Cueva, y el secretario Alouso de Hediaquez que ya en estos tiempos era gran parte en los negocios, y de quien el Emperador los confiava por la fidelidad, asistencia y amor conque servia a su Principe; solicito estos tratos Fray Gabriel de Guzman, a quien la Reyna Dona Leonor hazia merced, y se le dio por ellos la abadia de Longo ponte,...

qui alla le recevoir avec beaucoup de joie et le fit loger en son logis. Le Duc d'Orléans, ainsi que le Prince de Hongrie et l'amiral de France et d'autres cavaliers Français, resterent le vendredi avec l'Empereur qu'accompagnaient les gens de guerre.

A Crespy, le dix-neuf septembre mil cent cinq quarante quatre, fut publié le retablissement de la paix entre l'Empereur et le roi François, laquelle fut conclue par Claude d'Annebaut, amiral de France, Charles de Neuilly et Bayard pour le Roi. Don Fernand de Gonzaque, général de l'armée Impériale Nicolas Perrenot seigneur de Granvelle et grand commandeur d'Alcantara, Don Pedro ee la Cuère et le secrétaire Alphonse de Hediaquez, qui alors avait grande part aux affaires et en qui l'Empereur avait confiance à cause de sa fidélitéet du zèle avec lesquels il servait son Prince. Ce traité fut négocié par frère Gabriel de Guzman que favorisait la Reine Eléonore et auquel l'abbaye de Longpont fut donnée à cette occasion.

Nous donnons encore la parole à Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, celui qui fut pris à Pavie, avec François Ier, dont il était alors le page. De Tavannes dans ses mémoires, t. VIIIe, page 125, expose les faits en ces termes :

« Le Dauphin menace de bataille l'empereur ayant despendu temps et argent devant une bicoque. L'Anglais ne voulant quitter Bologne, manquant à la promesse d'assiéger Paris ; l'empereur entend à la paix..... Résolu à la retraite par Soissons, se parant de rivières comme il fit ;

les députez furent messire Ferrand de Gonzague et Granvelle, l'admiral d'Annebaut et le garde des sceaux de France. Ils ne font rien au premier parlement..... L'empereur prend Espernay..... Si les Anglais et l'empereur se fussent bien entendus, ils mettaient en mauvais estat la France. L'empereur à Château-Thierry sur les deux chemins, résout sa retraite sur Soissons, lieu par luy dès longtemps prémédité. Le roy scachant la prise de Bologne par l'Anglais, envoie d'Annebaut à l'empereur pour la paix désirée des deux parts ; Sa Majesté pensait avoir beaucoup fait de sauver son royaume et l'empereur son armée ruinée, le Roy en fut adverty mais son sang estoit refroidy de vieillesse et fortune passée. La paix se fait ; l'un se contente de paroles, l'autre d'en donner. L'empereur en crainte de la misère de son armée veut avoir ostages, pour sortir seulement de France, le Dauphin, les capitaines Français blasment ses traictez. Ainsi ceux qui se mesfiaient il y a huict jours de pouvoir garder Paris disent maintenant que l'on est sur le traicté qu'ils prendront l'empereur si on leur veut permettre... M. d'Orléans, envoyé du Roy, arrive en poste à Crespy (1) vers l'Empereur assisté du sieur de Tavannes, son conseiller et son lieutenant de gendarmes, ... résolvent plier aux volontez de l'Empereur, le sieur de Tavannes conseille à M. d'Orléans de demander la Bourgogne,remettant au-dessus le nom de la plus grande maison de la chrétienté, par l'intermission de l'Empereur ; l'accueil ouvert de Sa Majesté fit croire les traitez sans fraude. M. d'Orléans en asseure le Roy à son retour, ce qui est confirmé par les sieurs de la Hunaudaye et Laval qui avaient été donnez pour ostages de seureté à l'Empereur, lesquels apportèrent de Bruxelles la ratification du traitez et lettres d'asseurance du duché de Milan et de la fille de l'Empereur. »

Dans les *Mémoires* du seigneur de Tavannes, nous

(1) Nous savons que le duc d'Orléans est arrivé à Crépy-en Laonnois le 18 septembre 1544 vers quatre heures du soir ; les *plénipotentiaires français* s'étaient portés à sa rencontre.

avons lu avec beaucoup d'intérêt la lettre de M. de Villefrancon, frère dudit de Tavannes, et comme M. Michaux n'en a extrait que les passages qui lui paraissent nécessaires pour la démonstration de sa thèse nous croyons utile de la citer en entier puisque précisément nous en tirons cette preuve, corroborée d'ailleurs par des documents que nous signalerons plus loin que le 18 septembre 1544, le duc d'Orléans arrive lui-même à Crépy-en-Laonnois, où il avait été devancé par les plénipotentiaires français.

Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, t. VIIIe page 125.

« Lettre de M. de Villefrancon, frère du sieur de Tavannes à un de ses amis sur la sortie de l'Empereur par laquelle parait la peur de ceux de Paris :

Monsieur mon compagnon, pour satisfaire à vostre désir je vous dirai qu'au partir du camp de Jaillon, voyant que l'Empereur s'en alloit le chemin de Paris, nous dressâmes la teste de nostre camp droict à Brye contre Robert pour estre au devant de luy ; et estoit nostre délibération (s'il fust marché plus avant) que nous allions camper au pont de Charenton et de là au marché aux porceaux, où l'on s'estoit fortifié un camp. Et estoit la ville si espouvantée, qu'il n'y avoit demeuré que bien peu de gens et sans ce que le Roy y allast, je croy qu'il n'y fust demeuré personne. Selon qu'il se disoit que l'Empereur venoit à Paris M. le Dauphin manda au Roy qu'il serait bon d'envoyer quérir M. le connestable pour mettre dans Paris ; le Roy le trouva fort mauvais et envoya quérir M. d'Orléans pour aller audict Paris, lequel y alla en poste et je demeuray audict camp. Pendant cela l'Empereur marcha droict à Château-Thierry où ses gens ont beaucoup gagné, car l'on n'avait rien retiré et en faisant l'on traictait toujours la paix et estoit à accorder des ostages. Et ce qui différait de passer outre estoit à ce que ses gens fissent leur profict. Toutefois il fut défendu de ne rien brusler et n'a-t-on pas bruslé en tout six ou sept villages, De Chas-

teau-Thierry il dressa son chemin droict à Soissons où il a séjourné trois jours; et *là fut faicte la résolution de la paix*, la ville ayant été auparavant pillée et n'avait le peuple rien tiré; ils ont faict de grands butins. Et fust mandé M. d'Orléans pour venir trouver l'empereur audict Soissons et partit ledit seigneur de Paris en poste et me manda au camp que je l'allasse trouver à Villiers Coutterests et y arrivâmes jeudi au soir et le lundy, en poste nous vinmes disner audict Soissons et en estoit desloge l'Empereur et estoit à Nicy (Anizy-le-Château). Passâmes nos chevaux de poste fort las et vinsmes audict Nicy où le vice-roy nous vint au-devant avec un roy d'armes et environ vingt-et-cinq chevaux et dit à Monsieur que l'empereur estoit délogé et qu'il alloit coucher à Crépy-en Laonnois, à trois lieues de là. L'admiral vint aussi au-devant et presta une haquenée à Monsieur (1). Et nous, sur nos aridelles, par les chemins rencontrasmes l'arrière-garde de l'empereur et y avoit trois fois plus de bagages que nous en avions en grand désordre. Si nous eussions rien valu, nous en avions grand marché, car son armée estoit fort diminuée et n'y avoit pas en tout vingt mil hommes accompagnez de quatre à cinq mil chevaux. A nostre arrivée à Crépy, l'empereur vint au-devant de M. D'Orléans, jusques à la porte de son logis et lui fit un grand bon recueil et le mena en sa chambre où ils parlèrent longuement ensemble et le logea en une chambre près de la sienne et emmena mondit seigneur jusques en sa chambre pour le faire déhouzer et fut servy de la cuisine de l'empereur ce soir là comme il a tousjours esté jusques à maintenant. »

DE VILLEFRANCON.

Par les citations qui précèdent et dont le rapprochement constitue un ensemble imposant d'indications aussi précises que certaines, il est bien facile de voir

(1) L'amiral d'Annebaut était donc à Crépy-en-Laonnois le 18 septembre, à l'arrivée du duc D'Orléans.

qu'il n'est jamais question de *Crespy-en-Valois*. Les plénipotentiaires français et impériaux après avoir passé plusieurs jours en discussion à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, suivent l'empereur Charles-Quint, de Soissons à Crépy-en-Laonnois et il est de toute impossibilité, à moins de leur donner le don d'ubiquité, de persister à les voir cantonnés les 15, 16,17 et 18 septembre 1544, autour de la fameuse table des conférences au château de Crespy-en-Valois.

Pour en finir avec notre démonstration et pour apporter la lumière la plus éclatante dans cette discussion nous citerons quelques passages du *Journal des voyages de Charles-Quint de 1514 à 1554*, par Jean de Vandenesse (1), l'un de ses lieutenants et que nous devons à l'obligeance de M. Maquest, archiviste à Tournai, passages dont nous avons pu contrôler l'exactitude sur d'autres pièces similaires et principalement sur la collection des documents inédits relatifs à l'*Histoire des Belges*, publiés sur l'ordre du gouvernement par M. Gachard, l'éminent archiviste général du royaume de Belgique. L'ouvrage de M. Gachard, a été accueilli avec empressement dans toute l'Europe et fait autorité dans le monde savant; dans son consciencieux travail, M. Gachard déclare que divers manuscrits de Jean de Vandenesse ou de Jacques de Herbais sont déposés à la bibliothèque nationale de Madrid, à la bibliothèque impériale de Vienne, à la bibliothèque royale de Bruxelles, aux bibliothèques de Besançon, de Reims et de l'Arsenal, enfin à la bibliothèque nationale de Paris.

Nous nous bornerons à extraire du journal de Jean

(1) Un autre officier de la cour de Charles Quint, Jacques de Herbais fit aussi un itinéraire des voyages de Charles-Quint et ses indications sont tellement conformes à celles de Jean de Vandenesse que l'on s'est demandé quel était le journaliste qui avait copié l'autre..

de Vendenesse ce qui concerne l'itinéraire de Charles-Quint du 8 au 20 septembre 1544.

« Et le 8e (septembre) Sa Majesté vint loger ès abbayes près de Château-Thierry.

« Le 9e en une cense, demye lieue plus avant, où demoura le 10e tout le jour.

« Le 11e à Lisny (1).

« Le 12e arriva devant Soisson, cité bien antique, laquelle fut sommée et se rendit; et se logea Sa Majesté en une maison près la ville, nommé Olbete, (2) mectant le duc Mauris de Saxe dedans la ville; et hors ladicte ville en une abbaye fut le conte de Rocquendolf pour conserver ladicte abbaye où advint que le lendemain ung alleman huissier de la Chambre de Sa dicte Majesté et ung alleman de la garde, en ladicte abbaye robbèrent le ciboire où reposoit le précieux corps de Dieu et aultres reliques; de ce adverty Sa dicte Majesté commanda que incontinent ils fussent penduz et estranglez à la porte de la dicte abbaye, ce que fut incontinent exécuté.

« Le 13e Sa dicte Majesté passa oultre et passant la rivière d'Anne, (l'Aisne) et vint loger en une abbaye nommé Sainct-Merceau-lèz-Soissons (3).

« Les 14e, 15e, 16e audict lieu, lequel jour fut conclue et résolue la paix (4) entre Sa Majesté et le roy de France. Et furent les commis pour icelle traicter de la part de Sa Majesté, le seigneur don Fernando de Gonzague, prince de

(1) Probablement Licy-les-Moines, village du canton de Neuilly-saint-Front, à 15 kilomètres de Château-Thierry et à 30 de Soissons.

(2) Olbete, ainsi nommé dans les manuscrits des bibliothèques de l'arsenal et de Reims. — Oblette dans le manuscrits n° 14641 de la bibliothèque Royale de Bruxelles et Obleto, dans le manuscrit n° 15869 de la même bibliothèque. Nous savons qu'il s'agit ici de Chevreux, où d'après les auteurs des histoires manuscrites de Soissons, Charles-Quint logea dans ce qu'ils appelleat: une maison basse.

(3) Le journaliste a confondu ce nom avec celui de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons.

(4) Ici le journaliste, lieutenant de Charles-Quint, est d'accord avec les divers auteurs cités plus haut sur la « résolution de la paix faite à Soissons », il n'est donc jamais question de Crépy-en-Valois.

Molphette, visce-roy de Sicille, capitayne général de Sa Majesté et le seigneur de Granvelle premier conseillier d'Estat de Sa Majesté et pour la part du roy de France, le seigneur de Hennebault admiral de France, ung conseillier et maistre aux requestes du Roy (1) et le général Bayard (2). Et le 17e au matin (3) vindrent lesdicts commis de France faire la révérence à Sa dicte Majesté, et ce même jour Sa dicte Majesté et son camp vinrent coucher à Pignon (Pinon).

« Le 18e à Crespy où arrive, revenant de vers le Roy d'Angleterre l'évesque d'Arras. Et environ les quatre heures après-midi arriva audict Crespy, venant en poste le duc d'Orléans filz second du Roy de France lequel fut logé au mesme logis de Sa Majesté.

« Le 19e Sa Majesté demoura audict Crespy où arriva le duc de Vendosme et fut Sa Majesté ouïr la messe à l'église, accompaignée des archiduc d'Autriche, ducz d'Orléans et de Vandosme, où en présence d'eulx et de l'admiral, fut présenté par l'évesque d'Arras à Sa Majesté le saint cresme (4) sur lequel il jura entretenir le traicté de paix faict et conclud à Soisson par ses commis et députez.

« Ce dict jour disnarent avec Sa dicte Majesté l'archiduc d'Austrice, ducz d'Orléans et de Vendosme et l'admiral de France et l'après disner ledict de Vendosme s'en retourna à La Fère.

« Le 20e Sa Majesté fut encore ouyr la messe à ladicte église et arriva audict lieu le matin le duc de Guyse. Disnarent avec Sa Majesté les ducz d'Orléans et de Guyse ; et

(1) Le conseiller de Charles de Neuilly.

(2) Gilbert Bayard. Il ne s'agit point ici d'un général d'armée, mais d'un secrétaire du Roi qui était contrôleur général de la guerre.

(3) On le voit clairement, les plénipotentiaires français qui se trouvaient à Soissons depuis trois ou quatre jours viennent saluer l'empereur avant son départ le 17 septembre et on sait qu'ils l'ont ensuite accompagné jusqu'à Crépy-en-Laonnois.

(4) Saint Cresme, manuscrit 15869, bibliothèque royale de Bruxelles, et Saint Quesme, n° 1164 même bibliotheque. — Le saint canon dans les man. de l'Arsenal et de Reims.

l'après disner l'admiral print congié laissant son filz pour luy hostagier. Et ce dict jour arriva le seigneur de Laval de Bretaigne qui estoit aussi hostagier comme le duc de Guyse. Et ce mesme jour Sa Majesté vint coucher à Ribemont. »

Si la lumière n'était pas faite par toutes les citations qui précèdent, les extraits suivants d'une longue lettre adressée à Henri VIII, par Nicolas Wotton, son ambassadeur auprès de Charles-Quint, convaincraient les plus incrédules. Nous devons cette communication à l'obligeance de M. Paillard.

L'original de cette lettre datée de Ribemont du 20 septembre 1544, se trouve aux archives de Londres (state papers x.76.)

It may please your Majesty to understand the Emperor army went forward along the Marne towards Paris (as it seemed) till we were passed Chateau-Thierry... But after that the army forsook that way and turned towards Soissons the right homewards.

The which was also sacked, for the men fled out of it; and hawing tarried there three or four days, the army went towards Crespy en Laonnois and now got the neat way home in divers companies.

The thirteenth or fourteenth of this présent, the admiral Came to an abbey without Soissons. where we treated with the emperor

Plaise à Votre Majesté savoir que l'armée de l'Empereur s'est avancée le long de la Marne, vers Paris (à ce qu'il semblait), jusqu'à ce que nous eussions passé Château-Thierry.... Mais après cela, l'armée abandonna cette route et tourna vers Soissons en droite ligne pour retourner chez soi.

Cette ville fut aussi saccagée, car les gens s'en étaient enfuis et étant restée là, trois ou quatre jours, l'armée alla vers Crépy *en Laonnois* et prit ensuite le chemin le plus voisin pour son pays en diverses compagnies.

Le 13 ou le 14 du présent mois, l'amiral vint à une abbaye en dehors de Soissons, où il traita avec le conseil de l'Empereur et

counsel and tarried as long as the emperor was there and from thence is come all the way with him (1).

That day that we departed from Soissons being the Seventeenth of this present, the vice roy and Granvelle sent for me and Shewed me that the Frenchmen offered reasonable offers to comme to a peace, and had tarried Three or four days there for an auswer and pressed much to have it and they said that they marvelled much that monsr d'Arras came not againt. I said unto them that the Frenchmen were to blame to require an auswer before t.e said d'Arras was come for they knew the emperor would nothing conclvde but by your Nigness agreement; and the Knew not your Nighness mind, till monsr d'Arras was returned nho they Knew was not returned.

Finally the vice roy and Granvelle concluded to bring the admiral to the Emperor who yet had not spoken with him, and that they would find the means that he should yet follow the Emperor to his neat lodging

resta aussi longtemps que l'empereur fut là et de là il est venu tout le chemin avec lui (1).

Ce jour que nous sommes partis de Soissons étant le 17e du présent mois, le vice-roi et Granvelle m'envoyèrent chercher et me dirent que les *Français* faisaient des offres raisonnables (2) pour venir à la paix et étaient restés là *trois ou quatre jours* pour attendre une réponse qu'ils pressaient fort et ils dirent qu'ils étaient très étonnés que M. d'Arras ne fut pas revenu. Je leur dis que les Français étaient à blâmer de demander une réponse avant que ledit M. d'Arras fût venu car ils savaient que l'Empereur ne voulait rien conclure sans l'agrément de Votre Altesse et ils savaient bien que l'Empereur ne connaîtrait pas les intentions de Votre Altesse avant le retour de M. d'Arras qu'ils savaient bien n'être pas revenu.

Finalement le vice roi et Granvelle conclurent qu'*il fallait amener l'amiral à l'empereur qui n'avait pas encore parlé avec lui*; *qu'ils trouveraient en outre le moyen de le faire suivre l'empereur jusqu'à son pro-*

(1) L'Amiral d'Annebaut ne pouvait donc être à Crépy-en-Valois, à partir du 14 Septembre jusqu'au 19 du même mois.

(2) Le vice roi (Gonzague) et Granvelle n'étaient point non plus à Crépy-en Valois puisqu'ils conféraient à Soissons avec les plénipotentiaires Français qui suivaient Charles-Quint à Crépy-en-Laonnois.

to see whether mons^r. d'Arras would return, but believe that it was concluded before that he should do so. Seeing this manner of communication i could not tell what to think of it and therefore the next day morning i found means to have access to the Emperor to whom i shewed what communication was bad the day before tge Emperor auswered me that though the Frenchmen did earnestly press him for an auswer the peace that day yet he would. neither swear nor promise them any such thing till he knesv your pleasure by mons^r d'Arras.

That day arrived M^r d'Orléans of what the Emperor had advertised me before and also that your Highness had taken Boleyn, but villed me to keep both secret till M^r d'Arras were come who came that day also, and that evening sent me your Highness letters by Granvelle secretary Bonnet hunself being occupied wirh the Emperor. The next day arrived here Mr de Vendosme and every man speaking of

chain logement pour voir si M. d'Arras reviendrait ; mais je crois qu'il avait été conclu d'avance que les choses se passeraient ainsi (1). Voyant cette manière de communication, je ne pus dire ce que j en pensais et en conséquence je trouvai moyen le lendemain matin, (2) d'avoir audience de l Empereur ; je lui fis part de la communication que j'avais eue le jour d'avant. L'Empereur me dit que quoique les Français le pressassent sérieusement de répondre, voire qu'en toute hâte ils voulaient qu'il jurât la paix ce jour-là, néanmoins il ne voulait ni jurer ni promettre aucune chose pareille sans connaître votre plaisir par M. d Arras.

Ce jour-là (3) arriva ici M. d'Orléans ; l Empereur m'en avait averti, auparavant, ainsi que de la prise de Boulogne par Votre Altesse, mais il voulait que je tinsse ces deux choses secrètes jusqu'à l'arrivée de M. d'Arras qui vint aussi ce soir là (4). Il m'envoya les lettres de Votre Altesse par Bonnet, secrétaire de Granvelle, lui-même étant occupé avec l Empereur. Le lendemain arriva ici M. de Ven-

(1) Il est évident que quoique *résolu* à Soissons le traité de paix ne devait être signé qu'après l'arrivée de l'évêque d'Arras.

(2) Le lendemain matin, c'est-à-dire le 18 septembre jour du départ de Pinon et d'Anizy-le Château pour Crépy-en-Laonnois.

(3) Le 18 septembre à Crépy-en-Laonnois..

(4) On le voit l'évêque d'Arras arriva le 18 septembre au soir à Crépy-en-Laonnois.

peace and taking it to be made.

The nineteenth of this present was a post dispatched by the Emperor towards Flanders and y not made privy to it.

dosme et tout le monde parlant de paix et la considérant comme faite (1).

Le 19 de ce mois un courrier a été dépêché par l Empereur en Flandre et je n ai pas été mis dans la confidence (2).

De tous les documents qui précèdent il résulte donc que les plénipotentiaires français et impériaux se sont toujours trouves auprès de l'empereur Charles-Quint du 14 au 19 septembre 1544.

Enfin M. Paillard, s'appuyant sur des documents qu'il nous a communiqués par extrait et qu'il se réserve de publier in-extenso, dans son grand travail historique, affirme que la justification de l'opinion qu'il soutient avec nous, sera encore faite d'une manière palpable, saisissante :

1° au moyen des lettres adressées par Charles-Quint à sa sœur la reine de Hongrie, aux termes desquelles il l'informe qu'il a été obligé de conclure la paix à Crépy-en-Laonnois;

2° par les extraits des « state papers » papiers d'Etat publiés par le Record office anglais;

3° et par la correspondance de Navagero, ambassadeur vénitien auprès de Charles-Quint.

Ici nous invoquerons encore la grande autorité de M. Gachard, l'éminent archiviste général du royaume de Belgique, qui a bien voulu nous faire hommage de son intéressant ouvrage ayant pour titre : *Trois années de l'histoire de Charles-Quint 1543 à 1546*, d'après

(1) On sait que la paix *résolue* à Soissons fut signée le 18 septembre au soir à Crépy en-Laonnois et jurée le lendemain 19,par Charles Quint, dans l'église de N. D. de Crépy-en Laonnois.

(2) Ce courrier portait des lettres de Charles-Quint à la reine Marie de Hongrie pour lui annoncer la conclusion de la paix.

les dépêches de l'ambassadeur vénitien Bernardo Navagero ;

M. Gachard qui partage complétement notre opinion, nous a adressé aussi les lignes suivantes :

« Je ne comprends pas, Monsieur, qu'on puisse prétendre que le traité de paix du 18 septembre 1544 ait été conclu non à Crépy-en Laonnois, mais à Crépy-en Valois, surtout depuis la publication du *Journal des Voyages de Charles-Quint*, par Vandenesse. »

M. Gachard, dans son récit, constate la présence à Crépy-en-Laonnois, le 18 septembre 1544, de tous les plénipotentiaires impériaux et français et il cite à cet effet quelques passages de la correspondance de l'ambassadeur vénitien ; celui-ci déclare que l'amiral d'Annebaut (1) en présentant le 18 septembre 1544, le duc d'Orléans à l'empereur Charles-Quint, lui dit : « Voici « votre prisonnier que le roi mon seigneur envoie à « Votre Majesté.

« Ecco un vostro prigioniero che presenta a Votre « Majesta il re mio signore, »

L'empereur Charles V, aurait répondu :

« Non, mon prisonnier, mais mon fils et pour tel je « le reçois. » Et il accompagna ces paroles d'un sourire plein de douceur et d'embrassements paternels.

« Questo e mio figliulo et per tale l'acceto..... ac- « compagnando queste parole con un riso pieno di « dolcezza et abbraciamenti paterni. »

Bernardo Navagero qui était présent à la réception, écrivit le même jour 18 septembre au doge de Venise :

(1) L'amiral n'était donc pas à Crépy-en Laonnois le 18 septembre 1544.

« Le duc d'Orléans paraît plein d'amabilité et de « vivacité et aussi courtois que modeste. »

« Appare gratioso et vivo principe, tuto humano et « tutto modesto. »

M. Gachard auquel nous offrons ici nos plus vifs remerciements pour son extrême obligeance nous a envoyé aussi la copie d'une longue lettre, écrite le 20 septembre 1544 par Charles-Quint, à ses ambassadeurs auprès de Henri VIII.

Nous allons extraire quelques lignes de cette correspondance qui, selon nous, sont encore de la plus haute importance :

« Très chers et féaux, nous avons reçu voz lettres par l'évêque d'Arras, lequel nous vint avant-hier (1) trouver aux champs sur le chemin près de ce lieu,... l'Empereur raconte ensuite son arrivée à Soissons, le séjour qu'il y fit et continue en ces termes : « Ne pouvant pourveoir l'armée de victuailles, fûsmes contrainct retirer le camp dudit Soissons, à la faire marcher à petites journées et de temporiser avec l'admiral de France et mestre par escript pour toujours et ceulx que estoient avec luy pour traité de paix et de consentir ledit admiral venir devers nous ce que nous n'avions jamais voulu permettre jusques lors et par ce moyen avons entretenu la chose jusques à la venue du dit evesque d'Arras (2)... Et nous avons fait ici (3) très expresse instance à l'admiral de France et depuis fait encore faire et reprins envers ledit admiral afin que son dit maistre se mecte en tout debvoir de satisfaire audit sieur Roy d'Angleterre et oultre ce despeschons expressément ledit evesque d'Arras pour aller devers icelluy Roy de

(1) Le 18 septembre arrivée de l'évêque d'Arras à Crépy-en-Laonnois.

(2) Nouvelle confirmation que les plénipotentiaires français ont suivi l'Empereur d'étape en étape jusqu'à la signature du traité de paix à Crépy-en-Laonnois.

(3) A Crépy-en-Laonnois.

France pour faire surtout ce les remontrances et diligences qu'il verra convenir. »

Nous devons encore à l'obligeance de M. Gachard la copie de l'analyse d'une lettre écrite le 19 septembre 1544 par Charles-Quint à sa sœur Marie de Hongrie ; de cette copie nous extrayons ce qui suit :

« Le 19 septembre 1544 l'Empereur écrivit de Crépy en-Laonnois à la reine Marie de Hongrie qu'il avait dépêché le 7 septembre l'évêque d'Arras vers le roi d'Angleterre avec un sauf-conduit du Dauphin ; que le substanciel de sa charge était de représenter au Roi que selon l'état de son armée et le lieu où elle était, ainsi que l'amas de gens que les Français rassemblaient de tous côtés pour lui résister, il était nécessaire de savoir au plustôt si le Roi avait moyen de faire marcher son armée en France, faute de quoi il ne pouvait *plus différer de traiter avec les Français* pour ne pas perdre l'occasion avantageuse de traiter avec eux pour la crainte qu'ils avaient de les voir si avant dans le royaume. Il manda en outre à la reine qu'un autre motif plus puissant l'avait engagé à ce faire, c'était la faute de vivres et d'argent que ses troupes attendaient depuis quel que temps..... Qu'ayant donc jugé à propos de *poursuivre la communication avec l'amiral de France et autres députés depuis le départ de l'évêque d'Arras*, voir même qu'on avait très fort craint par trois fois que la pratique ne se rompit... il avait été contraint de conclure ce jour le 19 septembre le traité de paix (1). »

Bien qu'il ne nous paraisse plus possible maintenant de soutenir que le traité dont s'agit ait été discuté, conclu et signé à Crépy-en-Valois, nous allons conti-

(1) Charles-Quint indique la date du 19 septembre pour la conclusion du traité de paix qu'il fixe alors après sa prestation de serment dans l'église de N.-D. de Crépy-en-Laonnois.

nuer la réfutation des divers arguments par lesquels notre honorable collègue termine sa savante dissertation ; ce sont ses arguments de réserve sur lesquels il comptait le plus pour la démonstration de sa thèse.

L'un de ces grands arguments de M. Michaux et que M. Mignet, l'éminent académicien, invoque également c'est que dans les pièces authentiques hors une seule ou d'après eux se sera glissé une erreur, il n'y a d'autre désignation que Crespy, sans aucune addition.

L'acte de protestation du Dauphin du 12 décembre 1544, est, disent-ils, ainsi indiqué : « Acte de protes-« tation du 12 décembre du dauphin Henri sur les ra-« tifications du traité de Crespy de l'an 1544 (1). »

Nous répondrons à nos honorables contradicteurs, que le traité de paix dont s'agit est relaté tout au long avec la mention : *Crespi-en-Laonnois* dans le *Recueil des Traités de paix* de Léonard T. IIe page 430, édition de 1693.

En voici textuellement les principales déclarations :

« Traité de paix et d'alliance entre l'empereur Charles-Quint et François Ier roi de France, fait à Crespi le 18 septembre 1514.

« Charles par la divine clémence, empereur des Romains, toujours auguste, roi de Germanie, de Léon, de Grenade, de Navarre, d'Aragon, de Naples, de Sicile, de Maillorque, de Cerdagne, des iles, des Indes et terres fermes de la mer Océane, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Lotier, de Brabant, de Lienbourg de Luxembourg et de Gueldre, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, Palatin de Hainault, de Hollande, de Zélande, de Ferrette, de Hagueneau, de Namur, de Zutphen, prince de Suabe, marquis du Saint-Empire, Seigneur de Frise,de Salins, de Malines,

(1) V. Dumont, *Corps diplomatique*, p. 288, t. II.

et Dominateur en Asie et en Afrique, savoir faisons à tous, que nous avons vu et entendu les articles et tout le contenu au traité de paix et réintégration de parfaite amitié durable à toujours passé entre notre très cher et féal cousin dom Fernand de Gonzague, chevalier de notre ordre, prince de Meffeto, duc d'Ariano, vice roi de Sicile et lieutenant général de notre armée et aussi notre très cher et féal chevalier, messire Nicolas Perrenot, s^r de Granvelle, commandeur de Zalamée en l'ordre d'Alcantara, notre premier conseiller d'Etat et garde de nos scels, nos procureurs, en vertu de notre pouvoir, et messire Claude d Annebaut, chevalier de l'ordre du Roi très-chrétien, maréchal et amiral de France et lieutenant général dudit s^r Roi très-chrétien en ses armées, sous l'autorité et en l absence de nos très-chers neveux les Dauphin et duc d'Orléans, messire Charles de Neuilly, conseiller et maître aux requêtes de l'hôtel dudit s^r Roi et m^e Gilbert Bayard, s^r de la Font,aussi conseiller et secrétaire d'Etat dudit s^r Roi et contrôleur général de ses guerres, procureur dudit Roi très chrétien, notre très cher et bon frère, desquels articles et traité de mot à autre la teneur s'en suit : « . . . . . .

Suivent les articles et clauses du traité et le dernier paragraphe est ainsi conçu ;

« Lesdits articles susdits et tout le contenu en iceux lesdits procureurs desdits seigneurs Empereur et Roi ont par ensemble et réciproquement accordé en vertu de leurs dits pouvoirs et promis sur l'obligation de tous et singuliers les biens présents et à venir de leurs dits maitres qu'ils seront par eux inviolablement observés et accomplis et de les faire ratifier et en bailler et délivrer les uns aux autres lettres authentiques signées et scellées où tout le présent traité sera inséré de mot à autre et ce en dedans huit jours prochain et d'abondant ont accordé lesdits procureurs à savoir ceux dudit seigneur Empereur que leur maître le plus tôt que convenablement faire se pourra et en présence de tel qu'il plaira audit seigneur Roi très chrétien députer, jurera solennellement sur la croix, saints

évangiles de Dieu et canon de la messe et sur son honneur d'observer et accomplir pleinement et réellement le contenu esdits articles et le semblable fera ledit seigneur roi très chrétien aussi que la commodité s'en présentera en présence de tel qu'il plaira à sadite Majesté impériale députer. En témoin desquelles choses lesdits procureurs ont souscrit le présent traité de leurs noms. *au lieu de Crespi en Laonnois* le 18e jour de septembre 1544. »

M. Mignet pense que les mots : en Laonnois, ne se trouvant pas sans l'original du traité ont été ajoutés par Léonard, dans le but de préciser l'indication incomplète de la pièce officiel.

En ce qui nous concerne, nous considérons ce texte de Léonard, comme d'autant plus sérieux qu'il est en parfait rapport avec les citations importantes que nous avons invoquées plus haut à l'appui de notre démonstration.

M. Michaux s'appuyant toujours de l'autorité de M. Mignet, déclare que l'indication du seul mot de Crespy, dans différents actes doit être exclusivement en faveur de *Crespy-en-Valois*, ville célèbre et importante et non du village obscur, inconnu de *Crépy en-Laonnois*. A ce sujet, M, Mignet s'est exprimé ainsi : « L'importance bien plus grande de Crépy en-Valois doit faire « admettre cette localité. »

Il ne s'agit ici nullement de faire une comparaison entre ces deux localités et, sans vouloir enlever le moindre fleuron à la gloire antique de Crépy-en-Valois, nous dirons que la qualification de village obscur, inconnu, donnée à Crépy-en-Laonnois est très hasardée, car cela nous met dans l'obligation de faire connaître ce qu'était Crépy-en-Laonnois.

Dans l'*Histoire nationale de toutes les communes de*

France, par Girault de Saint Fargeau, on lit les lignes suivantes :

« Crépy-en-Laonnois, petite ville érigée en commune en 1184, sous le règne de Philippe-Auguste, c'était jadis une ville forte que les Anglais saccagèrent en 1339 et dont ils tentèrent inutilement de s'emparer en 1359. Le duc de Lancastre la ruina en 1373 ; les Bourguignons la prirent en 1418, mais Pothon de Xaintrailles la reprit en 1419. Le duc de Bourgogne l'assiégea en 1420 ; les habitants après une vigoureuse résistance furent obligés de capituler. La ville fut pillée et ses fortifications démantelées à la prière des Laonnois pour les délivrer des excursions que les troupes du Dauphin faisaient de Crépy jusqu'au pied de la montagne de Laon ; en 1544, les ministres plénipotentiaires de François Ier et de Charles-Quint y avaient signé le traité de paix fait entre les deux puissances. Le ligueur Balagny s'empara de cette ville en 1548, mais elle fut reprise le lendemain par le brave La Foucaudière, qui en fit une place d'armes fort incommode pour Laon, qui tenait alors pour la ligue. Le duc de Mayenne l'assiégea en 1590 ; en 1649 Crépy fut pillé par les troupes étrangères au service de France. »

Voilà certes des titres suffisants pour tirer Crépy-en-Laonnois de l'obscurité où l'avaient plongé mes savants contradicteurs.

Dans son mémoire, M. Michaux déclare que le duc d'Orléans est allé à Crépy-en-Laonnois quelques jours après la signature du traité pour y avoir une entrevue avec Charles-Quint, mais nous avons démontré plus haut que le duc d'Orléans est arrivé à Crépy-en-Laonnois le 18 septembre 1544, vers quatre heures du soir au moment où les ministres plénipotentiaires mettaient la dernière main à la rédaction du traité de paix.

Notre honorable collègue s'appuie en outre sur la déclaration de M. Henri Martin, qui après avoir ex-

posé ce grand fait historique avec la clarté et la précision qui sont le principal mérite de ses œuvres, serait revenu sur sa première opinion et aurait ainsi consenti à rayer cette page de son histoire ; nous avons nous même correspondu avec cet éminent historien et nous pensons qu'il est sur le point de revenir sur ses impressions à ce sujet et qu'il va admettre comme nous qu'il avait eu parfaitement raison d'écrire, que les bases du traité dont s'agit, avaient été discutées à l'abbaye de Saint Jean-des-Vignes de Soissons et que la conclusion avait bien eu lieu à Crépy-en-Laonnois.

Enfin comme autre argument de réserve, comme preuve décisive, M. Michaux invoque le témoignage de Muldrac, qui, dans son *Histoire du Valois royal*, indique que le lieu dudit traité de paix, fut Crépy-en-Valois et en disant que Muldrac avait été ainsi que Gusman, abbé de Longpont, notre collègue ajoute cette phrase à effet pour le besoin de sa démonstration :

« Il devait le savoir, lui, le successeur du diplomate de Crépy, lui qui vivait alors que les souvenirs de cette paix étaient encore tout frais ; lui, qui parmi les moines de son abbaye pouvait avoir connu quelque contemporain de Gusman, lui enfin le voisin de Crépy en-Valois, où il fait conclure le traité; n'est-ce point là une autorité d'un grand poids et presque contemporaine ? »

Et d'abord toujours dans l'intérêt de la vérité historique, nous devons déclarer ici que Muldrac n'a jamais été abbé de Longpont. Il fut un simple prieur de l'abbaye ; il ne vivait point alors que les souvenirs du traité de paix de 1544 étaient encore tous frais, puisqu'il n'a fait imprimer son *Histoire du Valois royal* qu'en 1662, c'est-à-dire 118 ans après la date dudit traité.

En outre l'ouvrage de Muldrac fourmille d'erreurs ; ce prieur de l'abbaye de Longpont, peut avoir été exact en ce qui concerne les récits religieux qui forment le fond de son travail, il donne en effet les détails les plus circonstanciés sur l'histoire des églises et des monastères du duché de Valois, mais il ne s'est pas suffisamment préoccupé d'être véridique lorsqu'il a touché aux grands événements se rattachant à l'*Histoire de France*.

En terminant sa notice, notre honorable collègue s'est exprimé ainsi :

« La tradition, cette histoire locale, transmise à la manière gauloise, de génération en génération, indique Crépy-en-Valois ; bien plus, dans un voyage récent que nous fîmes dans ce but à Crépy-en Valois, on nous montra la maison, la chambre même où la négociation fut conclue et le traité signé ; cette chambre, dont le souvenir conservé jusqu'à nos jours a fait un monument historique se trouve dans l'ancien château des ducs de Valois. »

Ici nous nous permettrons de déclarer à notre honorable collègue que les mêmes traditions existent à *Crépy-en-Laonnois* où on a conservé des souvenirs analogues. L'opinion générale dans le pays est que ledit traité a été signé dans l'église de N.-D. de Crépy-en-Laonnois ; les anciens habitants de ce bourg affirment qu'il y a eu longtemps dans cette église une inscription sur pierre, rappelant ce fait historique.

Dans le travail de M. Michaux le rôle de Gusman n'étant point indiqué, nous croyons utile de terminer cette discussion par quelques appréciations sur cet ancien abbé de Longpont.

Le moine de la paix, de la bonne paix, suivant l'expression de Brantôme, (T. Ier, p. 319, éloge de Montpezat), a surtout joué le rôle d'intermédiaire, je dirai

même de *courrier*, mais courrier influent et de confiance puisqu'il s'adressait directement au roi François Ier et à l'empereur Charles Quint. Il était constamment sur les voies de communication qui reliaient le camp de Charles-Quint à François Ier, ainsi que ce point historique est établi dans les documents diplomatiques les plus accrédités ; en effet:

Dans les *Annales de Paris*, édition de 1640, page 226, on lit ce qui suit :

« Ce religieux (Gusman) sceut si bien manier l'affaire et *alla si souvent en poste* vers les deux princes qu'enfin par son entremise ils vindrent à un traitté de la paix laquelle se conclud. »

Dans les *Mémoires* de Guillaume de Rochechouart, page 603, T. VIIIe, nous remarquons le passage suivant:

« En l'année 1544... l'Empereur vint assiéger Saint-Dizier... lors le Roy me dépêcha avec le seigneur de Boutières pour nous en aller avec M. de Nevers dedans Châlons, attendant y voir le siège et étant là mondit seigneur de Nevers et les autres capitaines avisèrent de m'envoyer en poste devers le Roy.... et aussi pour conduire un moine espagnol qui faisait quelque pratique pour la paix. »

Dans le T. IIIe de son *Histoire de France*, écrite en latin, Jean de Bussières décrit très-bien en quelques mots le rôle joué pas Gusman :

« Gusmano monacho *commeante*, actum de pace. » Le moine Gusman, allant et venant, on traita de la paix, »

Pour Jean de Bussière, Gusman est un moine messager « *monachus commeator*. »

Mézeray, dans son *Histoire de France*, t. 8e, page 482, s'exprime ainsi :

« Après *plusieurs voyages du moine Gusman* la paix fut conclue. »

Dans l'*Histoire de France* par Garnier, 25e volume, p. 453, on lit les lignes qui suivent :

« Les troupes françaises qui commençaient à calculer leurs forces et qui brûlaient d'en venir aux mains, frémissaient de colère en voyant *ce moine intrigant passer et repasser continuellement* au milieu d'elles et vraisemblablement elles n'auraient pas respecté ses sauf conduits, si le Dauphin dont le parti était écrasé à la cour et qui avait les plus grands ménagements à garder, n'eut pris des précautions extraordinaires pour le soustraire à leur fureur. *Après bien des messages* où les préliminaires furent arrêtés, les ministres plénipotentiaires se rendirent au jour marqué 18 septembre 1544, à *Crespy-en-Laonnois* et tombèrent bientôt d'accord. »

Nous extrayons encore le passage suivant dans les *Annales et Chroniques de France*, p. 158, édition de 1562, c'est-à dire 18 ans après le traité de Crépy ; les souvenirs de l'historien étaient cette fois de bien fraîche date :

« Le Roy fust aussi visité de l'esprit de Dieu, lequel de sa grande et infinie bonté suscita un simple religieux de l'ordre des frères prescheurs, lequel se transporta vers le confesseur de l'Empereur, auquel il se présenta et fut par luy ouy et finalement tant alla et vint ledict religieux vers le Roy et l'Empereur que ces deux puissants princes furent bientôt d'accord et feirent la paix. »

Enfin, dans l'*Histoire de Soissons*, par Dormay, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Jean-des-

Vignes, édition de 1663, 2e volume, chapitre XXXIII, page 40, on lit ce passage :

C'est pourquoy dans le repentir d'avoir engagé sa personne et ses gens il s'advisa de faire mettre en avant quelques propositions de paix par le père Gusman, jacobin espagnol, qui estudiait à Paris. Ce religieux travailla avec tant d'adresse et redoubla si à propos ses voyages, que l'amiral d'Annebaut avec les seigneurs de Neuilly et Bayard pour le Roy, et le marquis de Gonzague, vice-roi de Sicile, avec le chancelier Perenot (1) pour l'Empereur, s'assemblèrent pour traicter des articles. »

Nous savons que François Ier pour récompenser Gusman le nomma abbé de Longpont ; mais ce moine ne resta pas longtemps à la tête de l'abbaye, il en sortit même dans des conditions peu honorables pour sa réputation, nous nous bornerons à citer sur sa conduite à ladite abbaye, quelques appréciations émanant d'écrivains religieux.

Muldrac, dans son ouvrage ayant pour titre : *Compendiosum abbatiæ Longipontis suessionensis chronicon*, édition de 1652, s'exprime ainsi à son sujet :

« Secundus abbas commendatarius fuit Gabriel de Gusman hispanicus,..... multa autem et pulchra jocalia argentea, calices candelabra, Thuribulum, ampullas et alia similia, nescio qua de causa alienavit seu vendidit, teste inventario a Claret scriba Regio, millesimo quingentesimo quinquagesimo octavo (2), Vigesima quarta augusti confecto et ob id incusatus apud eumdem Franciscum monarcham, clam (ut dicitur) ex dicto monasterio et etiam Regno effugit. »

(1) De Granvelle.

(2) Erreur de date comme Muldrac en commet fréquemment dans le cours de son ouvrage.

Dans le grand ouvrage ayant pour titre : *Gallia christiana* tome 9e, chapitre xxxii, page 477, on lit ce qui suit :

« Gabriel de Gusman *hispanus*, ordinis prœdicatorum, doctor insignis propter pacem regno datam mense septembri 1544, commenda Longi-Pontis a Francisco I.rege donatur, quam assumpto Cisterciensi habitu tenuit et dissipavit ad annum 1550, qua de re apud Franciscum insimuatus clam e monasterio regnoque aufugisse dicitur. »

Dormay, le chanoine déjà cité, de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, a écrit ces lignes dans son *Histoire de la ville de Soissons*, tome 2e, chapitre xxxiii, page 44 :

« Le Père Gusman en travaillant à la paix semblait avoir plutôt servi l'Espagne sa patrie, que la France qui n'eust pas grand advantage de ce traitté ; néantmoins le Roy luy donna l'abbaye de Longpont.... Toutefois ce père ne la garda pas bien longtemps, car après la mort du Roy et la retraitte de la reyne Léonore, voyant que la guerre allait se renouveler entre les rois de France et d'Espagne il partit secrettement du monastère et sortit du royaume mais il eust soin auparavant de remplir sa bourse et pourveut à l'avenir. »

Gusman quitta l'abbaye de Longpont en 1550 et fut remplacé, comme abbé, par Guillaume d'Avançon de Saint-Marcel, archevêque d'Embrun.

M. Piette donne lecture d'un mémoire sur Bernard Potier et ses fondations à Blérancourt.

BERNARD POTIER

LE CHATEAU,

LE COUVENT DES FEUILLANTS & L'HOSPICE DES ORPHELINS

DE BLÉRANCOURT

La seigneurie de Blérancourt qui dès les temps les plus reculés, relevait de la grosse tour de Coucy, fut probablement dès son origine un domaine des Enguerrands, malheureusement l'histoire de ses possesseurs qui succédèrent aux Coucy, reste enveloppée d'un voile qu'il paraît difficile de soulever.

Le premier seigneur de Blérancourt qui apparaît dans des documents écrits, est Jean de Fontaines (*de fontibus*) mentionné dans des chartes de l'abbaye d'Ourscamp de l'année 1237. Enguerrand de Fontaines, de la même famille, était seigneur de Blérancourt et gouverneur de Coucy en 1411.

Melleville signale après les de Fontaines, Antoine de Launoy qui aurait possédé la seigneurie de Blérancourt en 1445 du chef de sa femme Jacqueline de Farcourt.

Viennent ensuite les noms plus authentiques des Lanvin qui possédèrent Blérancourt pendant une grande partie du XVIe siècle. Guillaume de Lanvin figure comme seigneur de Blérancourt en 1530. Il eut pour successeur Geoffroy de Lanvin en 1555 et Jean de Lanvin en 1562. C'est à la sollicitation de Guillaume

de Lanvin que François Ier accorda aux habitants de Blérancourt, l'établissement de deux foires annuelles et d'un marché franc le lundi de chaque semaine, c'est aussi sous ce seigneur que fut construite l'église du Bourg, qui porte au milieu de l'ornementation de son portail de la Renaissance, la date de 1537 et les armoiries des Lanvin (1).

Dans les dernières années du XVIe siècle Blérancourt passa, très probablement par acquisition, des mains de la famille de Lanvin dans celles des Potier, maison illustre qui sortie d'un simple marchand foureur de Paris vers 1369, s'éleva par son mérite aux plus hautes dignités, dans les finances, la magistrature et l'armée et vit les premières familles de France briguer l'honneur de s'allier avec elle.

Le premier seigneur de ce nom qui posséda Blérancourt, fut Louis Potier, baron de Gesvres (2), il avait épousé Charlotte Baillet, fille de Réné Baillet, seigneur de Tresmes, dont il laissa trois enfants : 1° René Potier, qui continua la descendance et obtint, en novembre 1648, l'érection de la terre de Gesvres en duché-pairie sous le non de Tresmes ; 2° Bernard Potier, seigneur de Blérancourt; 3° Antoine Potier, seigneur de Sceaux, ambassadeur en Espagne, mort le 13 septembre 1621 au siège de Montauban, sans laisser d'enfants de son mariage avec Anne d'Aumont.

Bernard Potier, deuxième fils de Louis Potier eut en partage la terre de Blérancourt, et les seigneuries de Jaulzy, de Cartigny, de Dominois et de Fresnes, il épousa Charlotte de Vieuxpont, fille et unique héri-

(1) On remarque à droite et à gauche de la porte de l'église de Blérancourt, deux pierres tumulaires représentant en relief, deux personnages de la maison de Lanvin. Il est facheux que ces pierres retrouvées, en 1840, sous le dallage de la nef, n'aient pas reçu une place plus convenable, dans l'intérieur même de l'église.

(2) Village du département de Seine-et-Marne, arrondissement de Meaux.

tière de Gabriel de Vieuxpont et de Françoise de Boves, qui lui apporta les comtés de Pontauthou, de Pont-Audemer et de Montfort-sur-Rille, le marquisat d'Annebaut et les seigneuries de Saint-Pierre-en Caux et de Caillouet qui le constituèrent un des principaux propriétaires de Normandie.

Comme tous les hommes de son temps, et de sa condition, Bernard Potier suivit la carrière des armes Il eut pour guide dans ses premières campagnes le fameux connétable de Lesdiguières qui le prit en affection et le poussa dans des occasions nombreuses et favorables à sa fortune. Henri IV qui eut plus d'une fois l'occasion de le remarquer et d'apprécier sa valeur et son intelligence, lui confia bientôt des charges importantes. En 1598 malgré sa jeunesse, il l'appela au gouvernement des ville et château de Figuières. En 1600, il le nomma cornette général de la cavalerie légère de France ; lui donna le gouvernement de la ville de Langres le 11 octobre 1602, le fit grand bailly de Coucy le 10 novembre suivant, gouverneur de Pont-Audemer le 17 août 1605 et lieutenant colonel de la cavalerie légère de France au mois de mars 1609. Il l'avait aussi, quelque temps auparavant, pourvu de la commande de l'abbaye de Saint-Martin de Laon, dont les revenus comme ceux d'un grand nombre d'autres maisons religieuses servaient alors, par suite d'un abus de ces temps de désordre, à récompenser toute espèce de services rendus au roi où à l'Etat.

Henri IV continuait à prodiguer ses faveurs à Bernard Potier, lorsque le poignard de Ravaillac vint mettre un terme à ses bonnes dispositions. Malgré la mort du roi, le seigneur de Blérancourt ne cessa de voir les honneurs et les dignités s'accumuler sur sa tête. La régence de la reine Marie de Médicis, sans doute pour l'attirer dans son parti, le nomma, le 5 décembre 1610, gouverneur des château, parc et chasses de Fo-

lembray, conseiller d'Etat le 14 décembre 1614, vice-amiral et capitaine des côtes de Normandie, le 16 août 1615, capitaine de 50 hommes d'armes au mois de juillet 1616, capitaine gouverneur et lieutenant général du roi aux baillages de Rouen et de Caux, le 14 mars 1623.

Malgré toutes les faveurs dont il était environné, Bernard Potier ne put parvenir à modifier ses goûts, ses habitudes et ses sentiments au gré de la cour de sa régente, ni assujétir son caractère et son esprit libres et indépendants, à toutes les souplesses qu'exigeaient la situation nouvelle. Il ne contracta aucune liaison avec les puissants ministres d'alors et s'il accepta des charges et des emplois considérables, auxquels il était en droit de prétendre par sa naissance et ses talents, il sut les remplir sans fléchir sous la puissance de ceux qui les distribuaient. Il se tint éloigné de la cour et de ses intrigues autant qu'il lui fut possible, aimant à se confiner dans les gouvernements dont il était chargé, particulièrement dans sa terre de Blérancourt qu'il affectionnait de préférence et qu'il se plaisait à embellir avec toutes les ressources que peuvent donner un goût délicat et éclairé, secondé par une grande fortune

C'est lui qui fit élever, en 1612, le château de Blérancourt, magnifique construction, dont nous parlerons tout à l'heure. Une grande partie du temps qu'il pouvait dérober aux nombreuses fonctions dont il était investi, Bernard Potier l'employait à des voyages, il visita l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne et rédigea sur les lieux qu'il avait parcouru, de volumineux mémoires qui, malheureusement, ne se sont pas conservés jusqu'à nous. Il aimait aussi la fréquentation et la conversation des hommes instruits et se plaisait à attirer autour de lui les savants et les voyageurs. C'est au château de Blérancourt

que Peyrard rédigea son voyage aux Indes orientales, dédié à la reine régente, c'est là aussi que le chanoine Bergeron, composa plusieurs de ses ouvrages, entre autres le traité des navigations ajouté à la conquête des Canaries, publiée par Galien de Bethencourt.

Tallemant des Reaux qui, dans ses *Historiettes*, a signalé souvent avec aussi peu de justice que de vérité, les travers, les ridicules ou les vices des grands personnages de son temps, n'a pas manqué de nous laisser un portrait peu flatté de Bernard Potier. « Cet homme, « dit-il, a voyagé, il a même fait des livres de ses « voyages, où il n'y a rien de plus notable que les « meilleures hôtelleries d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne, mais il y a tant de choses inutiles que ce « serait trois gros volumes in f°, où il n'y aurait rien « à prendre, pourquoi il ne les a pas imprimé, il n'y « a guère d'homme plus avare, » ajoute-t-il, « il a, dit-« on, plus de 80,000 livres de rente, cependant il est « vêtu comme un gueux, il ne va plus qu'à cheval « sur une selle à piquier, monté sur un gros roussin. « A la campagne, pour tout manteau de pluie il a un « manteau doublé de pannes et de petites bottes de « maroquin à pont-levis, il mange sur un escabeau et « fait fort méchante chair. Croyez-vous que cet homme ne thesaurise pas, il se laisse piller par ses do-« mestiques et doit même quelque chose » (1).

Nous ne relèverons pas ce que le caustique écrivain se plaît à dire de la simplicité et de la parcimonie de Bernard Potier, la suite de notre récit fera voir tout ce que ses assertions ont d'inexact.

Charlotte de Vieux-Pont, que Bernard Potier avait épousée le 15 mars de l'année 1600, se faisait remar-

(1) Historiettes de Tallemant des Reaux, tome VI, p. 50).

quer par sa grande piété, par le charme de son esprit, sa brillante éducation, ses connaissances approfondies dans les arts et les sciences, particulièrement dans les mathématiques. Tant que les intérêts de son mari l'obligèrent de fréquenter la cour et le grand monde, elle s'y montra pleine de prudence et de conduite, mais cet intérêt cessant, elle s'en éloigna sans peine et vint sans regrets se fixer à Blérancourt, où elle passa la plus grande partie de sa vie, sans autres desseins, disent les mémoires du temps, que de se livrer à des actes de bienfaisance et de cultiver son grand esprit par les belles connaissances qui viennent du commerce des savants et des bons livres (1).

Tallemant des Réaux, malgré sa propension à la critique, ne nous en a parlé ni en bien ni en mal. « C'estait, « nous dit-il, une femme qui s'estoit mise à estudier. « Ce fut Bergeron, Pierre, chanoine de Paris, qui lui « donna des leçons, Bergeron demeura avec elle pres- « que toute sa vie. Ce fût elle qui bâtit la maison de « Blérancourt en Picardie, on dit qu'elle la fit quasi « toute défaire pour réparer un défaut, de peur qu'on « ne dit que madame de Blérancourt avait fait une « faute (2). »

Charlotte de Vieux-Pont, à l'exemple de son mari, surveillait, en effet, avec un soin tout particulier les travaux du château de Blérancourt, il n'est donc pas impossible qu'elle en ait fait modifier certaines parties pour obtenir plus d'harmonie et de régularité dans son ensemble. Petite nièce de l'amiral Claude d'Annebaut, si cher à François Ier, qui après avoir conçu la

(1) Histoire manuscrite de Chauny, par le père Labbé, prieur de St-Martin-de-Blois.

(2) Historiettes de Tallemant des Reaux tome VI. p. 302

pensée de rebâtir le château d'Annebaut, le commença dans des proportions tellement grandioses que ni lui ni ses successeurs ne purent trouver assez de trésors pour le terminer ; elle avait sans doute hérité du goût de son grand oncle pour les beaux édifices, mais moins ambitieuse et plus heureusement inspirée, elle fit élever le château de Blérancourt sur un plan beaucoup plus modeste et eut la satisfaction de le voir terminé et de l'habiter pendant de longues années.

Cette belle habitation était située au sud-est du bourg, vers la place du Marais, où venait aboutir trois rues principales. Une porte d'un grand style flanquée de deux pavillons à toits arrondis, donnait accès dans une première cour où se trouvaient à droite les communs et à gauche les jardins potagers. Une avenue de charmilles conduisait de là vers une seconde enceinte fermée de murailles, ornée de galeries à jour et entourée de fossés pleins d'eau, dernier souvenir des anciennes forteresses du moyen-âge. Un pont de deux arches, légèrement jeté sur le fossé, aboutissait à une porte magnifique, à laquelle sa grande arcade, ses colonnes cannelées, ses pierres en bossage, ses frises, ses entablements ornés du chiffres de Charlotte de Vieux-Pont et surmontés des armoiries des ducs de Tresmes (1), donnaient un aspect véritablement monumental à droite et à gauche, de cette porte, aux angles de l'enceinte, au lieu de tours ou de bastions, se dressaient deux pavillons d'une grande richesse d'or-

(1) Les ducs de Tresmes portaient écartelé au 1er de Luxembourg, au 2e de Bourbon, au 3e de Lorraine et au 4e de Savoie, sur le tout de Potier qui est d'azur à deux mains dextres d'or, au franc canton echiqueté dargent et d'azur.

nementation, avec sommets en galeries et toitures en dôme.

C'est au delà de cette porte et de ces pavillons, vers le milieu de l'enceinte murée, que se trouvait le château, il se composait d'un corps central à deux étages flanqué à ses angles par quatre pavillons carrés beaucoup plus élevés que le corps de logis, ornementés de galeries à jour et couverts par des toits arrondis surmontés de lanternes élégantes. Au centre du logis principal, une façade légèrement en saillie, ornée de colonnes entre les fenêtres, élevait à la hauteur des pavillons son timpan à demi-circulaire garni de trophés. En avant se trouvait une espèce de plateforme élevée de quelques marches et rattachée aux pavillons par une balustrade à jour, appuyée sur des piédestaux destinés à supporter des statues.

La façade du midi présentait dans son ensemble et dans ses détails la même ordonnance que celle du nord que nous venons de décrire, seulement les angles de la cour n'étaient point décorés de pavillons, de sorte que la vue pouvait s'étendre sans obstacle sur les immenses jardins qui entouraient le château et jusqu'au delà du bois des Pentières qui lui servait de parc.

Une opinion très-répandue dans le pays et que quelques auteurs n'ont pas hésité à reproduire dans leurs livres, attribue la construction du château de Blérancourt à Mansart qui l'aurait élevé sur le modèle du Luxembourg, il y a là une double erreur, le château commencé en 1612 et terminé en 1615 n'a pu avoir pour architecte François Mansart qui naquit en 1598 et qui n'avait par conséquent que 14 ans, quand il a été commencé. C'est encore moins, à son neveu Jules Hardouin Mansart, qu'on peut l'attribuer puisque ce dernier ne vit le jour qu'en 1645. Le château n'a pu non plus, avoir pour modèle celui du Luxembourg,

PORTE DU CHÂTEAU DE BÉRANCOURT.

qui n'a été commencé qu'en 1615 sur les plans et sous la direction de Jacques Debrosses, lequel pour plaire à Marie de Médicis s'inspira dans sa construction, des principes de l'architecture italienne et particulièrement des souvenirs du palais Pitti de Florence dont il se plut à reproduire diverses parties. Le constructeur du château de Blérancourt reste donc encore à trouver, peut-être ne serait-il pas trop téméraire de le chercher dans la personne même de Jacques Debrosses.

Leur magnifique demeure était à peine achevée, que Bernard Potier et Charlotte de Vieux-Pont, voulant voir s'élever dans son voisinage, une maison destinée à la prière, résolurent d'appeler auprès d'eux des religieux Feuillants dont la congrégation brillait alors d'un certain éclat. Ce nouvel institut, issu de l'ordre des Bernardins, avait pris sa naissance et son nom à la suite de la réforme introduite en 1578, par Jean de la Barrière dans le monastère de Feuillans, situé dans le Languedoc, à quelques lieues de Toulouse et le pape Sixte Quint, en 1588, l'avait rendu indépendant, en l'affranchissant de l'obéissance à l'ordre de Cîteaux. Animé d'une piété sincère, mais d'un zèle trop ardent, son fondateur avait cru pouvoir faire revivre la foi et la ferveur des premiers âges, au milieu du mouvement des esprits, des idées, de la politique et des croyances qui agitèrent la fin du XVIe siècle.

Indépendamment de l'usage de la hère, de la discipline et des autres mortifications qu'il avait imposé à ses disciples, les religieux Feuillants devaient avoir la tête toujours découverte, ils marchaient nus pieds, sans sandales et dormaient tout vêtus sur des planches, ils prenaient leurs repas à genoux et s'interdisaient non-seulement l'usage du vin mais ne mangeaient ni œufs ni poissons, ni beurre ni même de sel. De plus pour se mettre à l'abri des dangers de l'oisi-

veté, ils étaient obligés de se livrer au travail des mains.

Cette sévérité qui n'était plus dans les mœurs du temps, souleva bientôt des plaintes nombreuses, particulièrement de la part de l'ordre de Citeaux. De nouvelles constitutions approuvées en 1595 par le pape, modifièrent cette trop grande rigueur du premier réglement, sous l'influence duquel quatorze religieux étaient morts en une seule semaine, dans l'abbaye de Feuillants (1).

Il fut alors permis aux religieux de se couvrir la tête, de porter des sandales de bois, de manger des œufs et du poisson et de dormir sur des paillasses. Plus tard un bref du pape Léon XI, les autorisa à se chausser. Peu à peu leur règlement s'adoucit encore et au moment où nous sommes arrivés, c'est à-dire 50 ans à peine après leur fondation les Feuillants avaient complètement oublié leur règle primitive et ne se distinguaient plus des autres ordres pour la discipline qui s'était partout relâchée sous l'influence du temps et des évenements. Le religieux Feuillant n'était plus l'humble frère François ou frère Jacques, il avait répudié cette qualification trop modeste et ajoutant à son propre prénom, le nom du saint qu'il prenait en religion pour patron, il était devenu dom François de Saint Guillaume, dom Jacques de Saint-Etienne, dom Nicolas de Sainte Suzanne, etc., etc.

Grâce à son origine, relativement récente, au petit nombre de ses établissements (2) et au choix qu'il ap-

(1) Encyclopédie Théologique ou dictionnaire des ordres religieux, tome II, p. 270.

(1) L'Ordre des Feuillants ne possédait que 24 maisons en France, au moment de la révolution. On n'en comptait que deux dans le diocè e de Soissons, celle de Blérancourt et celle de Soissons fondée en 1629 par François Annibal d Estrées, maréchal de France.

portait dans le recrutement de son personnel, cet ordre était devenu, au milieu de la grande famille religieuse, une sorte d'aristocratie assez remuante mais recherchée néanmoins par les familles riches et puissantes.

Le contrat de fondation du couvent des Feuillants de Blérancourt, porte la date du 6 février 1614, Bernard Potier dota la maison de revenus suffisants pour l'entretien de sept religieux et de deux frères convers, cette dotation consistait principalement en propriétés situées sur les territoires des communes voisines de Blérancourt. Il se désista en outre en faveur du nouvel établissement de la commande de l'abbaye de Saint-Martin de Laon qu'il rendit au roi et que celui-ci donna par décret du 6 mars 1614, à messire Charles Lesaigne, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 2000 livres en faveur des Feuillants de Blérancourt, convention approuvée par le pape le 24 mai de l'année suivante. de son côté Charlotte de Vieux-Pont fit don à la future communauté, par un acte du 24 octobre 1615, du domaine de Saint Pierre le Viguier, dans le pays de Caux, comprenant cent quatre-vingt-six acres (1) en terres, bois et paturages, avec manoir seigneurial et tous les droits qui y sont attachés.

Ce fut sur l'emplacement de la maladrerie située sur le bord de la route de Chauny à proximité du village et du château que Bernard Potier résolut d'établir le couvent des Feuillants. Ce petit hospice, comme tous ceux du même genre en France, avait beaucoup perdu de son importance, non-seulement à cause de la disparition de la maladie qui les avait fait naître, mais surtout à cause des guerres continuelles qui avaient presque anéanti leurs propriétés, annulés leurs reve-

(1) L'acre de Normandie équivaut à 40 ares.

nus et arrêté la marche régulière de leur administration, on en avait fait une espèce de bénéfice dont on gratifiait certains personnages, qui louaient les biens, touchaient les revenus, confiaient à une servante ou à un domestique le soin des rares malades qu'on y entretenait et appliquaient à leur profit les économies qu'ils pouvaient faire.

Vers le milieu du XVIe siècle, la maladrerie de Blérancourt était entre les mains de Pierre Bertaut de Bryon, fauconnier ordinaire du roi qui s'en qualifie seigneur, c'est-à-dire titulaire ; elle fut possédée ensuite par un sieur Michon, qui la résigna en 1596 à Jean Chrestien. Celui ci l'avait remise le 4 mai 1609 à Bernard Potier (1) qui n'eut plus qu'à en solliciter la cession pour la création des Feuillants, sans se préoccuper des dispositions du titulaire qui n'était autre que lui-même.

Un décret épiscopal du 25 mai 1615 fit droit à sa demande en concédant aux religieux Feuillants l'emplacement de la maladrerie. Le 16 juillet 1616, MM. de la chambre de la réformation générale des hôpitaux et maladrerie de France, consentirent à l'aliénation faite par l'évêque qui fut bientôt approuvée également par le cardinal Duperron, grand aumônier, à la condition expresse que les religieux fourniront aux pauvres lépreux de la paroisse, les secours spirituels et temporels, suivant l'intention des fondateurs.

Le brevet de consentement du roi, à la création de la nouvelle ,communauté avait été obtenu le 4 avril 1614 : toutes les formalités étaient donc remplies, les religieux étaient entrés en possession régulière du

(1) Factum rédigé en faveur des Feuillants contre Gabriel de la Croix curé de Blérancourt, au sujet des dîmes... *Bibliothèque de Soissons*

terrain, il ne restait plus qu'à procéder à la construction des bâtiments.

Bernard Potier affecta à cet effet une somme de trente mille livres. D'après l'état de marché, passé avec l'entrepreneur le 8 avril 1615, la construction de la maçonnerie devait commencer immédiatement et être rendue parfaite, avec les murs de clôture, au jour de Pâques de l'année 1617. Malheureusement les choses ne marchèrent pas avec la rapidité qu'on avait espéré. Les circonstances étaient peu propices à la création des nouveaux établissements religieux. Les troubles qui signalèrent la minorité de Louis XIII, la révolte des princes, la persécution contre les protestants, les guerres civiles et étrangères dont le Soissonnais et le Laonnois furent plus spécialement le théâtre, la misère et les maladies qui en étaient presque toujours la suite, nuisirent nécessairement aux travaux qui tantôt repris et tantôt suspendus se prolongèrent pendant une durée de près de vingt ans.

Nous n'aurions sur la construction du couvent des Feuillants aucun renseignement, si le hasard n'avait fait tomber entre les mains de M. Auguste Dutailly, propriétaire à Blérancourt, deux feuilles de papier fort maculées, fort déteriorées, formant un fragment de la table d'un registre sur lequel les religieux avait inscrit avec quelques détails, la date de quelques événements concernant leur maison et principalement ceux qui s'appliquaient à sa construction. Nous allons voir par ce document précieux bien que fort incomplet, et que nous reproduisons en quelque sorte textuellement, avec quelle lenteur les travaux furent conduits.

De 1616 à 1621, l'église et les deux corps de dortoir furent seuls bâtis, les murs de clôture qui devaient

avoir 338 toises 21 pieds de circuit, furent à peine commencés.

De 1624 à 1628 on fit les cloisons des dortoirs et des autres lieux réguliers, on acheva le clocher, pour la plomberie et la croix duquel a été payée à un plombier d'Amiens la somme de 1,388 livres 8 sols.

On dressa le jardin et les allées de charmille furent plantées, ce qui occasionna une dépense de 800 livres.

On creusa le canal ou petit étang d'une forme allongée qui était situé dans le fond du jardin, la dépense fut de 250 livres.

La pierrée, espèce d'aqueduc destinée à faire écouler les eaux des caves et à les porter vers le milieu du canal, à deux ou trois toises du pont, fut établie sur une longueur de 29 toises.

Dans cette même période de 1624 à 1628, on songea à créer la bibliothèque et à cet effet on fit acheter des livres à Lyon pour une somme de 1,060 livres.

De 1628 à 1632 ont été faits les cloîtres, la grange, le grand portail du monastère et les autres grandes portes, on fit également le maître autel avec son retable et ses colonnes et on l'orna d'un grand tableau.

Dans les trois années qui s'écoulèrent de 1632 à 1635 on construisit la galerie avec les deux pavillons y attenant qui formaient l'ornement de la façade principale du côté du Levant.

Ces travaux paraissent avoir été les derniers, ils terminent en quelque sorte la construction du couvent qui commencée en 1616 durait par conséquent depuis dix-neuf ans. Le fragment du registre qui nous fournit ces détails, mentionne encore quelques travaux complémentaires qui furent exécutés de 1636 à 1643, aussi dans cet intervalle, on refondit deux cloches dans les-

Les Feuillants de Blérancourt

quelles il entra deux cent soixante deux livres de *métail sans compter le viel.* Une autre petite cloche, de 30 à 35 centimètres de hauteur dont il ne nous parle pas, mais qui s'est conservée jusqu'à nous (1) fut aussi fondue en même temps, elle porte l'inscription suivante :

EDENT PAUPERES
ET SATURABITUR CARITAS
1636

C'était probablement la cloche du réfectoire qui, en convoquant les religieux pour leur repas, leur rappelait qu'au sein de la prospérité et de l'abondance on ne devait pas oublier les pauvres, peut-être aussi était elle destinée à convoquer les malheureux, au moment où on devait leur distribuer des secours. Les autres opérations exécutées alors, furent le dallage des galeries du cloître, le percement du puits place au centre, la confection des lambris du réfectoire et de la menuiserie de la sacristie et de la chapelle Saint-Nicolas, la pose des stalles dans le chœur et de la chaire du prédicateur dans la nef. Enfin en 1644 fut construit l'appenti pour le bois.

Charlotte de Vieux-Pont ne survécut pas longtemps à l'entier achèvement de cette maison qu'elle avait dotée et dont la construction avait été si lente au gré de ses désirs, elle mourut à Blérancourt le 25 avril 1645 et fut inhumée dans la chapelle de Saint-François de Salles, où une inscription placée sur sa tombe, rappela ses vertus et ses bienfaits.

(1) Cette petite cloche se trouve aujourd'hui, chez M. Decaisne, Cavalier, négociant a Blérancourt

Les années qui suivirent la mort de Charlotte de Vieux-Pont, ne furent pas encore pour le couvent des Feuillants un temps de calme et de sécurité, la guerre civile et la guerre étrangère grondaient toujours dans le nord de la France et prolongeaient la misère des populations. Les villes de Noyon, de Chauny et de Coucy, voisines de Blérancourt, étaient tour à tour prises et reprises, des bandes espagnoles ou françaises, presque toujours sans discipline, parcouraient sans cesse le pays et y occasionnaient à peu près les mêmes désastres. Le dimanche 14 juillet 1652, pendant que le prince de Ligne et le comte de Fuensaldaigne faisaient le siège de Chauny, un fort détachement espagnol s'avança jusqu'à Blérancourt et mit au pillage le village et le château. Les archives de Camelin qui nous ont conservé le souvenir de ce fait, ne nous disent pas si le couvent des Feuillants eut à subir le même sort, mais tout porte à croire qu'il ne fut pas plus épargné.

Le village de Camelin, son château et celui du hameau du Voisins furent également les victimes de cette expédition qui retourna à Chauny après s'être présentée devant le château de Saint-Paul-au-Bois, sans oser l'attaquer, parce qu'il était occupé par quelques soldats du régiment de Duplessis Praslin et de la garde du roi.

La paix des Pyrénées, œuvre de la politique de Mazarin (1660) avait fini par ramener un peu de calme dans l'état, et les Feuillants commençaient à entrevoir des jours de tranquillité, lorsqu'ils perdirent leur fondateur. Bernard Potier mourut dans un âge très-avancé, le 16 novembre 1661, il avait survécu seize ans à sa femme et fut enterré près d'elle dans la chapelle de Saint-François de Salles de l'église paroissiale, ainsi qu'il en avait manifesté le désir par son testament en date du 8 juin 1661, et on grava sur sa

tombe et sur celle de sa femme les inscriptions suivantes, disparues depuis longtemps (1).

Cy gist
haut et puissant seigneur Bernard Potier
conseiller du Roi en tous ses conseils
gouverneur des villes et château de Péronne
Calais, Folembray
Marquis du marquisat de Blérancourt
et d'Annebeau, Baron des baronnies
de Montjeay et de Tresmes.

Cy gist
haute et puissante dame
Charlotte de Vieuxpont dame de Blérancourt
qui fut pendant sa vie un très rare exemple
de toutes les vertus et un des grands ornements
de son siècle et de son sexe.
Elle eut en partage toutes les grâces du corps.

(1) Le souvenir des fondateurs de l'hospice de Blérancourt, vient d'être rappelé dans l'église par une inscription en lettres d'or sur marbre noir, surmontée des blasons de Gesvres et d'Annebeau elle est placée à droite de l'autel et ainsi conçue :

Dans le caveau de cette chapelle
dédiée à Saint-François de Salles
reposent
Bernard Potier, duc de Gesvres
marquis de Blérancourt
conseiller du Roi
décédé le 16 novembre 1661.

—

Charlotte de Vieux-Pont
dame de Blérancourt
marquise d'Annebeau
décédée le 25 avril 1645.

—

Fondateurs de l'hospice de Blérancourt

—

Sit memoria eorum in benedictione.

L'acte par lequel Bernard Potier fait connaître ses dernières volontés est un document assez important et touche de trop près à l'histoire de l'homme et des établissements dont nous nous occupons, pour que nous en rapportions ici, si non le texte tout entier, au moins les principales dispositions.

Après avoir rendu hommage « à la haute et grande vertu, probité, mérite et bonnes qualités » de sa femme madame de Blérancourt, il déclare mourir dans la foi catholique, apostolique et romaine qui est celle de ses pères et exprime l'espérance que Dieu voudra bien recevoir son âme dans son Paradis, quant à mon corps, ajoute-t-il, « je désire qu'il soit mis en terre, en la « paroisse de Blérancourt, avec celui de feue madame, « je ne désire pas qu'à mon enterrement, il y ait de « pompes funèbres, mais bien qu'on me dise au plus « tôt, outre les services accoutumés, mille messes : « cent aux Chartreux de Paris, de Bourgfontaine et « du Montrenault, cent aux Feuillants de Blérancourt et du Plessis, trois cents à Prémontré et à « l'abbaye de Saint Martin de Laon, cent dans la « paroisse de Blérancourt, cent à Annebeau, le reste « dans nos autres paroisses et aux frères de la charité « de Paris, à condition de les dire promptement, et « pour le paiement desdites messes, il sera prélevé sur « ma succession, une somme de six cents livres que je « lègue à cette fin. »

Bernard Potier n'oublie pas, dans son testament, les domestiques attachés à ses nombreux domaines ou à sa personne, tous y sont désignés nominativement depuis les concierges de Blérancourt et d'Annebeau, jusqu'à la plus simple servante de basse-cour, il donne à tous un habillement complet de deuil, aux uns il fait une rente de trois cents livres, aux autres, il conserve leurs gages pour la durée de leur existence, il assure à ceux-ci des logements dans six maisons qu'il vient de

faire bâtir à Blérancourt, à ceux là, il offre des demeures, à leur choix, soit à Blérancourt ou à Paris, soit au Plessis ou à Annebeau. Les malheureux ont aussi leur part des biens de Bernard Potier, il veut qu'une somme de trois mille livres soit prélevée sur sa succession pour être distribuée aux pauvres de ses villages, incontinent après sa mort. Il en sera donné avis à tous ses fermiers, par ordre des officiers de justice desdits lieux Quant au duc de Tresmes, son frère, auquel il reconnaît que sa succession doit soixante mille livres, il aura pour sa part les seigneuries de Fresnay, de Dasse, de Boesmes et d'autres domaines importants. Voici maintenant la clause qui a fait, tout particulièrement, conserver le souvenir de Bernard Potier et bénir sa mémoire dans la contrée.

« Je donne quatre mille livres de rentes à prendre « sur tous mes biens, pour être la fondation d'un « hôpital que je veux et entends être établi dans la « maison de Fourcroy, située à Blérancourt (1), et « que feue madame et moi avons achetée à cette in- « tention pour y nourrir et faire instruire toute la jeu- « nesse qui se pourra trouver de petits orphelins et « orphelines d'ici et de nos autres villages et de Fo- « lembray, et pour la conduite et direction dudit hô- « pital, je veux et entends qu'il dépende de messieurs « les prieurs des Chartreux de Montrenauld, des

(1) On remarque dans le haut de la nef de l'église de Blérancourt une pierre tumulaire qui recouvre très probablement les restes du dernier possesseur du fief Fourcroy, elle est ainsi conçue :

Cy gist noble homme Albert de Fourcroy l'un
des 100 gentilshommes de la maison du Roi
qui decéda le samedi huitieme juillet 1628
ayant par testament du 10 juin précédent
passé devant Destrées notaire à Blérancourt,
fait plusieurs fondations en cette église.
Mortuus ille licet claris in seculà vivet
extinctos virtus efugit una rogos.
Requiescat in pace.

« Feuillants de Blérancourt, des frères de la Charité « de Paris et des officiers et procureurs de la justice « et seigneurie de Blérancourt, et que le procureur « agisse tous les jours sous les ordres et commande- « ments desdits sus-nommés.

« Je donne à ma nièce de Tresmes, Anne-Madeleine « Potier, qui a été nourrie avec feue madame de Blé- « rancourt, le reste de tous mes biens, meubles et « immeubles, acquêts et conquêts qui lui appartien- « dront incommutablement en pure propriété, à condi- « tion qu'après sa mort,il reviendra encore deux mille « livres de rentes à l'hôpital de Blérancourt. »

Par le même, acte Bernard Potier, désigna pour son exécuteur testamentaire Guillaume de Lamoignon, premier président du parlement de Paris qu'il pria de vouloir bien prendre sur sa succession, comme souvenir,des bijoux pour une somme de trois mille livres. M. de Lamoignon n'accepta cette charge qu'à titre d'honneur et s'en rapporta pour son exécution aux soins d'un sieur Labbé, secrétaire du roi, filleul de Bernard Potier et que ce dernier lui avait adjoint afin de l'aider dans l'accomplissement de ses dispositions testamentaires.

C'est sous la direction de ce personnage et avec l'impulsion de Madelaine de Tresmes que furent pris les premiers arrangemens pour l'installation du nouvel hospice, dans les bâtiments du fief de Fourcroy, mais par suite de circonstances qui nous sont restées inconnues, les choses ne marchèrent qu'avec une extrême lenteur et cinq années s'écoulèrent avant qu'on put voir l'œuvre achevée. Charles de Bourlon, évêque de Soissons, donna enfin son approbation à l'établissement de l'hospice, par un décret du 13 août 1666 confirmé par lettres patentes du roi du 10 novembre,

de la même année, enregistrées en la grande chancellerie le 15 du même mois (1).

Tandis que la fondation de Bernard Potier, en faveur des orphelins de Blérancourt, s'organisait lentement, les Feuillants cherchaient, de leur côté, à attirer l'attention des fidèles et à procurer à leur maison certains profits, en même temps que le relief qu'elle ne pouvait tirer ni de ses traditions, ni de ses souvenirs trop récents, ils pensèrent qu'un moyen d'exciter la dévotion des habitants du pays serait d'offrir à leur vénération les reliques de quelque saint martyr exhumé des catacombes de Rome, comme l'avaient fait avec un certain succès, leurs confrères de Soissons, douze ans auparavant (2).

Le 1er avril 1665, le prieur D Jacques de Sainte-Marie-Madeleine, écrivit au cardinal Mancini pour lui exprimer le désir de ses confrères et l'espérance qu'ils avaient de les voir se réaliser par son intermédiaire D. Gabriel de Saint-Joseph, procureur général de l'ordre, intervint également dans la demande et après dix mois d'attente, le prieur de Blérancourt fut informé de l'heureuse issue de ses démarches, par la lettre suivante :

(1) Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons.

(2) François Annibal D'Estrées pendant son ambassade à Rome, avait obtenu du pape le corps de Saint-Tiburce, martyr, à son retour en France, il en fit don au couvent des Feuillants de Soissons, qu'il avait fondé en 1629. Le transfert de ces reliques fut fait avec beaucoup d'eclat, par l'évêque Simon Legras, en présence du Maréchal des religieux de Saint-Jean, de tous les officiers de ville et d'un grand concours de peuple.

Rome, le 4 février 1666.

Mon révérend Père,

J'ai différé jusqu'à présent de répondre à votre lettre du premier avril dernier, dans l'espérance d'avoir quelques corps saints, par le moyen des maîtres des catacombes, mais comme depuis quelque temps l'on n'a fait aucune recherche dans lesdites catacombes, je suis bien aise, pour votre consolation, comme aussi pour vous donner des marques de mon affection pour vous et votre monastère de vous en envoyer un : j'ai consigné à votre procureur général le corps de saint Côme martyr, avec son authentique que je conservais depuis quelques années, avec deux autres corps pour les présenter à monseigneur le duc de Mazarin et à quelques autres de mes illustres parents. Votre procureur général ayant fait choix du corps de saint Côme, martyr, vous comprendrez par là aisément, avec combien d'ardeur je désire vous faire plaisir, aussi bien qu'à votre monastère Il me reste seulement de vous recommander de vous souvenir de moi dans vos saints sacrifices, aussi bien que vos pères, aux prières desquels je me recommande très particulièrement.

Le cardinal MANCINI.

Ces reliques aussitôt leur arrivée à Blérancourt furent placées dans la chapelle du château disposée en chapelle ardente, en attendant que l'évêque de Soissons put venir procéder à leur reconnaissance. Charles de Bourlon arriva à cet effet, à Blérancourt le 8 septembre 1666 et le même jour vers 6 heures du soir, il procéda à cette cérémonie, conformément aux dispositions du concile de Trente, en présence de Paul Moreau, chanoine de la cathédrale de Soissons et

archidiacre, de Claude Driencourt, chanoine et prêtre de la même église, de Nicolas Lempereur, doyen et curé de la paroisse de Blérancourt, de D. Cosme de Saint-Michel, procureur général de la congrégation des Feuillants, de D. Louis de Sainte-Marie, prieur des Feuillants de Soissons et d'un grand nombre de religieux du même ordre.

Les sceaux qui scellaient le coffre contenant les reliques ayant été brisés et celui-ci ouvert, on y trouva un certain nombre d'ossements enveloppés de coton, retenus par une petite cordelette *subtili funiculo alligatis*, parmi lesquels le chirurgien du lieu, homme habile en anatomie, *in re anatomica perito*, appelé comme expert, déclara reconnaître, un crane enduit d'une espèce de gomme, une mâchoire inférieure détachée du crane, deux ossements appelés fémurs deux autres appelés humérus, une claviculle, onze vertèbres, quatre phalanges, deux omoplates, un os nommé tibia, un autre du nom de sacrum, deux os nommés fossilia, un autre appelé ysckium, enfin une partie d'os inconnue.

On recueillit au milieu de ces débris humains une fiole en verre, brisée en plusieurs morceaux et paraissant avoir contenue du sang, on y trouva également une petite boite renfermant l'acte justificatif de l'authenticité de la relique. Cette pièce portant la date du 3 février 1666 et revêtue de toutes les formalités d'usage en pareil cas, nous fait connaitre que le corps de saint Cosme accordé aux religieux Feuillants de Blérancourt, sur les instances du cardinal Mancini a été exhumé du cimetière de Saint-Cyriaque et qu'il est un des nombreux corps saints extraits du même cimetière et confiés le 25 avril 1655 par Marcel Ananie, évêque par la grâce de Dieu et du Saint-Siège, vicaire apostolique du Saint-Père Alexandre VII, au chevalier romain Thomas Candide, avec la faculté de

les garder ou de les donner, de les faire sortir du royaume ou de les envoyer dans toute église ou oratoire public, pour la plus grande édification des populations 1).

La reconnaissance terminée, les précieuses reliques furent placées dans une chasse magnifique en bois peint et doré que Mlle de Tresmes avait fait préparer à l'avance On y déposa également l'authentique de Rome la lettre du cardinal Mancini et le procès verbal de reconnaissance de l'évêque de Soissons et le tout fut transporté avec grande cérémonie dans l'église du couvent des Feuillants qui furent autorisés à l'exposer à la vénération des fidèles comme reliques certaines reconnues et approuvées. L'évêque institua en outre en commémoration de cette translation, un service solennel et annuel fixé au premier dimanche après l'octave de la nativité de la Vierge. De plus, afin d'exciter la piété des fidèles envers le bienheureux saint Cosme, il accorda quarante jours d'indulgence à tous ceux qui, le dimanche indiqué, viendraient dans l'église des Feuillants depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil, prier pour la concorde des princes, l'extirpation de l'hérésie et l'exaltation de l'église (2).

Nous avons dit qu'en 1614 l'emplacement de la Maladrerie, avait été abandonné à Bernard Potier pour l'établissement du couvent des Feuillants, à la condition, toutes fois, que la nouvelle maison prendrait à sa charge le soin des malades et les autres obligations imposées à la Maladrerie par ses fondateurs. Ces

(1) Les corps saints confiés alors au chevalier Candide étaient assez nombreux pour pouvoir exciter l'embarras du choix, c'étaient ceux de saint Gervais, de saint Jean, de saint Urbain, de saint Eugène, de saint Cosme, de sainte Epiphane, de saint Gaudin, de sainte Réparate, de sainte Juste et autres, tous extraits du cimetière de saint Cyriaque.

(2) Archives de la fabrique de Blérancourt.

conditions furent elles observées, ou bien demeurèrent celles à l'état de lettres mortes? c'est ce qu'il nous a été impossible de reconnaître, mais après soixante ans de jouissance, le 26 septembre 1673, nous voyons les religieux de Blérancourt, passer devant Me Guchart et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, un contrat en forme de transaction par lequel ils reconnaissent avoir pris le fond et la propriété de la Maladrerie, terres et héritages en dépendant, à titre de surcens perpétuel, moyennant une somme de cent livres payable chaque année au 1er juillet. Il était alors, déjà très sérieusement question de la réunion aux principaux établissements hospitaliers de chaque contrée, des maladreries, léproseries et maisons Dieu si répandues sur tous les points de la France et dont les revenus mal administrés, étaient en grande partie perdus pour le soulagement des malheureux. Il est probable que les Feuillants en convertissant en une somme fixe, des obligations vagues, peu déterminées et mal observées peut-être, avaient pour but d'éviter les difficultés auxquelles aurait pu donner lieu la revendication des biens de la Maladrerie dont ils étaient détenteurs.

C'est aussi dans les mêmes prévisions et pour atténuer autant que possible l'indemnité qui ne pouvait manquer de leur être réclamée, que 20 ans plus tard, en 1693 au moment où la réunion des Maladreries aux hospices était à la veille de son exécution, ils sollicitèrent une réduction de leur redevance et obtinrent un arrêt du conseil du roi en date du 24 mars 1694, portant qu'ils sont déchargés de la redevance de 100 livres et que le fond de la Maladrerie de Blérancourt et ses dépendances leur ont été délaissés à la charge par eux de payer 50 livres de rente foncière le premier juillet de chaque année, au profit de l'hô-

pital auquel il plairait à Sa Majesté d'en faire l'application (1).

Il était temps que les religieux Feuillants obtinssent cette réduction, car le 21 janvier 1695 le roi Louis XIV, en exécution des édits et déclarations des mois de mars, avril et août 1693, rendit un décret qui réunissait à l'hôpital de Blérancourt fondé par Bernard Potier, les Maladreries d'Autrêches, de Tartiers, de Vézaponin, de Vic-sur-Aisne, de Berneuil à la Joie et de Vassens-le-Mesnil Les administrateurs des hospices de Soissons qui avaient, en raison du voisinage de ces Maladreries, espéré que leurs propriétés et leurs revenus auraient été réunis à l'hôpital général de la ville, ne virent pas sans surprise, le décret du 21 janvier 1695 et n'hésitèrent pas à en demander l'annulation à leur profit. Ils exposèrent que l'hôpital de Blérancourt fondé seulement pour recueillir et élever les enfants pauvres de la seigneurie et de Folembray, n'était pas apte à recevoir des revenus destinés au soulagement des malheureux. Ils firent voir l'hôpital de Soissons encombré de malades de toute espèce, de passants indigents, de soldats blessés et n'eurent pas de peine à démontrer l'insuffisance de ses ressources. La réclamation des administrateurs s'appuyait sur de trop bonnes raisons pour ne pas être prise en considération, Elle fut transmise à MM. les administrateurs de l'hôpital de Blérancourt qui, réunis en conseil le 14 octobre 1696, déclarèrent, qu'en effet l hospice de Blérancourt ayant été fondé pour les orphelins du pays, autant que ses revenus pouvaient y suffire, leur intention n'était pas de porter atteinte à la volonté du fondateur et qu'ils ne s'opposaient en aucune manière à ce que les revenus des Maladreries en question fus-

(1) Archives hospitalières de Soissons.

sent réunis à l'hôpital de Soissons ou à tout autre établissement hospitalier qu'il plaira à Sa Majesté de désigner.

La requête des administrateurs de l'hôpital de Soissons et l'avis de ceux de l'hospice de Blérancourt furent soumis le 22 février 1697 à l'approbation de l'évêque diocésain et à celle de M. Lepelletier de la Houssaye, intendant de la généralité et sur leur avis favorable, le conseil d'Etat décida le 4 mai de la même année 1697 que les biens et revenus des Maladreries de Berneuil à la Joie, de Vic-sur-Aisne, de Vézaponin, de Tartiers et de Vassens-le-Mesnil, plus une somme de 50 livres à prendre sur les Feuillants de Blérancourt à cause de la Maladrerie du lieu qui avait été donné à leur couvent, seraient réunis à perpétuité à l'hôpital général de Soissons, à la charge de satisfaire aux prières et services de fondation dont peuvent être tenues lesdites Maladreries et de recevoir les pauvres malades des lieux et paroisses où elles sont situées, ainsi que ceux de Blérancourt dans la proportion de 50 livres. Décret qui fut confirmé par lettres patentes du roi données à Versailles, au mois de décembre 1697 et enregistrées au Parlement le 19 février 1698.

Les administrateurs de l'hospice de Blérancourt en refusant avec tant d'abnégation et de générosité l'adjonction des revenus de ces Maladreries à l'établissement dont ils avaient la direction, se laissèrent bien plutôt diriger par un sentiment de justice et de respect pour l'intention du fondateur, que par l'intérêt de l'hospice lui-même. Car dans les dernières années du XVIIe siècle et les premières du XVIIIe, la fondation de Bernard Potier était loin de se trouver dans un état prospère. On y recevait alors non-seulement les orphelins mais aussi les malades et les infirmes, cependant les rentes qui lui avaient été constituées ne se recouvraient qu'avec de grandes difficultés, la

fortune de Madeleine de Tresmes était mal administrée; dès 1702, on avait été obligé d'en confier la surveillance à une commission spéciale et lorsqu'elle mourut le 16 octobre 1705 à l'âge de 85 ans Elle laissa une succession tellement embarrassée qu'on fut obligée d'avoir recours aux tribunaux pour parvenir à sa liquidation.

En 1709, c'est-à-dire 48 ans après la mort de Bernard Potier et 4 ans après celle de sa nièce, il était encore dû à l'hospice une somme de 5847 livres 18 sols sur le principal de la rente de 4,000 livres porté à son testament et rien n'avait été touché de la rente de 2,000 livres due chaque année à partir du décès de Madeleine de Tresmes, de sorte que l'hospice se trouvait créancier dans la succession de cette dernière d'une redevance de 12012 livres 12 sols, indépendamment du capital représentant cette somme.

Un tel état de chose si préjudiciable aux intérêts d'un établissement à ses débuts, devait nécessairement préoccuper les administrateurs qui avaient été déjà obligés de faire des emprunts considérables pour le soutenir Dans le mois de décembre 1709, le prieur des Feuillants de Blerancourt, celui du Mont Renaud, près de Noyon, et celui de la Charité de Paris, administrateurs nés de l'hospice, adressèrent une supplique au roi et à MM. les commissaires généraux députés pour les affaires de la maison de Gesvres, leur exposant la situation critique de l'hospice qui, faute de recevoir sa dotation, allait se trouver dans l'obligation de fermer ses portes après avoir renvoyé les pauvres qui s'y trouvaient, attendu que les personnes qui jusqu'alors avaient eu la charité de faire des avances pour son entretien, se trouvaient dans l'impossibilité de les continuer, ils finissaient par demander non pas à être colloqués parmi les créanciers privilégiés de la succession, mais à être désintéressés immédiatement,

par forme de provision, sur les fonds libres, laissés entre les mains d'un sieur Bocheron, notaire à Paris.

Fort heureusement cette situation facheuse ne tarda pas à avoir son terme, les choses se modifièrent peu à peu et la pieuse institution de Bernard Potier put marcher en toute sûreté vers l'avenir et arriver jusqu'à nous en pleine prospérité, après avoir vu s'éfondrer autour d'elle la magnifique demeure de ses fondateurs et le couvent des Feuillants qui paraissaient établis sur des bases bien autrement solides.

Le XVIIIe siècle, sauf ses dernières années qui devaient être si fatales aux établissements religieux, semble avoir été pour les Feuillants de Blérancourt un temps calme et prospère pendant lequel leur histoire demeure en quelque sorte muette, aussi n'avons nous à signaler pour cette époque que quelques faits sans grand intérêt.

Le samedi 30 novembre 1738, le prieur D. François de Saint Bernard, mourut subitement en se mettant à table chez M Dufresne, curé de Camelin, où il était allé dîner en compagnie du curé de Blérancourt et du prieur des Feuillants de Soissons. Son corps ramené au couvent le lendemain dimanche après vêpres, fut inhumé dans le caveau de l'église du monastère, en présence des religieux, par le curé de Camelin qui fait ainsi l'oraison funèbre du défunt, dans l'acte mortuaire qu'il a rédigé et inscrit lui-même sur les registres de sa paroisse : « Je l'ai mis en terre, à la prière de tous « ses religieux qui l'ont perdu avec beaucoup de re- « grets, ainsi que tout le peuple du voisinage auquel « il avait rendu de bons offices pendant l'espace de « 24 ans qu'il a demeuré dans la maison de Blérancourt, de sorte qu'il s'était acquis le nom de père « des pauvres et de consolateur des affligés, et pour « nous autres curés du voisinage de sa maison, c'était

« notre dame de bons secours dans toutes nos mala-
« dies et nos besoins. Je me sens forcé de rendre ce
« témoignage pour l'avoir souvent éprouvé par moi-
« même et avoir appris des habitants qu'il ne les avait
« jamais abandonné dans tous les besoins de la pa-
« roisse, du temps de mes prédécesseurs et de la cure
« vacante (1).

Cinq ans après cet évènement, en 1743, Gabriel de Lacroix, curé de Blérancourt qui avait été témoin de la mort du supérieur des Feuillants, intenta à leur communauté un procès au sujet des dîmes qu'il prétendait avoir le droit de lever, non-seulement sur les terres que les religieux cultivaient par eux-mêmes, mais encore sur les fruits de leurs jardins ou enclos. Les Feuillants ne contestaient pas son droit de prélever la dîme des terres qu'ils donnaient à bail sur le territoire, mais ils soutenaient qu'en vertu des privilèges de l'ordre de Cîteaux auquel ils appartenaient, ils ne devaient rien pour les terres qu'ils cultivaient eux-mêmes et encore moins pour les fruits de leurs jardins ; Que d'ailleurs leur maison provenant d'une ancienne Maladrerie pour laquelle ils payaient une rente annuelle de 50 livres on devait en conclure que la Maladrerie existait toujours ou du moins que les terres qui en formaient le domaine n'avaient pas souffert d'altération dans leurs prérogatives. Le curé soutenait que le titre de la Maladrerie se trouvait supprimé par le fait même de la donation aux Feuillants, qu'ils en avaient payé les droits d'amortissement et s'étaient obligés d'acquitter toutes les charges de l'ancien établissement, ce qui devait s'entendre aussi de la dîme; ceux-ci répliquaient que c'était là une illusion, attendu que les Maladreries n'étaient pas

(1) Registre des décès de la paroisse de Carnelin année 1748.

assujetties à la dîme. Les débats durèrent longtemps et produisirent de volumineux mémoires dont un seul est passé sous nos yeux sans nous éclairer sur la solution intervenue (1).

Ce procès, quelques discussions d'intérêt avec des fermiers, l'obligation trop souvent répétée de fournir à l'état des contributions forcées, déguisées sous le nom de dons gratuits, paraissent avoir été alors les plus grandes préoccupations des Feuillants. Agréablement logés dans de beaux bâtiments au milieu d'un vaste enclos qu leur procurait la plupart des choses nécessaires à la vie, largement dotés, eu égard à leur petit nombre, assujettis à des pratiques qu'ils savaient rendre légères et dont une des principales était d'aller chaque année dire un certain nombre de messes dans la chapelle du château de Nampcel (2) ils menaient en

(1) Mémoire pour le prieur et les religieux feuillants de St-Bernard de Blérancourt, ordre de Cîteaux, Défendeurs, contre Gabriel de la Croix, prêtre curé du même lieu. Paris 1756, in-f°. (Bibliotheque communale de Soissons).

(2) On lit sur une plaque de marbre noir placée contre une muraille intérieure de l'église de Nampcel (Oise) l'inscription qui suit.

D. O. M.
Par contrat passé par devant Lemoine
et Arronel notaire au Chastelet
de Paris, le 26 may 1675, appert que les
religieux, prieur et couvent du mo
nastere des feuillants de Blérancourt
sont obligés, à perpétuité de venir dire
à la chapelle du Château, sous l'invo
cation du nom de la Sainte-Vierge qui est à
main droite du grand autel de la paroisse,
de Nancel, dio èse de Soissons, 17
messes basses après la grande messe
les jours qui en suivent, savoir a
l'Annonciation Assomption, Nativité et Con-
ception de la Vierge et le jour St-Dominique
outre les premiers dimanches du mois,
en faveur des habitans de la
seigneurie de Nancel et pour satisfaire
à l'obligation qu'ils ont contractez lors de
l'établissement de la confrairie du Saint
Rosaire fondé par Mre Vincent Hotman
chevalier seigneur de Fontenoy vers Nancel

quelque sorte une vie séculière, fréquentaient la société du bourg, principalement le château, ils acceptaient et rendaient des dîners qui n'avaient rien de monastique. Dans ses jours de réunion la compagnie de l'arc après la parade au château, se rendait devant la grande porte du monastère et on tirait l'oiseau placé sur le plus haut des ormes de l'avenue Les religieux se mêlaient aux jeux des archers et les animaient par quelques bouteilles d'un bon cidre dont leurs celliers étaient toujours abondamment pourvus.

C est au milieu de cette existence calme et heureuse que la grande réforme sociale de la fin du XVIIIe siècle, allait les surprendre, mais ils devaient auparavant voir s'éloigner de Blérancourt la famille de leur fondateur et le magnifique domaine des Potier passer dans des mains étrangères, Louis-Joachim Potier, duc de Gesvres, pair de France, dernier représentant de cette maison célèbre, et dont l'échafaud révolutionnaire devait faire tomber la tête (1), ne paraissait plus que fort accidentellement dans sa terre de Blérancourt, il résidait d'ordinaire au château de Tresmes où une situation de fortune fort amoindrie le mit dans la nécessité de se défaire d'un domaine plus onéreux que productif. Par un acte du 6 novembre 1783, passé devant Me Chavet, notaire à Paris, le château de Blérancourt avec ses dépendances fut vendu à Jean Jérôme de Grénet, seigneur de Marquette en Ostrevent, demeurant à Lille, qui prit le titre de marquis de Blérancourt.

et autres lieux conseiller du Roi en ses conseils et M[e] des requettes ordinaires de son hostel et intendant des finances ; et dame Marguerite Colbert sont épouse selon les articles qui sont emplement desduits dans le dict contrat

(1) Louis Joachim Paris Potier, arrêté dans son château de Tresmes a été décapité à Paris le 9 Messidor an II.

court, mais ne le conserva pas longtemps, car il mourut vers 1789, laissant sa succession à son fils Jérôme-Joseph de Grénet, au moment même où le sol tremblait déjà, sous les châteaux comme sous les couvents et où on allait voir les deux créations de Bernard Potier s'effondrer sous le même souffle.

Le 16 mars 1789 D. Gauthier, dernier prieur des Feuillants, assiste comme représentant de son ordre et du curé de Bléranc urt, à la réunion des trois ordres pour la nomination des députés aux Etats généraux qui, réunis à Versailles le 5 mai 1789, se transformèrent le 27 juin suivant en Assemblée nationale. Le 4 août 1789, cette assemblée célèbre ordonne l'abolition des dîmes et des droits féodaux, bientôt surviennent les décrets de sécularisation des maisons religieuses, l'interdiction des vœux monastiques, puis enfin le 19 décembre, la loi qui prescrit la vente des biens ecclésiastiques mis à la disposition de la nation. C'est par le récit de la mise en pratique de ces divers décrets vis a vis des Feuillants et du château, que nous allons terminer notre étude.

Prévoyant qu'on allait bientôt les priver de leurs biens, en échange d'une pension fort douteuse, les Feuillants essayèrent de se ménager quelques ressources en abattant et en vendant des arbres sur diverses propriétés, ils firent aussi transporter secrètement dans quelques maisons du bourget particulièrement au château des matelas, du linge, de l'argenterie, de la vaisselle, des vins, ainsi qu'une foule d'objets mobiliers qui pouvaient leur être utiles dans leur désastre, mais ces agissements ne furent pas assez cachés pour échapper à la surveillance du procureur-syndic de la commune, il en prévint immédiatement la municipalité qui, dans sa séance du 5 mars 1790, décida qu'elle se rendrait, le jour même, auprès des religieux

pour mettre un terme à leurs dilapidations. Cet arrêté ne paraît pas avoir été suivi d'exécution, car, ce n'est que le 7 mai suivant que Louis Honoré, maire de la commune, François Monneveux, procureur syndic, et Jean-Louis-Victor Thuillier, secrétaire-greffier (1), accompagnés de quatre officiers municipaux, se rendirent au couvent pour l'exécution des décrets ; ils ne trouvèrent dans la maison que deux religieux : D. Pierre Gauthier et D. N .. Descaves, un troisième religieux les avait quittés depuis 7 à 8 mois.

Ces messieurs s'empressèrent de faciliter à la municipalité l'accomplissement de sa mission, en lui communiquant tous les documents qui pouvaient lui être utiles. Les opérations commencèrent par l'établissement des revenus des religieux qui furent reconnus s'élever annuellement à la somme de 7045 livres 7 sols 2 deniers, dont 2023 livres en cens et rentes 1989 livres 7 sols 2 deniers en revenus produits par la location d'environ 380 esseins de terres, situés tant sur Blérancourt que sur les territoires circonvoisins et en 3033 livres, prix de fermage de la terre de Saint-Pierre-le-Vigier au pays de Caux (2). Cette terre qui leur avait été donnée par Charlotte de Vieuxpont, le 11 octobre 1615, constituait leur plus beau domaine, il comprenait 187 acres de terre (60 à 70 hectares), avec maison seigneuriale et droit de patronage. Les religieux y avaient aussi la moyenne et basse justice, les lods, les ventes et tous les autres droits dépendants de la terre, suivant la coutume de Normandie.

(1) Thuillier, secrétaire de la municipalité de Blérancourt, fut un ami d'enfance de St-Just, et plus tard son secrétaire. Il lui montra un dévouement à toute épreuve. Arrêté en même temps que lui, il mourut dans les prisons sans qu'on ait pu en obtenir le moindre aveu contre le fougueux conventionnel.

(2) Saint-Pierre-le-Vigier, canton de Fontaine-le-Dun, arrondissement d'Yvetot (Seine-Inférieure).

Les commissaires se firent ensuite représenter les registres contenant les charges annuelles de la communauté qu'ils arrêtèrent à la somme de 1319 livres 11 sols 3 deniers, et procédèrent aussitôt après, à la constatation des dettes passives que les religieux leur déclarèrent s'élever à la somme de 10,004 livres 9 sols, conformément au tableau ci-dessous :

Somme due à M. Thorin, notaire,	2000	livres
Aux frères Feuillants de Soissons,	3000	—
A Mlle Méret, pensionnaire à la congrégation de Soissons,	2000	—
A M. Carbonnier, chirurgien, pour secours et médicaments,	500	—
A Dupuis, vitrier à Blérancourt (1),	326	—
A Mathieu Mélaye, couvreur,	596	—
A Dubois, charpentier,	63	—
A M. Lesassiere, pour marchandises fournies,	264	—
A M Grénet, pour fournitures de bois.	136	—
Au boucher de la maison,	669	—
A M Grevin, de Soissons, pour fourniture d'étoffes,	150	—
A M. Massy, chirurgien, pour traitements,	300	—
Total. . . .	10004	livres

Ce chiffre de 10,004 livres parut suspect à la commission qui, renseignements pris, ne voulut le considérer comme légitime, vrai et sincère que pour une somme de 1558 livres justifiée par des notes et des mémoires, elle repoussa le surplus qu'elle regarda

(1) La dette indiquée pour cet article et les deux suivants paraît avoir eu pour cause un violent orage qui, le 13 juillet 1788, occasionna de nombreux dommages sur le territoire de Blérancourt.

comme des dettes fictives et supposées, reposant sur la seule déclaration verbale des religieux, sans aucun titre régulier à leur appui.

Cette opération terminée, la commission se livra à l'inventaire des meubles qui garnissaient la maison, nous ne la suivrons pas de chambre en chambre où elle n'eut qu'à constater l'existence d'un mobilier simple et modeste, mais néanmoins confortable, nous citerons seulement les parties de son procès-verbal qui nous ont paru présenter quelque peu d'intérêt.

« Le monastère se compose d'une église, dans le » clocher se trouvent trois cloches et une horloge. » La nef et le cœur sont boisés à la hauteur de sept » pieds, il s'y trouve vingt et un tableaux, compris » celui du maître-autel, tant grands que petits. Un » fauteuil et quatre banquettes, trois croix d'autel, une » lampe en cuivre et vingt-trois chandeliers tous de » menu métal, deux autres chandeliers, une grande » croix de procession, deux calices, l'un en argent, » l'autre en vermeil, un petit vase pour les saintes » huiles en argent, un ciboir et un soleil d'argent; » quatre châsses de bois dorées, un petit lustre en » ferblanc, une vierge dans une petite niche et un » grand christ au-dessus, plus une sonnette à l'entrée » de la porte de la rue. La sacristie, en partie boisée, » est ornée de sept gravures encadrées sans verres, il » s'y trouve deux armoires dans lesquelles sont ren- » fermées vingt et une aubes tant grandes que petites, » trente six amicts, quarante-huit purificatoires, qua- » rante huit lavabo, dix corporaux, douze nappes » d'autel et différents rideaux verts. Un ornement » noir, trois chasubles, trois dalmatiques la plupart » garnies d'armoiries. En rouge une chappe, trois » chasubles dont deux garnies d'armoiries et deux » dalmatiques. En blanc deux chasubles garnies d'ar- » moiries, une dalmatique, un devant d'autel. En

» violet, une chappe et une dalmatique, deux cha-
» subles, tous ces ornements ne sont pas précieux
» n'ayant ni dorure ni argenture. . . . . .
» A la suite de la sacristie est le fruitier, puis une
» grande chambre sans ornements qui sert de cellier,
» puis une autre salle boisée à hauteur d'appui, un
» chambranle de marbre a la cheminée, plusieurs
» portraits des fondateurs au nombre de neuf. . . .
» salle à manger boisée comme la première, cham-
» branle de marbre à la cheminée avec un cadre
» sculpté et doré, orné d'un médaillon au milieu, sept
» tableaux . . , ...
» Dortoir orné de cartes géographiques ... la biblio-
» thèque ne renferme pas de manuscrits, nous y avons
» trouvé les titres de la maison rangés dans une
» armoire où ils sont placés dans des cases par lettres
» alphabétiques dont les noms de chaque endroit
» sont sur une carte dans l'intérieur de ladite armoire. »

Avant de clôturer leurs opérations les commissaires demandèrent aux deux religieux si leur intention était de rentrer dans la vie civile ou s'ils désiraient continuer à vivre dans leur ordre ; ils répondirent qu'ils n'avaient pas encore de motifs déterminants pour prendre un parti définitif et signèrent le procès verbal avec les membres de la commission qui étaient les sieurs Honoré, maire, Monneveux, procureur syndic, Thuillier, Carbonnier, Capperon, Queutelot et Dutailly, officiers municipaux. D Descaves fait suivre son nom de la qualité de prieur et D. Gauthier de celle de procureur

Les deux religieux crurent alors devoir faire observer qu'on avait oublié dans l'inventaire, le colombier, le poulaillier, le bucher, une écurie, un pressoir à bras, un tour à écraser les pommes, avec trois cuves, de plus une armoire dans la salle à manger et dans l'église deux rampes en fer.

Bien d'autres objets, malheureusement, avaient été oubliés ou plutôt n'avaient pu être consignés dans l'inventaire parce qu'ils avaient disparu de la maison depuis quelques semaines, aussi les commissaires en témoignèrent-ils vivement leur surprise, on en jugera par les observations qu'ils consignèrent à la suite du procès-verbal et que nous rapportons ici textuellement.

« D'après quoi, nous croyons devoir observer qu'il » qu'il existait il y a environ un mois, un cheval, » deux vaches, quinze à vingt couverts d'argent, » grandes cuillers au nombre de quatre, une cuiller à » pot en argent, plusieurs ustensiles et effets de cuisine en cuivre et étain, des cuillers d'argent à » cafe, quinze à vingt paires de draps, dix douzaines » environ de serviettes, plusieurs essuie-mains, douze » matelats sans comprendre les lits de plumes et leurs » bois de lits personnels, avec six bois de lits compris » leurs garnitures pour les étrangers. Dans la grande » salle où nous sommes transportés, avons été très » surpris de ne plus y trouver plusieurs tableaux » représentant la *Chaste Suzanne*, la *Décolation de* » *Saint-Jean-Baptiste* et autres, tel qu'un qui représentait des animaux de différentes espèces tués ou voulant éviter le danger, lesquels tableaux n'ont aucun » prix déterminé, mais que des amateurs trouveraient » les avoir à bon compte pour la somme de 300 livres.

» Observons encore qu'il ne nous a été représenté » ni étain ni faïence en aucune manière, ce qui nous » a bien surpris, attendu que les fermiers des environs » tant amis que redevables passaient rarement un » marché sans venir saluer ces messieurs et y rester » au moins un jour, indépendamment des personnes de » l'endroit qui y mangeaient au moins trois fois par » semaine et avec d'autant plus de raison que le » prieur actuel revenant du dernier chapitre que leur » ordre tient tous les trois ans, a fait l'acquisition de

» deux caisses de faïence dans le nouveau goût, tant » en plats qu'assiettes, tasses à café et autres objets » y relatifs.

» Nonobstant ce que dessus, il a encore été observé » par le sieur Monneveux, procureur de la commune » qu'il est surpris de ne plus trouver dans l'église » des révérends pères deux crédances avec leurs tables » de marbre. Il en a fait la réclamation au prieur qui » lui a répondu qu'il ignorait ce qu'elles étaient deve- » nues depuis quelques jours, cependant tous ceux » qui ont assisté dimanche, à la messe desdits pères » feuillants, les ont encore vues ainsi qu'une table de » marbre dans la salle à manger, il y avait au-dessus » un baromètre très mauvais qui y est resté et vis- » à-vis était un buffet très simple en bois de chêne » ayant plusieurs serrures et tiroirs sur lequel il y » avait une grande tablette de marbre qui de même » a été soustraite, et dans la grande salle à côté vis- » à-vis de celle à manger, il ne s'y est pas trouvé, à » notre grande surprise, une grande table à pieds dorés » où il y avait un dessus de marbre, laquelle salle » était ornée de plusieurs chaises en bois de cerisier et » fauteuils de même bois, lesquels ont été soustraits » et remplacés par de très mauvaises.

» Nous remarquons encore qu'au dessus de la porte » de la salle à manger, était un tableau où était re- » présenté en grand cadre doré, un dessert complet » de fruits d'été et d'automne, il y avait même un » chien qui était si bien représenté, du genre Danois, » qu'il semblait s'élancer sur un lièvre qui était peint » au naturel, lequel tableau peut être d'un très grand » prix, et à côte étaient d'autres tableaux représentant » des melons et qui ont été soustraits de même.....

» Il est encore étonnant que dans l'endroit où est » le garde-manger, qui est rempli de planches à mettre » des bouteilles, il ne s'en soit trouvé aucune, attendu

» qu'il y en avait beaucoup lors de leur entrée audit » couvent et qu'ils ont augmenté par l'achat de deux » cents bouteilles tant de vin de Beaune rouge que de » vin blanc et blanquette de Limouges et autres de » chablis, à eux adjugées il y a environ dix-huit mois, » à l'inventaire du sieur Leborgne, décédé chanoine à » Noyon, au moins, les bouteilles vides, doivent-elles » se trouver ! il est encore à notre connaissance qu'il » existait beaucoup d'ustensiles de jardinage tels qu'ar- » rosoirs et autres objets qu'il serait trop long de » détailler, lesquels ne se sont point trouvés, comme » encore trois clochettes propres a l'usage de l'horloge » du clocher, avec une pendule en cuivre qui se trou- » vait. au bout du dortoir, qu'ils ne nous ont point » déclaré, lesquels objets, le public avait coutume de » voir dans ledit monastère et qui ont disparu depuis » environ six semaines, ainsi que d'autres objets qui » ne sont point à notre connaissance, que bien des » personnes qui fréquentent journellement la maison, » connaissent et qu'ils ne pourraient dissimuler, si » l'assemblée nationale nous ordonnait d'en faire l in- » ventaire par commune renommée, vérités qui coû- » teraient à notre cœur, si la patrie ne nous était plus » chère que toute autre considération. »

La Commission termine son inventaire en suppliant l'assemblée nationale, de vouloir bien conserver pour l'utilité du pays, les bâtiments des Feuillants qui peuvent d'autant plus facilement servir à la création d'un établissement industriel, qu'il existe dans leur voisinage une mine de charbon de terre, sondée il y a déjà quinze ou vingt ans, *mais que le seigneur jaloux de la prospérité du pays, n'a jamais voulu laisser exploiter*. Avons-nous besoin de dire que cette fameuse mine de charbon, n'était autre chose qu'une couche de lignites de qualité fort inférieure, comme

il s'en trouve en si grande quantité sur les bords de la rivière d'Ailette et de ses affluents.

L'inventaire par commune renommée ne fut point autorisé et l'assemblée nationale qui avait bien d autres choses à faire, ne s'occupa guere du couvent des Feuillants Le 9 novembre 1790, un arrêté du Directoire du district de Chauny, désigna comme experts pour procéder à l'estimation de la maison et de ses dépendances le sieur Louis-François Lebrasseur, laboureur à la Grange des Moines, commune d'Audignicourt et les sieurs Gabriel-François Giret, maître charpentier et Claude-Antoine Lemaire, maître maçon, tous deux entrepreneurs de bâtiments à Blérancourt.

Ces trois experts se livrèrent à cette opération le 22 novembre et fixèrent la valeur totale du couvent et de son vaste enclos (1) à la modeste somme de 12646 livres, dont 6646 pour les bâtiments, 4200 pour les jardins, les terres labourables et les vignes, 1,500 pour les prés et aulnaies, enfin 300 pour les arbres de l'avant cour de l église, Leur rapport fort peu détaillé ne nous donne aucun renseignement sur l'ensemble des constructions du monastère, il nous apprend seulement que l'église avait 90 pieds de long sur 30 de large et que les murs de clôture tant de la basse-cour que du jardin formaient un pourtour de 2640 pieds.

Ce rapport déposé entre les mains de l'administration le 3 décembre 1790, ne tarda pas à être suivi de la mise en vente du couvent, l'adjudication eut lieu à Chauny le 17 février 1791, en présence de M. Jean-Simon Lévêque, vice-président (2) et de MM. Dupuis,

(1) Le domaine des feuillants clôturé partie de murailles, partie de haies vives comprenait un ensemble de 26 oseins, 28 verges, soit 5 hectares 47 ares 3 centiares.

(2) Jean Simon Lévêque était né en 1753 à Mercin, près de Soissons, il fut pourvu de la cure de Saint-Aubin, canton de Coucy, au mois de

Déprez et Decroix membres du Directoire. La première mise à prix de 9900 livres fut bientôt portée au chiffre de 26000 livres par les enchères successives de MM. Gellé, Binant et Clément de Blerancourt, Guillaume de Priel et André Santerre de Chauny qui s'en disputèrent la possession. Après un quatrième feu éteint sans nouvel enchère, l'immeuble fut adjugé au sieur Santerre ancien procureur au Baillage, comme dernier enchérisseur, moyennant la somme de 26,100 livres. Au moment de signer, il déclara qu'il n'était, dans cette affaire, que le représentant d'un commettant dont il se réservait de faire connaître le nom, dans le délai prescrit par la loi. En effet, le 26 du même mois, André Santerre se présenta devant le district et fit connaître que, dans l'adjudication du 17 février, il n'avait agi qu'avec l'autorisation d'un sieur Louis-Pierre Leroux, marchand à Chauny. Ce dernier qui accompagnait Santerre justifia des pouvoirs qu'il lui avait donnés, s'engagea de satisfaire aux charges clauses et conditions de l'adjudication et fut déclaré propriétaire définitif des bâtiments et de l'enclos des Feuillants.

Au moment où la demeure des religieux allait pas-

février 1780, ayant embrassé avec une certaine ardeur les principes de la révolution, il fut nommé maire de la commune le 9 février 1790 : le 3 juin suivant il donna sa démission de maire pour devenir d'administrateur au district de Chauny dont il fut bientôt nommé vice-président. Nous le perdons de vue pendant les jours les plus orageux de la crise révolutionnaire. Au mois de mai 1795, il reparaît à Saint-Aubin et signe les registres de l'État civil jusqu'au 21 octobre 1797. Dans cette intervalle il prête deux fois le serment civique, la première fois en ces termes, le 25 mai 17 5: « Je reconnais que l'universalité des citoyens est le souverain et je promets obéissance aux lois de la république. » La seconde fois, le 20 octobre 1797, en exécution de l'article 25 de la loi du 19 fructidor an V.

En 1802, M. Leblanc de Beaulieu, ancien génovéfain de Saint-Léger ex-métropolitain de Rouen, appelé à l'évêché de Soissons, le choisit pour secrétaire de l'évêché, il mourut a Soissons le 5 décembre 1829, chanoine de la cathédrale et official du diocèse.

ser dans des mains profanes, M. de Bourdeilles, à la veille d'abandonner le siège épiscopal de Soissons, prescrivit par lettre du 15 janvier 1791, le transfert dans l'église de Blérancourt des reliques que possédait celle des Feuillants. Le 22 du même mois M. Lévêque, tout à la fois curé du village de Saint-Aubin, maire de la commune et vice-président du Directoire de Chauny écrivit à cet effet à M. Flobert, curé de Blérancourt, le priant de vouloir bien fixer le jour de la translation au lendemain dimanche, après les vêpres, afin qu'il puisse y assister, il l'engageait en même temps à prendre les mesures nécessaires pour donner à la cérémonie un certain éclat. Le lendemain 23 mai M. Lévêque arrivait à Blérancourt où l'attendaient, réunis à la mairie, le Conseil municipal et la garde nationale. On se rendit immédiatement au couvent des Feuillants, D. Pierre Gauthier, ci-devant procureur de la maison, revêtu de ses habits de chœur, remit au curé de Blérancourt « deux châsses en bois doré et » deux reliquaires sous verre à cadres dorés dont l'es- » timation a été faite à l'instant par Rigeasse, sculp- » teur et doreur, notable de la commune, lequel après » visite exacte a déclaré que le tout était de nulle » valeur, plus une statue en plâtre représentant la » Vierge tenant l'Enfant Jésus et une autre en bois » représentant Saint-Nicolas estimées trois livres. «

Les reliquaires et les statues furent placés sur deux brancards portés par les jeunes gens du village et malgré une pluie battante, on se mit en marche vers l'église, au son des tambours et au chant des hymnes et des psaumes, le clergé précédé par la garde nationale, suivi de la municipalité et d'une grande partie de la population. Les reliques furent confiées à la garde du curé et des marguilliers pour en continuer

la fête après celle de la Nativité de la Vierge comme elle se pratiquait dans l'église des Feuillants. (1)

Parmi les signatures qui figurent au procès-verbal, de cette cérémonie, on remarque un nom encore inconnu mais qui n'allait pas tarder à grandir et à montrer son terrible relief, dans la grande épopée de 93, c'est celui de Saint-Just qui accompagna le cortège et signa comme officier de la garde nationale dont M. Decaisne son beau-frère était le commandant.

D. Pierre Gauthier, dernier procureur de la maison apposa aussi sa signature sur cette pièce, il n'avait pas voulu s'éloigner d'un pays où il aurait désiré pouvoir passer sa vie. Après la saisie de son couvent par l'Etat, il s'était retiré dans une pièce du château et assistait philosophiquement à la spoliation dont il était le premier la victime. Son caractère doux et conciliant lui avait attiré l'estime et l'affection de ses concitoyens qui, le 2 juin 1791, le choisirent pour aumônier de la garde nationale. D. Gauthier accepta cette charge et prêta le serment civique en présence du Conseil général de la commune et du commandant de la garde nationale « lequel a promis de faire rendre au dit sieur Gauthier les honneurs et devoirs à ce requis. » C'est la dernière fois que nous avons à mentionner le nom du procureur des Feuillants de Blérancourt, les rigueurs de la révolution l'éloignèrent forcément du pays, sans que nous sachions où il s'abrita pendant les jours d'orage. Au rétablissement du

(1) Pour ne plus revenir sur les reliques de Saint-Cosme, disons, de suite, que le dimanche 17 novembre 1 93, au moment où les symboles de la religion et les attributs de la royauté allaient être brûlés sur la place publique, une main pieuse réussit à soustraire les reliques et leur authentique que l'eglise de Blérancourt conserve toujours enfermées dans un nouveau reliquaire, donné le 2 octobre 1797 par un sieur Henry Brûlé.

culte, il obtint, dit-on, la cure de Crécy-au-Mont, c'est là qu'il mourut vers 1830.

En aliénant le couvent des Feuillants et ses dépendances, l'Etat s'était réservé pour en disposer à son gré, tout ce qui n'était pas tenu à fer et à chaux dans les murailles, les trois autels de l'église, la grille en fer du chœur, les stalles, et divers parties du mobilier tant de la maison que de l'église. Tous ces objets furent vendus plus tard et dispersés sans aucun profit. Une portion des boiseries de l'église se trouve aujourd'hui dans le chœur de l'église de Camelain dont le devant d'autel vient aussi des Feuillants, on dit que les panneaux en chêne sculptés qui décorent la sacristie de Blérancourt ont la même origine. Des colonnes en pierre, cannelées, enguirlandées de pampres, des frises, des chapiteaux finement travaillés, des vases ou cassolettes surmontés de flammes, le tout provenant du grand autel, se trouvent encore en ce moment dans les jardins d'un habitant de Blérancourt. L'hospice des orphelins hérita d'un certain nombre de tableaux qu'il conserve avec un religieux respect. La commune de Blérancourt, par une délibération du 28 septembre 1792, s'appropria l'horloge du couvent qui devait être placée au clocher de l'église ou à la halle, mais dispersés pièces à pièces, ses débris finirent par être vendus comme férailles.

Quant aux bâtiments, le sieur Leroux qui s'en était rendu adjudicataire essaya d'en tirer profit par la démolition et la vente des matériaux, c'est alors que fut abattu la grande aile qui partant de l'église formait le côté oriental du cloître.

Le 28 novembre 1815, le couvent fort détérioré passa dans les mains de Louis-Pierre-Leroux d'Attichy fils de l'acquéreur et plus tard dans celles d'Adrien Leroux par succession de sa mère et donation de son père.

Sur ces entrefaites, M. Jérôme-Joseph Grenet, ancien et dernier seigneur de Blérancourt, revenu d'émigration, voulut rentrer en possession de ce qui restait du château qui avait aussi été vendu et en partie détruit, n'ayant pu s'entendre avec les nouveaux propriétaires, il tourna ses vues vers les Feuillants et en fit l'acquisition par acte du 3 mai 1816, moyennant la somme de 36,000 francs, les uns disent pour en faire sa demeure, les autres pour y rétablir les Feuillants. Déjà il avait commencé les travaux de reconstruction quand sa mort vint les arrêter.

Ses héritiers, par acte passé devant Me Drouin, les 4, 5 et 7 juillet 1819, vendirent la propriété pour le prix de 24,000 fr. à M. Jean-Baptiste-Fidèle Flaaux, cultivateur à Fresnes, commune de Camelin, le domaine contenait encore 5 hectares 47 ares 81 centiares, l'acte fait mention de bâtiments en construction, ce sont sans doute celles qui avaient été entreprises par Jérôme Grenet. (1)

En 1821, le 21 janvier, M. Adrien Dutailly se rendit acquéreur de l'ancien couvent et monta, dans l'église une filature de coton qui fonctionna jusqu'en 1830; à sa mort survenue le 7 mars 1846, sa fille unique porta la propriété, par mariage, à M Louis-Antoine Solignac, dont la fille Adrienne Solignac a épousé

(1) Gérôme Grénet, deuxième et dernier seigneur de Blérancourt portant ce nom, avait laissé trois enfants qui sont désignés ainsi dans l'acte de vente,

1. Marie-Albertine-Pauline Grenet de Blérancourt épouse de M. Jacques, marquis d'Exupery, maire de la commune de Bourniquel, y demeurant, arrond ssement de Bergerac.

2. Albert-Gerôme-Joseph-Julien Grenet, marquis de Blérancourt, chef de bataillon, capitaine commandant au 4e régiment de la garde royale, demeurant à Saint-Germain en-Laye.

3. Alexandrine-Joséphine-Louise Grenet, veuve de M. Charles-François Maurice, baron d'Aix, propriétaire demeurant à Arras (Pas-de-Calais)

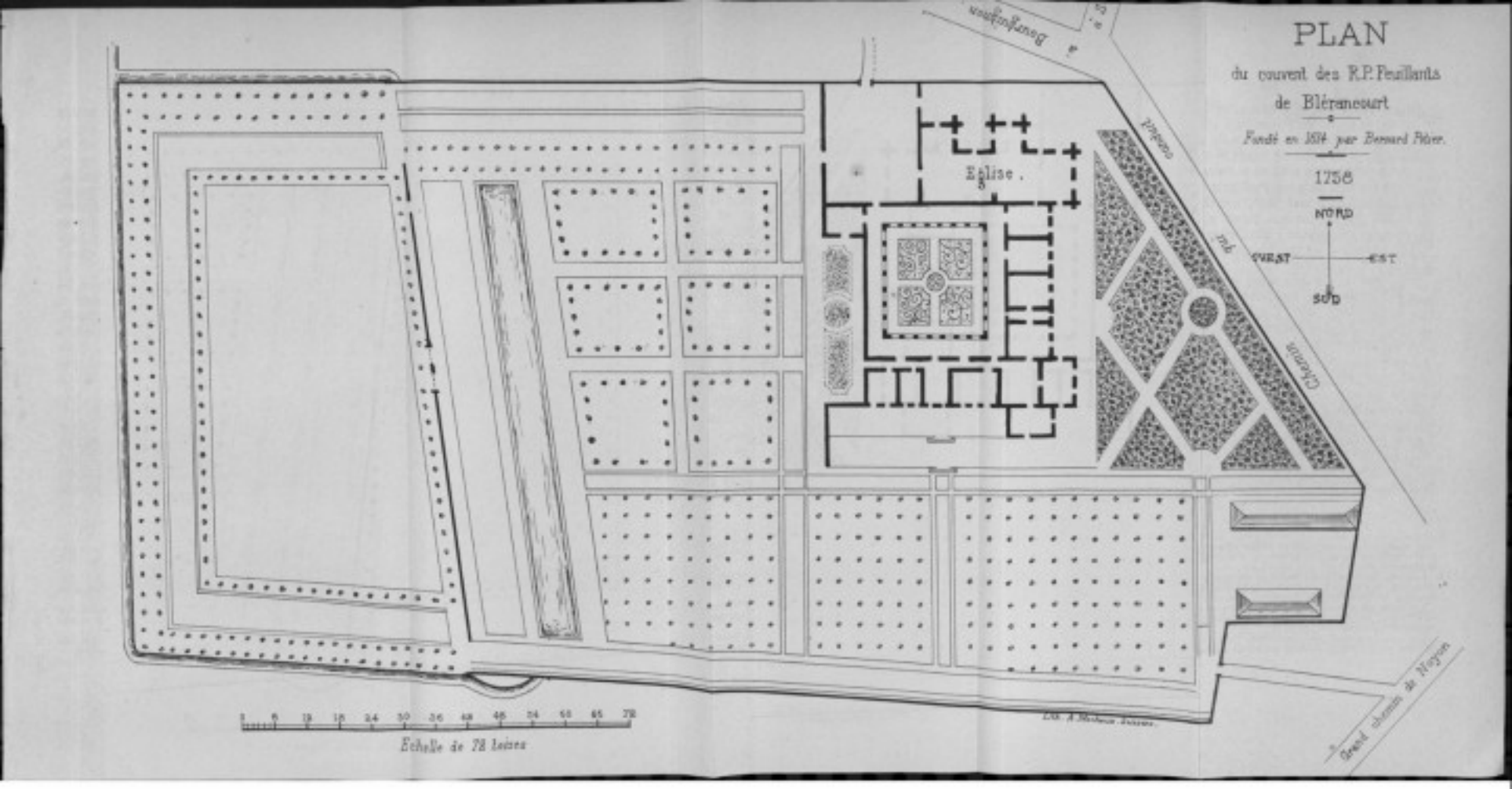
PLAN
du couvent des R.P. Feuillants
de Blérancourt
Fondé en 1614 par Bernard Pâtre.
1758
NORD
OUEST
EST
SUD
Eglise.
Echelle de 78 toises

M. Domicile, propriétaire actuel, C'est à la complaisance de ce dernier que nous devons la communication du plan qui accompagne cette notice.

Ce plan dressé en 1758, peut nous donner une idée exacte de ce qu'était le couvent des Feuillants, au moment de son établissement ; car il était parvenu jusqu'à la révolution sans avoir éprouvé de modifications sensibles dans ses dispositions primitives. Bien que ne remontant qu'aux premières années du XVIIe siècle, il avait été construit sur le plan des monastères du XIIe et du XIIIe siècle, avec la simplicité et la régularité d'ordonnance des édifices élevés par l'ordre des Citeaux, dont les Feuillants étaient une filiation.

L'entrée principale se trouvait du côté du Nord, où une belle porte à plein cintre donnait accès à une cour entourée de quelques bâtiments de service et d'où le public pouvait entrer dans l'église sans pénétrer dans le couvent. L'église, surmontée d'un petit clocheton ardoisé placé entre le chœur et la nef, formait un parallélogramme rectangle avec deux chapelles en saillie sur son flanc septentrionnal. Le cloître s'appuyant aux murailles de l'église du côté du Midi, était une cour carrée formant parterre avec un puits au milieu. Tout autour s'élevaient les bâtiments nécessaires aux religieux, cuisines, réfectoire, chapitre, bibliothèque, cellules, dortoirs, chambres des hôtes reliés entre eux par une galerie intérieure, toutes ces constructions en belles pierres d'appareil si communes dans la contrée, étaient simples et dénuées d'ornements, sans manquer pour cela de grâce et de style.

Il n'en reste plus aujourd'hui que la grande porte toujours bien conservée, l'église qui n'a gardé aucun vestige de son ancienne destination et la partie du cloître qui lui faisait face, jolie habitation rurale, entièrement dépourvue de tout caractère monacal. Lorsqu'on visite ces lieux veufs des trois ou quatre

religieux qui les habitaient, dans le calme d'une heureuse indolence, on n'éprouve rien des émotions qui viennent vous assaillir sur l'emplacement des vieux monastères du XIe et du XIIe siècle qui ont vu et fait tant de choses. Ici les grands souvenirs font défaut, l'imagination se tait, rien ne parle plus à l'âme et le cœur reste froid en songeant aux Pères Feuillants.

Tandis que le couvent subissait le sort commun aux maisons religieuses en France, le château, son aîné de quelques années, était soumis aux mêmes vicissitudes. Après les jours de splendeurs, étaient venus aussi pour lui les temps d'épreuves et d'adversité, son propriétaire Jérôme-Joseph de Grénet, marquis de Blérancourt avait agi comme la grande partie de la noblesse française, il avait fui devant la tempête et avait fixé sa demeure en pays étranger.

Le 24 octobre 1792, un arrêté du conseil permanent du district de Chauny, prévenait la municipalité de Blérancourt que le sieur Jérôme-Joseph Grenet, propriétaire dans cette commune, n'ayant pas envoyé son certificat de résidence, devait être considéré comme émigré et qu'il y avait lieu de procéder immédiatement à l'apposition des scellés sur le mobilier qui garnissait le château. Dès le lendemain, 25 octobre, les officiers municipaux accompagnés du Conseil général et de M. Gellé, régisseur du château, procédaient à l'inventaire et à l'apposition des scellés. Mais déjà le château abandonné depuis longtemps, et dégarni de ses meubles, ne présentait plus dans son intérieur qu'un état de délabrement presque complet ; aussi la commission n'a-t-elle rien de précieux à consigner dans son procès-verbal. Elle signale dans la chapelle un grand tableau, un devant d'autel, un prie-dieu et des banquettes en chêne. A la chambre des archives elle se contente d'apposer les scellés, sans nous dire ce qu'elle contient. Quelques pièces tendues de tapisseries

anciennes et un secrétaire marqueté de marbre, sont les seuls vestiges du luxe d'autrefois, les appartements n'ont que peu ou point de mobilier, encore est-il des plus commun, ne servant qu'à des usages les plus vulgaires; des planches, des solives, des fagots, remplissent les salons, des bottes de lin et de chanvre, des chapelets d'oignons et des gerbes de haricots sèchent et s'épanouissent dans les chambres de maîtres, au milieu d'un fouilli de choses les plus disparates. L'orangerie est vide de ses arbustes remplacés par des tas de pommes à cidre. Dans la basse-cour on trouve encore un cheval, quatorze bêtes à cornes, six porcs et cinquante poules et canards que le régisseur déclare lui appartenir. Ce n'est partout que l'image de la détresse et de la misère, attendant la ruine qui ne peut tarder à arriver.

Le château resta ainsi à l'abandon pendant plusieurs mois, et malgré l'apposition des scellés, il devint le but d'un pillage organisé, non-seulement on s'emparait de ce qu'il contenait mais on enlevait les plombs, les planches, les solives et les pierres. Ce n'était plus qu'une sorte de magasin où les habitants venaient s'approvisionner.

Un pareil état de choses ne pouvait échapper à l'attention du Procureur de la commune. Le 3 février 1793, il en informa le district en même temps que la municipalité. On essaya vainement de mettre un terme au désordre, on fit même des visites domiciliaires qui, bien entendu, demeurèrent sans résultat, Enfin, vers le milieu de 1793 le château fut mis en vente comme bien national, devant le district de Laon et acquis par une de ces compagnies désignées sous le nom de bandes noires qui se hata d'y mettre la pioche et de spéculer sur sur sa destruction.

Aujourd'hui de cette magnifique demeure, œuvre

peut-être du célèbre Debrosse et (1) dont Israël Sylvestre nous a laissé un beau dessin, il ne reste plus que la ceinture de ses fossés, deux pavillons mutilés, un pont et une porte monumentale, montrant encore sur son front l'écusson à demi effacé de la maison de Gesvres; débris toujours remarquables et qui semblent n'avoir survécus que pour nous faire regretter davantage la perte du château et nous faire mieux sentir l'instabilité des grandeurs et des ambitions humaines.

Des trois grandes créations de Bernard Potier et de Charlotte de Vieuxpont, l'hospice des orphelins a seul résisté au temps et aux révolutions. Le vieux fief Fourcroy, situé dans le haut de la rue de l'église, en face de la route de Coucy, montre toujours aux curieux ses tourelles et ses contreforts du XVIe siècle. C'est dans l'une des salles de cette ancienne maison seigneuriale, devenue la maison hospitalière de Blérancourt, que sont précieusement conservés les quelques portraits de la famille Potier, échappés à la destruction et parmi lesquels on remarque particulièrement Bernard Potier, jeune encore, revêtu d'une armure de fer surmontée d'un large collet de dentelles.

(1) M. Palustre, dans son grand travail sur la renaissance en France, 2e livraison d'Ile de France, fait la reflexion suivante, au sujet du château de Verneuil sur Oise, lieu de naissance de Salomon Debrosse, connu plus ordinairement sous le nom de Jacques Debrosse.

« Salomon Debrosse est né à Verneuil, or, on a constaté l'existence « à Verneuil, en 1568, d'un certain maître architecteur, nommé Brosse « de plus le château du Luxembourg présente des analogies incontestables dans le plan comme dans la décoration, avec celui de Verneuil n'en « pourrait on pas conclure que Salomon Debrosse serait le fils de Jean « Brosse qui aurait dirigé la construction du château de Verneuil, et « que Salomon se serait inspiré pour le palais de Luxembourg, de « l'œuvre paternelle »

N'en pourrait il pas en être de même à l'égard du château de Blérancourt qui se trouve exactement dans la même situation que le château de Verneuil vis-à-vis du Luxembourg.

Nous ne produisons, bien entendu, cette observation qu'avec toute la réserve que peut imposer un sujet aussi incertain.

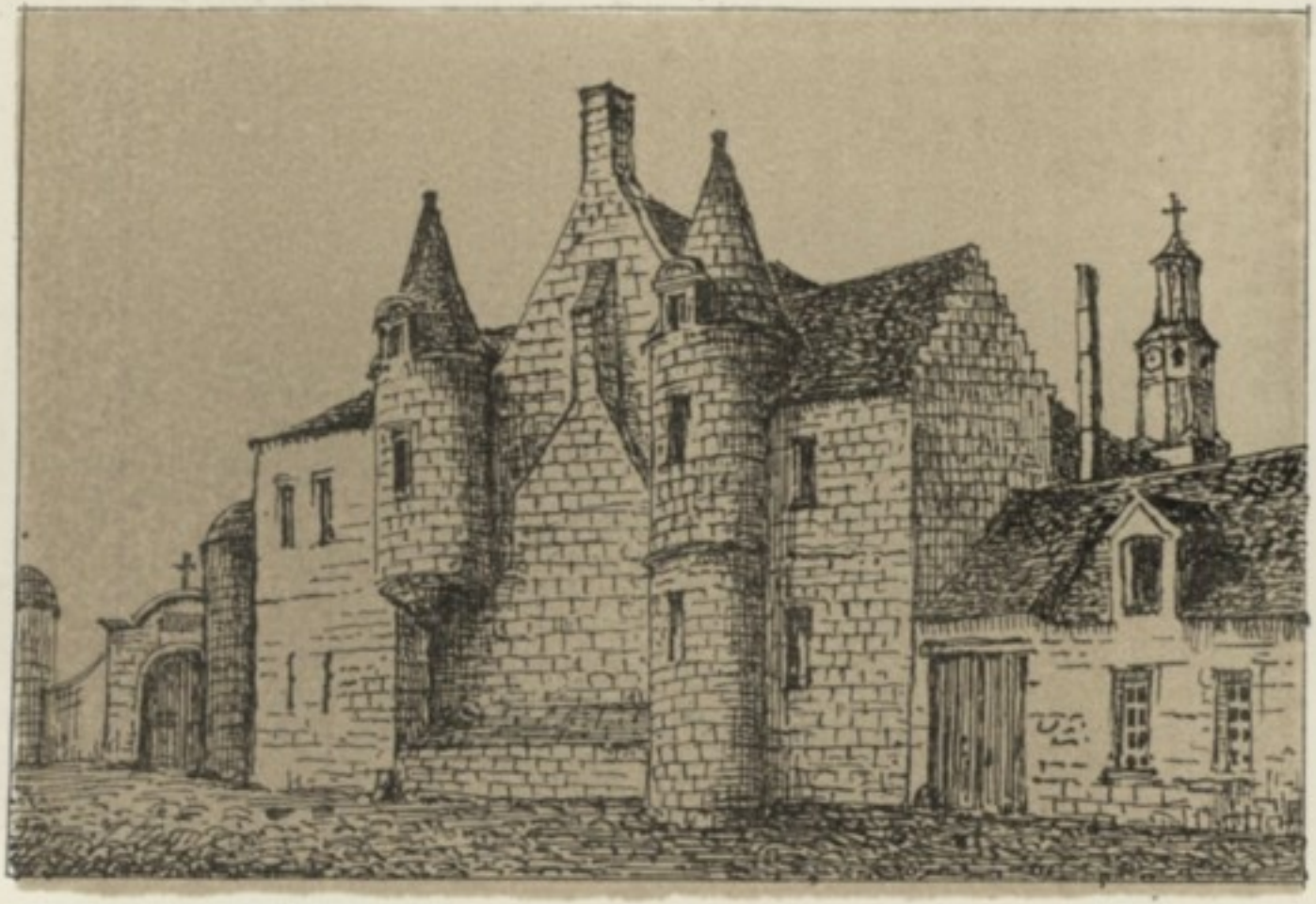

L'HOSPICE DES ORPHELINS DE BLÉRANCOURT.

Charlotte de Vieuxpont, sa femme, représentée suivant l'usage d'alors, sous les attributs de Minerve, déesse de la Sagesse et protectrice des arts. Leur nièce, Madeleine de Tresmes, dans tout l'éclat de sa jeunesse, enfin un religieux feuillant qui n'est autre, peut-être, que le premier supérieur du couvent.

« C'est là aussi, nous dit M. Auguste Dutailly dans » une note sur cet établissement, insérée dans le » *Journal de l'Aisne* du 6 septembre 1876, que grâce » à la fondation de l'ancien Seigneur de Blérancourt, » 150 enfants des deux sexes, soumis à une discipline » tout à la fois ferme et paternelle, reçoivent les » éléments les plus certains de la moralisation ; une » bonne éducation, l'habitude et l'amour du travail.

» Les religieux administrateurs nés de l'hospice sont » remplacés aujourd'hui par une Commission de cinq » membres, choisis parmi les notables du pays, la » maison est placée sous la surveillance toute dévouée » de sept Sœurs Augustines d'Abbeville qui concourent » avec zèle à l'accomplissement de l'œuvre de M. et » Madame de Blérancourt. Cette œuvre est complète, » la crèche, la salle d'asile, l'école et l'apprentissage » d'un métier y sont réunis dans la maison et y fonc- » tionnent et prospèrent depuis près de deux siècles. » Aussi quand vous entrez dans cet établissement si » propre, si bien tenu et que vous avez vu tous ces » enfants gais, occupés, bien portants et que vous » pensez à leur bien-être substitué à tous les maux qui » les attendaient ailleurs, vous vous associez de tout » cœur au vœu de cette inscription placée sur le tom- » beau des fondateurs.

Sit memoria eorum in benedictione

En terminant cette étude sur Bernard Potier et ses fondations par une citation empruntée à M. Auguste

Dutailly, j'éprouve le besoin de déclarer que c'est à sa complaisance que je dois une grande partie des matériaux que je viens de mettre en œuvre. Animé de l'amour de son pays et porté aussi par goût vers les études historiques, il m'a aidé dans mes recherches et m'a prêté un concours assidu dont je suis heureux de lui témoigner ici ma reconnaissance.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

NEUVIÈME SÉANCE

Lundi 4 Octobre 1880

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, 2e série, 5e volume 1879.

2° Travaux de l'Académie nationale de Reims, 60e volume, 1875-78.

3° *Bulletin* de la Société belge de géographie, 4e année, 1880, n° 3, mai-juin.

4° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 2e année, n° 4, 1880.

5° *Bulletin* de la Société d'émulation de l'Allier, T. XVI, 4e livraison 1880.

6° *Revue des Sociétés savantes*, T. II, 7e série, 3e livraison.

7° *Rapport* sur l'activité de la commission impériale, archéologique pour 1877 (1879).

8° *Bulletin* de la Société historique et archéologique de Langres, T. II.

9° *Journal des Savants*, Juillet et août.

10° *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 15e série, T. II 1878-79.

11° *Bulletin* de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, 7e année, 3e livraison mai-juin 1880.

12° *La vénérable Anna-Maria Targi*, du tiers-ordre de la Très-sainte-Trinité, etc., par le P. Callixte de la Providence, trinitaire, président du couvent de Cerfroid, (édit. populaire) et le *Guide du pélerin à Cerfroid* par le même (1879).

13° *Revue des sociétés savantes*, 17e série, t. III, 1re livraison.

14° Comité des travaux historiques et des sociétés savantes. Liste des membres et liste des sociétés des départements.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Le R. P. Callixte, président du couvent de Cerfroid, offre à la Société le *Guide du Pélerin à Cerfroid* et la *Vie d'Anna-Maria Targi*, dont il est l'auteur.

M. Laurent donne communication d'un extrait de la *Revue du Lyonnais*, n° d'octobre 1880, 4e série, t. x, envoyé par M, de Montaiglon, membre correspondant. Cet extrait fait partie d'un travail de M. Lafaveur, intitulé : *Chute d'aréolithes en Bresse, en 1753*. Ce sont, avec les réponses, les lettres écrites par un M. de Monts-de-Savasse, de Macon, qui s'occupait d'histoire naturelle et cherchait à réunir tous les documents possibles sur ce qu'il appelait *Pierres de foudre*. Une de ces lettres est adressée au prieur de Saint-Médard de Soissons.

« Je vous prie instamment, Messieurs, d'approuver que je vous demande confirmation d'une pierre de foudre d'une grosseur prodigieuse qu'on m'a dit avoir dans le milieu de la nef sur un piédestal, auquel cas permettez-moi de vous demander sa figure et couleur intérieure et extérieure, avec ses dimensions ; l'année, le jour et l'heure qu'elle tombe sur l'abbaye ; le temps qu'il faisait pour lors, le bruit qu'elle fit dans l'air et l'effet qu'elle produisit chez vous ; si vous en dressâtes un acte capitulaire ou verbal, et si quelque histoire en relation imprimées en font mention d'une manière aussi exacte et positive que je le désirerais pour l'ajouter aux autres faits semblables tirés des auteurs ecclésiastiques et profanes, tant historiens que philosophes, depuis 3000 jusqu'au siècle dernier. J'ai entrepris ce petit ouvrage à l'occasion de celles tombées dans le voisinage de ma commanderie ; le 16 septembre dernier, environ à deux heures et demie de l'après-midi, etc. »

Voici maintenant la réponse du prieur de Saint-Médard :

« A Monsieur le chevalier des Monts-de-Savasse à Mâcon.

« A l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, ce 25 novembre 1753.

« Monsieur, je ne sais à propos de quoi on s'est avisé de donner un principe extraordinaire à la pierre que l'on vous a dit être dans notre nef. C'est une espèce de bloc de la figure à peu près d'un cylindre, sur lequel une vieille tradition fort incertaine veut que St-Médard s'était mis à genoux, et, pour rendre la chose plus merveilleuse, on ajoute que cette pierre par l'ardeur et l'oraison de notre saint s'est amolie sous ses genoux. Vous voyez, Monsieur, combien cette ancienne chronique a peu de rapport avec le phénomène que vous voulez expliquer dans l'ouvrage que vous allez adresser au public. Si l'histoire que l'on vous a fait avait le moindre fondement, j'aurais saisi avec empressement l'occasion que vous voulez bien m'offrir de vous prouver le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

« Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Fr. L. J. Dumesnil,
Prieur. »

MM. Fossé d'Arcosse et Laurent présentent l'estampage d'une pierre tumulaire de la cathédrale sur laquelle ils n'ont pu déchiffrer que ces mots :

Ci gist vénérable personne... Jehan Bernard (?)..., *longtemps serviteur domestique de messire Jehan Milet, puis chanoine de céans, doyen... et administrateur de l'Hôtel-Dieu, qui trépassa l'an mil V^c^ et quatre, le jor*

du Vendredi-Saint, tost après jour au lieu du doyen eust célébré le service...

M. Laurent continuera l'estampage des autres pierres funéraires de la cathédrale et propose de faire une démarche auprès du conseil de fabrique à l'effet de lui demander, pour le musée lapidaire, une tombe très-précieuse par son inscription latine, laquelle provient de Saint-Pierre au Parvis et n'a été déposée en ce lieu que provisoirement. Cette proposition a été accueillie par la compagnie.

Le même membre donne lecture d'une généalogie avec armoiries de la famille de Héricourt pour s'assurer des armes qui devront être placées au bas du buste de de Héricourt commandé par M. Choron, maire de la ville et auteur d'une biographie du célèbre juriconsulte Soissonnais, insérée dans les *Bulletins* de la Société

M. Michaux communique la partie du bel album de M. Frédéric Moreau, contenant les dessins avec le classement des objets antiques qu'il a découverts dans les cimetières mérovingiens d'Arcy et de Trugny. En même temps il annonce qu'il donnera une note sur ces importantes trouvailles à l'une des prochaines séances.

M. Piette après avoir lu une note sur les crues de l'Aisne au siècle dernier, entretien la Société sur les fouilles opérées récemment dans l'église de Saint-Paul-au-Bois, au tombeau de Abel-Louis de Sainte-Marthe, général de l'Oratoire et l'un des auteurs du *Gallia christiana*, et donne lecture de la lettre de la lettre de cachet de Louis XIV qui l'exilait au prieuré de l'Oratoire de Saint-Paul.

On sait que cet exil a eu pour cause les opinions jansénistes de ce savant religieux.

M. Collet a la parole pour donner lecture d'une notice du docteur Godelle, comme l'un des premiers initiateurs à l'étude de l'archéologie dans le Soissonnais.

LE

DOCTEUR GODELLE ARCHÉOLOGUE

Préliminaires.

De temps à autre la société archéologique de Soissons affecte une place, dans son *Bulletin*, à certains des membres qu'elle a le malheur de perdre.

Le docteur Godelle n'a pas fait partie de cette compagnie, car elle n'était pas née de son vivant ; mais il en fut le précurseur, et, à ce titre, il m'a paru avoir droit, lui aussi, à pareille marque d'estime. Je lui ai alors consacré une notice au point de vue archéologique, et cette notice est celle-ci, dégagée sinon de toute appréciation, au moins de toute discussion, et limitée le plus possible aux faits et circonstances caractéristiques.

Nicolas-Claude-Joseph Godelle avait seize ans lorsque la révolution éclata ; il s'éprit d'elle ; il la défendit comme volontaire en 1792, comme sous-lieutenant en 93, 94, et ne quitta l'épée que par suite d'une blessure qu'il reçut à Fleurus, dans le genou droit, et qui le mit dans l'impossibilité absolue de combattre davantage.

Maigrement pensionné de l'Etat, et d'ailleurs plein d'énergie, il songea que puisque la carrière des armes s'était prématurément fermée pour lui, il devait en embrasser une autre. La médecine était de son goût. Il l'étudia sérieusement et conquit son diplôme de docteur le 24 octobre 1804, à l'âge de 32 ans.

Etabli d'abord à Vervins, puis à Soissons, il obtint successivement, par ses mérites, la plupart des distinctions honorifiques qui sont accordées aux belles situations de médecins de province (1). On le fit même chevalier de la Légion d'honneur.

Mais du docteur Godelle je ne veux, comme je l'ai dit, retenir ici que l'archéologue, c'est-à-dire le chercheur de vieux monuments et l'amateur d'antiquités. Le médecin a déjà eu, d'ailleurs, son biographe, ainsi qu'on peut le voir dans l'*Argus soissonnais* des 6 et 13 novembre 1842.

Bien souvent, l'homme donne libre cours, à côté de sa profession, de ses fonctions ou de son ministère, à une passion plus ou moins artistique. Pour le docteur Godelle, il fit dire de lui, à l'époque de sa mort (il y a 38 ans): « L'étude de l'antiquité, de l'archéologie surtout, fut le seul délassement qu'il se permit. Et la découverte d'une borne milliaire, d'une pierre votive consacrée par Auguste, était pour lui le triomphe le plus flatteur. »

M. Godelle n'était donc pas exclusivement docteur en médecine: il savait se produire à l'occasion, sous un autre jour. Ne se trouvait-il pas, du reste, dans un pays dont les curiosités de toutes sortes, incom-

(1) Il était médecin de l'Hôtel-Dieu de Soissons, associé correspondant de l'Athénée de médecine de Paris, membre correspondant de la Société de la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie des sciences etc., etc.

Le Docteur Godelle

Né à Aubenton en 1773 — Mort à Soissons en 1842.

plétement connues, s'offraient à lui comme pour exercer son érudition ?

Sans parler de la cathédrale, des églises et des abbayes de Soissons, dont il fut naturellement l'admirateur éclairé, tous les autres monuments ou objets historiques qui existaient dans la ville ou les environs, eurent le privilège de l'intéresser vivement. Il était à la piste des découvertes ; il les surveillait, les appréciait, et en faisait le sujet de brochures, d'articles de journaux, de notes, de mémoires, de rapports, et même de communications verbales. Aussi MM. Henri Martin et Paul Lacroix dirent-ils de lui dans la préface de leur *Histoire de Soissons* : « M. le docteur Godelle, bien connu par son zèle archéologique, nous a fait part de ses intéressantes observations. »

Théâtre romain.

Sachant qu'un théâtre et un cirque devaient se trouver quelque part enfouis dans le sol soissonnais, M. Godelle les rechercha d'abord sans les trouver, mais assista bientôt à l'exhumation imprévue du premier de ces monuments, et la consigna dans ses écrits.

« Après avoir conquis les Gaules, dit-il, les Romains apportèrent, dans ce beau pays, leurs mœurs, leurs arts, leurs lumières, enfin tous les bienfaits de la civilisation.

« Il fallait consoler de la perte de sa liberté un peuple impatient du joug, et couvrir de fleurs les fers qu'on lui imposait. Les conquérants firent donc établir des théâtres et des cirques dans les principales villes des Gaulois..,

« Les historiens ne laissent aucun doute sur l'existence d'un théâtre et d'un cirque à Soissons ; mais il paraissait impossible jusqu ici d'en assurer l'emplacement. Un heureux hasard vient de jeter quelque lumière sur ce point obscur des antiquités de la ville.

« Il existe au sud de Soissons, à moins de cent pas de distance des anciens remparts, une éminence qui fait partie des jardins des Capucins et sur laquelle fut établie une redoute dans la guerre de 1814. Cette éminence, que quelques-uns nomment la *Butte de César*, semble, dans sa plus grande partie, avoir été amoncelée par la main des hommes. Elle est creusée, du côté qui regarde la ville, en un demi-cercle de forme très régulière, dans le fond duquel on trouve des gradins placés en amphithéâtre. Cette enceinte compose aujourd'hui le clos du séminaire, mais les arbres nombreux qui en couvrent la surface empêchent l'observateur peu attentif d'en saisir l'ensemble et d'en apercevoir la régularité. Autour de cette enceinte est un mur de construction romaine, flanqué de tours dont le côté concave regarde la ville. Ce mur forme un hémicycle parfait. Sur le pourtour de l'hémicycle règne un mur épais de trois pieds.

« En 1820, M. de la Loge, grand-vicaire épiscopal, fit creuser vers l'extrémité sud du demi-cercle, dans le dessein de puiser de la grève. Les ouvriers rencontrèrent, à peu de profondeur du sol, les fondations de plusieurs tours, et y trouvèrent un grand nombre de monnaies romaines, dont treize m'ont été communiquées depuis. Plusieurs de ces monnaies portaient le nom et l'effigie de César. L'une présentait la tête d'Auguste et quelques petites le mot *Roma*... »

Le théâtre romain, que M. de La Prairie devait si heureusement restituer en 1848 et qu'on devait ensuite laisser ou faire disparaître, était ainsi trouvé.

« Quant au cirque dont Grégoire de Tours assure

que Chilpéric embellit Soissons, rien n'en révèle la situation, ajoute M. Godelle. Il est à croire que ce cirque était du côté de St-Crépin-en-Chaie, dont le nom indique les loges dans lesquelles on renfermait les animaux destinés aux combats ou à la course. »

Pierre d'Isis.

Médecin de l'Hôtel-Dieu de Soissons, le docteur Godelle remarqua, en 1821, dans une cour de cet établissement, une pierre cubique d'un intérêt hors ligne et dont la conservation, cependant, était fort compromise. Cette pierre, trouvée là en 1684, dans des fouilles d'anciennes fondations, subissait tous les outrages possibles. Elle était d'une hauteur de 95 centimètres, d'une largeur de 73 centimètres, et d'une épaisseur de 75 centimètres. « Je la fis dégager, dit le docteur, des corps étrangers au milieu desquels elle se trouvait comme ensevelie. Je ne vis pas, sans chagrin, qu'elle était tronquée dans un de ses angles supérieurs... Je cherchai parmi les décombres et je fus assez heureux pour retrouver le fragment détaché. » — M. Godelle fit alors rajuster ce morceau. Une inscription en partie détruite lui apparut ; il la rétablit en ces termes :

Is. Myrionimæ
et Serapi
exspectatus
Metis Augustus dicavit
Vovit, sacravit, locavit ;

Et il la traduisit ainsi :

A Isis Myrionime et à Sérapis, Auguste, attendu à Metz, a dédié, voué, consacré, placé (cette pierre).

A son avis, et après mûr examen, cette pierre n'était

ni un autel antique, ni une pierre tumulaire, ni le frontispice d'un temple : c'était une de ces pierres appelées par les archéologues pierres premières, pierres consacrées, *Lapides auspicati*. Elle était la pierre fondamentale, la pierre consacrée d'un temple élevé à Isis et à Sérapis, sur l'emplacement occupé actuellement par l'Hôtel-Dieu. Elle devait avoir été posée l'an 26 avant Jésus-Christ, par l'empereur Auguste, alors qu'il était venu présider à Narbonne les Etats de la nation et qu'il avait visité les principales villes des Gaules.

Le docteur rappela, d'après Tacite, que des Suèves avaient fait des sacrifices en l'honneur d'Isis. Il dit qu'on pouvait croire qu'une colonie de ces peuples, originaires de la Germanie, était venue se fixer sur les rives de l'Aisne, et il alla jusqu'à écrire qu'on retrouvait de la sorte, en ces contrées, le culte de cette déesse. Il eut des approbateurs et des contradicteurs sur ce dernier point. Les interprétations d'aujourd'hui sont encore différentes les unes des autres. Le dernier mot sera probablement toujours à dire à cet égard.

Ayant appelé l'attention des savants sur la pierre d'Isis, M. Godelle la fit dessiner par M. Hoyer, artiste d'un talent très-estimé à Soissons, et en fit le sujet d'une notice qui fut imprimée.

Cependant cette pierre restait toujours en souffrance à l'Hôtel-Dieu. Elle y était encore en 1826, et, à cette époque, le 19 avril, M. Godelle croyait même devoir écrire au maire de la ville, M. de la Nouë : « Je rappelle à votre souvenir la pierre de l'Hôtel-Dieu et vous prie de la soustraire à la destruction dont elle est menacée; car elle n'est point garantie des injures de l'air, et vous savez que la goutte d'eau détruit les rochers les plus durs. *Gutta cavat lapidem.*

La parole de M. Godelle fut enfin entendue. La pierre d'Isis fut tirée de son état d'oubli et d'abandon. Elle

est maintenant dans le vestibule du musée communal de Soissons.

Ceintures de Druides.

A l'histoire de la pierre antique de cette ville se rattache nécessairement, selon M. Godelle, la découverte faite à l'Hôtel-Dieu, en 1732, de ce qu'il nomme deux ceintures de druides. On démolissait un vieux mur qui faisait probablement partie, dit le docteur, des fondations d'où avait été extraite la pierre d'Isis. On trouva alors dans un coffret de chêne que recélait une large entaille faite à une poutre, deux ceintures de prêtres du paganisme, ceintures que le chanoine Cabaret décrivit dans ses *Mémoires*, après les avoir vues, tenues et considérées.

Les prêtres d'Isis ne faisaient point de sacrifices, explique M. Godelle. Ces ceintures, d'après lui, ne pouvaient donc provenir que de druides. Elles ont été vendues à l'époque de leur trouvaille, le jeudi 20 mars 1732. Cela résulte d'une mention ainsi conçue, mise sur un registre de l'administration de l'Hôtel-Dieu :

« La mère a apporté sur le bureau la somme de cent quinze livres qui a été aumosnée pour le bâtiment neuf, à l'occasion de deux ceintures qui ont été trouvées dans la démolition de l'ancien bâtiment, laquelle somme de cent quinze livres a été à l'instant remise entre les mains de M. Saunier qui en fera compte. »

Ces objets seraient aujourd'hui d'une valeur et d'un intérêt inappréciables On ne saurait trop déplorer leur perte.

Inscriptions.

En entrant à l'Hôtel-Dieu par la porte de la place St-Pierre, on voyait à gauche, dans la direction Est de la salle des blessés, du côté où ont été découvertes la pierre d'Isis et les deux ceintures *druidiques*, une maison qui occupait très probablement, suivant M. Godelle, une partie de l'emplacement de l'ancien temple d'Isis.

Sur un mur de cette maison, continue le docteur, se trouvaient quatre pierres séparées, dont deux carrées et deux ovales. Elles étaient enchâssées, placées avec symétrie au-dessus de chapiteaux d'ordre corinthien, et toutes les quatre portaient, gravées, des inscriptions latines. Le docteur Godelle lut et relut ces inscriptions. La première disait : *In via virium nulla est via.* La deuxième était extraite d'un poème de Claudien, qui fiorissaitsous Arcadius et Honorius. La troisième était un fragment d'une ode d'Horace. Et la quatrième était le *Connais-toi toi-même des anciens*. Une cinquième inscription latine existait sur la maison ; celle-là n'était point gravée, mais peinte. Elle portait qu'avec l'aide de Dieu tout devient facile.

J'ai visité depuis peu cette maison, écrivait le docteur Godelle après 1826, dans un article sur les antiquités de Soissons. Je n'y ai plus retrouvé ces inscriptions ; elles avaient disparu sous un badigeon barbare. Dans quelques cent ans, une main savante découvrira celles gravées et les déchiffrera de nouveau.

Il n'aura pas fallu un siècle pour qu'on pût revoir les inscriptions. Celui qui signe cette notice les a lues hier aussi facilement qu'on pouvait le faire à leur premier jour.

Arlaines.

Au temps où M. Godelle s'occupait des inscriptions de l'Hôtel-Dieu, une sorte de légende locale pleine d'attraction pour un antiquaire prenait de la consistance dans le pays. Sous le nom d'Arlaines, entre Ambleny et Fontenoy, à gauche de la rivière d'Aisne, une ville, disait on, était anéantie depuis plus de mille ans, et on en avait vu des vestiges dans le courant de mars 1810, en creusant le sol pour élever un arc-de-triomphe à l'occasion de la première entrevue matrimoniale de Marie-Louise avec Napoléon.

Le docteur n'ignorait pas cet état de choses. Il pensa que constater l'existence certaine de cette ville serait un résultat glorieux. Arlaines reçut alors sa visite. Il y chercha la cité détruite. Il en écrivit le nom dans ses notes : *Arlaines. Villa Aureliana.* Et il y consigna son opinion à ce sujet. Immédiatement au-dessus de Pontarcher, dit il, se trouve un petit plateau de forme à peu près circulaire, traversé par la route de Compiègne. Ce plateau porte le nom d'Arlaines, et l'ensemble des lieux divers qui le composent porte le nom de ville d'Arlaines...

En 1810, tout près de la ferme dite *la Maladrerie*, des ouvriers, voulant tirer des pierres, rencontrèrent d'anciennes constructions et une espèce de bassin d'environ trente pieds de diamètre : c'était une salle dont le pavé est en mosaïque. Le nom de *Maladrerie*, conservé au corps de ferme, indique que celui-ci fut converti en hôpital dans le moyen-âge.

Le docteur Godelle complète ces détails comme en interligne et après réflexion : « La tradition populaire, dit-il, y établit l'emplacement d'une ville ; mais cela me paraît une erreur, l'espace en est trop rétréci. »

Les Voies romaines

Non fixé d'une manière précise sur la question de savoir ce qu'était Arlaines, M. Godelle passe outre; mais il regrette qu'il « manque à la ville de Soissons une bonne dissertation sur ses antiquités et notamment sur ses chaussées romaines... »

Les antiquités soissonnaises, il les appréciait le plus souvent, d'une manière judicieuse; pourtant quelquefois il les voyait sous un faux jour, tant les données de la science laissaient à désirer de son temps. Quant aux voies romaines, il se complut à les suivre par monts et par vaux.

Pendant la bâtisse (1825) du mur de la ville de Soissons, à gauche, en sortant de la porte St-Christophe, j'ai signalé, dit-il, une chaussée qui se trouve au niveau du sol. Elle passe sous cette porte et se rendait probablement au château d'Albâtre, et de là, peut-être, à Pasly, où la chaussée romaine traverse la rivière d'Aisne.

Le docteur notait une autre fois : « Cette chaussée vient d'être retrouvée sous les fondations du château d'albâtre. » Puis, une autre encore : « Pontarcher dut être un lieu considérable dans les temps anciens : il en partait deux voies romaines, dont l'une se rendait à Beauvais et à Noyon par Vic-sur-Aisne et Attichy, et dont l'autre traversait la forêt de Cuise, se dirigeant vers Senlis. Une autre route, passant par Port, y venait aboutir .. Ces grands chemins, appelés voies romaines, parce que les Romains les ont réparés, et chaussées Brunehaut, peut-être parce que cette reine a pu contribuer à leur rétablissement, me paraissent, en grande partie, des travaux gaulois antérieurs à l'invasion des Romains. »

Les autres voies anciennes du pays occupèrent aussi le docteur, surtout celle qui, de Soissons, conduisait à Vermand, par Pasly, Vaurezis, Bagneux, etc. Il fit même la remarque que le soc de la charrue et la main de l'homme leur avaient fait plus de mal en 40 ans que les éléments dans l'espace de plus de douze siècles. Et lorsque plus tard se fut formée à Laon une Commission des antiquités départementales, dont il fit partie, plusieurs voies partant de Soissons furent recommandées à son zèle.

Pierres milliaires.

L'étude des chaussées romaines en appelait une autre, — celle de ces bornes, de ces colonnes milliaires que Sévère et son fils Caracalla firent planter de lieue en lieue, comme dit Henri Martin, et suivant la manière de compter des Gaulois. Le docteur ne négligea point cette partie de la science historique et archéologique.

« Six de ces colonnes, dit-il, ont échappé à la destruction ; mais il est urgent de pourvoir à leur conservation. Il faut les mettre à l'abri des injures de l'air, de la pluie et de toute espèce d'insulte. »

Sur ces six colonnes, il en avait remarqué quatre à Juvigny, une à Soissons et une à Vic-sur-Aisne.

Désirant les voir en la possession de la ville de Soissons, il veilla, pour ainsi dire, sur elles ; il écrivit au maire et au préfet à leur sujet ; il en releva les inscriptions plus ou moins lisibles, et à propos de celles de Juvigny, dont deux étaient sur la place publique, une au cimetière et une à la Croix-St-Martin, il s'exprima ainsi : « Elles ont été trouvées toutes sur la chaussée romaine qui, de Soissons, conduisait en

Angleterre, en passant par Condren, Arras, Thérouanne et Boulogne. On ne connaît point l'époque de leur découverte. L'une d'elles a été exhumée près de la voie romaine, dans un lieu nommé Montécouvé, mais on ne sait laquelle des quatre. Celles de la place étaient, avant la révolution, recouvertes d'une vaste pierre en forme de table, sur laquelle se faisaient au peuple la distribution et le pesage du sel. »

En ce qui regarde celle remarquée à Soissons, il convient de dire qu'elle avait été primitivement placée à sept lieues de cette ville par ordre de Septime Sévère. Elle avait été trouvée en 1708, recueillie dans l'abbaye de St-Médard et dessinée pour un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; puis, de St-Médard, elle avait été transportée à Vert-Bois, non loin de la porte St-Christophe, dans un jardin appartenant à M. de Breuvery, archéologue à ses heures.

Et quant à celle de Vic-sur-Aisne, elle était dans la propriété et sous la sauvegarde d'un autre antiquaire, M. Clouet.

Mais le docteur Godelle ne devait pas voir la ville de Soissons devenir propriétaire de ces bornes, bien qu'il s'en fût occupé pendant quinze ans, de 1824 à 1839. Il n'était plus de ce monde, en effet, lorsque, en 1851, l'une d'elles seulement, celle recueillie à Soissons, fut donnée à la ville par un ancien capitaine du génie, M. de Bussières, qui la tenait de M. de Breuvery. Et il n'eut pas non plus la satisfaction de constater que le musée municipal fut ensuite mis en possession de deux autres bornes, dont une de Bézu-Saint-Germain, achetée par la ville en 1860, et une de Maizy, donnée en 1861 par M. Michel de Tugny, de Beaurieux.

Sarcophages. Tombes antiques.

M. Godelle faisait part de ses sentiments et de ses vues en matière archéologique, et cherchait à les faire partager, à les faire accepter ; mais il n'y parvenait pas toujours. Il poursuivit néanmoins ses recherches avec une louable ardeur.

Des trouvailles de tombes antiques, de sarcophages de pierre eurent lieu dans l'arrondissement de Soissons. Il sut qu'un ingénieur connu dans le pays, M. Duroché, faisant baisser la route de Soissons à Paris, au lieudit Vert-Bois, à l'endroit où se trouvaient l'habitation de Breuvery, avait mis à découvert des tombes et des armes, et il apprit aussi que cet ingénieur avait rencontré pareilles choses à Soissons, au Point-du-Jour, près de la porte de Laon. Il recueillit alors ces faits par écrit, et il relata qu'avant d'arriver de Soissons à Pontarcher, à gauche de la chaussée, au dessus et en deçà du moulin, on avait exhumé « dans un champ appelé le *Champ Ste-Marie*, un très grand nombre de tombes en pierre, semblables à celles que l'on trouve à Cuisy-en-Almont, à Port-Fontenoy, sur le terroir d'Allemant, sur les hauteurs de Cuffies. » Il n'omit pas que sur la pointe orientale du camp de Pasly, en face de la ville de Soissons, il avait été trouvé, en 1841, des cercueils monolithes, grossièrement taillés. Il n'oublia pas davantage Arcy-Ste-Restitue, où, en 1878, M. Frédéric Moreau devait recueillir de si précieux restes de l'époque mérovingienne. Et il connut sans doute la découverte non loin de Breny, dans ce *Champ-du-Martois* ou *Champ-de-Mars*, que le même M. Moreau explore aujourd'hui avec autant de science que de bonheur ; il connut sans doute, dis-je, la découverte d'une tombe de pierre que

le maire de Breny, M. Fillion, signala en 1822, au sous-préfet de Soissons, M. Denis de Senneville, en lui disant qu'une vieille tradition prétendait que cet endroit était un champ où Jules-César, occupé de la conquête des Gaules, plaçait ses troupes, soit pour les reposer, soit pour arrêter les Gaulois.

Tête antique.

On trouve aussi dans les notes de M. Godelle l'indication de la présence, dans une maison occupée par M. Daras, premier adjoint au maire de Soissons de 1815 à 1817, « d'une tête antique, de marbre blanc, très bien sculptée. On dit qu'elle représente Auguste, écrit le docteur. Je crois, continue-t-il, qu'elle appartiendrait plutôt à Drusus, qui avait pour Soissons une affection particulière et qui y demeurait presque toute l'année. Cette tête mérite les honneurs du dessin. Je ne sache pas un artiste qui s'en soit occupé. »

Si nous ne nous trompons, cette tête provient de fouilles faites quelque part à Soissons, au temps de Mayenne. Elle ne devait pas échapper au musée de la ville. C'est elle qui y figure dans la salle des antiquités, sous le numéro 63 du catalogue, et par le fait d'un M. Gréhen-Mauprivé, qui l'a donnée en 1850, après avoir acquis la maison Daras, laquelle était située à Soissons, rue Saint-Léger, numéro 5.

On ne trouva jamais le buste ou le corps dont cette tête avait pu faire partie. De même on ne parvint pas à découvrir les têtes d'un groupe en marbre blanc qui fut exhumé, en 1831, à Soissons, sur l'emplacement appelé indifféremment château ou palais d'albâtre. Et pourtant, M. Godelle était un chercheur infatigable et souvent heureux.

Palais d'Albâtre.

« Avec quelle avidité n'explora-t-il pas ces ruines du château d'albâtre, » dit un journaliste qui avait bien connu le docteur. Le fait est que M. Godelle s'occupa activement des restes de ce magnifique édifice. Il savait tout ce qu'on en avait écrit ; il avait lu que des empereurs romains et, après eux, des gouverneurs avaient habité ce château pendant leur séjour à Soissons ; il n'ignorait pas qu'en 1551 et en 1762 on en avait fouillé l'emplacement d'une manière incomplète, et il espérait que des trésors d'archéologie y étaient restés enfouis. « Les historiens, écrivit-il, placent ce château au nord de la ville, tout près du rempart, vis-à-vis de l'ancienne porte Bérald, et non Bara, qui donnait sur la plaine de St-Crépin. On aperçoit encore, dans les terres, un carré faisant saillie au-dessus du sol. En 1793 ou 94, lorsqu'on voulut y placer le cimetière Marolles (1), en vertu de la loi qui transportait ces établissements à quatre-vingt dix mètres des habitations, M. Duroché, ingénieur des ponts-et-chaussées, y fit plonger la sonde et rencontra une salle carrée dont le pavé était en mosaïque. »

En 1826, des travaux militaires s'exécutaient pour la construction de deux fronts au nord de Soissons. Le 19 avril, M. Godelle écrivit au maire de la ville (M. de la Nouë) : « Il existait à la mairie de Soissons, avant les désastreux événements de 1814, une collection de médailles trouvées soit dans la ville, soit dans la banlieue. Le feu qui a consumé l'Hôtel-de-Ville a détruit

(1) L'évêque constitutionnel Marolles est enterré sur cet emplacement ainsi que quelques autres habitants de Soissons.

en même temps cette collection précieuse pour l'histoire du pays : c'est une perte désormais irréparable et qu'on ne saurait trop déplorer. Toutefois les travaux qui s'exécutent maintenant sur divers points des remparts fournissent à la ville l'occasion de se procurer quelques médailles que les ouvriers rencontrent en remuant des terres tant de fois remuées dans d'autres temps.... Les travaux devant s'étendre dans la plaine Saint-Crépin mettront à découvert les fondations du fameux château d'albâtre. J'appelle sur ce point spécialement votre attention et celle de tous les curieux. Il est probable que les fouilles qui seront faites en ce lieu produiront quelques découvertes importantes... Il serait à désirer que les médailles ou les morceaux d'antiquités qui seraient découverts fussent déposés à la mairie, en accordant à l'auteur de la découverte une juste indemnité. »

Le maire remercia M. Godelle de son attention, et les travaux furent suivis de part et d'autre avec le plus vif intérêt, et avec la collaboration intelligente du génie militaire. Ils mirent successivement au jour, parmi des constructions romaines, où les marbres de toutes couleurs avaient été prodigués, un grand nombre d'objets, tels que tuiles, briques, fragments de colonnes, chapiteaux, céramique, médailles, monnaies, mosaïque, bague d'or, Cupidon de bronze, amphores, meules, etc.

Que sont devenues toutes ces curiosités ? — A propos des monnaies et médailles, le chef du génie (M. Vauvilliers) écrivit un jour au maire ; « Beaucoup d'habitants en achètent et encouragent l'infidélité des ouvriers, qui ont ordre de me les remettre. » Il est probable que d'autres et nombreux objets ont subi le même trafic, car la ville ne devint propriétaire que de quelques-uns ; et, à coup sûr, tout ce qui revit la lumière

ne passa pas sous les yeux de M. Godelle ; il en fut au moins ainsi de la bague d'or et du Cupidon de bronze qu'on ne revit jamais.

On croit que, dans le même temps, une Minerve de bronze fut aussi trouvée sur l'emplacement du palais et disparut illicitement pour plusieurs années. Heureusement, en 1836, elle fut découverte à Villers-Cotterêts, chez un nommé Delettre, marchand d'antiquités, et restituée à Soissons par M. de Vuillefroy, ami de la science archéologique. Moyennant 100 fr. qu'il avança et qui lui furent rendus le 7 décembre 1837, M. de Vuillefroy put remettre cette statuette à la ville, qui la possède maintenant dans son musée. Dire que M. Godelle la vit alors et l'admira n'est certes pas trop avancer.

« Une découverte plus précieuse couronna toutes les autres, dit Henri Martin dans son *Histoire de Soissons*. Le 15 février 1831, des ouvriers du génie, en creusant un fossé de la demi-taille de droite du front 8-9, mirent à découvert un groupe de deux personnages auxquels il manquait les têtes, deux mains et un bras.

Qu'était-ce que ce groupe? Il ne paraît pas que M. Godelle ait pu le dire. « La pose et l'aspect se rapprocheraient du *Bélisaire demandant l'aumône*, » écrivait le maire de Soissons (M. Augustin Deviolaine) au ministre de l'intérieur (M. le comte d'Argout), en le lui demandant le 3 mars pour la bibliothèque de la ville. « Ce monument précieux, du plus beau marbre de Paros, représente le *Pédagogue et son Elève*, » disait victorieusement en 1832, le bibliothécaire (M. Brayer), qui l'avait savamment examiné.

Je n'ai pas à raconter ici comment ce groupe, accordé à la ville de Soissons, par le ministre, le 13 avril 1831, quitta, hélas! cette ville en 1833 pour prendre place au musée du Louvre : l'honorable

M. de La Prairie a donné ce renseignement dans son excellent travail sur l'ancien palais d'albâtre. Je passe donc aux autres choses intéressantes que, plusieurs années après, ce palais rendit successivement comme un autre Pompéï et que M. Godelle apprécia ou décrivit avec une compétence incontestable, au fur et à mesure qu'elles apparaissaient, ou que la ville les recevait pour les ajouter à ses collections.

Ce fut d'abord un fragment de mosaïque, de belle dimension, que l'on trouva vers la fin de septembre 1836. Ce fut ensuite un plat d'argent, ciselé, que l'on recueillit le 4 octobre suivant et qui recouvrait un bassin de cuivre contenant 73 médailles de Vespasien, Antonin-le-Pieux, Sévère, Trajan, etc. Ce fut également une autre quantité de médailles romaines (2186) que l'on rassembla dans le même mois d'octobre. Ce fut aussi une figurine gallo-romaine de bronze, que l'on découvrit en 1837 et qui, vue ensuite au musée par un professeur de l'école des chartes (M. de Montaiglon), a fait de sa part l'objet d'une notice dont il donna lecture en 1871, dans une séance de la Société des antiquaires de France. Ce fut encore un petit objet de cuivre qui était tout à la fois un anneau et une clef et que l'on rencontra dans le même temps, ainsi qu'un vase de terre grise, des morceaux de vases en terre rouge, un christ sans bras, en ivoire, et des médailles, toujours des médailles. Ce furent, en novembre 1837, une statuette d'argile dont le sujet est une espèce de Lucine ou d'Isis allaitant un enfant, un petit sphinx de bronze, des fragments de terre cuite, divers menus objets, une douzaine de médailles. Et ce fut enfin un petit vase de terre de Samos que l'on retrouva en décembre 1838 et que trois carolus d'or accompagnèrent parmi les résultats obtenus.

Plat d'airain.

De 1831 à 1836, on ne fit rien rendre aux entrailles du palais d'albâtre ; mais dans le courant du mois de mai 1833, et comme pour remplir ce vide, un commandant du génie (M Jeulain) faisant construire un mur crénelé (qui a été abattu depuis (1), entre la rivière d'Aisne et la rue du Mail, à la naissance de cette rue, du côté nord, rencontra dans la grève, à environ trois mètres de profondeur, un vase d'airain de 33 centimètres de diamètre. Ce vase, déposé à la bibliothèque communale le 22 juin de la même année 1833, était très oxydé. Il paraissait, dit le bibliothécaire Brayer, remonter au xve siècle par les figures et les inscriptions qu'on y aperçevait en partie ; mais pour en savoir davantage, il fallait le soumettre à une opération chimique. Chargé de ce travail délicat, M. Godelle en fit connaître bientôt les résultats, en publiant le 19 septembre 1833, dans l'*Observateur soissonnais* une *Notice* qu'il modifia dans l'*Argus* en 1837. « Ce vase a la forme d'un bassin, dit-il. Sa face concave est ornée d'une gravure au trait représentant l'aventure de Pyrame et Thisbé. L'artiste a divisé son œuvre en sept médaillons ou tableaux dont les six plus petits occupent le pourtour et dont le plus grand remplit le fond... M. Laurendeau, peintre en cette ville, s'est chargé d'en faire le fac-simile : son crayon délicat et pur en a saisi jusqu'aux linéaments les plus déliés... Si l'on me demande quelle pouvait être la destination du vase, je répondrai que sa forme d'aiguière fait présumer qu'il appartenait à la toilette

(1) En 1873 et 1874.

de quelque dame, dans un temps où la langue latine était parlée dans les Gaules... On peut donc assurer que cette antique est antérieure à l'occupation des Francs et qu'elle remonte à la domination romaine. »

Etudié plus récemment au musée où il se trouve, ce vase a été jugé, par un groupe de savants (1) appartenir à une époque plus récente que celle assignée par M. Godelle, mais plus ancienne que celle indiquée par M. Brayer : il serait du moyen-âge et daterait du douzième siècle ; mais, je l'ai dit en commençant, je constate et ne discute pas.

Les Creutes.

En l'état d'enfance de l'art où se trouvait la science archéologique, on comprendra facilement que M. Godelle se soit trompé quelquefois. De nos jours encore ne se glisse-t-il pas également çà et là dans les travaux de ce genre, des erreurs, de fausses appréciations, et ne se trouve-t-il pas certains antiquaires qui en rectifient certains autres, en attendant qu'eux-mêmes, peut-être, soient contredits à leur tour ?

Voyons un peu maintenant ce que pense le docteur des habitations troglodytiques, si nombreuses et tant fouillées dans le département de l'Aisne.

« Il est constant, dit-il, que les Gaulois pratiquaient, dans les rochers, des fosses, des cavités, des cavernes, des cryptes, ou des grottes, creutes, croûtes et croûtelles, comme il s'en rencontre un très grand nombre dans le Soissonnais, notamment au village de Pasly, où elles sont magnifiques, et dans la montagne de

(1) V. Bulletin de la Société archéologique de Soissons, tome 3, 2e série, page 241.

Comin, où elles sont aussi belles et aussi bien conservées. Ces cryptes gauloises, qui ressemblent beaucoup à celles que l'on voit en Egypte et dans quelques contrées de l'Orient, étaient manifestement destinées à la demeure des hommes, avant que les hommes eussent eu l'art ou la volonté de se bâtir des maisons... Quelques recherches que j'aie faites, ainsi que d'autres personnes, je n'y ai découvert aucun indice de christianisme. D'où il faut conclure que ces habitations sont antérieures à l'ère chrétienne...

« Le chef, qui devait occuper l'habitation centrale, dit encore le docteur, pouvait d'un coup de sifflet, ou par un signal donné, avertir simultanément toute la phalanstère gauloise. »

Sujet à appel, ce jugement devait être et fut réformé: mais où est celui définitivement porté sur les premiers habitants des creutes? On l'attend toujours.

Les Silos.

C'est dans un curieux écrit sur l'origine des silos que le docteur Godelle s'exprimait ainsi sur les creutes de Pasly.

Au premier aspect, on peut se demander quels rapports il y a entre les creutes et les silos; mais bien vite on est fixé par M. Godelle lui-même.

« On voit, dit-il, au fond de ces vastes cavernes, des arrière-cavités qui ne peuvent avoir eu d'autre usage que servir à la conservation des grains et des fruits destinés à la nourriture de la famille. »

Et, parlant des silos, il dit :

« Le procédé fut mis en usage dans les Gaules, d'abord par les indigènes, ensuite par les Romains ; car le peuple-roi qui occupa le Soissonnais pendant

cinq siècles ne se mêla jamais d'une manière intime avec les peuplades qu'il avait conquises ; et, pour tenir ces peuplades dans la soumission dont elles étaient perpétuellement tentées de sortir, il fut obligé de former des camps stationnaires (*castra stativa*) non loin des villes où la population s'était agglomérée. Les soldats romains, souvent resserrés, quelquefois même assiégés dans leurs retranchements, eurent la sage précaution d'y pratiquer des fosses, c'est-à-dire des puits au fond desquels ils conservaient les grains destinés à leur subsistance. »

Tel fut à mon avis, ajoute le docteur, l'usage de deux puits existant sur le plateau qui sépare les villages de Pasly et de Pommiers. « Ces deux puits ont quatre mètres de circonférence sur douze mètres environ de profondeur. Ils sont revêtus de maçonnerie, dans leur partie supérieure, pour soutenir les terres ; puis, perforant la roche calcaire, ils descendent dans un sable très sec. Là, leur fond s'élargit et se divise en courtes galeries qui rayonnent en sens divers. Il est évident qu'ils n'ont jamais pu être des réservoirs d'eau. »

Ayant ainsi parlé des puits du camp de Pasly, M. Godelle décrit naturellement le camp lui-même, ce camp maintenant si connu et tant exploré. Il arrive ensuite à cette conclusion : « Une telle disposition du terrain ne laisse aucun doute sur sa destination. » Et revenant à l'antiquité des silos, il appuie son opinion sur des autorités tellement imposantes, dit-il, que nul ne sera tenté de les révoquer en doute : en première ligne, le vieux romain Varron, le plus docte des agronomes ; en deuxième lieu, Columelle qui « a laissé sur l'agriculture douze livres aussi précieux par les préceptes que remarquable par le style ; » en troisième lieu, Pline, qui vint après et ne manqua pas « de consigner, dans son admirable *Histoire naturelle*, les

faits que ces grands hommes lui avaient transmis ; » et en quatrième lieu, l'historien d'Alexandre, qui prouve d'une manière indubitable « que les silos étaient connus des peuples de l'Asie, au-delà du Caucase. »

» Il me semble aussi, dit le docteur en terminant, que la forme de ces silos antiques doit jeter un trait de lumière sur la destination réelle de ces fosses voûtées, construites dans la base des tours féodales... Ces cavités étaient-elles destinées à incarcérer des hommes ? Cela n'était pas possible, car un homme n'y aurait pas vécu quarante-huit heures. Mais la privation absolue d'air les rendait très propres à la conservation des grains, ou des viandes salées, ou même des légumes... » Le château et la ville de Coucy étaient garnis d'une trentaine de tours énormes, qui toutes étaient munies de cavités, de fosses voûtées avec art. Ces cavités pouvaient suffire à la conservation des aliments destinés au prince et à la garnison ; mais évidemment, c'eût été un trop grand nombre de prisons à la fois... »

Origine, Etymologie de Soissons.

L'homme qui scrutait avec tant de persévérance nos monuments locaux devait naturellement écrire, un jour ou l'autre, sur le nom même de Soissons. En 1838, le docteur Godelle publia effectivement une brochure ayant pour titre : « *Inductions philologiques sur l'origine et l'étymologie de la ville de Soissons.* » Dans ce travail aussi ingénieux que savant, le docteur trouve qu'il est peu de villes qui aient autant exercé l'imagination des étymologistes que la ville de Soissons. « Le nom propre de la ville a subi, dit-il, une foule de variantes, amenées, d'un côté, par les événements, et, de l'autre, par la mobilité de l'orthographe, que

l'imprimerie pouvait seule fixer d'une manière invariable. » Il rapporte toutes ces appellations et conclut en disant que c'est dans le nom de la rivière d'Aisne qu'il faut chercher la racine du mot *Soissons*.

Puy d'amour.

Un autre point historique retint l'attention de M. Godelle : c'est le *Puy d'amour* de Soissons, « espèce de tribunal littéraire composé de personnes des deux sexes les plus distinguées par leur esprit, et qui jugeait les compositions des poètes et des troubadours. »

« Le mot *Puy*, en latin barbare *podio*, *podium*, signifie, dit M. Godelle, montagne, éminence, élévation et par métonymie, tribunal. »

Mais où était donc situé ce Puy d'amour ? M. Godelle le place dans la Cour-Céleste, que le peuple, dit-il, appelle Cour-du-Dieu-d'Amour, Cour-du-Puy-d'Amour, et dont le voisinage garde des traces de constructions ogivales à destinations restées inconnues. « C'était sûrement en ce lieu que siégeait ce singulier tribunal, bien supérieur, par la forme, à nos académies. »

Et comme, à cause de l'aspect des lieux, Paul Lacroix (le bibliophile Jacob) n'est pas de son avis dans le second volume de l'*Histoire de Soissons*, M. Godelle regrette beaucoup que cet écrivain ait fait de cet endroit la cour des Ribauds. « Il pouvait tout aussi bien, dit-il, la placer dans la rue des Miracles. Certes, Soissons était assez important pour avoir, comme Paris, ses ribauds, sa cour, sa rue des Miracles, mais aussi son puy d'Amour.

La Hire.

Sur le terrain de l'histoire, — cette sœur de l'archéologie, a-t-on dit, — on rencontre encore M. Godelle, à propos d'un homme des plus en lumière sous Charles VII et dont le lieu d'origine est néanmoins à découvrir.

La Hire, selon le docteur Godelle, était né à Vignoles, commune de Courmelles ; Vignoles était le véritable nom de La Hire ; Vignoles avait eu un château, berceau de La Hire ; ce château avait été rasé, et une habitation ordinaire s'élevait sur son emplacement. Le docteur avançait tout cela avec d'autres savants. Il y avait lieu, par conséquent, de fixer à Vignoles une inscription commémorative de la naissance de celui qui figure comme valet de cœur dans le jeu le plus populaire qui soit en France.

Un honorable avoué de Soissons, qui se fit avocat, devint sous-préfet et mourut juge de paix (M. Sorel) se chargea de la rédaction de cette inscription, comme ami des belles-lettres. Mécontent du premier produit de sa pensée, il recommença son œuvre une seconde, puis une troisième fois, et finalement l'inscription ne fut jamais placée. Sans doute alors, comme aujourd'hui, le hameau de Vignoles fut contesté au profit du Midi, en tant que lieu de naissance de La Hire, et aucune détermination favorable au projet ne put être prise.

Monuments mégalithiques.

Blocs erratiques.

Revenons à M. Godelle archéologue.

Fréquemment appelé dans les campagnes pour l'exercice de l'art de guérir, le docteur y découvrit des objets non moins curieux que tous ceux qu'il avait étudiés déjà.

Le 23 août 1840, l'*Argus Soissonnais* publiait la nouvelle suivante : « L'œil observateur et éclairé du docteur Godelle, qui s'occupe toujours avec intérêt des antiquités de notre pays, si riche en souvenirs des temps anciens, vient de reconnaître, à un myriamètre de Soissons, un monument druidique sis sur la hauteur de Villers la-Fosse, commune de Vauxrezis. » Cette nouvelle était exacte : le dolmen de Villers-la-Fosse était révélé, et M. Godelle était bien l'auteur de la découverte. C'était même incontestablement sa plus plus belle trouvaille ; aussi, trois jours après, voulant conserver à la science ce mouvement mégalitique, et désirant le faire figurer au cadastre comme une chose immuable, en fit-il le sujet d'un excellent rapport au préfet de l'Aisne, rapport qui fut imprimé et que possède la bibliothèque communale de Soissons. Le préfet était M. Desmousseaux de Givré. Il donna pleine satisfaction à M. Godelle à la date du 1er octobre. Il fit plus ; il institua, le 4 de ce mois, une commission des antiquités départementales ; il nomma membres de cette commission, pour l'arrondissement de Soissons, M. le docteur Godelle, M. le vicomte de Montesquiou, ainsi que M. Paul Masure, et il leur donna la mission : de proposer le moyen de conserver les monuments, de publier des documents historiques, de surveiller

les découvertes d'objets d'art, et de collaborer au plan d'une statistique archéologique du département.

D'autre part, le sous-préfet de Soissons (c'était M. de St-Marsault) écrivit aux maires des communes de sa circonscription, pour faciliter et favoriser les recherches que la commission croirait devoir entreprendre dans l'intérêt de l'art et de l'histoire.

Et voilà M. Godelle se livrant de plus belle à ce que l'on qualifia de délassement lors de son décès, mais à ce que l'on peut certes appeler son travail de prédilection, sa passion favorite, et communiquant sur toutes choses son opinion ou son impression.

Ainsi il va voir la *Pierre-Frite* à Crouy, et il dit que la tradition rapporte qu'elle servait aux sacrifices des druides.

Il remarque, de nouveau, à Juvigny, la table supportée par deux bornes milliaires, et il déclare qu'elle a été le siège de plaids généraux.

Il considère à Chavigny une autre table de pierre, et il lui attribue le même usage.

Il se trouve, à Vauxrezis, en présence de la *Pierre-Noble*, et il prétend que là également se tenaient les plaids généraux.

A Pommiers, il examine la *Pierre-du-Pas-St-Martin*, et il indique que sur une de ses faces est une empreinte de pied d'homme et de pied de cheval, en sens inverse.

A Sacy-St-Christophe, il visite la *Pierre-de-la-Croix*, et il avance qu'elle a d'abord servi aux plaids généraux, puis aux reposoirs de la Fête-Dieu.

Dans le bois de Billy-sur-Aisne, il découvre la *Pierre-du-Revers*, ou la *Pierre-qui-tourne-à-minuit*, et c'est, suivant lui, une sorte de muraille disposée par assises, dont une pierre détachée, tombée sur le sol, laisse un vide proportionné. On fait beaucoup d'histoires, dit-il, sur la *Pierre-qui-tourne*. On trouverait

difficilement dans le pays quelqu'un qui voulût y passer la nuit... L'endroit est très pittoresque, très convenablement disposé pour produire au loin des effets fantasmagoriques. »

A Sermoise, un bloc erratique (la *RocheBoudin*) frappe ses regards, et il note que c'est « un vaste cube bien assis pour indiquer l'aplomb du monde. »

A Noroy-sur-Ourcq, il s'arrête devant la *Pierre-Levée*, ou *Pierre-Soulevée*, et il est d'avis qu'elle est maintenue dans cet état par sa disposition.

A Bucy-le Long, on lui montre la *Pierre-de-la-Mariée*, et il songe à la légende du sabot cassé.

Enfin, au village d'Ostel, une pierre énorme fait saillie sur le sol, et il écrit : « La messe de la fédération fut célébrée sur cette pierre le 14 juillet 1790, devant un peuple immense, comme au temps des druides. Le prêtre et les enfants de chœur y montèrent au moyen d'échelles. «

Heureux de ses découvertes et de ses constatations, le docteur Godelle les fait connaître au sous-préfet, par une lettre du 27 mai 1841, en disant que l'arrondissement de Soissons est sans contredit le plus riche du département de l'Aisne en monuments druidiques. Il craint, il redoute leur destruction, car le respect de ces choses est loin d'avoir gagné tout le monde, et il s'exprime ainsi dans sa lettre à M. de St-Marsault : « Le gouvernement, M. le ministre de l'instruction publique, M. le préfet de l'Aisne, à qui la science est redevable de la création d'une commission spéciale dont j'ai l'honneur de faire partie, les savants de toutes les contrées de l'Europe attachent le plus grand prix à la conservation des pierres qu'on est convenu d'appeler druidiques.

« Vous jugerez comme moi, monsieur, qu'il est de la plus haute importance pour notre histoire nationale que le peu de ces monuments qui restent encore

sur notre sol soit signalé aux hommes d'étude et aux artistes, que les communes qui ont le bonheur d'en posséder soient bien averties du haut prix qu'on y attache. C'est en effet pour elles une preuve de haute antiquité, aussi bien que d'illustration.

« Lorsqu'on rencontre dans une commune, sur la place publique (Chavigny, Vauxrezis, Juvigny, Sacy-St-Christophe), dans l'anse d'un bois (Billy-sur-Aisne), dans les champs (Noroy), au milieu de roches (Crouy, Sermoise), sur le bord d'un chemin rural (Pommiers), le long d'une voie antique (Villers-la Fosse) ; lorsqu'on rencontre de ces pierres que le tranchant du marteau n'a point touchées, qui sont disposées de manière à se produire sous un aspect insolite et qui attirent nécessairement les regards, de tels monuments sont la preuve d'une vieille, vieille civilisation ; ce sont des témoins irrécusables qui racontent la célébrité du lieu, dans les temps les plus reculés ..

« La France est travaillée d'une maladie qu'il n'est donné qu'à l'administration de guérir. Cette maladie, c'est un désir effréné de détruire... Ma mission à moi, mission qui est dans mes goûts, c'est d'arrêter ce mouvement dévastateur dans l'arrondissement qui m'est dévolu en partie... Et je le ferai avec toute la persévérance dont je suis capable. »

Le docteur Godelle nous a livré là toute sa pensée et toute sa manière de voir. Archéologue dévoué, convaincu, passionné, il espère que le sous-préfet ne restera pas en arrière et qu'il secondera ses vues. Il lui adresse en conséquence une première liste de communes de l'arrondissement de Soissons qui possèdent des « pierres monumentales ; » et il lui fait une prière, celle d'engager les maires à considérer ces monuments comme des objets fort importants, à la conservation desquels leur honneur est intéressé.

Aucun document ne m'autorise à l'affirmer, mais

j'aime à croire que M. le sous-préfet de St-Marsault fit grand cas de la communication de M. Godelle, car la plupart des monuments de l'âge de pierre dont il a parlé sont encore debout, et même d'autres, ceux d'Ambleny, par exemple, qui, dans la suite, n'ont pas échappé non plus à ses précieuses investigations.

Bas-reliefs de la Carrière-l'Evêque.

A cette époque-là vivait à Septmonts un monsieur de Warcy, — homme distingué par son instruction, dit M. Godelle. Ce M. de Warcy étant allé à la ferme de la Carrière-L'Evêque, appartenant à M. Desboves, y remarqua plusieurs bas-reliefs sculptés que des maçons avaient convertis, ou convertissaient en dalles pour le pavage d'une cuisine et qui provenaient du château de Septmonts. Il comprit immédiatement que ces pierres travaillées avaient une valeur réelle, et, avec la permission de M. Desboves, il en sauva cinq de l'oubli, sinon de la destruction. M. Desboves les donna au musée de la ville de Soissons, où elles sont réunies près de l'entrée de la bibliothèque. M. Quinette, alors maire, chargea M. Godelle de les décrire, et voici des extraits d'un rapport que le docteur rédigea le 26 juillet 1841 :

« Ces morceaux de sculpture, au nombre de cinq,... se trouvaient fort heureusement dans une position renversée, situation qui les a protégés contre les causes ordinaires de la destruction.

« Nous avons regretté beaucoup, M. Desboves, M. de Warcy, qui les aperçut le premier, et moi, que les ouvriers maçons, par ignorance de la valeur de ces pièces, en eussent sacrifié quelques-unes et mutilé en partie ce qui reste.

« Je vais les passer en revue, leur donnant à chacune un numéro d'ordre, suivant l'importance relative des personnages et des choses qu'elles représentent.

« N° 1. — François Ier.

« Le roi, coiffé du chapeau qui le distingue..., portant le sceptre de la main droite, monté sur un cheval bardé, plumes en tête, au galop. Sur la plinthe inférieure, cette inscription en caractères gothiques : *Roi François* de F.

« N° 2. — Le comte de Foix.

« Chevalier, le casque en tête, la dague au point, monté sur un cheval au galop. Drapé. Sur la plinthe : *le c. de Foix.*

« N° 3. — Olivier.

« Chevalier. Tête couverte d'un chapeau. Lance dans la main gauche. Monté sur un cheval caparaçonné. Sur la plinthe : *Olivier.*

« N° 4. — Laupheton.

« Guerrier musulman, coiffé du turban ; bouclier dans la main gauche, yatagan dans la main droite levée ; montant un cheval non bardé. Sur la plinthe : *Laupheton.*

« N° 5. — Les armoiries d'un évêque.

« Crosse et mître surmontant l'écusson. L'écusson ayant pour supports deux aigles dont le corps se termine en levrette. Sur la plinthe une devise dont on ne peut lire que le dernier mot : Pacem L'encadrement porte, aux angles supérieurs, des dauphins...

« Sur tous les médaillons, dans le champ, à la partie répondant à la tête des personnages et à la mître de l'évêque, on voit une large coquille.

« Les dauphins et les coquilles indiqueraient que cette œuvre, du style de la renaissance, aurait été exécutée par les soins du dauphin, fils de François Ier.

« Chaque personnage a son caractère distinctif. François est très reconnaissable, ainsi que le comte

de Foix. Le guerrier musulman n° 4 est sans doute l'envoyé de Soliman II, avec qui le roi de France avait contracté une alliance étroite contre Charles-Quint... »

En ce qui regarde Olivier, le docteur Godelle paraît penser qu'il s'agit d'Olivier de Clisson, le plus redoutable guerrier du XIVe siécle. »

Quant aux armoiries, n° 5, elles appartiennent, dit-il, à un prélat de la maison de Foix, « car, au centre, parmi les quatre quartiers qui forment l'écu, se trouvent les armes du comté de ce nom. »

Et le docteur ajoute sur l'ensemble des pierres :

« Je ne parlerai point de ces bas-reliefs comme œuvres de l'art... Quoiqu'ils ne soient pas du ciseau le plus délicat, ils n'en méritent pas moins une place de distinction dans le musée de notre ville. Sous ce rapport, M. Desboves a fait un acte de bon citoyen... »

Le maire de Soissons ne conserva pas ce mémoire exclusivement pour lui : il en adressa une copie à la commission des antiquités départementales, à Laon, et une autre copie au comité historique des arts et monuments, à Paris.

M. le préfet ne dut pas non plus garder le silence à ce sujet ; cependant j'ignore quelle fut sa réponse ; mais le ministre de l'instruction publique (M. Villemain) écrivit à M. Quinette que le comité avait accueilli le rapport de M. Godelle avec intérêt et avait exprimé le désir d'avoir un dessin exact des bas-reliefs. M. Quinette les fit alors dessiner par M. Betbéder, directeur de l'école de dessin de la ville ; il envoya ensuite au comité le dessin demandé, et il reçut, du ministre, des remerciements que sans doute il transmit en partie au docteur Godelle et à M. Betbéder.

Dernier mot.

Avec une intéressante *Notice sur Septmonts et son château*, qu'un membre des plus érudits de la Société archéologique de Soissons (M. Fossé d'Arcosse) eut le bon esprit de livrer, en 1844, au grand jour de la publicité parmi des *Melanges historiques*, le rapport de M Godelle sur les bas-reliefs de Septmonts fut un des derniers écrits que cet archéologue ait laissés. Ai-je, quant à moi, révélé et cité tous les travaux du docteur ? Assurément non, car il en est qui ont échappé à mes recherches. Par exemple, la numismatique, — cette branche de l'archéologie, — a fréquemment occupé M. Godelle, et cependant je n'ai rencontré que deux ou trois notes de lui, à cet égard, dans les papiers que ses descendants (1) ont eu l'obligeance de mettre à ma disposition, ce dont je les remercie. Par exemple encore, M. Godelle a étudié l'un des deux grands couteaux « d'une figure extraordinaire (2) » dont Raoul, comte de Soissons, s'est servi à Longpont en octobre 1227, dans un « repas somptueux » qu'il avait ordonné à l'occasion de la dédicace de l'église de l'abbaye de ce village ; mais je n'ai pas lu un seul mot du docteur à ce sujet ; je sais seulement, par d'autres, que ce couteau avait été conservé dans le monastère de Longpont jusqu'à la révolution, qu'il est ensuite passé successivement dans diverses mains et qu'il est maintenant à Villers-Cotterêts, dans celles de M. Milet, ancien notaire à La Ferté-Milon.

(1) Mme veuve Hamont, née Godelle, sa fille, M. Tibulle Hamont, son petit-fils auteur de bons articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes* sur la perte de nos colonies au XVIIIe siècle.

(2) Voir la description et le dessin de cet objet dans le 9e volume, 1re série, du Bulletin de la Société archéologique de Soissons.

On pourrait avancer que M. Godelle s'est attaché à divers autres ojets qui font maintenant partie du musée de la ville, tels que : 1° le bas-relief énigmatique que l'abbaye de St-Médard a possédé si longtemps et que Tavernier a dessiné dans sa collection ; 2° le tympan sculpté du portail de l'église St-Yved de Braine. qui représente l'Enfer d'une manière si étrange ; 3° et le Baptême du Christ qui provient de l'abbaye de St-Jean-des-Vignes. Mais rien ne prouverait l'allégation. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il fit de l'archéologie pendant plus de 35 ans ; qu'il témoigna constamment de la sollicitude pour les antiquités soissonnaises, et que le titre de savant lui revient de fait comme de droit.

La science archéologique a marché depuis à pas de géant dans ce pays ; elle a agrandi son domaine ; elle a répandu la lumière sur des questions de sa compétence ; elle a rectifié des erreurs commises en son nom ; et, par suite, on dit plus et mieux que M. Godelle ; mais il serait profondément injuste de ne pas lui tenir compte de ses efforts multiples et des circonstances presque primitives dans lesquelles il s'est trouvé. Quoique à peu près seul à Soissons comme archéologue (le bibliothécaire Brayer, M. de Vuillefroy et M. de Breuvery ne peuvent guère relativement compter que pour mémoire), il a su non-seulement jalonner, mais fixer différents points curieux ; il a rendu intéressantes des choses qui passaient inaperçues : il a fait respecter des objets qui étaient menacés de destruction ; il a découvert, puis signalé au monde savant plusieurs monuments, et enfin il a semé ses connaissances variées, de manière à les faire fructifier et à produire de bons résultats.

M. Godelle, qu'une photographie due à la complaisance de son petit-fils, nous représente à un âge sérieux et d'après un portrait à l'huile qui est probablement

de M. Hoyer; M. Godelle était fils de Philippe et de Marie-Anne Bégard; il vit le jour à Aubenton le 13 septembre 1773 ; il épousa Marie-Thérèse Hennequin, qui était née à Mauregny-en-Haye en 1780 ; il perdit en 1831, le 27 septembre, un fils bien aimé ; il devint veuf le 26 mars 1836 ; il s'éteignit à Soissons, rue St-Léger, n° 3, le jeudi 15 septembre 1842, à l'âge de 69 ans, laissant une digne fille pour le pleurer; et les journaux de la localité (l'*Argus Soissonnais* et le *Courrier de l'Aisne*) s'occupèrent de lui en excellents termes.

J'ai cherché, il y a quelque temps, et j'ai trouvé au cimetière de cette ville, le tombeau dans lequel reposent ses restes. Rien de plus modeste que ce monument, rien de plus simple que l'épitaphe (1).

Depuis, lorsque le devoir dirige mes pas de ce côté, je rends volontiers hommage à M. Godelle, en saluant en lui l'un des ancêtres les plus respectables de la Société archéologique de Soissons.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président, DE LA PRAIRIE.
Le Secrétaire, l'abbé PÉCHEUR.

(1) « Godelle, docteur en médecine, chevalier de la legion d'honneur, membre de l'académie des sciences et de plusieurs sociétés savantes « 15 septembre 184 . »

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE.

Lundi 8 Novembre 1880.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, 1880, n° 2.

2° *Bulletin* de la Société belge de géographie, 4e année 1880, n° 4, juillet-août.

3° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et art de Poligny (Jura), 2e année, nos 6 et 7, juin-juillet.

4° *Annales* de l'Académie de Macon, 2e série, T. II.

5° *Bulletin* de la Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, 2e série, t. VIII.

5° *Mémoires* de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, t. XVI, 3e série.

7° Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre, 17e *Bulletin*, 1879, 4e trimestre.

8° *Contributions à la chirurgie, etc.*, par le docteur Guillon père, Paris 1879.

9° *Journal des savants*, septembre 1880.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Lhote présente à l'examen de la Société une très-belle lance celtique en pierre trouvée près de Cuise-Lamotte, village de l'ancien Soissonnais, aujourd'hui du canton d'Attichy (Oise).

M. le Président fait part de la décision favorable du conseil de fabrique de la cathédrale, relativement à la demande faite par la Société, de procurer l'enlèvement de la grande pierre funéraire mise en dépôt dans cet édifice, auquel elle est étrangère, son transfèrement au musée lapidaire de la ville.

Une discussion est soulevée au sujet des dalles du même genre qui se trouvent dans le pavé de la cathédrale et d'un grand nombre d'églises, et l'on pose ces questions : Doit-on pour sauvegarder leurs inscriptions et leurs dessins, les relever et les appliquer contre les murs latéraux, dans des chapelles, dans des coins non fréquentés ? L'avis qui prévaut est celui-ci : Si les tombes recouvrent encore les sépultures qu'elles indiquent, surtout si elles appartiennent à des personnages historiques ou un peu mar-

quants, il ne faut pas les déplacer, mais prendre des moyens pour les préserver du frottement des pieds. Si elles ont été dérangées, comme il arrive souvent, on pourra les transporter dans un musée ou les placer dans des endroits écartés, ou peu fréquentés à l'abri du frottement des pieds. Les incruster dans les murailles ce serait compromettre la solidité de celles-ci en les entaillant prnfondément ; les y appliquer seulement en les retenant par des ferrements ; elles produiraient le plus mauvais effet.

Un des Membres qui a pris part à cette discussisn, observe que déjà la Société a indiqué ces moyens de préserver de la destruction ces vénérables monuments qui offrent souvent un grand intérêt historique et artistique.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secrétaire : l'abbé Pêcheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

ONZIEME SÉANCE

Lundi 6 Décembre 1880.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Mémoires* de la Societé d'émulation de Cambrai, t. XXXVI, séance publique du 16 août 1879.

2° *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie, année 1880, n° 3.

3° Société des antiquaires de la Morinie, *Bulletin historique*, 29e année ; nouvelle série, 115e liv., juillet septembre 1880.

4° Congrès archéologique de France, 45ᵉ session, 1880.

5° *Romania*, t. IX.

6° *Annales* de la Société historique de Château-Thierry, année 1878.

7° *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse* du diocèse de Valence, 1re année, 1re livraison, septembre-octobre 1880.

8° *Journal des savants*, octobre 1880.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Michaux présente à l'examen de la Société une arme de fer trouvée dans une cendrière à Fère-en-Tardenois et qui est un scramasaxe.

M. l'abbé Delaplace, à la suite d'une visite aux cloîtres de Saint-Jean-des-Vignes, signale l'état de plus en plus alarmant de la partie qui avoisinait l'église. La Société a tant de fois, depuis quelques années, élevé la voix en faveur de ce débris d'une œuvre si remarquable, qu'elle ne peut que former un dernier vœu pour que ceux à qui incombe le soin de veiller à sa conversation, veulent bien le préserver d'une destruction totale.

M. l'abbé Pécheur annonce qu'il a dessein de reprendre son travail, interrompu depuis longtemps sur les rues, places et portes de la ville de Soissons.

M. Fossé d'Arcosse donne lecture, dans l'*Officiel*, d'une demande de crédit au Sénat, par M. Henri Martin, devant être affectée à la conservation des monuments mégalitiques depuis trop longtemps victimes de la destruction. Ce crédit, pris en dehors de

l'allocation considérable appliquée à la restauration des monuments historiques ne lui portera donc aucun préjudice. Le Sénat a voté une somme de trente mille francs.

Le département de l'Aisne, et surtout les arrondissements de Laon et de Soissons, possédant un certain nombre de monuments druidiques ou préhistoriques, la Société applaudit au vote du Sénat.

Plusieurs Membres en signalent un certain nombre d'un véritable intérêt tels que le Dolmen de Vauxrezis, la Pierre d'Ostel, la Pierrefitte de Crouy, les Pierres de Thau, etc.

M. De la Prairie rappelle que le Dolmen de Vauxrezis et le terrain où il est situé ont été achetés par feu M. de Vuillefroy, l'un de ses Membres.

M. l'abbé Pécheur apprend que lors de la vente des savars sur lesquels est située la Pierrefitte de Crouy, la municipalité, sur sa demande, s'est réservé la propriété de cette pierre et du terrain environnant. La conservation de ces monuments est donc assurée.

M. Michaux donne lecture d'un mémoire sur les fouilles d'Arcy-Sainte-Restitue et de Trugny.

Les fouilles d'Arcy-Sainte-Restitue et de Trugny.

Plusieurs fois déjà nous avons rendu compte des découvertes importantes faites par M. Frédéric Moreau, à Caranda et à Sablonnières, ces mines précieuses qui nous révélèrent tant de richesses des âges disparus ; aujourd'hui l'infatigable explorateur publie les résultats des nouvelles fouilles qu'il a entreprises à Arcy-Ste-Restitue et à Trugny, et comme si tous ces travaux ne suffisaient point à son activité, il continue ses recherches à Breny près Oulchy-le-Château.

En quelque endroit qu'il aille, ses fouilles sont couronnées du succès le plus complet qu'on n'ait encore obtenu, aussi suit-on les nombreuses découvertes de M. Frédéric Moreau avec un intérêt toujours croissant, et cet intérêt ne se borne pas à nos contrées, il a franchi les limites de la France et s'étend à tout l'univers scientifique. Les archéologues et les savants d'Angleterre, de Russie, d'Amérique même, connaissent Cacaranda et ce qu'on y a exhumé.

A l'aide de ces trésors si soigneusement mis à jour, on pourrait reconstituer le temps passé, les guerriers paraissent avec leurs boucliers, leurs armes et leurs ornements, sur leurs chevaux ou sur leurs chars ; les femmes avec leurs bijoux et leurs parures ; on voit aussi les vases, les instruments, les ustensiles de toute sorte dont se servaient nos aïeux, aux endroits même

que nous habitons. Gaulois, Romains et Francs semblent sortir d'un sommeil de 15 à 25 siècles pour se révéler à nous....

C'est ainsi que, dans le dernier album dont nous parlions et sur la première planche qui donne la figure d'objets transmis à Arcy-Ste-Restitue,

M. Moreau nous offre « une épingle styliforme, principal ornement d'une coiffure de femme ; elle est unie, dit la notice, par deux petits animaux dans lesquels elle se meut à une chaîne très légère, à mailles d'argent dont les chaînons sont reliés entre eux par de petites perles en verres de différentes couleurs à l'extrémité de la chaîne, 2 petits crochets de suspension auxquels devaient se rattacher 4 perles en or. » A côté deux riches boucles d'oreilles ; un collier à triple rang contenant 450 perles, en ambres et à facettes de différentes couleurs ; enfin deux bagues.

Une grande dame sans doute portait ces merveilles, qui scintillaient aux yeux éblouis de ses contemporains. Il semble que nous la voyons passer fière et hautaine, recevant les hommages dus à sa beauté ...

Mais continuons, voici une balance en bronze avec ses deux plateaux et deux monnaies de Vespasien et Marc-Aurèle servant de pezons.

Plusieurs autres balances sont sorties des fouilles d'Arcy.

Ici c'est une arme, un scramasax dont la gaine a conservé une partie de son cuir.

Puis des bijoux, bagues, colliers, boucles d'oreilles, fibules, aiguillettes, plaques à boucles de ceinturons, en bronze, en argent, en or.

La notice rappelle qu'à Arcy on a trouvé des épées de fer, des haches en bronze, l'angon des Francs et au milieu des hachettes et des pointes de flèches en silex, des vases gallo-romains et mérovingiens.

Comment expliquer la présence des silex au milieu des objets plus récents ? Sinon parceque l'usage n'en était pas complétement disparu : Les sacrificateurs romains, pour abattre les animaux, ne devaient se servir que de haches de pierre, *sacena*, *securis delabratæ ;* il y avait aussi des silex votifs.

Si nous passons à Trugny, commune de Bruyères, canton de Fère en-Tardenois, nous remontons bien plus avant dans le passé.

Autour de Trugny existent encore 25 creutes, habitations primitives des temps préhistoriques.

La plus grande sert aujourd'hui d'atelier à un charron ; elle a 42 mètres de long, 5 de large et 4 de hauteur ; tout près une seconde lui sert de cave ; elle mesure 8 mètres de long, 2 de large et 2 de hauteur.

Les dimensions des autres diffèrent entre elles, mais plusieurs ont dû rester dans leur état primitif.

Voilà donc les hommes de l'âge de pierre, installés dans les creutes de Trugny, avec leurs familles, à l'abri des féroces animaux qui peuplaient la forêt au milieu de laquelle ils avaient choisi leur demeure, chassant dans les bois, pêchant dans l'Ourcq et plus tard cultivant le sol fertile défriché peu à peu.

Dans ces retraites des premiers jours, les générations se succédaient sans interruption, et lorsque les gaulois trop nombreux établirent leurs huttes au milieu des champs pour garder plus facilement leurs troupeaux de porcs ou cultiver la terre, les creutes étaient quand même habitées.

Depuis, les chaumières ont succédé aux huttes en torchis, les maisons de pierres ont remplacé les chaumières, et certaines creutes ont toujours conservé leurs habitants. Ici, c'est un artisan qui en fait son atelier ; là, un laboureur s'en sert comme d'une grange

pour abriter ses récoltes ; ailleurs, c'est le vin que l'on y remise

Ainsi, sans interruption, depuis 30 ou 40 siècles et plus peut-être, le territoire de Trugny est habité ; chaque génération, chaque peuple y ont laissé des traces de leur passage sur le sol.

Les creutes n'ayant pas eté explorées, c'est dans les sépultures seulement que se retrouvent ces traces. Les gaulois inhumaient leurs morts, sur le vaste plateau qui domine la riante vallée de l'Ourcq au-dessus de Trugny. Dans cette nécropole, que M. Frédéric Moreau a exploré avec ce soin remarquable qui lui est propre, les découvertes ont surgi nombreuses, comme dans une mine féconde.

Nous y voyons des armes de toutes sortes et de toutes formes, haches, lances, épées, javelots, poignards, coutelas, couteaux, — des ornements, torques, bracelets en bronze, fibules, pendeloques, boucles d'oreilles, bagues en or et en argent, des ustensiles, vases et urnes en quantité, et aussi des silex.

Il serait trop long de détailler tous ces objets, on peut voir les dessins, merveilleux de finesse et d'exactitude, qu'en a faits M. Pilloy.

Nous nous bornerons à constater l'ensemble des découvertes et leur importance au point de vue archéologique.

Les objets recueillis à Trugny se résument ainsi:

90 vases gaulois et gallo-romains.

70 torques, bracelets, bijoux en bronze argent et or, et seulement 3 médailles, 1 gauloise attribuée aux Calettes ou aux Bellovaques, et 2 romaines, une de Claude et une d'Hadrien.

40 objets en fer, armes, mors et arnachements de cheval et 2 fragments de chaussures gauloises.

Enfin 450 silex taillés ou polis.

Il suffit de rapporter ce résultat pour montrer l'importance de pareilles fouilles et faire en même temps l'éloge de celui qui n'hésite pas à les entreprendre.

M. Frédéric Moreau a donc rendu un grand service à la science et ses découvertes fourniront également de précieux documents non-seulement à l'histoire locale, en particulier, mais aussi à l'histoire générale du genre humain.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président, De la Prairie.

Le Secrétaire, l'abbé Pécheur.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1880.

Bureau.

MM. DE LA PRAIRIE, Président.
PIETTE, Vice-Président.
PÉCHEUR, (l'abbé) curé de Crouy, Secrétaire.
BRANCHE DE FLAVIGNY, Vice-Secrétaire-Archiviste.
COLLET, Secrétaire de la Mairie de Soissons, Trésorier.

Membres Titulaires

1847 DE LA PRAIRIE, Propriétaire à Soissons, Chevalier de l'Ordre pontifical de St-Grégoire-le-Grand.

1847 Fossé D'ARCOSSE, ✻, Président du Tribunal de Commerce.

1847 Perin (Charles), Juge honoraire, Officier d'Académie.

1849 Branche de Flavigny, propriétaire à Soissons.

1849 Fleury (Edouard) ✻ propriétaire à Vorges.

1850 Pêcheur (l'abbé), Curé de Crouy, Officier d'Académie.

1855 Sieyes (le comte) au château de Chevreux.

1859 Choron, député à l'Assemblée nationale.

1863 Laurent, Professeur de dessin à Soissons, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Officier d'Académie.

1864 Macé, Architecte à Soissons.

1865 Delaplace (l'abbé), Aumônier de Saint-Médard.

1867 Mignbaux, Principal du Collège de Soissons, Officier de l'Université.

1867 Deviolaine (Emile), Manufacturier à Vauxrot.

1868 Dupuy (l'abbé), Supérieur du Séminaire Saint-Léger, à Soissons.

1868 Péronne (l'abbé), Chanoine de la Cathédrale de Soissons.

1868 Piette (Amédée), Officier d'Académie, à Soissons.

1869 Waddington, Membre de l'Institut, sénateur de l'Aisne, à La Ferté-Milon.

1868 Truchy, Architecte à Soissons.

1870 Collet, Secrétaire de la Mairie de Soissons.

1872 Rigaux (Eugène), propriétaire à Soissons

1872 Salingre, Artiste peintre à Soissons.

1872 Deschamps, Artiste peintre, à Cuffies.

1872 Forzy, Notaire à Soissons.

1872 De Courval (le vicomte) à Pinon.

1874 Michaux, Imprimeur à Soissons.
1874 Leroy (l'abbé), Curé de Presles-et-Boves.
1874 Brancourt (l'abbé), Curé de Fluquières.
1874 Salanson, Conseiller général, à Villers-Cotterêts.
1874 Legry, Conseiller général à Vailly.
1874 Salleron (Henri), ✻, Conseiller général à Soissons.
1874 Moreau (Frédéric), ✻, propriétaire à Fère-en-Tardenois.
1875 Corneaux (l'abbé), Curé de Longpont, Officier d'Académie.
1875 Leroy (Octave), propriétaire à Soissons
1875 Lhotte, conducteur des ponts-et-chaussées à Soissons.
1876 Monseigneur Odon Thibaudier, Evêque de Soissons et Laon.
1876 De Montesquiou (Fernand), ✻, Conseiller d'Etat à Longpont.
1877 Labarre, Président du Tribunal de commerce à Soissons.
1877 Delorme, Notaire à Soissons.
1877 Wolff, Commissaire-Priseur à Soissons.
1878 Brun (Félix), Propriétaire à Bucy.
1878 Joffroy, Officier d'Académie, Juge de paix à Soissons.
1878 Hapillon, Curé de Clamecy.
1878 Davril, Propriétaire à Soissons.
1879 De Barral (le baron), ancien Sous-Préfet de Soissons.

1879 Bourbier, conducteur des Ponts-et-Chaussées faisant fonction d'Ingénieur à Soissons.
1879 Lelorrain, propriétaire à Bucy-le-Long.
1879 Fèvre-Darcy, libraire à Soissons.

Membres Correspondants.

MM.

1847 Poquet (l'abbé), Doyen de Berry-au-Bac.
1847 Clouet, propriétaire à Vic-sur-Aisne.
1847 Souliac-Boileau, propriétaire à Château-Thierry
1848 Delsart (l'abbé), curé d'Aizelles.
1848 Petit (Victor), Artiste à Paris.
1848 Duchesne, maire de Vervins.
1849 Matton, Archiviste du département, à Laon, Officier de l'Université.
1849 Duquesnel, Membre de l'Académie de Reims.
1849 Pistoye (de), ✻, à Paris,
1851 Adam, médecin à Montcornet.
1851 Leroux, médecin à Corbeny.
1852 Parizot, (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu de Laon.
1853 Peigné-Delacourt, ✻, propriétaire à Guise.
1853 Barbey, vice-président de la Société archéologique de Château-Thierry.
1853 Gomart, ✻, propriétaire à Saint-Quentin.

1856 Pilloy, agent-voyer d'arrondissement à Saint-Quentin,

1856 Tourneux (Joseph), directeur du Collége de Vervins.

1858 Sohier, ✻, ancien préfet, à Paris.

1858 Flobert, propriétaire à Autrêches.

1859 Coutant (Lucien), propriétaire, à Paris.

1860 Mazure, ancien maire, à Braine.

1863 Doublemart, statuaire à Paris.

1863 De Marcy (Arthur), propriétaire à Compiègne.

1863 De Pompery, propriétaire à Ciry-Salsogne.

1863 Plonquet, propriétaire à Coincy.

1863 Morsaline, architecte à Château-Thierry.

1865 Hachette, ✻, ingénieur en chef à Château-Thierry.

1868 Noue (de), avocat à Malmédy.

1869 Chervin, directeur de l'Institut des Bègues, à Paris.

1869 Piette (Edouard), ✻, président de la Société archéologique de Vervins.

1869 Papillon, propriétaire à Vervins.

1871 Miller, membre de l'Institut, à Paris.

1871 Montaiglon (de) professeur à l'école des Chartes.

1873 Barthélemy (de) à Courmelon.

1874 Cesson (Victor), artiste peintre à Coincy.

1874 Angot (l'abbé), curé-doyen, de Villers-Cotterêts

1874 Palant (l'abbé), Curé de Cilly.

1874 Pignon (l'abbé), curé de Mons-en-Laonnois,

1875 Jacobs (Alphonse), attaché aux Archives de la Belgique.

1876 MORILLON, membre de la Société de *l'Histoire de Paris et des villes de France*, à Paris.

1877 LEDIEU, membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

1878 CORROYER, Architecte à Paris.

1878 DAEMERS DE CACHARD, à Bruxelles.

1878 DE VERTUS (Edouard), à Château-Thierry.

1879 Le R. P. CALIXTE, au couvent de Cerfroid.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE ONZIÈME VOLUME

(2e série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

ANNÉE 1880

PREMIÈRE SÉANCE.

	PAGES.
Nomination du Bureau pour l'année 1880 . .	6
Rapport de M. de la Prairie, président, sur les travaux de l'année 1879.	7
Installation d'un maitre d'école à Ostel en 1807, par M. Collet	13

DEUXIÈME SÉANCE.

Jean Jouvenet et ses tableaux religieux dans le département de l'Aisne, par M. Michaux . .	19
Description de monnaies et d'un sceau, par M. l'abbé Pécheur.	27
L'hiver de 1709, par M Joffroy	29

TROISIÈ SÉANCE.

Notice sur la vie et les œuvres de M. Watelet, par M. Fossé d'Arcosse 55
Appréciation des Monuments historiques du département de l'Aisne, de M. Ed. Fleury, par M de la Prairie 63

QUATRIÈME SÉANCE.

Inscription d'une cloche, par M. Collet . . . 71
Note sur le Théâtre antique de Soissons, par M. de la Prairie 71

CINQUIÈME SÉANCE.

Compte-rendu de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, par M. Wolff. . . . 79

SIXIÈME SÉANCE.

Lettres de provision pour un prévôt royal de la maréchaussée, par M. de la Prairie . . . 87
Etude biographique sur l'abbé Houiller, par M. l'abbé Pécheur. 91

SEPTIÈME SÉANCE.

La fête nationale du 14 juillet en 1798 dans le district de Soissons, par M. Collet . . . 131
L'excursion de la Société en 1880, par M. de la Prairie 147

HUITIÈME SÉANCE,

Dissertation sur le Traité de la paix de Crépy du 18 septembre 1554, par M. Joffroy 155
Bernard Pottier, le château et le couvent des Feuillants et l'Hospice des Orphelins de Blérancourt, par M. Piette 199

NEUVIÈME SÉANCE.

Le docteur Godelle, archéologue, notice par M. Collet 257

DIXIÈME SÉANCE.

Note sur une *Pierre de foudre* supposée avoir existé à Saint-Médard 267

ONZIÈME SÉANCE.

Rapport sur les fouilles de M. Moreau à Arcy-Sainte-Restitue et à Trugny, par M. Michaux. 298

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU ONZIÈME VOLUME

(2e série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

A

Antiquités et monuments de l'Aisne, (appréciation des) 63
Arcy-Sainte Restitue (notes sur les fouilles d') »»».
Arlaine, 265.

B

Blérancourt (couvent des Feuillants, hospice de) 199

C

Ceintures des druides, 263.
Cloches anciennes, 70, 213.
Crépy-en-Laonnois (paix de) 155.
Crépy-en-Valois (note sur) 54.
Creutes de Pasly (observation sur les) 276.

D

Dolmen de Vauxrezis (découverte du) 282.

E

Excursion e 1880 (rapport sur l') 147.

F

Fête na ale du 14 Juillet en 1798, 131.

G

Godell (not sur le docteur) 257.

H

Hiver de 1709, 29.
Houillier (biographie de l'abbé, 91.

I

Inscriptions à Septmon's, 49, des Potier, 215.
Isis (pierre d') 261.

J

Jouvenet, ses tableaux dans le département de l'Aisne,

K

L

Lettres de provision d'un Varlet, prévôt de la maréchaussée, 87.

M

Médailles données à la Société, 18, 27.
Moreau, ses fouilles d'Arcy-Sainte-Restitue et de Trugny, 298.

N

Nomination du bureau, 6.

O

Ouvrages offerts à la Société, 5, 17, 54, 69, 78, 85, 125, 154, etc., etc.
Ostel. Installation d'un maître d'école en 1807, 13.

P

Pierre de foudre (renseignemens sur une) 267.
Potier de Gesvres, 199.

Q

R

Rapports sur le volume de 1879; sur l'excursion de la Société, 147.

S

Soissons (Etymologie de) 279.

T

Tapisserie du XVIe siècle à Chacrise, 66.
Tête antique en marbre, 270.
Théâtre romain de Soissons, 71.
Trugny (fouilles faites à) »»»,

U

V

W

Watelet (notice sur M.) 55.

Soissons — Imp. A. Michaux